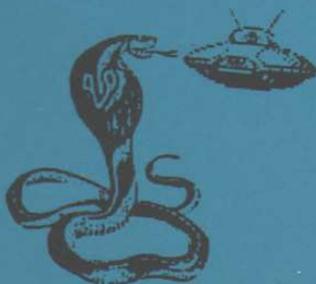


L·AFFAIRE DE TRANS-EN- PROVENCE



SOCIETE D'ENQUETE ET DE RECHERCHE
sur les
PHENOMENES AEROSPATIAUX NON-IDENTIFIES

a.s.b.l. loi du 1er juillet 1901

Michel FIGUET "La Roche" 71520 DOMPIERRE LES ORMES

"Nous avons, sur le rivage de l'inconnu, trouvé l'empreinte d'un pied étrange. Nous avons, à ce sujet, édifié de savantes théories. Enfin, nous avons réussi à reconstituer la créature qui a laissé cette empreinte; et voilà que nous reconnaissons que c'est l'empreinte de notre propre pied!"

J.P.Sartre 1947.

Autre publication de la S.E.R.P.A.N.:

"Les influences de la lune sur la casuistique & l'ufologie"

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
ÉDITORIAL	2
INTRODUCTION	3
SITUATION GÉOGRAPHIQUE (CARTES, PHOTO AÉRIENNE)	4
COPIE DU P.V. DE GENDARMERIE	7
TELEX DE GENDARMERIE	9
PHOTOGRAPHIES DES LIEUX ET DES TRACES	10
RETOUR SUR LE CAS DE TRANS EN PROVENCE	12
L'HYPOTHÈSE PSYCHOLOGIQUE	19
HUMOUR	20
ANALYSES DE TRACES D'UN OBJET ROULANT NON IDENTIFIÉ	22
DEUX CONTRE-ENQUÊTES	26
Annexes	28
RESUMÉ D'UNE APPROCHE (CVLDDLN)	35
PHOTOGRAPHIES DES LIEUX ET DES TRACES	37
ÉCLAIRCISSEMENTS SUR L'ÉCLAIREMENT DE L'ENVIRONNEMENT	39
CRITIQUE DES TRAVAUX DU PR.BOUNIAS	41
UNE ÉTRANGE ANNEXE SUR LES MESURES DU PH DU SOL	56
COMPLÉMENT D'INFORMATION SUR LE CAS DE TRANS	68
"TRANS, TRANS VOUS EN SOUVENEZ?"	79
L'HYPOTHÈSE DU DRONE	93
L'HYPOTHÈSE : "SURVIE DU GEPAN MENACÉE"	96
COMPARAISON DES DEUX CAS BÉTONS DU GEPAN	98
LE POMPON D'OR DES ERREURS	100
LES FAIBLESSES DU DOSSIER	102
ÉVALUATION DE L'ENQUÊTE DU GEPAN	104
LETTRE OUVERTE AUX RÉDACTIONS DES REVUES: LE DÉFI	105
BIBLIOGRAPHIE ET CHRONOLOGIE	109
HUMOUR:" NORT SUR ERDRÉ: UNE ERREUR DE TIR?"	112
LE CAS DE TRANS VU PAR LA PRESSE	113
	144 PAGES.

Remerciements

Gilles Munsch, Eric Maillot, Jacques Scornaux, Raoul Robé, Joëlle Gerby, François Diolez,
Thierry Pinvidic, Thierry Rocher, Christine Zwygart, Michel Monnerie, Yves Bosson,
Perry Pétrakis, Henri Julien, Le professeur A..., l'ingénieur G... de l'Institut Agricole du H...,
et Rinaldo Niccolai.

Michel Figuet S.E.R.P.A.N. 1995

EDITEUR: La SERPAN Michel Figuet "La Roche" 71520 Dompierre-les-Ormes 1995
Numéro Hors Série de " LA LIGNE BLEUE SURVOLÉE?"CVLDDLN- n°ISSN:0293-2032.

Editorial

Tout le monde a entendu parler de "l'affaire " de TRANS-EN-PROVENCE. Mais pourquoi ce récit d'observation d'ovni est-il devenu si célèbre au point qu'il n'a rien à envier aux "grands classiques" connus dans le monde entier?

Est-ce dû à son caractère extraordinaire? *Non!* Aucun humanoïde en vue, comme dans la blague devenue très célèbre de Roswell, mais un " banal" atterrissage d'une soucoupe volante réputée venir d'une galaxie lointaine. Alors *pourquoi* ce cas défraye t'il la chronique depuis 15 ans?

C'est précisément ce que nous vous proposons de vous raconter ici:

Les auteurs de ce document sont des enquêteurs de terrain (comme Michel Figuet), secondés par d'autres ufologues qui ont pris le "train" en cours de route (Eric Maillot, Gilles Munsch, Raoul Robé, Thierry Rocher) et aidés par d'autres chercheurs précisant des points du dossier (Christine Zwygart, Thierry Pinvidic, Jacques Scornaux, Henri Julien).

Ce dossier est d'abord une compilation de documents, parfois rares, sur ce cas français désormais célèbre cité dans toutes les déclarations du chef du SEPRA/GEPAN, et dans toute émission télévisée sur le phénomène OVNI. Une chronologie des faits et des publications diverses sur le sujet vous montrera l'abondance et l'importance des informations.

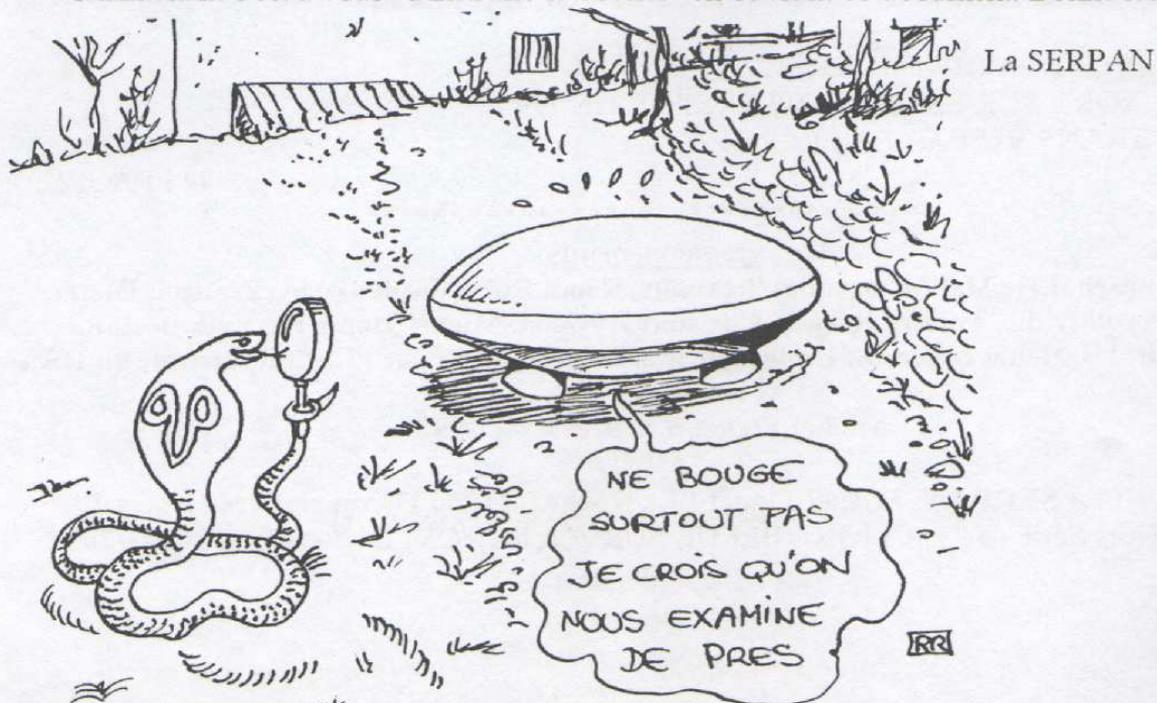
Vous y lirez aussi toutes les hypothèses explicatives émises par les "officiels" (qui ne sont pas des moins exotiques) et par le monde ufologique; ainsi que les contre-expertises des analyses.

Après avoir pris connaissance de tous ces documents, vous pourrez vous faire votre propre opinion sur ce cas ou du moins connaître enfin la consistance réelle du dossier.

Pour conclure, un dossier de presse fourni (mais pas exhaustif, faute de pages disponibles) vous prouvera (une fois de plus) comment les journalistes déforment les propos du témoin ou exagèrent les faits. Mais vous découvrirez qu'ils ne sont pas les seuls, malheureusement pour la crédibilité de l'ufologie, et surtout pour "l'avancée de la science". Pour vous détendre, nous vous amuserons en cours de lecture avec des dessins humoristiques caricaturant (si peu parfois) les faiblesses du dossier.

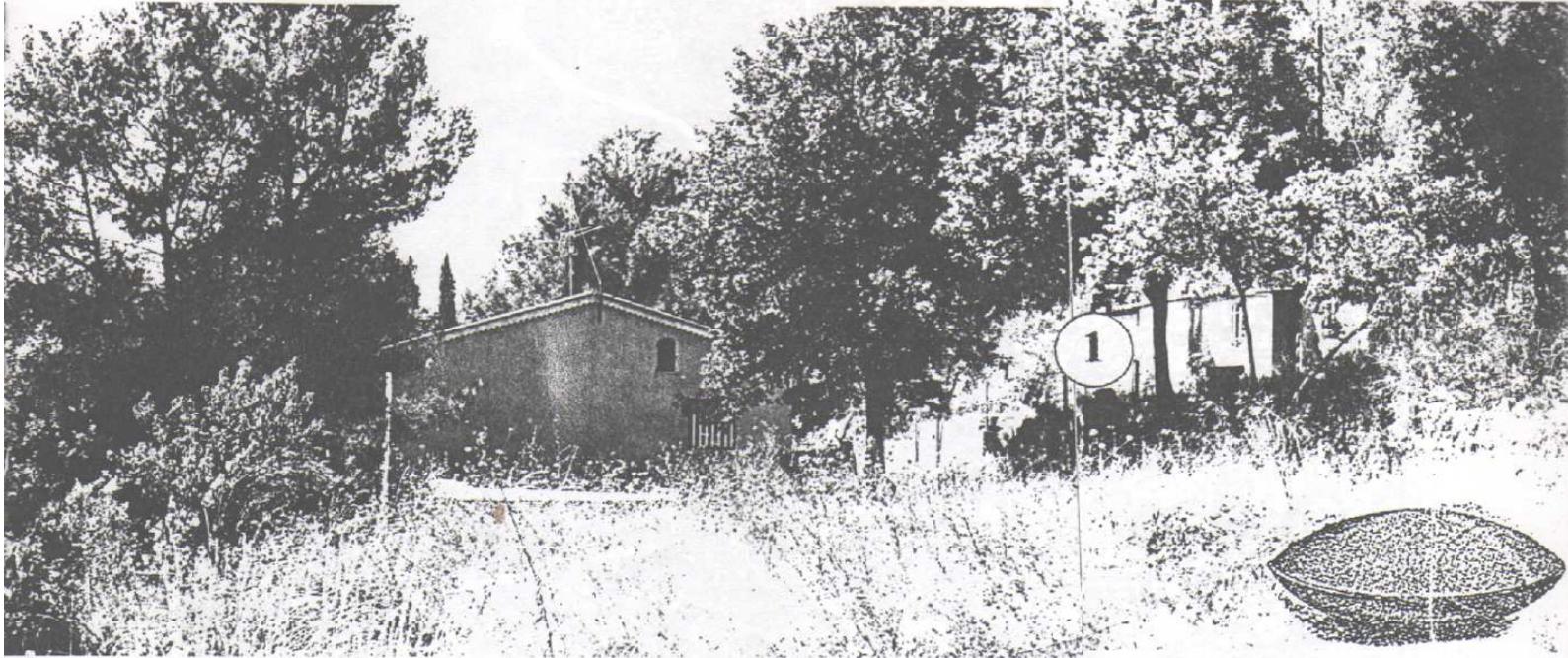
Pour terminer, un défi sous forme de lettre ouverte aux rédactions des revues ufologiques clôturera ce volumineux dossier que nous espérons voir relevé par les dites revues. Si vous croyez comme nous que cette action serait utile pour la compréhension du cas, n'hésitez pas à écrire aux revues pour soutenir cette entreprise.

Maintenant c'est à vous "d'instruire le dossier" en ouvrant ce document. Bonne lecture!



Introduction:

2ème position du témoin



Vue du site depuis la zone herbeuse avec reconstitution de "l'objet" (en 1985).

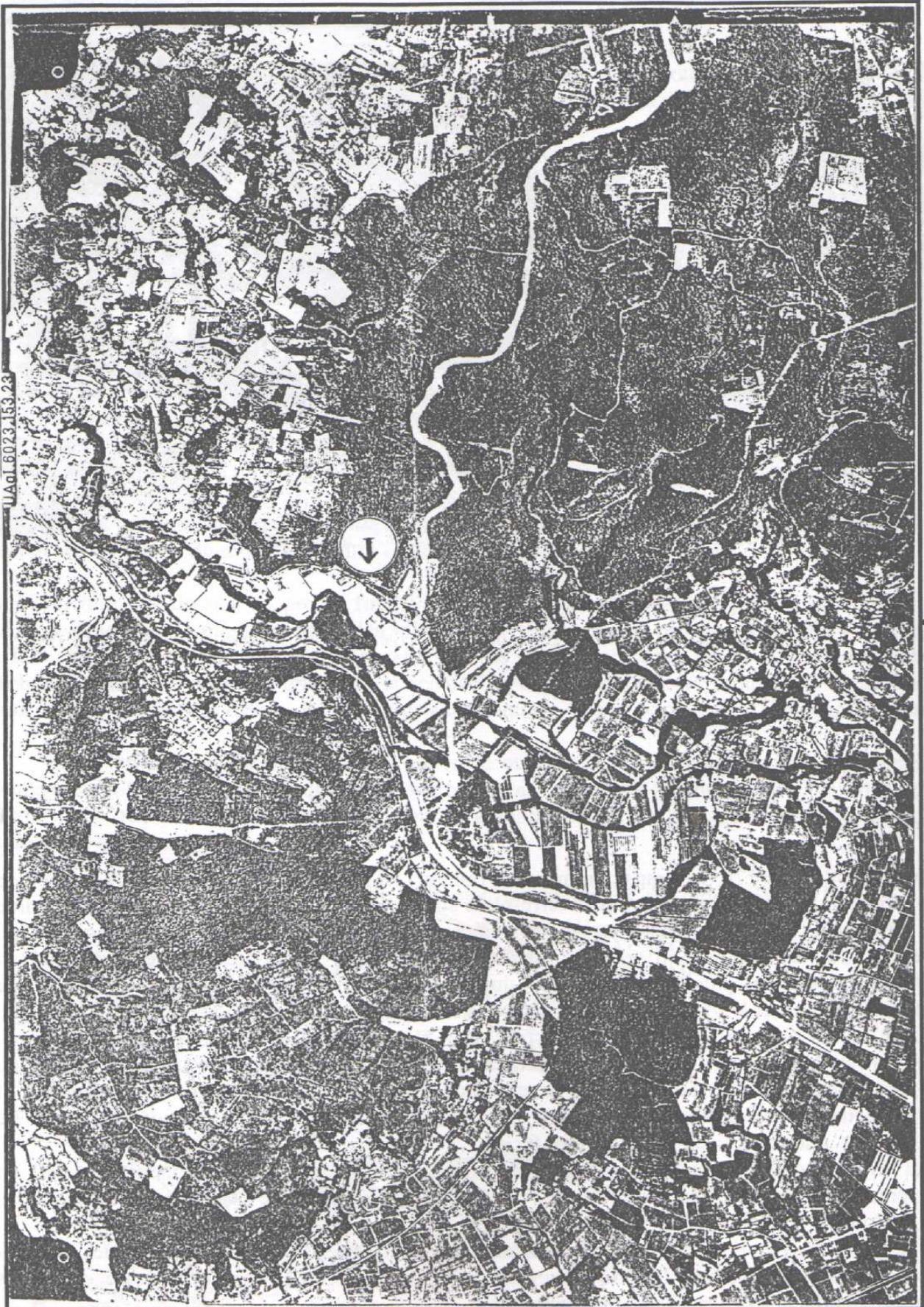
L'observation:

Le 8 janvier 1981 vers 17h, le temps commence à fraîchir. M. Nicolai Rinalto (Rénato) qui oeuvre à la construction d'un abri à pompe sur le terre-plein surplombant sa maison, a son attention attirée par un sifflement. Tournant la tête vers l'est, il aperçoit un disque mat entouré d'un anneau qui déboule du haut des arbres bordant sa propriété. Ce disque se pose sur le terre-plein situé en contrebas et n'est dès lors plus visible du témoin qui marche sur une vingtaine de mètres puis se place contre le haut du mur et le toit d'une maison annexe située sur la même restanque que l'abri à pompe. De là, M. Nicolai observe l'engin qu'il va décrire ainsi: c'est un disque un peu ventru comme deux assiettes collées l'une contre l'autre par les bords avec un anneau central d'une vingtaine de cm de large. L'objet, qui est posé près du mur de la restanque supérieure, peut avoir 2m 50 de diamètre et repose sur deux ou quatre pieds ou réacteurs qui ressemblent à des seaux de maçon renversés. Le témoin ne voit que deux "seaux" qui lui font face.

Au bout de 4 secondes d'observation, il voit ce phénomène qui décolle rapidement vers l'est en passant entre deux grands pins. Deux "seaux" sont en position déployée et les deux autres rentrés sous le dessous de l'OVNI.

Rénato descend alors en empruntant deux moellons sur la restanque du milieu puis quelques marches d'escalier pour se retrouver sur le terre-plein où a stationné l'OVNI. Il s'approche et découvre des traces qui ressemblent à des ripages de pneumatiques...

Vue des lieux (photo aérienne IGN Fréjus-Cannes mission 1982 n°25) Nord ↑



JAcl 6023.153.23

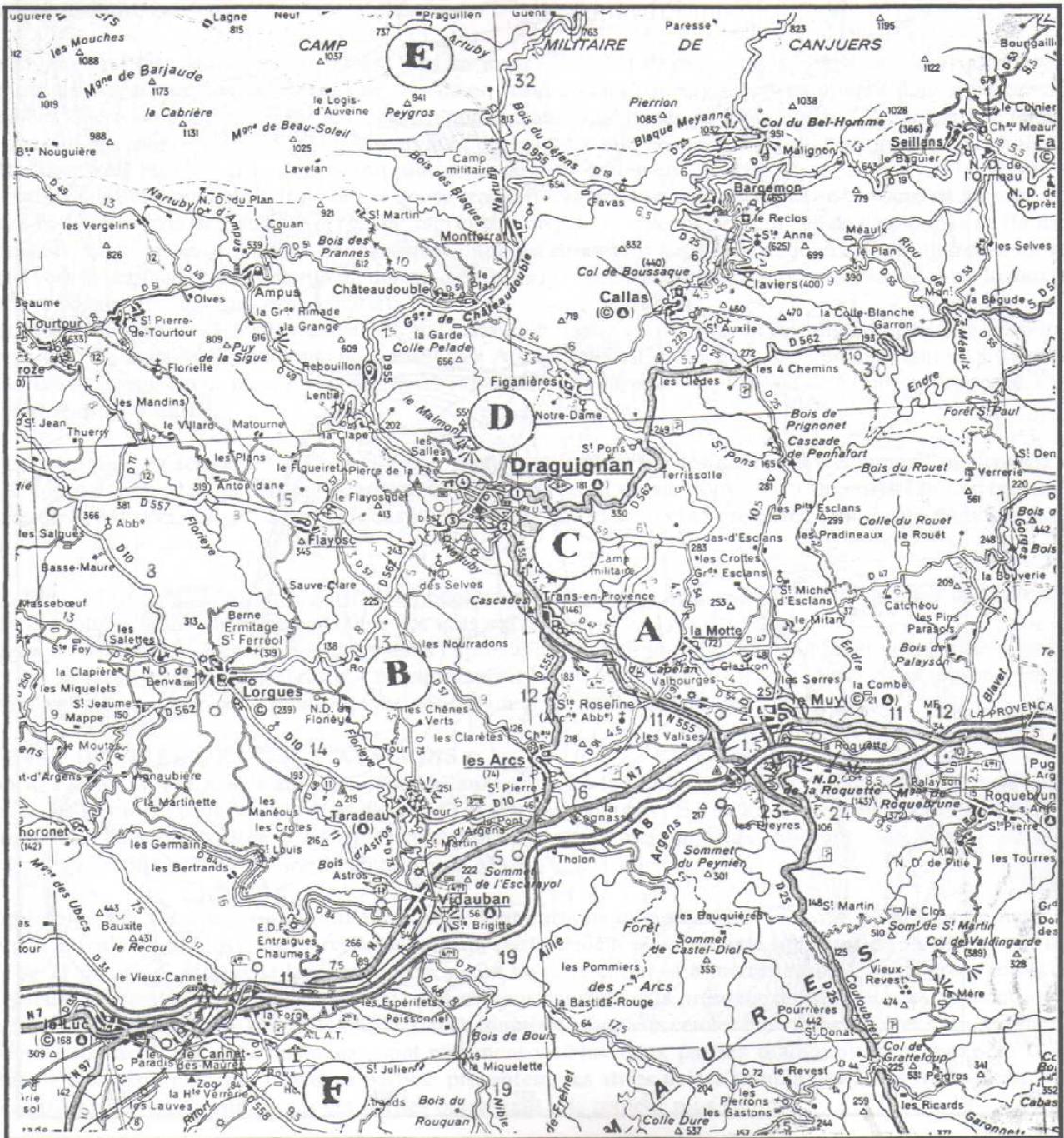
Carte des environs avec notification des sites remarquables (Michelin n°84 1/200 0000)

- A) le site du cas de Trans-en-Provence,
- B) Les Nouradons: site "de nids de soucoupe" d'après LDLN n°118 (juin 1972),
- C) Camp militaire : Ecole d'Artillerie,
- D) Le Malmont où s'est déroulé la RR3 du 19/10/1973 :

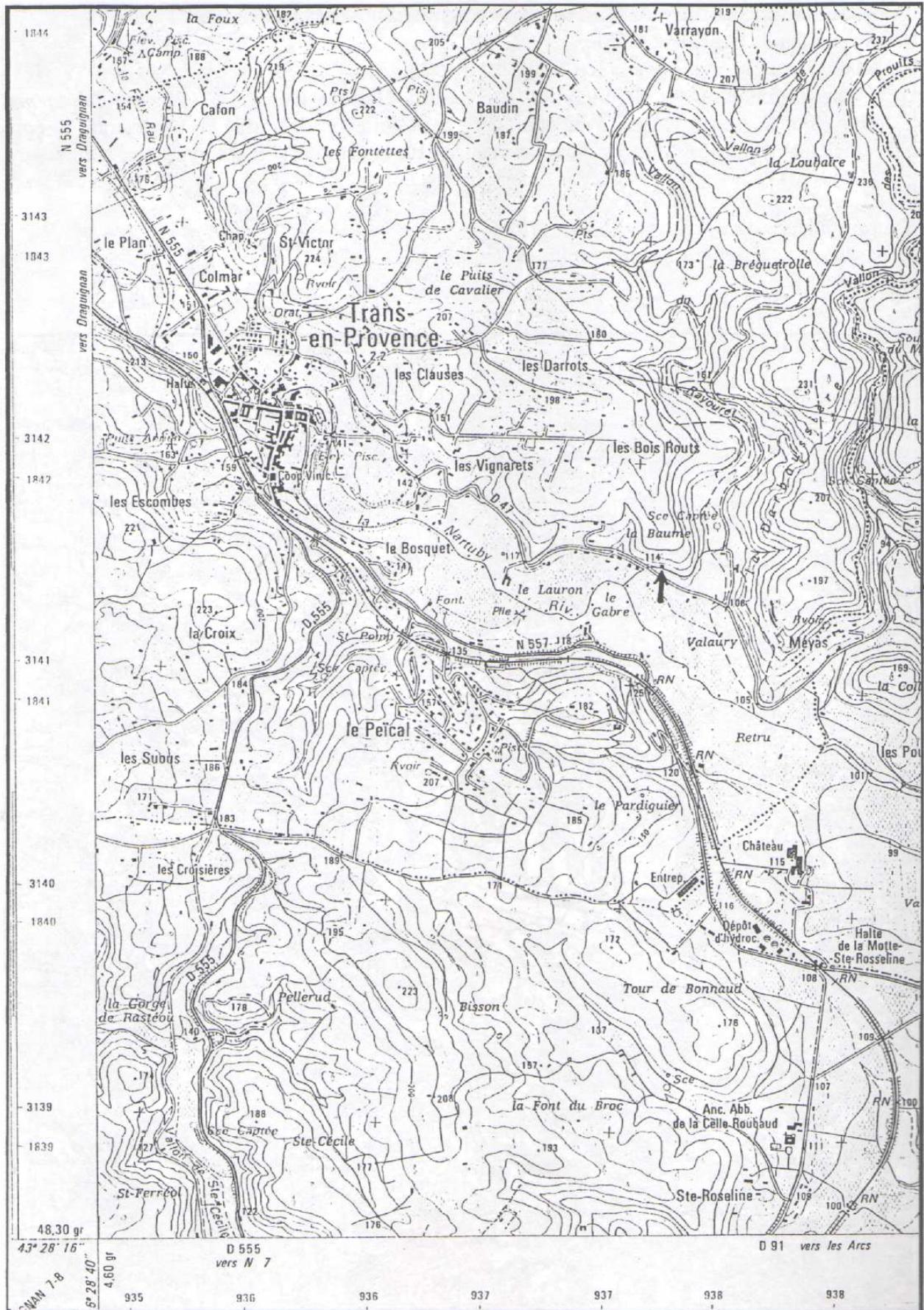
Remarque: en 1985, M.Figuet a rencontré par hasard Gabriel Demogue (*devenu gendarme!*) principal témoin qui lui a confié qu'il avait monté ce canular avec des amis en s'entourant le corps avec des bandelettes rouges découpées dans un drapeau de la fête de l'Olivol avec une lampe sur le ventre (réf. : LDLN n°132 février 1974, "Ovni, dimension autre" de Lob et Gigi 1975 pages 54 à 58, "Le 1er dossier des RR en France" de M.Figuet 1979 pages 417 à 420).

- E) Camp militaire de Canjuers,
- F) L'ALAT du Cannet des Maures: sources de méprises.

Nord ↑



Carte des lieux (IGN Fréjus 1/25 000 édition 1974)



GENDARMERIE NATIONALE

CONTENU DU PROCES VERBAL D'AUDITION DU 09/01/1981

(Certaines parties remarquables sont soulignées par la SERPAN)

Ce jour, neuf janvier mil neuf cent quatre vingt un, les sous soussignés S..., Guy, M.D.L. Chef de la brigade de Draguignan, nous trouvant au domicile du témoin, entendons:

N... Renato, né le 24 Décembre 1928 à ... (Italie), ... ; électromécanicien; demeurant à Trans en Provence (Var), route de la Motte, nationalité italienne, qui nous déclare à 15h 20 : "J'habite à TRANS en PROVENCE à l'adresse actuelle depuis bientôt quatorze ans. J'habite seul avec mon épouse qui est femme de ménage à la caisse de sécurité sociale de DRAGUIGNAN.

Depuis le mois de novembre 1979, je ne travaille plus. J'étais employé à la SCMI Le Pont de Lorgues à DRAGUIGNAN. La société a fermé ses portes et j'ai été licencié. Je touche une pension d'invalidité car en 1973 j'ai été victime d'un malaise cardiaque.

Hier, huit janvier 1981, comme pratiquement tous les jours, j'étais en train de bricoler. Je me trouvais derrière la maison qui est construite sur une restanque. J'étais en train de construire un abri en ciment pour y placer une pompe à eau. Derrière ma maison sur le même niveau se trouve une bande de terrain plat. On accède à ce terrain par un chemin qui passe au bas de la maison. Il était environ dix sept heures. Le temps commençait à rafraîchir. Mon attention a été attirée par un léger bruit, une sorte de petit sifflement.

Je me suis tourné et j'ai vu en l'air un engin qui se trouvait à la hauteur d'un gros pin en bordure du terrain. Cet engin qui ne tournait pas descendait vers le sol. Je n'entendais qu'un léger sifflement. Je ne voyais pas de flamme ni au dessous, ni autour de cet engin. Pendant que cet engin continuait à descendre, je m'en suis approché en me dirigeant vers le petit cabanon construit en dur au-dessus de ma maison. Lorsque je me suis placé contre le mur du cabanon, je voyais très bien par dessus le toit.

En effet ce cabanon est construit également sur une restanque. Je me trouvais sur la restanque supérieure à environ 1.20 m du toit. De là j'ai bien vu l'engin posé sur le sol. Aussitôt il s'est soulevé toujours en émettant un sifflement léger. Arrivé au dessus des arbres, il est parti assez rapidement en direction de la forêt de Trans en Provence, c'est à dire en direction Nord-Est.

Lorsque cet engin s'est soulevé, j'ai vu au dessous, quatre ouvertures par lesquelles ne s'échappait ni flamme ni fumée. L'engin a soulevé un peu de poussière lorsqu'il a quitté le sol. Je me trouvais à ce moment là à une trentaine de mètres du lieu d'atterrissage? Je me suis ensuite approché de l'endroit et j'ai remarqué un cercle d'environ deux mètres.

Le 9/01/1981 à 11h20, nous sommes avisés téléphoniquement par Mme M..., demeurant au quartier de Vallaury, route de la Motte à Trans-en-Provence (Var), des faits suivants :

Son voisin monsieur N... Renato, a observé dans l'après midi du huit janvier 1981, un objet volant non identifié (OVNI) qui se serait posé sur son terrain. Cet engin aurait laissé des traces sur le sol. Nous nous rendons immédiatement sur place, après avoir rendu compte des faits à notre commandant de compagnie.

ETAT DES LIEUX ET CONSTATATIONS :

La propriété de M. N... est située au quartier de Vallaury, route de la Motte, commune de Trans en Provence (Var). Elle est à une trentaine de mètres au nord de la D 47, à deux kilomètre à l'Est de la localité de Trans-en-Provence. Le terrain est à flanc de colline et les différentes parcelles sont à des niveaux différents. Un chemin de terre prenant naissance sur la D 47 dessert l'habitation de M. N...

La propriété de M. N... est bâtie au milieu de pins dont certains atteignent une dizaine de mètres de hauteur. Derrière la maison se retrouve une parcelle de terrain, parfaitement plate sur une longueur de 51 mètres sur une largeur de 11 mètres; Sur toute la largeur, 3 mètres sont en terre battue et 8 mètres recouverts d'herbes écrasées. Sur la partie terre battue d'une largeur de trois mètres nous constatons la présence de deux cercles concentriques; l'un de 2.20 mètres de diamètre, l'autre de 2.40 mètres de diamètre. Ces deux cercles laissent apparaître une couronne de 0.10 mètre d'épaisseur. Sur cette couronne, sont nettement visibles, deux parties diamétralement opposées d'une longueur de 0.8 mètre environ. Ces deux parties présentent des stries noires semblables à des traces de ripage. Quelques traces herbeuses situées sur ces parties présentent une couleur plus sombre.

MESURES PRISES:

Nous avons effectué un prélèvement de terre à l'endroit précis des traces relevées sur le terrain. ces échantillons de terre et d'herbe ont été adressés pour analyse au CNES à Toulouse.

ENQUETE :

Nous avons entendu le seul témoin visuel des faits : N... Renato. Le témoin se trouvait dans son jardin, vers dix-sept heures, lorsqu'il a vu se poser sur son champ un engin en forme de soucoupe volante.

Cet engin s'est posé sans bruit, puis est reparti presque aussitôt. Monsieur N... en a fait part à son épouse qui l'a elle même répété à sa voisine, madame M.... Cette dernière étant venue sur place et ayant constaté les traces laissées sur le sol, a décidé le témoin de prévenir la gendarmerie.

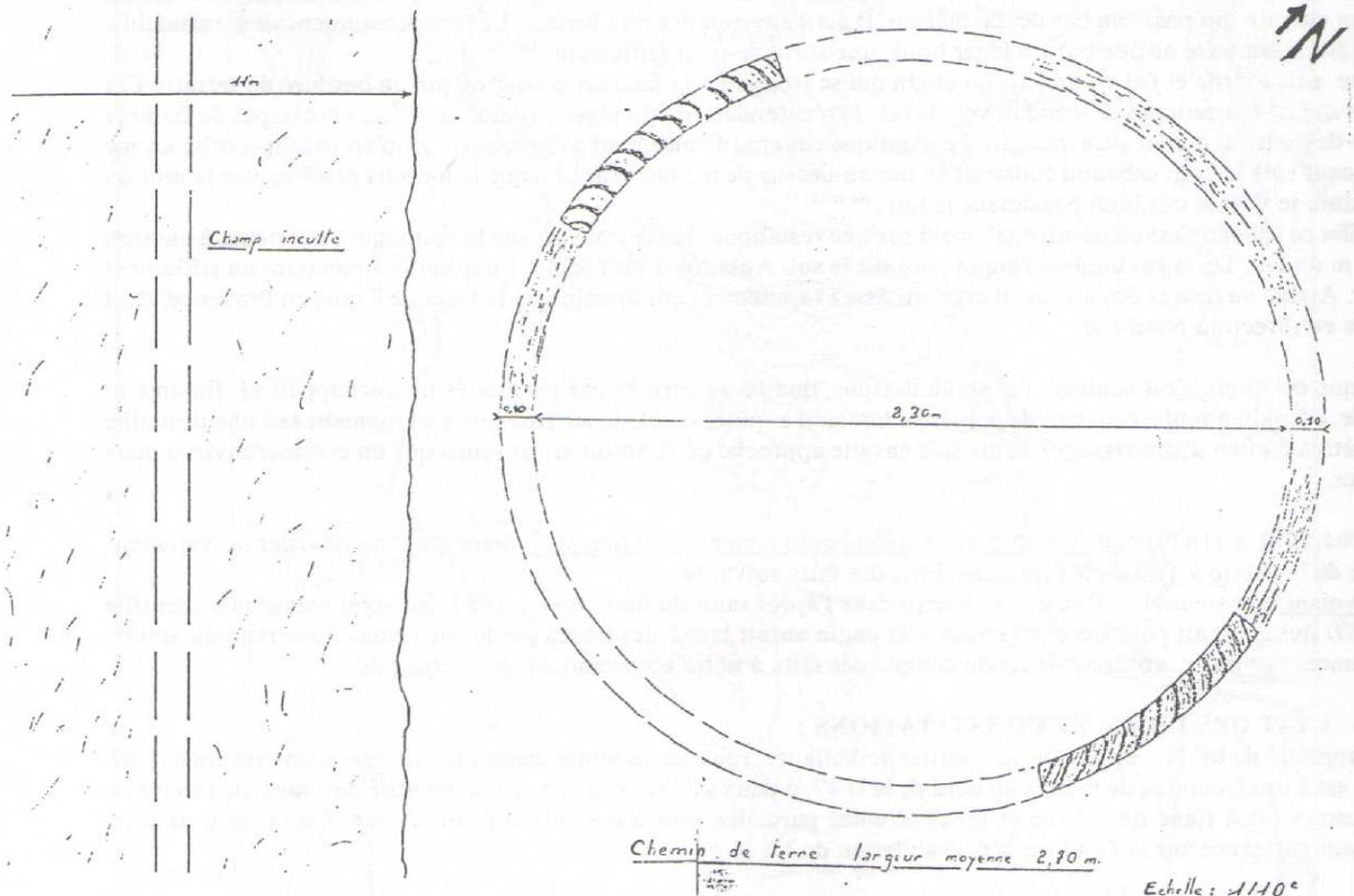
A proximité des lieux, il n'existe aucune ligne à haute ou basse tension électrique, ni voie ferrée, ni clôture électrique. Nous n'avons observé aucune réaction anormale de la boussole près des lieux.

Nous avons fait appel à la SVEPS à Toulon, qui n'est pas intervenue.

Le gendarme E... de la brigade de recherches a été chargé des prises de vues photographiques (7 clichés).

Un message a été adressé à la direction de la gendarmerie et de la justice militaire pour la compagnie.

Un croquis des traces relevées a été effectué à l'échelle 1/10ème par le MDL chef N...



Remarque de la SERPAN: Notons l'absence de la trace linéaire touchant l'un des arcs, visible sur toutes les photos mais ignorée de tous les enquêteurs peut-être pour sa trop forte ressemblance avec celle d'un pneu (voir < sur photo page suivante).

TELEX DU 09/01/1981 ENVOYÉ PAR LA GENDARMERIE AU GEPAN A 16 H53

TXT
OBJ/ ATERRISSAGE D V N I -
REF/ C M N°R 32.690 MA/GEND.T. DU 2/8/1968 -
PRIMO/ LE 8/1/81 17H00 TRANS EN PROVENCE (83) ROUTE DE LA MOTTE
PROPRIETE DE M. [REDACTED] (TÉMOIN DE L'ATERRISSAGE) -
SECUNDO/ TEMOIN DISTANT DE 50 METRES ENVIRON
TERTIO/ TEMOIN A APERCU L'OBJET VERTICALE DE SON JARDIN (ATTENTION
ATTIREE PAR UN LEGER SIFFLEMENT) - OBJET A CONTINUE A DESCENDRE

PAGE 2IRFFHOX HQ004 NON PROTEGE
JUSQU A 1 METRE DU SOL ENVIRON - LORSQUE LE TEMOIN S'EST APPROCHE
OBJET A REDECOLLE A LA VERTICALE ASSEZ RAPIDEMENT (AUCUNE POUSSIERE
SOULEVEE) JUSQU A UNE HAUTEUR DE 25 METRES ENVIRON X DIRECTION
PRISE PAR LA SUITE : VERS L'EST -
QUARTO/ DUREE TOTALE DE L'OBSERVATION : 1 MINUTE ENVIRON -
QUINTO/ ASPECT : FORME OVOIDE - DIAMETRE : 3 M ENVIRON - COULEUR
GRIS MAT - DEPOURVU DE HUBLOT ET D'ANTENNE - AUCUN EFFET RESSENTI
PAR LE TEMOIN - AUCUNE OBSERVATION D'ETRES A BORD
OU A PROXIMITE
SEXTO/ TRACES : RELEVÉES PAR B T DRAGUIGNAN AVISEE LE 9/1/81 :
DEUX ARX DE CERCLES RESSEMBLANT A DES TRACES DE RIPAGE DE
PNEUMATIQUES LONGUEUR : 80 CM - LARGEUR : 15 CM -
BT
HQ004



Photographie de la trace par les gendarmes (plaquette SEPRA)

Commentaires de la SERPAN:

A 16h 15, les déclarations de R. Nicolai consignées dans le P.V. précisent:

_qu'il y a objet posé au sol et qu'il a soulevé un peu de poussière ce qui est en totale contradiction avec le texte du télex envoyé 38 minutes plus tard: record de vitesse dans la déformation de l'information;

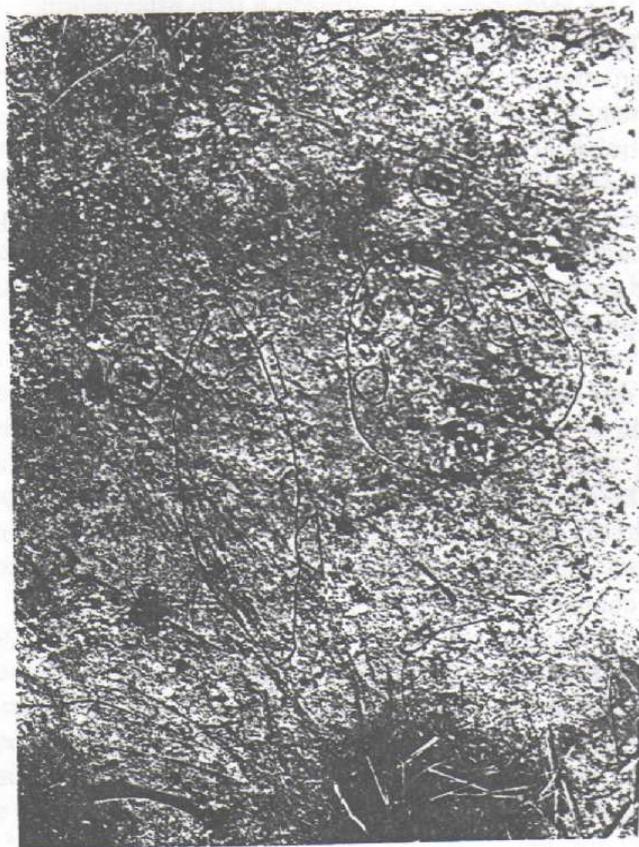
_le mot pneumatique est bel et bien cité dans le télex, mais pas dans le P.V.

**PHOTOGRAPHIES DU TÉMOIN
SUR LES LIEUX (M.Figuet 1985 ©)**

R.Nicolaï entend un sifflement
il s'avance et voit l'ovni descendre
rapidement vers le terre plein en
contre-bas----->



R.Nicolaï se trouve derrière le mur
de la toiture de la maison annexe.
Il observe l'ovni au sol et
le décollage presque immédiatement.



AC n°3. une vue d. taillé du repère A et du r percé B.
(photo: T. SAVELLI)



RETOUR SUR LE CAS DE TRANS EN PROVENCE

par Michel Figuet (Actes des sixièmes Rencontres Européennes de Lyon 1/2/3 mai 1992)

Introduction:

Le 8 janvier 1981 vers 17h, le temps commence à fraîchir. M. N... Rénato qui oeuvre à la construction d'un abri à pompe sur le terre-plein surplombant sa maison, a son attention attirée par un sifflement. Tournant la tête vers l'est, il aperçoit un disque mat entouré d'un anneau qui déboule du haut des arbres bordant sa propriété. Ce disque se pose sur le terre-plein situé en contrebas et n'est dès lors plus visible du témoin qui marche sur une vingtaine de mètres puis se place contre le haut du mur et le toit d'une maison annexe située sur la même restanque que l'abri à pompe. De là, M.N. observe l'engin qu'il va décrire ainsi: c'est un disque un peu ventru comme deux assiettes collées l'une contre l'autre par les bords avec un anneau central d'une vingtaine de cm de large. L'objet, qui est posé près du mur de la restanque supérieure, peut avoir 2m 50 de diamètre et repose sur deux ou quatre pieds ou réacteurs qui ressemblent à des seaux de maçon renversés. M.N. ne voit que deux "seaux" qui lui font face.

Au bout de 4 secondes d'observation, il voit ce phénomène qui décolle rapidement vers l'est en passant entre deux grands pins. Deux "seaux" sont en position déployée et les deux autres rentrés sous le dessous de l'OVNI.

M.N. descend alors en empruntant deux moellons sur la restanque du milieu puis quelques marches d'escalier pour se retrouver sur le terre-plein où a stationné l'OVNI. Il s'approche et découvre des traces qui ressemblent à des ripages de pneumatiques. Il rentre alors à son domicile situé à 50 mètres du site pour regarder la télévision en attendant son épouse qui travaille comme femme de ménage à la sécurité sociale de Draguignan.

A son retour vers 21h, il lui racontera sa vision et la présence de traces au sol. Mme N., dira à son époux d'éviter une nouvelle rencontre de ce genre car il a fait un infarctus du myocarde avec rechute en 1973 et se trouve en arrêt maladie. Ce n'est que le lendemain qu'ils iront sur l'emplacement des traces puis préviendront leurs voisins M. et Mme M.

Mme M. expliquera à Mme N. qu'il faut prévenir la Gendarmerie Nationale qui doit enquêter et faire des prélèvements pour analyse. Mme M. s'intéresse aux OVNI.

La contre-enquête de Michel Figuet (MFT):

J'ai eu l'occasion d'aller sur le site pour la première fois en janvier 1984 avec mes amis Michel Coste, Michel Piccin et Thierry Pinvidic. Le témoin était absent ce jour-là, mais nous avons eu l'occasion de discuter longuement avec M. Michel Chombard, journaliste à Nice Matin en retraite. Les résultats de notre entretien ne sont pas "divulgables".

En juin de la même année, de passage à Draguignan, j'ai pu rencontrer à la compagnie de gendarmerie le gendarme S.D. qui venait d'être promu adjudant. S. DC. me dit que le 9 janvier 1981, le temps d'intervention sur le site fut bref car la compagnie avait autre chose à faire; en effet, il y a avait eu un hold-up à Draguignan.

23 novembre 1985: après une prise de contact téléphonique pour un rendez-vous, je peux me rendre enfin au lieu-dit Vallauray.

Ma surprise fut la rencontre avec un voisin des N., M. Antoine Castellan qui me dit ceci: "*Je suis fâché avec les N. mais je peux vous dire que je n'ai jamais entendu tourner une bétonnière car j'étais souvent sur les routes à cette époque de fin 80 ou début janvier 81, par contre j'ai le souvenir de la présence d'un engin de forage de couleur jaune sur le terre-plein de mes voisins car ma visibilité dans cette direction n'était pas gênée par les feuilles des arbres*".

A 09 h 45, je peux enfin rencontrer le témoin qui effectue des travaux d'installation d'une antenne T.V. dans le but de recevoir T.M.C.

M.N. m'accueille très sympathiquement et me parle de l'émission "droit de réponse", des invités, de J. Claude Bourret, etc...

Nous montons alors sur la restanque où il se trouvait lorsqu'il était occupé à construire son abri à pompe et que son attention fut attirée par un sifflement qui lui fit penser à la turbine d'un hélicoptère.

Il y a beaucoup de manoeuvres d'hélicoptères de l'EALAT du Canets des Maures, de l'Artillerie de Draguignan, de la B.A.N. de Fréjus, de l'US Navy et même de la Bundeswehr dans la région (renseignements pris par le GEPAN à l'EALAT du Canet-des-Maures: un hélicoptère Alouette II a survolé

cette région, à une hauteur de 200 m du sol aux environs de 16 h30 locales le 8 janvier 1981, Note Technique n°16, page 33).

Le témoin ne change rien aux déclarations faites dans l'introduction mais précise qu'il avait déjà entendu parler des ovnis mais n'y croyait pas trop et qu'il ne sait pas si c'est un engin terrestre (*américain ou russe*) ou extraterrestre qu'il a observé. Les gendarmes S.D.C. et N. arriveront sur place le vendredi 9 janvier 1981 vers midi pour poser des questions au témoin et faire des prélèvements dans des conditions qui ne sont pas précisées (*port de gants, utilisation de récipients aseptisés et hermétiques*). Les gendarmes établiront un P.V. dès leur retour à leur compagnie. Dans l'après-midi, la presse (*Nice Matin et Var Matin*) sera sur les lieux, ainsi que MM. Savelli et Monnier de l'IMSA.

M.N. me précisera que la secrétaire de Maître G. des Arcs a vu un ovni le soir même ainsi qu'un voisin. Après vérifications il s'avère qu'il n'en est rien. N. me montre l'endroit de l'atterrissage et me parle de découvertes scientifiques (sic) que l'humanité a faites ou va faire, de la découverte de l'Amérique, des tribus qui vivent en Amazonie. Il me montre une marque blanche peinte sur la pierre de la restanque à la hauteur des traces et à un mètre du sol. Je lui demande la signification de cette marque qu'il ne peut expliquer.

A 12 h10, après deux heures trente de discussion; M.N. m'invite à prendre l'apéritif pendant lequel la conversation tournera sur de nombreux sujets. M.N. me présentera la revue d'Eugenio Siragusa qu'il vient de recevoir et l'ouvrage en B.D. "le mur du silence" avec la dédicace de l'auteur. M.N. parle avec difficulté notre langue avec un fort accent toscan mais ne semble pas énervé mais sincère. Il récite sa vision comme une leçon bien apprise. Il me dit que ce sont de mauvais ufologues qui ont gaffé sur certains points de son récit en rajoutant de détails imaginaires comme par exemple des "hublots" ou "boulons" autour de l'anneau et la comparaison du sifflement à celui d'un bourdonnement d'abeille.

Rencontre à mon domicile en novembre 1991:

J'ai eu l'occasion d'inviter à déjeuner M. et Mme N. et de passer 6 heures en leur agréable compagnie.

Voici ce que j'ai pu apprendre cet après-midi là; le soir de l'observation, lors de l'arrivée de Mme N., son époux lui a dit: " ton chat Bigoudi est rentré, ce sont les extraterrestres qui l'ont ramené". (M.N. m'avait déjà parlé de l'histoire du chat blanc fugueur en 1985 et 1986 à son domicile). Cette affirmation va à l'encontre de sa "non-connaissance" du problème ovni (Note Technique n°16-GEPAN). Je montre l'ouvrage de JP.Petit à M.N. qui est mécontent des erreurs faites par l'auteur. "Mais où a t'il trouvé ça?" me dit-il. Voici les nombreuses erreurs que M.N. et moi-même avons notées en pages 120-121 de l'ouvrage en question:

- 1) le témoin bricole une pompe à eau: faux, il cimente les moellons des murs,
- 2) il voit l'objet débouler : faux; il a son attention attirée par un sifflement comparable au bruit du vent lorsque l'on circule en voiture avec les vitres entrouvertes, il tourne la tête et voit alors l'ovni débouler,
- 3) prudent, celui-ci fit retraite derrière un petit local lui appartenant: faux, il avança derrière le haut du mur et le toit de la maison annexe,
- 4) l'objet percute avec un bruit mat à moins de 20 mètres du témoin: faux; le bruit mat n'a pas été entendu par N. (enquête de EMT et MFT en août 1991) et la distance témoin-ovni était de 35 mètres,
- 5) l'objet décolle verticalement, toujours sans bruit: faux, le sifflement a été entendu à l'arrivée mais pas au départ (voir les contradictions au niveau interne du témoignage en ce qui concerne le sifflement au départ et la soi-disant poussière soulevée),
- 6) le soir même, il raconta l'histoire à sa femme qui refusa de la croire. Il lui montra alors la trace, sur la restanque: faux, ce n'est que le lendemain matin qu'il montra la trace à son épouse car lors de son arrivée à 21 h il faisait nuit et il préféra attendre le jour prochain,
- 7) le mari de sa voisine était gendarme et se rendit immédiatement chez N. pour recueillir son témoignage, fit ses constatations et préleva des luzernes sauvages avec le support terreux, en plaçant le tout dans une boîte à chaussures: faux, le mari de la voisine est inspecteur des impôts et n'a pas effectué de prélèvements. Ce sont les gendarmes S. di C. et N. qui ont effectué ces prélèvements dans des sachets en plastique le vendredi 9. Si effectivement M.M. a effectué des prélèvements dans une boîte à chaussures, je me demande bien dans quelles conditions de conservation les végétaux sont arrivés entre les mains expertes de M.Michel Bounias à l'INRA d'Avignon.
- 8) M.Esterle ayant établi les règles d'une "méthodologie" le groupe d'intervention rapide du GEPAN ne devait pas se déplacer lorsqu'il y avait un témoin unique et qu'une abondante rincée s'était produite le lendemain de "l'atterrissage": faux, l'abondante rincée s'est produite le samedi 10 et le dimanche 11 et non le 9 lors de l'intervention "gendarmesque". le groupe d'intervention rapide n'arrivera que 40 jours plus tard.

LES ENQUETES (OFFICIELLES ET PRIVÉES) A LA LOUPE

Les traces:

L'expression "trace de ripage de pneumatiques" est employée pour la première fois dans le téléx de gendarmerie au GEPAN cité dans le compte-rendu du congrès de la FFU des 7 & 8 mai 1983 à Lyon, page 5 mais aussi dans le journal VAR MATIN RÉPUBLIQUE du samedi 10 janvier 1981. L'expression "des genres de traces de ripage" est utilisée dans le P.V. de gendarmerie et la Note Technique n°16 du GEPAN page 6. Aucune mention de "ripage de pneumatiques" ne sera reprise par la suite. Si le mot "ripage", employé par les gendarmes, est bien exact il impose une idée de glissement. Or un engin de chantier (crawl ou Dodge, 4/4 Magibus 4 roues) lourd et lent ne glisse pas même sur un terrain mouillé par l'eau car il est bloqué par 4 vérins hydrauliques lors d'un forage. Les stries visibles sur les ripages en arc de cercle ou fer à cheval selon certains, ne peuvent être que le fait d'une chenille ou de deux pneumatiques se faisant face à deux mètres d'écart. Les Dodge 4/4 Magibus ou Laquille employés par les foreurs ont des pneumatiques de 90 cm x 16 cm et sont à roues crabots (embrayage sur chaque roue).

L'anneau de l'OVNI, d'après certains enquêteurs, ne pouvait toucher le sol si l'objet s'est posé à plat, par contre si l'engin a touché la restanque puis le sol en oblique nous trouverions des traces dont la profondeur extérieure serait plus importante que la profondeur intérieure. Ici nous avons un enfoncement égal sur toute la surface de la marque en largeur sur 20 cm et en longueur sur 80 cm. La terre est fortement tassée formant une croûte d'un centimètre d'épaisseur ce qui serait le cas si le sol avait été mouillé à cet endroit au préalable avant d'avoir séché (après un forage par exemple).

Il est important de remarquer que les enquêteurs du GEPAN et la gendarmerie n'ont réalisé des prélèvements de végétaux que dans une seule direction (azimut Est) vers l'entrée du chemin et que seule la Médicago Minima a été prélevée ou a fait l'objet d'analyse.

Nous ne trouvons nulle part les résultats d'analyse du thym et de la salade sauvage. Le thym, même sec, se conserve bien plus longtemps que la luzerne sauvage et que la salade sauvage séparées de leur support terreux. Le thym et la salade sauvage ne seraient-ils pas influençables par les micro-ondes?

Un effet thermique

Le laboratoire de la SNEAP estime qu'il y a eu chauffage lors du frottement car le grès est plus solide sous la trace noire de fer (ou d'oxyde de fer) qu'à côté. Un échauffement thermique du sol, peut-être consécutif au choc, dont la valeur n'aurait pas excédé 600°.

(Note MFT): M.N. m'a signalé qu'il n'avait pas constaté de chaleur ambiante sous ses pieds une minute après le départ de l'objet lors de son arrivée sur la marque. Il est possible qu'un échauffement de 600° de l'ordre de 30s à 1 mn n'ait pu être ressenti par le témoin après le temps de contemplation (5s) puis d'attente quelques instants (2 à 3 mn) et le temps qu'il mit à descendre (env. 1 mn) de la maison annexe à l'emplacement de la marque.

Un effet mécanique

Le contour assez précis (sillons) des stries courbes peut évoquer un effet de matissage. Un silex apparaît coupé sur la tranche et même avoir subi un polissage en surface. La terre présente une dureté, une consistance importante (croûte), ce qui n'est pas le cas de la terre témoin qui au contraire présente un aspect friable: NT 16, p.39.

Le GEPAN s'est-il inquiété de l'aspect que pouvait présenter le sol après un forage et des effets provoqués par le forage lui-même: présence de l'outil et d'un compresseur, utilisation de gasoil (compresseur), de lubrifiants (trépan), de baryte (oxyde de baryum, densité 5,5) et de Texapon ou de Foramousse utilisés contre l'échauffement du trépan, remontée de matière organique et de minéraux présents à 22m de profondeur à l'endroit de la nappe phréatique?

M.N. m'a avoué avoir fait effectuer un forage par la société "Var-Forage" de Draguignan (devenue SOFORLO depuis) le 24 et 25 août 1982 un peu plus près de son domicile sur le terre-plein. Mme N., m'a parlé de la société Gontard du Muy lors de ma contre-enquête en 1984.

M.Gontard est décédé et son fils n'a pu me préciser où se trouvent les archives de la société de forage.

Les résultats des analyses des laboratoires

	<u>Résultats</u>	<u>Interprétation envisagée</u>
SNEAP de Boussens	Pas de trace organique Dépôt de matière Présence de fer libre ou d'oxyde de fer	Corps de masse importante ayant frotté le sol et mise en évidence d'un effet thermique et mécanique
Faculté de Ranguel	Présence d'un composé monocristallin qui n'est pas retrouvé dans le sol	Echauffement inférieur à 600°
Laboratoire Lamma Faculté de Metz	Apparition des masses 63 et 79 typiques des phos- phates ainsi qu'une ma- trice carbonée polymérique	Possibilité de résidus de combustion
Laboratoire LDP de Pau	Identification de tous composés présents dans le sol témoin et le sol marqué. Apport de phosphate et de zinc.	Trace laissée sur le sol pouvant provenir d'un revêtement primaire (peinture) à base de carbon black ayant frotté

En page 38 de la NT 16, sur l'échantillon prélevé sur la couronne: en ion négatif, on note que les spectres obtenus présentent des analogies avec ceux de certains résidus pétroliers.

On note en conclusion que les particules noires macroscopiques semblent être des résidus de combustion.

Dans toute l'histoire de l'ufologie française nous n'avons jamais eu une "soucoupe" aussi bavarde nous laissant autant de preuves de son bref passage.

J. Vallée nous dit que les échantillons du sol ont été analysés dans un laboratoire américain en vue de valider l'étude du cas par le CNES, p.1 et que leurs résultats tendent à étayer les constatations antérieures des laboratoires français, ce qui est faux.

LES DIFFERENTES CONTRADICTIONS AU NIVEAU INTERNE DU TEMOIGNAGE

La date

L'observation est effectuée le jeudi 8 janvier 1981.

_Le CEOSE dans son bulletin 001 cite celle du vendredi 9 ainsi que Nice-Matin du 10 janvier. Intervention "gendarmesque" le vendredi 9 vers midi. Les gendarmes furent avisés téléphoniquement par M. et Mme M.

_Mme M. m'a confirmé téléphoniquement le lundi 16 mars 1992 que son époux avait vu arriver M.N. tout tremblant le 9 au matin.

Le lieu

_Il s'agit de Trans-en-provence et non de Trans-sur-Var comme cité par erreur par Rémy Chauvin dans son ouvrage intitulé "Voyage Outre-Terre".

_J.F. Crolard situe ce village à 6 km au nord de Draguignan alors qu'il se trouve à 4 km au sud et le site 3 km à l'est.

Le témoin

M. Renato N. est né le 24/12/1928 à Gambassi, Italie.

Licencié de la S.C.M.I. (Société de Construction et Mécanique Industrielle), une succursale de la Fiat qui fabrique des tracteurs. Sa santé: Pension d'invalidité, victime d'un malaise cardiaque en 1973, infarctus du myocarde avec rechute qui l'empêche d'exercer une activité professionnelle: NT 16.

_M. Julien ne parle pas de problème de santé: LDLN 207.

_Sans traitement de santé: CEOSE n°001.

Nous ne savons pas s'il prend des médicaments comme par exemple le Tagamet, pouvant avoir des effets secondaires.

L'activité du témoin

- _ Construit un abri en ciment pour y placer une pompe à eau: NT 16, p.16 et P.V. GN n°x.
 - _ S'affaire à un travail de maçonnerie sur une terrasse : LDLN 207, p.12.
 - _ Construit un muret: Nice-Matin du 11/01/1981.
 - _ Construit un mur: Var-Matin République du 16/01/1981.
 - _ Vaque à ses occupations dans son jardin: nombreuses sources.
 - _ Bricole une pompe à eau : JP. Petit dans "*Enquête sur les OVNI*", p.180.
- C'est la version GEPAN qui est exacte.

Position du témoin à 17h 00 (note SERPAN 1995: heure incertaine, de début d'observation?)

- Du point 1 au point 2 (voir plan), son corps étant contre le mur et sa tête dépassant du haut du toit.
- _ Le CEOSE fait erreur de positionner le témoin de l'autre côté de la maison face au phénomène.
 - _ JP.Petit: "*prudent, celui-ci fit retraite derrière un petit local lui appartenant*", p.120.
- Non: M.N. s'avança sur 15 mètres à découvert pour se déplacer derrière le mur ouest de la maison annexe.
- _ Enquête M.Figuet: en réalité M.N. au travail sur l'abri à pompe lorsqu'il entend le sifflement va s'avancer sur 15 m pour voir le phénomène en contrebas à 20 m.

Attention du témoin attirée par..

- _ Une sorte de sifflement léger. Le témoin a du mal à définir la nature du bruit émis par l'engin ainsi que le niveau sonore. Il compare ce bruit à un souffle de vent: NT 16, p.16 & 21.
- _ La version LDLN néglige de préciser que c'est le sifflement qui a attiré l'attention du témoin.
- _ Quand soudainement son regard fut attiré par un objet de forme ovale: CEOSE 001.
- _ Enquête M.Figuet: le témoin me précisera (en 1991) que le léger sifflement est comparable à celui que l'on peut entendre en voiture lorsque les vitres sont entrouvertes. (note SERPAN 1995: pourtant en 1984, le témoin parlait du "*sifflement d'une turbine d'hélicoptère*" voir page 1).

L'impact

- _ Le choc brutal au point d'impact a été remarqué et le bruit résultant est comparé à celui d'une pierre tombant au sol: NT 16, p.22.
- _ L'objet percuta la restanque avec un bruit mat à moins de 20 m du témoin (35 m du témoin, note MFT), JP. Petit, p.120.
- _ Cette chute n'a été accompagnée d'aucun bruit: LDLN 207, p.12.
- _ Aucun bruit de choc n'a été constaté par M.N.: enquête de MFT de 1985, enquête MFT-EMT d'août 1991, communication téléphonique MFT-RN du 16 mars 1992.

Le stationnement au sol

- _ Aucune précision du sifflement lorsque l'OVNI est posé: NT 16 et LDLN.
 - _ Le sifflement ne se faisait plus entendre lorsque l'OVNI était au sol: M.Figuet.
- Hypothèse*: le mode de propulsion de l'OVNI était-il coupé? Le léger sifflement était-il celui du contact avec l'air?
- (note SERPAN 1995: L'objet était posé au sol d'après le P.V. de gendarmerie et pour la majorité des ufologues et du GEPAN; stationné à 1 m du sol d'après le Téléx de la gendarmerie du 9/01/1981, de la presse ; stationné à 0,5 m du sol d'après la presse (voir en fin de dossier)

Le décollage

- _ Une légère poussière et un léger sifflement au décollage: LDLN 207.
- _ L'objet s'est soulevé en émettant un sifflement léger et un peu de poussière (mais ne soulève pas les feuilles mortes!!) :NT 16, p.16, extrait du P.V. de GN.
- _ Au moment du départ, le témoin entend un léger son, comme celui des abeilles dans une ruche: CEOSE 001. La question posée par l'enquêteur a-t-elle été: "*Le bruit était-il comparable à celui des abeilles dans une ruche ?*" d'où l'influence de l'enquêteur sur le témoin.
- _ Pas de bruit au départ: JP.Petit.
- _ Même léger sifflement au départ qu'à l'arrivée: M.Figuet.
- _ Le témoin a noté que le parcours d'atterrissage et celui de l'envol ne sont pas similaires: LDLN 207, p.12.

_ La trajectoire d'éloignement et de disparition est considérée comme similaire à celle de l'approche, NT 16 p. 9, enquête GEPAN du 17/02/1981.

_ M.N. m'a confirmé les déclarations faites à M.Julien en ce qui concerne le décollage: l'objet s'est élevé d'abord verticalement au-dessus des restanques (env.5 m) (**note SERPAN**: ailleurs 25m!) puis est parti en oblique vers l'est en sens contraire de l'arrivée (**note SERPAN 1995**: "part vers le Nord est" d'après PV de GN; "entre deux grands pins, vers l'Est" en page 1).

L'aspect de l'ovni

_ L'engin avait la forme de deux assiettes renversées l'une contre l'autre, il avait la couleur du plomb et devait mesurer 1m 50 de hauteur. Cet engin avait une nervure autour de sa circonférence: NT p.16.

Sous l'appareil, j'ai vu deux genres de pièces rondes qui pouvaient être des "réacteurs" ou des "pieds". Il y avait deux trappes (notes MFT: au décollage). Les deux "réacteurs" ou "pieds" dépassaient légèrement en dessous de l'appareil. Quatre "plots" lui apparaissent plus sombres que le reste: NT p.21.

_ Une sorte de véhicule ovoïde ayant la forme générale de deux demi-sphères de volume inégal, nettement séparées par un rebord plat, saillant, dépassant d'au moins 15 cm et faisant un anneau tout autour de la masse "métallique" de type plomb aluminium.

L'ensemble est lisse et compact. Le diamètre horizontal est plus important que la hauteur. La partie supérieure dépasse le haut du mur de la restanque. Le témoin compare les accessoires sous le véhicule à des seaux de maçon: LDLN 207, p.12.

_ "Il y a avait autour de l'objet comme une ceinture de "gros rivets", enfin à ce qu'il me semblait".

Quand l'engin s'est élevé, le témoin a, semble-t-il, cru voir comme des espèces d'aspérités, quatre?: CEOSE.

_ Enquête MFT: "je n'ai jamais dit qu'il y a avait des gros rivets autour de l'anneau, pourquoi pas un OVNI en fer forgé!". Au décollage le témoin remarque deux "pieds" déployés sur un côté et la circonférence de deux trappes sur l'autre bord.

(**Note SERPAN 1995**: la presse relate "4 hublots, ..4 ouvertures, ou 4 réacteurs, seaux, 2 rentrés, 2 sortis..." voir en fin de dossier).

Quand le témoin constate-t-il les traces?

-Je me suis approché de l'endroit et j'ai remarqué un cercle d'environ deux mètres de diamètre. A certains endroits, sur la marque, existent des genres de traces de ripage: NT p.16;

_ Inquiet et étonné, il est rentré à sa maison et a raconté sa vision à son épouse. Le lendemain matin tous deux sont allés regarder l'endroit. C'est alors qu'ils ont remarqué les traces au sol très visibles et qui, ils en étaient convaincus, n'y étaient pas la veille: LDLN 207; p.13.

_ Le soir même, il raconta l'histoire à sa femme qui refusa de le croire, il lui montra alors la trace, sur la restanque: JPP "Enquête sur les OVNI", p.12.

_ Enquête de MFT: il ne montra pas la trace le soir à son épouse car il faisait nuit à son retour vers 21h. Ce n'est que le lendemain matin qu'il lui montra les marques faites la veille.

Les traces

_ Diamètre de 2m20 intérieur et couronne de 10cm striée: NT 16, p.28. Les gendarmes constatent la présence de deux cercles concentriques, l'un de 2m20, l'autre de 2m40 de diamètre. Les deux cercles laissent apparaître une couronne d'épaisseur (de largeur: Note MFT). Sur cette couronne, sont nettement visibles deux parties diamétralement opposées de 0m80 et qui présentent des stries noires semblables à des traces de ripage et quelques traces de végétation (mousse desséchée): NT 16, p.34 et P.V.-GN.

_ Le 15 janvier, une description différente est fournie par M.Julien: couronne de 20cm (dessin n45). Diamètre intérieur de 2m20 et diamètre extérieur de 2m10 (ce qui est une erreur: note MFT). Au lieu de deux portions diamétralement opposées et nettement plus marquées que la couronne circulaire, il observe plutôt un "fer à cheval" qui porte des stries régulières...comme si on avait ripé un métal sur l'emplacement: LDLN 207.

_ Sur la surface striée et parfaitement nette, toute trace de végétation a disparu: LDLN et NT 16.

_ Au sol, aucune trace de corps étrangers, de taches de gras, d'huile, de carburant, de brûlure: LDLN 207, p.14.

Note de MFT: un ripage ne peut laisser de stries qu'à ses extrémités. Pour laisser de telles marques il faut un déroulement lent d'un pneu, d'une chenille, d'un anneau sur le sol. L'anneau situé en bordure du disque se trouvait à 70cm au-dessus du sol.

M. Julien note la présence d'une marque de semelle carrée de 15 à 16 cm avec motif. représentant les quatre branches d'une croix (?): LDLN 207, p.13 dessin n°8.

La connaissance du problème OVNI par le témoin

_Mr Colini ne lit pratiquement jamais, même pas les journaux. Le mot ovni n'a donc pour lui aucune signification: nous lui expliquons le sens de cette abréviation. NT 16, p.25.

_Il n'est pas sans connaissance des problèmes OVNI: LDLN 207 p.11.

_M.N. possède la télévision, il était occupé à régler son antenne dans le but de recevoir TMC (Télé Monte Carlo) lors de mon enquête en novembre 1985.

M.N. connaissait déjà la signification du mot extraterrestre puisqu'il dit bien à son épouse: "*Ton chat blanc Bigoudi a été ramené par des E.T.*".

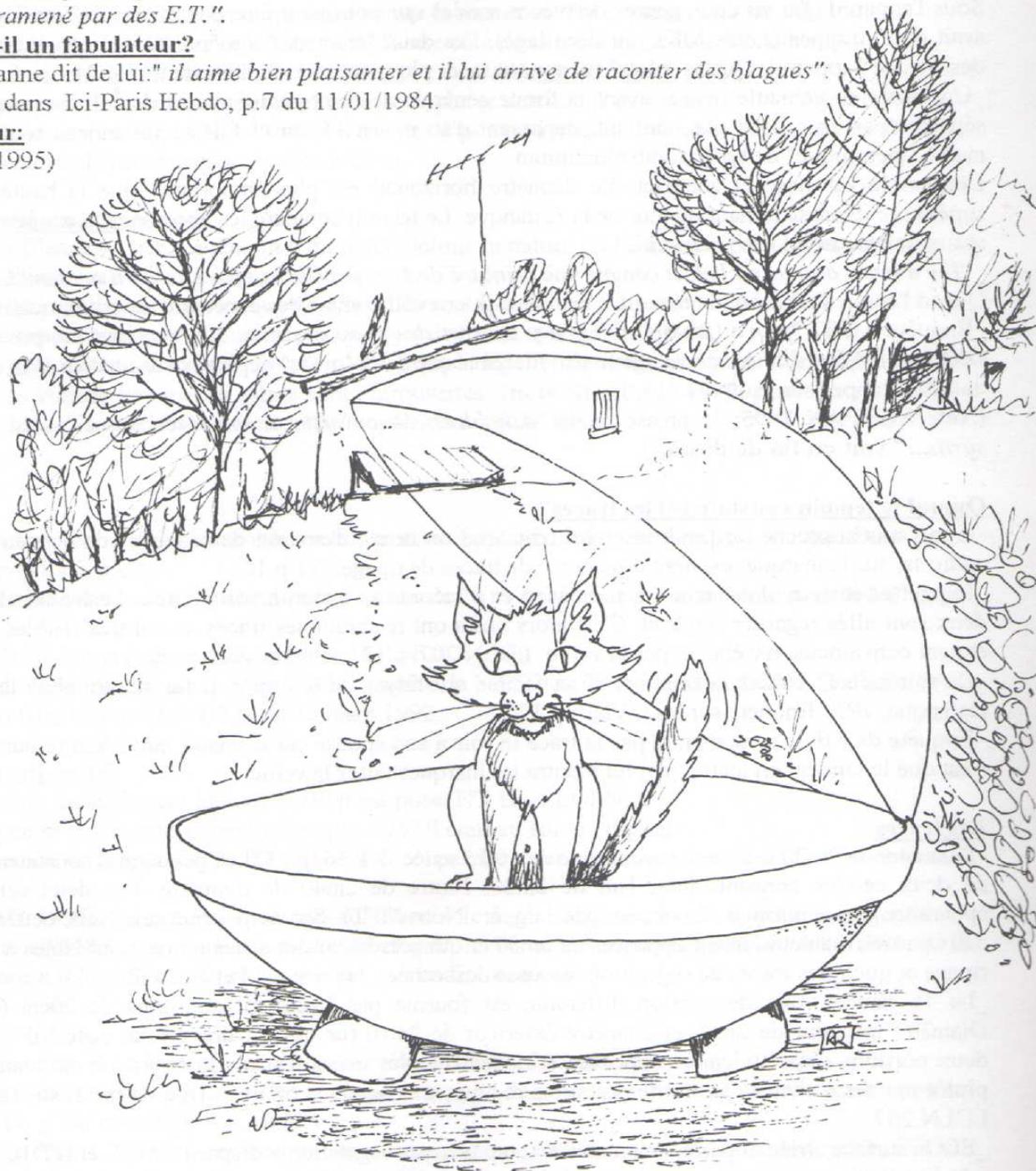
Le témoin est-il un fabulateur?

Son épouse Jeanne dit de lui: "*il aime bien plaisanter et il lui arrive de raconter des blagues*".

Laure Vernon, dans Ici-Paris Hebdo, p.7 du 11/01/1984.

Pause Humour:

(Raoul Robé, 1995)



**LE CHAT" BIGOUDI"
QUI (RE)VIENT DE L'ESPACE
LE 8 JANVIER 1981**

Hypothèse psychologique

Michel Monnerie développe cette hypothèse en date du 5 mars 1984.

"Notre homme, lui, ne se tient qu'au schéma de son affaire et diverge à chaque détail demandé. Cela est typique de l'affabulation mal préparée; en effet: les faussaires (non spécialistes) ne pensent pas aux détails qu'on va leur faire préciser. On rencontre cela surtout quand il y a un gros élément (enlèvement, photos ou traces) qui est sensé attirer l'attention et faire oublier le reste. Le bon ufologue orthodoxe se polarise sur la "preuve" et oublie de faire l'enquête (c'est le cas de la NT 16). le bon enquêteur interroge le témoin sur les détails et ce dernier se trouve pris au dépourvu.

Il y a une hypothèse psychologique dont nous n'avons pas débattu:

c'est : "dépassé par les événements". Imaginons M.N. complexe; immigré, parlant mal, bref, les voisins, ou les amis, le traitent avec condescendance. Que faire pour être digne d'intérêt? voir une soucoupe, tiens! Et justement (là j'imagine) se moquer à son tour du voisin qui a réussi (fonctionnaire, etc...) qui le traite trop gentiment, un peu protecteur. Qui lui donne quelques sous pour un petit bricolage, etc... Mais la femme de ce voisin a une faiblesse: elle croit aux S.V.; la moquerie-vengeance est toute trouvée. L'astuce: attendre que sa femme (premier test) lui en parle. L'ennui c'est que le voisin prend trop au sérieux, il appelle les pandores. Plus moyen de faire marche arrière. M.N. est pris au piège, dépassé par les événements, plus moyen d'avouer, coincé. L'histoire est mal ficelée, tant pis il faut tenir.

1/ Le peu d'enquête qui a été faite montre que N. est peu connu bien qu'il habite là depuis 15 ans.

2/ Cet italien naturellement expansif se trouve bien isolé. Maîtrisant mal le français, socialement sur la touche, hors du circuit professionnel (seul façon d'être reconnu socialement pour lui). Cela doit forcément avoir une influence sur son psychisme.

Ne trouvez-vous pas bizarre que la seule fréquentation de M. et Mme N. soit justement des gens d'une condition sociale très différente? Aucune enquête ne permet de trouver des amis aux N. de la même condition. Peut-être Mme N. fait-elle le ménage de Mme M. et M.N. fait-il un peu d'entretien.

4/ Posons comme hypothèse que M. ou Mme M. ait un faible pour les S.V. et en parle avec enthousiasme aux N. M.N. imagine une bonne farce pour se moquer d'eux et reprendre une supériorité.

5/ des affaires de ce genre il y en a des brouettées en 1954 (cf Barthel & Brucker+ M.Figuet), on fait une farce, puis les gendarmes s'en mêlent, alors on n'ose plus revenir en arrière.

6/ M.N. prend la décision. Il a entendu dire que ce qui compte c'est la preuve (enlèvement, photo, trace) comme par hasard la bétonnière ou le crawl ont laissé une trace curieuse sur le chemin, il n'hésite plus. Et puis sa femme lui fait trop sentir qu'elle travaille, qu'il dépend d'elle depuis sa maladie. Il commandait des hommes et maintenant il doit subir sa protection maternelle (cf: GEPAN, c'est Mme N. qui demande aux enquêteurs de laisser reposer son mari). C'est sur elle qu'il essaie sa petite farce. Point fort: la trace; il ne connaît pas trop le dossier soucoupe; il sait vaguement que "ça" ressemble à deux assiettes l'une sur l'autre (c'est ce qu'il dessine); des tuyères, des pieds (note MFT: des seaux de maçons renversés car il y pense). Son histoire marche, sa femme grimpe au plafond, elle prévient le percepteur, la farce marche à fond. N. jubile. Aïe, les gendarmes! Ca va trop loin. Que dire? Que faire? Impossible d'avouer ça aux M., fâchés à jamais.

Et l'affaire prend de plus en plus d'ampleur.

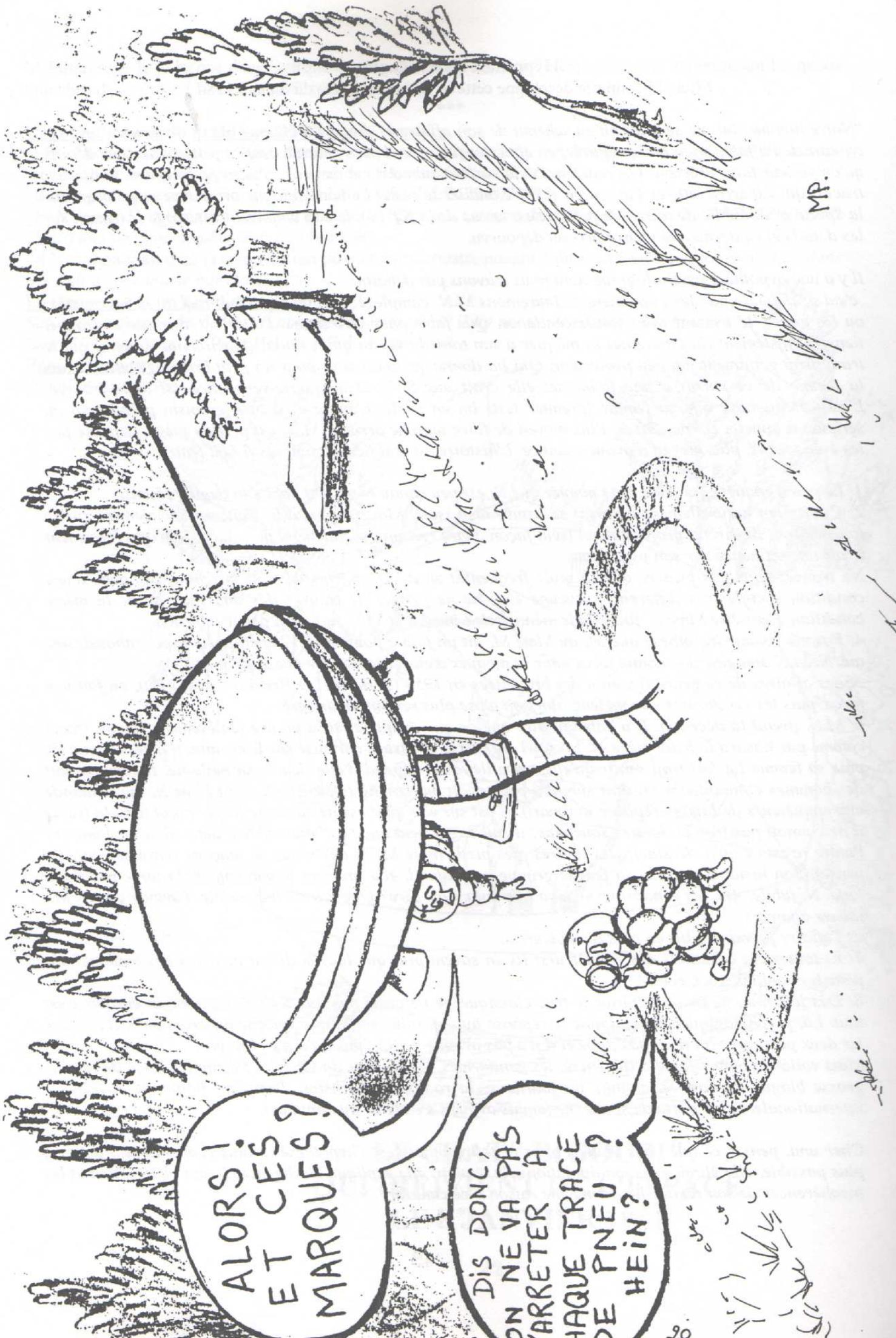
7/ Et toutes ces questions des enquêteurs! Ils en savent plus que lui. Ils disent qu'il y a des boulons? Va pour les boulons, ceci, cela.

8/ Dès le début, N. avait employé le truc classique: je ne crois pas aux S.V. c'est un engin curieux c'est tout. Là, psychologiquement il donne la réponse aux M. (plus malin que vous, je n'y crois pas). Il ménage les deux positions: lui n'est pas dupe et il n'a pas inventé de S.V. puisqu'il n'y croit pas.

Mais voilà: la bonne farce a dégénéré, les gendarmes, les savants du GEPAN; complice forcé de la plus grosse blague de l'année, et puis les journaux, la radio, la télévision, l'ampleur nationale et même internationale. Seule porte de sortie: ne jamais avouer, s'en tenir au minimum.

Cher ami, pensez ce que vous voulez, mais cette hypothèse est l'hypothèse la plus économique... donc la plus possible. elle élimine les manipulations du témoin, elle explique l'indigence de son observation et les incohérences de son récit. Elle donne une raison à ce canular".

MP.



ALORS !
ET CES ?
MARQUES ?

DIS DONC,
ON NE VA PAS
'ARRETER A
HAQUE TRACE ?
DE PNEU ?
HEIN ?

IL EST MANIFESTE
QU'UN PHÉNOMÈNE DE
GRANDE AMPLÉUR A
ALTÉRÉ LE COUVERT
VÉGÉTAL SUR
CET AXE DE
PRÉLÈVEMENT.



Trans: analyses de traces d'un Objet Roulant Non Identifié?

Eric Maillot

1/ Les dernières analyses demandées par Jacques Vallée:

En page 6, 1ère collection d'OVNI PRESENCE n°46, J.Vallée explique qu'il a fait procéder à des analyses à cause d'un "certain nombre d'ufologues indépendants ... ayant notamment enquêté auprès des voisins... qui ont observé un véhicule de forage". Il veut démontrer que se poser des questions, douter, est inutile puisqu'aucun autre produit que le sol n'a été trouvé. Par conséquent, la trace de Trans-en-provence serait celle d'un Ovni. Examinons donc avec quels arguments scientifiques il répond aux "spéculations" (sic) de quelques ufologues anonymés.

A/ Les échantillons:

Ils proviendraient tous deux de l'anneau de la trace. L'un de sa surface Q1, l'autre en profondeur Q2. On notera avec étonnement qu'aucun échantillon témoin n'est présent alors que le problème est de savoir s'il y a une différence entre la trace et le sol témoin. Si l'on regarde la note technique GEPAN (p.31 à 33), il n'est nulle part fait mention d'autres prélèvements sur l'anneau que P1. D'où sortent donc Q1 et Q2? Quand furent-ils prélevés et par qui? Ces informations minimales ne sont pas données.

B/ Recherche d'éléments toxiques:

J.Vallée est certain qu'aucune trace de ciment, d'huile, de polluant chimique ne témoigne de la présence d'un véhicule. Etonnants propos chez un scientifique, quand on pense que ces substances n'ont pas été recherchées. Notons aussi que le fait de dire au laboratoire chargé de l'analyse que les échantillons "ne contiennent pas les substances toxiques et ne sont pas radioactifs" fausse d'entrée le protocole d'une analyse dite en aveugle. On pourrait parler ici d'une analyse borgne pour ufologues aveugles. Si de l'huile de vidange, des pesticides, des dérivés ammoniacaux, des nitrates, du désherbant; du ciment, ne sont pas toxiques alors attendons de voir J.Vallée faire pousser son gazon avec pour le croire. Jusqu'à ce jour, le doute reste donc permis sur la validité de cette analyse. Les arguments qui en découlent relèvent donc de la pure spéculation.

C/ Radioactivité:

Exclure les éléments radioactifs d'une recherche sur le simple fait que le GEPAN n'aurait rien détecté après des pluies et 40 jours semble osé. D'ailleurs on se demande même si des mesures de radioactivité ont été effectuées puisqu'il n'en est pas fait mention dans la note GEPAN.

Une petite parenthèse à ce propos : des contrevérités ont été dites par M.Vélasco lors de sa conférence parisienne en février 1992 dont celle-ci: "les effets constatés sur les végétaux ne peuvent être dus à des rayonnements ionisants puisqu'il n'y avait pas de radioactivité". Ce scientifique ignore apparemment que les aliments stérilisés par radiosources ne sont pas radioactifs et confond pollution radioactive, du type Tchernobyl, et effet d'une exposition aux radiations (voir aussi "Ciel & Espace" n°268).

D/ Analyse microbiologique:

Les insectes trouvés en surface ne sont même pas identifiés, les "fibres noires et blanches" non plus. Les analyses du GEPAN sont elles contradictoires sur ce sujet. Constat d'absence de traces organiques en page 40 de la NT n°16 mais présence de mousses en page 34.

E/ Composants chimiques du sol:

On est aussi très loin de retrouver les mêmes éléments dans les deux analyses. A ce point, on arrivait à se demander s'il s'agit des mêmes échantillons.

1/ Analyses demandées par le GEPAN:

- pas de résidus de combustion de moteur à hydrocarbure (SNEAP).

- fer libre ou oxydé, non caractéristiques des aciers, présent sur grain de calcaire.

- trois composés trouvés: BaCa (CO₃)₂ et (CaO₂, 8H₂O) pour échantillons à 4m de la trace; sur trace composé monocristallin sans efflorescence "foisonnante", indice d'une genèse à moins de 600°C, présence certaine de Fe₃O₄.

- C₂H₂O et ions phosphates (63&79): ressemblance avec des polymères ou résidus de combustion envisagés.

- faible quantité de sodium, magnésium, titane.

- présence de zinc et phosphate; possible peinture noire primaire à base de carbon black; pas d'aluminium sur les particules noires.

2/ Analyses demandées par Jacques Vallée:

- Présence d'aluminium, silicium, calcium, fer dans les deux échantillons.

- Traces de potassium, sodium peut-être masqué par le type d'analyse, présence de cuivre incertaine ou irrégulière: OP n°46, p.10

-Pas de zinc, ni de phosphate mais uniquement du cuivre cette fois qui serait explicable, lit-on, par son usage comme insecticide pour vignes. Notons qu'en ce cas des ions sulfates (CuSO_4) devraient être présents et ne le sont pas. Aucune allusion à la présence de la matrice carbonée polymérique ou de la composition des particules noires. Bizarre.

Dans les deux analyses: la nature exacte de la roche mère n'est indiquée ni par J. Vallée ni par le GEPAN, ce qui semble un comble pour une analyse de sol. Le GEPAN, se souciant fort peu de la géologie et de la composition naturelle de la roche indique: "prédominance calcaire" p.34 ou "argilo-calcaire" p.38 et/ou "grès" p.39. Pour l'analyse de M. Vallée il s'agit de "sable humide et beige".

Il n'y a aucune mesure du pH des échantillons de sol et aucune mention de sulfate, nitrate, chlorure, etc. Surprenant.

Examinons de plus près ces diverses informations assez disparates et surtout guère explicites et lacunaires. A un point tel que l'on est en droit de se demander si ce n'est pas délibéré...

-la présence de baryum (Ba):

C'est un constituant naturel probable de la roche mère. Le Baryum se trouve généralement sous forme de barytine (BaSO_4) mais aussi sous forme de withérite (BaCO_3) ou pseudomorphosée de calcite (CaCO_3) dans des sédiments calcaires, détritiques, argilo-calcaires. Il peut aussi être un apport artificiel. La baryte est utilisée dans les forages.

-Le fer libre ou oxydé, Fe_3O_4 :

Le fer libre ou oxydé est un composé fréquent des sols et aussi des dépôts calcaires. La magnétite (Fe_3O_4) est plus surprenante pour ce type de roche. Ce composé se forme dans les hauts-fourneaux par réduction par le CO du Fe_2O_3 . On peut donc le retrouver suite à un apport contenant des scories. Ce fer ne semble pas provenir d'un acier d'après le laboratoire.

La calcite (CaCO_3):

C'est le composant principal d'un sol calcaire (ou sédimentaire). Elle est souvent accompagnée de fer, magnésium, manganèse, plus rarement de zinc (2% maxi.). N'ayant pas la composition de la roche mère; il est difficile d'exclure une origine naturelle.

La formule ($\text{CaO}_2, 8\text{H}_2\text{O}$): Elle n'est guère explicite sur le composé chimique. Ce peut être de la chaux ou de l'hydroxyde de calcium ($\text{Ca}(\text{OH})_2$); La encore rien d'anormal dans ce type de sol.

Ces composés chimiques peuvent aussi provenir de mortier ou de ciment. Il est utile de rappeler ici que de très nombreuses variétés de ciment existent. Ils sont en général obtenus par broyage de calcaire et d'argile (silice) mélangés en une pâte humide, on y adjoint du laitier de haut fourneau (CPAL) ou de la pouzzolane (cendre volcanique) (CPAZ) ou des scories ou du minerai de fer (CPF). la pâte est cuite entre 1400 et 1500 degrés pour donner le clinker; on peut y mélanger enfin 2% maximum de gypse (CaSO_4) pour ralentir la rapidité de prise. La composition moyenne d'un ciment oscille entre 20 à 24 % de SiO_2 , 7 à 11 % de Al_2O_3 + Fe_2O_3 et 63 à 67 % de CaO. Lorsque l'on verse de l'eau sur cette poudre, il se produit deux réactions: une d'hydratation et l'autre d'hydrolyse. **Un dégagement de chaleur important s'en suit et de longs cristaux imbriqués se forment progressivement donnant de la rigidité au mélange.** Le ciment prend et durcit en séchant. Aux spécialistes de voir s'il y a formation "en dessous de 600°C de monocristaux non foisonnants"!

Les phosphates (PO_4):

Ils sont aussi naturellement possibles dans ce sol sédimentaire sous la forme de phosphate tricalcique ($\text{Ca}_3(\text{PO}_4)_2$). Les déjections ou ossements d'animaux en contiennent. Ils peuvent aussi provenir d'apport d'engrais phosphatés (monocalcique ou superphosphate) auxquels sont parfois ajoutés du potassium et des oligo-éléments (Cu, Zn, Mn, Mg...) Ils composent aussi les scories de déphosphoration de la fonte. Ils sont aussi utilisés dans les produits détergents (phosphates de sodium).

Le $\text{C}_2\text{H}_2\text{O}$:

Cela ne correspond pas à un composé stable connu, aussi ne s'agit-il peut-être pas véritablement d'une formule chimique, mais plutôt d'une indication des proportions dans un mélange complexe, éventuellement polymérique.

Carbon black (ou noir de carbone):

Sachant qu'il retient souvent de l'oxygène et de l'hydrogène, serait-ce le composé sus-cité ? Quoiqu'il en soit, ce noir de carbone est obtenu **par combustion de gaz ou de dérivés pétroliers**. Par exemple en faisant une combustion incomplète de l'acétylène d'un chalumeau.

Il serait, d'après l'un des labos, issu d'une "peinture primaire".

C'est une possibilité: les peintures primaires contiennent des matrices polymériques carbonées et aussi du zinc et du cuivre. La phosphatation est un traitement de protection antirouille des surfaces ferreuses.

Ce pourrait être cohérent. Toutefois de nombreux autres composés, non trouvés, entrent dans la fabrication des peintures.

L'encre noire en contient aussi mais peut être exclue de la trace.

Le carbon black est enfin utilisé, pour 90% de sa production, dans le caoutchouc **des pneumatiques** (matrice polymérique carbonée), une forte proportion (40 à 50%) de noir de carbone y est mélangée. On y met aussi des oxydes de zinc (ZnO) et de magnésium (MgO), de la silice (SiO₂), de la calcite (CaCO₃), du sodium (Na) et d'autres produits faisant le secret de la fabrication ou, comme le soufre (0 à 2%), non trouvés dans les analyses.

Notons que la surface spécifique du carbone diffère selon les utilisations. Si cette valeur avait été chiffrée, il aurait été possible d'en connaître la provenance probable ("*section efficace importante*" dans la NT N°16 GEPAN...).

Quand on pense que l'expression, vite bannie, de "*trace faite comme par un ripage de pneu*" date de plus de dix ans déjà et que personne n'a eu l'idée de procéder à l'**expérience suivante**:

1/ Faire dérapier un pneu sur le sol du site,

2/comparer le polissage, l'aspect et la composition du dépôt noir laissé par ce pneu sur les grains de roche. Suite à des essais de freinage sur un sol calcaire, j'ai pu confirmer au binoculaire l'aspect identique des particules noires obtenues avec celles montrées sur les photos (page 36, NT 16). Amusez-vous aussi! J'invite ceux qui ont les moyens à en faire l'analyse. J. Vallée ou le SEPRA le feront-ils?

Bien des vérifications et comparaisons élémentaires n'ont pas été faites à cause d'idées préconçues ou par peur d'être éventuellement obligé d'admettre que cette trace-là pourrait avoir été faite par un objet monté sur roues chaussées de pneumatiques (et laissant peut-être dégouliner du ciment...) et non par un ovni béton monté sur seaux de maçon renversés. Les quelques ufologues qui ont pensé à cette possible explication des traces (Michel Figuet, François Diolez...) n'ont, pour des raisons diverses, pu aller jusqu'au bout de leur idée. **Il n'est pas trop tard pour essayer de vérifier et conclure.**

2/ Les analyses biochimiques du Prof. Bounias:

Le scientifique (pas l'auteur ufologue) nous déclare : "*Une partie des données est fournie à la communauté scientifique*". Et l'autre partie? serait-on tenté de demander. Est-ce celle sur les essais et tentatives de vérifications?

Les données fournies et le jargon utilisé n'étant pas facilement discutables par l'ufologue moyen, nous sommes contraints de faire confiance aux résultats pour ne pas entrer dans un débat de spécialistes (qui existe en coulisse). Constatons tout de même, après avoir tenté d'ingurgiter les 23 pages (+2 aspirines) consacrées aux analyses biochimiques, qu'il n'y a pas une seule fois de conclusion ou d'explication claire faisant suite à chaque expérience ou mesure.

Les discordances observées peuvent tenir à des différences de procédés d'analyse et à une hétérogénéité de l'échantillon. Les substances trouvées pouvant avoir des origines très diverses.

Admettons donc qu'il y eut un effet sur la croissance des végétaux rappelant un vieillissement prématuré et que celui-ci n'a rien à voir avec les techniques et précautions de prélèvement.

Examinons alors les hypothèses explicatives de M. Michel Bounias.

a) Intoxication chimique par poisons ou herbicides:

"*Des analogies apparaissent mais des divergences aussi.*" On aurait aimé avoir un peu plus de détails. Par exemple sur le type de poison testé mais cela semble trop demander à notre scientifique.

Comment alors exclure cette hypothèse qu'il considère "inconclusive" ?

b) "*L'épandage de ciment ou de laitance de mortier est démentie par l'étude du pH.*"

Le Pr. Bounias ne nous dit pas s'il a attendu 40 jours au moins (la trace pouvant dater d'avant l'ovni dans ce cas!) et un lessivage, donc une dilution par les pluies influençant le pH, pour faire sa mesure. Aucune valeur n'est donnée. Que l'on aimerait avoir le protocole et les résultats de ses vérifications!

Le Pr. Bounias pense à faire venir un ovni pour tester la réaction du sol (OP n°46, p.13) mais bizarrement ne pense pas à faire des essais de lessivage de ciment par les pluies. Non, il va à Trans en bonne compagnie, confiant dans sa théorie, un point c'est tout.

Pourquoi ? Il l'explique ainsi: "*ce serait un très long et lourd travail de recherche scientifique "dure"*". Il essaie ensuite de faire croire que puisque "*le produit devrait être de plus en plus dilué alors que l'on s'éloigne de la trace*", cela relèverait d'une "*falsification délibérée*" et non pas d'un simple phénomène de lessivage. Nous sommes présumés le croire sans autre argument ou essai!

Ainsi va la science quand il s'agit d'ufologie.

c) "Un effet thermique ou un coup de foudre" montrerait aussi des analogies et des divergences".
Lesquelles? On ne sait toujours pas. Les radiations ionisantes... éliminées. L'explication est donnée en page 63 & 64 de la NT GEPAN. Limpide en théorie! Et en pratique, Professeur, avez-vous fait les expériences? L'éclaircissement "à lui seul"... c'est exclu. A nous d'en déduire que l'éclaircissement combiné à un autre facteur pourrait amener une solution plausible. Et ce ne sont pas les facteurs qui manquent...

d) Nous arrivons à ce qui reste, pour le Pr. Bounias, le plus probable, alors que les vérifications expérimentales n'ont, là encore, pas été faites: les champs électromagnétiques (des micro-ondes). Cela tombe sous le sens, surtout quand on a fréquenté M. JP. Petit.

En résumé, on nage de ce côté dans le flou complet sur la nature de cette trace. Alors, au lieu de travailler à vérifier, on préfère supputer. Et ça marche auprès des ufologues et de leurs moyens médiatiques (presse, congrès). Surtout lorsqu'il s'agit de faire écho de cette affirmation de M. Bounias après étude de la trace "Rien ne vient remettre en cause le témoignage de M.N... toujours confirmé par l'expertise scientifique": (OP n°46, p.14).

Ce serait exact... à la seule condition d'oublier:

_1) Qu'il n'est pas question de remettre en cause le témoignage, mais l'origine insolite de la trace. M.N. n'est pas allé voir la trace tout de suite mais quelques instants plus tard (de 30s à 5mn) suivant les versions.

Il a une vue plongeante et normalement partielle de l'ovni puisque masqué par la restanque (voir plan GEPAN, p.10). Il se fie donc à des repères en perspective, mémorisés durant un laps de temps très court au moment où il observe, au dessus d'un bout de toit, le départ. Ses repères sont probablement des arbres mais rien n'a été publié à ce sujet.

Combien de personnes seraient capables de situer à un mètre près la position d'un objet dans ces conditions? Ceci explique-t-il que la trace soit mal placée sur certaines photos de la note GEPAN, p.13 à 15; Qu'il y ait erreur des enquêteurs ou du témoin, cela confirme de toute manière la possibilité de ce type d'erreur.

Voilà qui permet de douter de l'essentiel: le lien présumé de localisation ovni-trace. Sans nécessairement exclure la possibilité d'un **ovni passant par là**.

_2) Que les "seaux" vu sous l'ovni n'ont pas fait de marque visible ou cohérente au sol. Alors qu'ils dépassaient de vingt centimètres d'après M.N. Notons que les photos infrarouges supposées montrer les traces circulaires des seaux (qui seraient donc fixes) ne collent pas avec un ripage rotatif.

_3) Que le bord de l'ovni n'aurait pu faire cette trace sans être en contradiction avec le témoignage (il ne tournait pas).

Et même s'il tournait, la forme de l'ovni exclut cette possibilité de frottement puisque l'anneau est situé à mi-hauteur de l'ovni. Encore un coup des micro-ondes pulsées avancera-t-on sans autre vérification.. en oubliant qu'il y a eu ripage incontestable donc force mécanique.

_4) Que le témoin n'a pas entendu de bruit de frottement et d'écrasement des petits cailloux, dont les silex (eux qui font crisser une craie sur un tableau!), par la masse de cet ovni. Essayez avec du caoutchouc ou la semelle de vos chaussures, à 30 mètres ça s'entend; alors sur du métal... Et M.N. entend pourtant le léger bruissement ou chuintement d'air (pas vraiment un sifflement) de l'ovni qui arrive puis qui décolle. M.N. a confirmé en présence de MFT en 1991 qu'il s'agissait d'un bruit comparable à celui que l'on entend en voiture lorsque l'on entrouvre la vitre.

_5) Que de contradictions et/ou variantes gênantes sont présentes dans les diverses enquêtes, pas seulement sur la forme de l'ovni... Sont-elles dues à la difficulté de comprendre M.N., à des ajouts de sa part ou de celle des enquêteurs? Dans quel dosage?

_6) Que les analyses du GEPAN étaient orientées (avec jeu de mot) dans l'axe du sentier dont le couvert végétal est digne du crâne d'un chauve sur la photo de Savelli prise à l'époque: OP 48, p.14 et LDLN 207.

S'il y eut effet inversement proportionnel à la distance, les végétaux situés hors axe de prélèvement à 1 mètre de la trace ne sont pas censés avoir été affectés puisqu'on n'a pas daigné faire de mesure. C'est un effet de champ E.M. hyperorienté...

Pourquoi ne pas avoir pris des végétaux, pourtant très denses, en perpendiculaire ou avoir étudié l'arbre le plus proche (a priori non affecté lui!) par rapport à un autre plus lointain? Ces végétaux là ne contenaient peut-être pas de chlorophylles ou d'acides aminés...

Le prétexte de la discontinuité (non homogénéité) de végétation ne tient pas quand on regarde les distances de prélèvements (NT16, p.42) hors trace et l'écart entre la trace et la zone riche en végétaux.

_7) Que cette trace n'a pas été étudiée à temps par le GEPAN.

De surcroît, nul écho dans la note GEPAN d'un historique de l'activité humaine autour de cette trace entre le moment où le témoin la voit et l'arrivée du GEPAN. Pourtant il a pu s'en passer des choses et en passer des gens. Le pire est l'absence d'indication sur le passé du sol avant la présence de la trace.

_8) Que l'on discerne nettement sur les premières photos de M. Thomas Savelli des lignes droites moins de 48h après l'ovni. Chose rarement naturelle dont personne ne parle. Alors, passage de roues ou trace de planches utilisées pour protéger la trace? Qui s'en soucie?

Si ce sont des traces de roues, cela prouverait qu'un véhicule peut y passer et qu'il y est passé. A-t-on relevé la largeur ou l'aspect des pneus traversant la trace? Nenni.

La largeur exacte de l'anneau est encore douteuse (10 ou 20 cm?)

_9) Que la trace de "semelle" carrée ou rectangulaire avec motif en croix dont parle M. Julien dans son enquête LDLN est vite oubliée. Aurait-il eu la berlue ou ce malheureux détail dérange-t-il les idées en place (pour sa ressemblance avec un pied de bétonnière par exemple?).

Cela devrait suffire à vous convaincre que certaines affirmations sont quelques peu hâtives et à vous donner l'envie de vous replonger dans ce cas passionnant.

Quand on y regarde d'un peu plus près, Trans-en-Provence, comme bien d'autres classiques, est bien loin d'être un cas aussi solide qu'on le dit et que beaucoup s'évertuent à le faire croire pour des motifs très divers.

Paradoxalement et à la condition de penser que rien ne vient entacher la réalité du témoignage unique de M.N., l'ovni serait plus crédible s'il n'était point question de cette fameuse trace.

Mais si tel avait été le cas, combien d'actuels ardents défenseurs de Trans auraient mis autant d'énergie à mettre ce cas en exergue?

L'aura de la science a un pouvoir bien connu en psychologie sur la crédibilité a priori ou la confiance aveugle en celui qui s'en pare.

Eric Maillot, Monthermé, le 14/03/1992.

Quelques résumés de deux contre-enquêtes

Avec le CVLDLN (Gilles Munsch, François Diolez et Joëlle Gerby), le 8 août 1985

"Sur place, Michel (Figuet) nous indique l'endroit exact où furent relevées les fameuses traces. Un superbe chardon y a fleuri, et l'on ne remarque pas grand chose. M.N. nous rejoint et nous précise:

1- Qu'il n'y a pas eu de poussière lors du décollage.

2- Qu'il a reçu un coup de téléphone d'une personne se réclamant du GEPAN lui demandant la date des faits et l'orthographe de son nom.

3- Qu'il y a eu des forages sur la restanque, plus vers la villa, et cela date de 1 an 1/2 environ (hésitation avec 2 ans 1/2). Profondeur atteinte: 16 m- Eau trouvée à 12m -

4- Qu'il y a eu également des forages, de l'autre côté de la villa. Eau trouvée à 14m".

Remarques personnelles de G.Munsch:

Le chemin menant à la restanque permet, malgré un virage serré, l'accès à un véhicule motorisé. L'accès est barré par une chaînette en plastique (rouge et blanc) escamotable. Il semble curieux qu'un engin volant arrivant du dessus des arbres se pose sur le "chemin", très près du mur, alors que la restanque est large et dégagée, permettant un atterrissage moins "serré".

Enquête de voisinage à Trans le 15/12/1985 (Yves Bosson, Jean Louis Decanis, M.Figuet)

Nous avons rencontré M. Antoine Castellan qui nous certifie qu'un forage a été effectué chez N. "avant avril 1981, date à laquelle j'ai pris ma retraite" (C. étant routier, il se souvient qu'il n'était pas en permanence chez lui à l'époque du forage). Il nous précise:

1- Que cela devait être "vers 80-81" et "en hiver" puisqu'il a pu voir la tour de forage depuis chez lui (chose possible car les arbres n'avaient pas de feuilles).

2- Que la tour de forage se situait approximativement à l'endroit des traces, qu'elle était de couleur jaune.

Enfin, ultime précision: le forage a été réalisé à l'époque où M.N. construisait son abri à pompe et la réalisation de ce forage aurait duré deux jours.

Après nous avoir parlé d'une affaire "d'auto-stoppeuse" dans le Var, M.C. nous montre sur le terrain voisin des traces d'un forage effectué en 1/2 journée. Nous notons des traces de 20cm faites par les pneus de l'engin foreur.

Lettre de M.Médina, gérant de la société "Var-Forages" à M.Figuet:

"Nos machines de forages sont des Dodge 4/4; largeur hors tout des roues 2 mètres, pneumatiques de 90x16 dessins tous terrains mais il est impossible de réaliser un dessin en "fer à cheval" avec un rayon aussi court. Nos foreurs utilisent également un compresseur qui souffle uniquement dans le trou du forage. Il est certains qu'après notre passage il reste toujours un peu de traces d'huile et de fuel, d'autre part chaque tige de forage est graissée à son extrémité avant de la placer pour forer. Nos machines ne peuvent se placer trop près d'une restanque sinon il est impossible de manoeuvrer autour du trou de tige - écartement minimum d'un mur: 2 mètres - et à avoir l'accès à notre foreuse et compresseur.

Après notre passage, le forage terminé, il reste une quantité plus ou moins importante de sédiments extraits de la pulvérisation des roches, et même de la boue importante lorsque l'eau est atteinte car celle-ci jaillit en abondance à l'extérieur du forage. Le terrain est boueux sur un rayon de 2,50m.

La société "Var-Forage" a cessé ses activités depuis plus de deux ans".

Signature, Draguignan, le 17/10/1986.

Lettre de Michel Bougard à Jacques Scornaux du 07/01/1985:
à propos d'une nouvelle analyse du sol (voir document ci-après).

"Le pH (mesuré en solution de KCl) est supérieur aux valeurs habituelles (6,4-6,5). La nature géologique du terrain et la présence quasi certaine d'une roche mère calcaire non loin de la surface du sol peut expliquer à elle seule ces valeurs. Un apport de sels basiques (traces éventuelles de ciment) a depuis longtemps été dilué par le lessivage des eaux de pluie (même si elles sont sans doute rare en cette région) et on ne peut rien espérer de mieux comme renseignement valide.

L'examen attentif des résultats révèle néanmoins que le point zéro est remarquable à divers titres. Sa teneur en C organique et en Na⁺ est largement supérieure à celle des autres échantillons; par contre sa teneur en CaCO₃ (et en Ca ++ également) est inférieure à celle des points voisins. Les quelques graphiques joints tentent (maladroitemment) d'illustrer ces "pics" et ces "puits" étant bien entendu que ce que j'appelle "pics" et "puits" ressemble plus à un soubresaut du terrain qu'à des collines ou vallées bien marquées.

Le carbone organique est essentiellement dû à la présence d'humus, résultat de la décomposition bactérienne de la matière organique. Dans une terre arable normale, il y a en moyenne 2% de C organique: on dépasse largement cette teneur dans le site zéro de Trans! D'autre part, si on isole les points zéro et n°9bis, 1 et 5 (proches de la trace circulaire) on constate qu'ils présentent des "pics" en K⁺ et Mg⁺⁺, et des "puits" en Ca⁺⁺, C, CaCO₃ et aussi pour le pH, le point n°1 étant plus particulièrement remarquable.

En gros, je conclurais ceci:

1- La nature calcaire du sous-sol (avec affleurements éventuels à vérifier sur place) et le lessivage du sol par la pluie interdisent tout contrôle d'un éventuel dépôt de matériaux calcaires à caractère basique (ciment ou chaux par exemple).

2- La nature organique de l'échantillon central (humus abondant) est fort différente du voisinage immédiat, sa teneur en Na⁺ n'est pas anormale mais néanmoins de 2 à 4 fois supérieure à celles des autres échantillons testés;

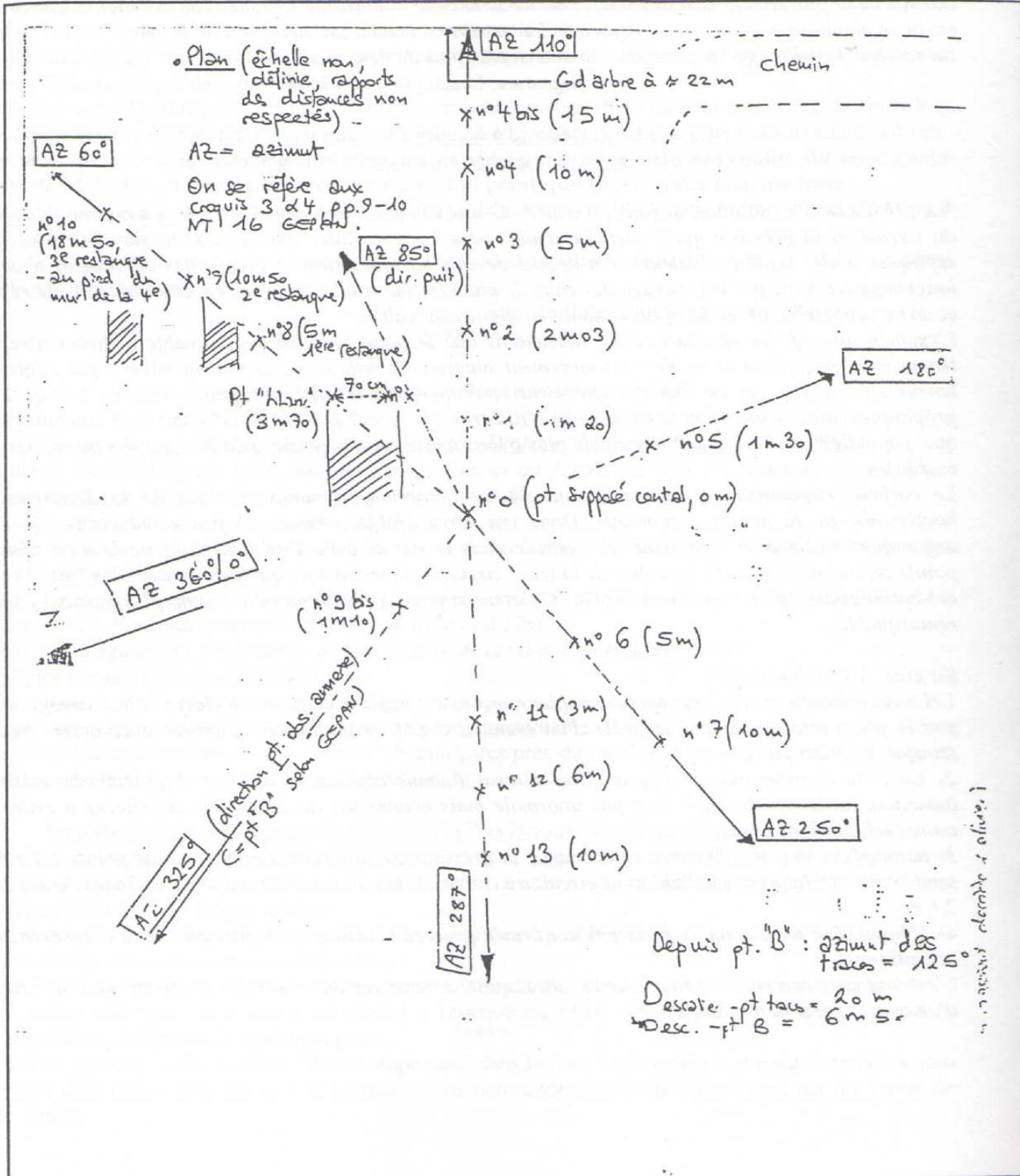
3- Sans qu'il soit possible d'être catégorique, la présence de différences mineures aux points 1,5 et 9bis semble attester la présence d'une zone circulaire entourant le point 0 et d'un diamètre compris entre 2,2 et 2,6 m.

4- L'hypothèse d'un artefact n'est pas confirmée par ces résultats, pas plus que celle d'un événement exceptionnel.

C'est tout ce qu'on peut raisonnablement dire, quitte à renvoyer dos à dos les partisans de l'atterrissage d'un ovni et ceux de la fraude"

17 février 1985
Trans-en-Provence

Prélèvements sur le site par YBN, MFT, JLDS



le 18/12/85

INSTITUT AGRICOLE
DE LA PROVINCE DE

Monsieur

/réf.

/réf.

Cher Monsieur,

L.P. - 18 - C. - 1231

Vous trouverez en annexe un tableau récapitulatif des différentes analyses demandées.

Les teneurs en P, K, Mg, Na (exprimés en Mgr d'éléments par 100g de terre) sont uniformes.

Le pH KCl et la teneur en calcium semblent présenter une gradation régulière allant du point central vers l'extrémité du terrain.

Les teneurs sont anormalement élevés.

Je pense que les explications sont données par les mesures de CaCO₃ que je vous avais parler:

En effet, ces sols sont des sols riches en calcaire naturel.

Veuillez agréer, Cher Monsieur, nos salutations distinguées.

Ing.C.

Chef de service



institut agricole

services agricoles

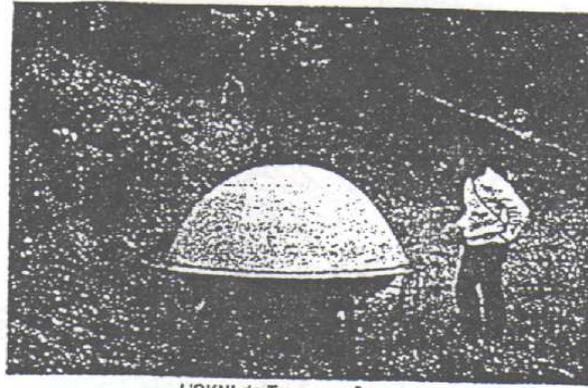
laboratoire de pédologie

le 18/12/85

ANALYSES DES ECHANTILLONS A EN-PROVENCE

mg / 100g d'écume

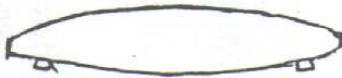
N° LABO	pHKCl	P. as-simil.	K	Mg	Ca	Na	Carbone %	CaCO3 %	Identification du demandeur
85/5282	7	0.8	13	19	4.399	1.6	2.76	13	échantillon 0
85/5283	7.1	0.6	13	27	4.564	0.8	0.39	15	échantillon 1
85/5284	7.3	0.5	11	17.5	4.645	0.4	0.42	21	échantillon 2
85/5285	7.2	0.4	15	20	4.771	0.4	0.57	15	échantillon 3
85/5286	7.3	0.4	12	23	4.695	0.4	0.54	15	échantillon 5
85/5287	7.3	0.8	10.5	24	4.686	0.8	0.33	18	échantillon 9bis
85/5288	7.4	0.8	15	24	4.800	0.8	0.69	22	échantillon 11
85/5289	7.5	0.4	18	26	4.963	0.8	0.63	38	échantillon 4



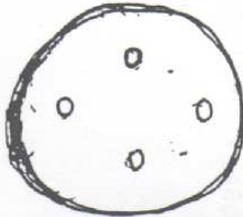
L'OVNI de Transe-en-Provence.

TELE STAR n° 378 31/12/1983
6/1/1984

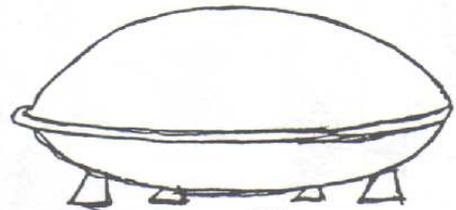
Maquette effectuée par les élèves
des "Beaux Arts d'Aix-en-Provence."
in situ.



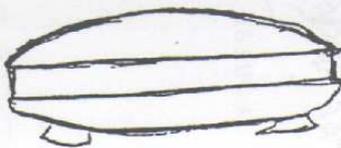
N.T.16 ,p.23 Vue de côté



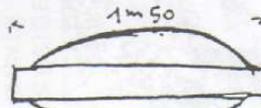
Vue de dessous



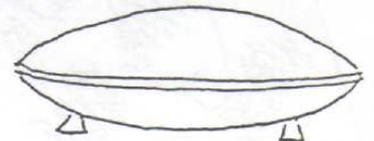
LDLN n° 207,p.13



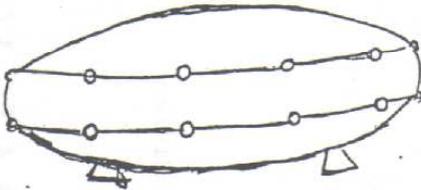
FRANCE-SOIR



L'Amarante
NT.17



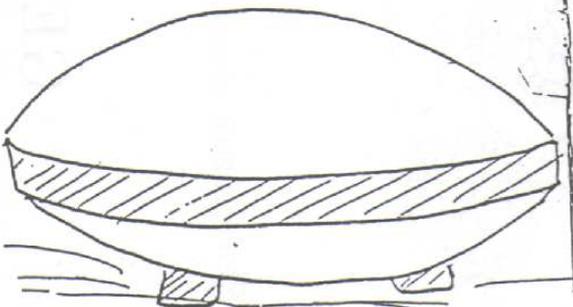
Autres dessins



C.E.O.S.E. Bulletin n°1

← 2m 50 →

Revue
Spirale



Vue de dessous
couleur gris plomb

Figure 7

◀ Secteur d'arrivée et de départ de l'OVNI
d'après le CEOSE,
et J.J. Vélasco (dans "La science avance" page 80) ▶

ANNEXE SERPAN

↑ Nord

Références: Plan tiré de l'article de J.J. Vélasco
dans le "Journal of Scientific exploration"

GENERAL VIEW OF SITE

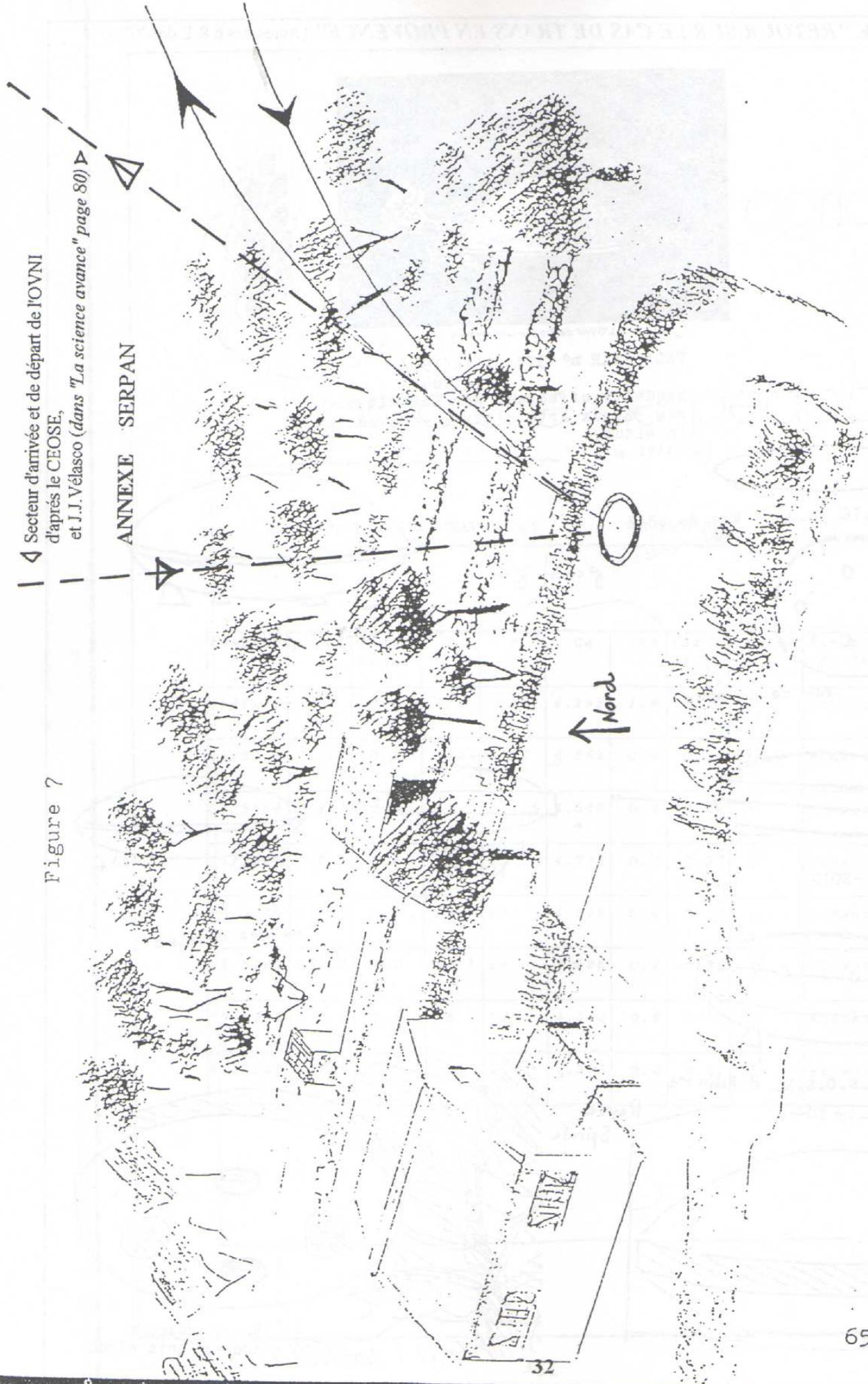


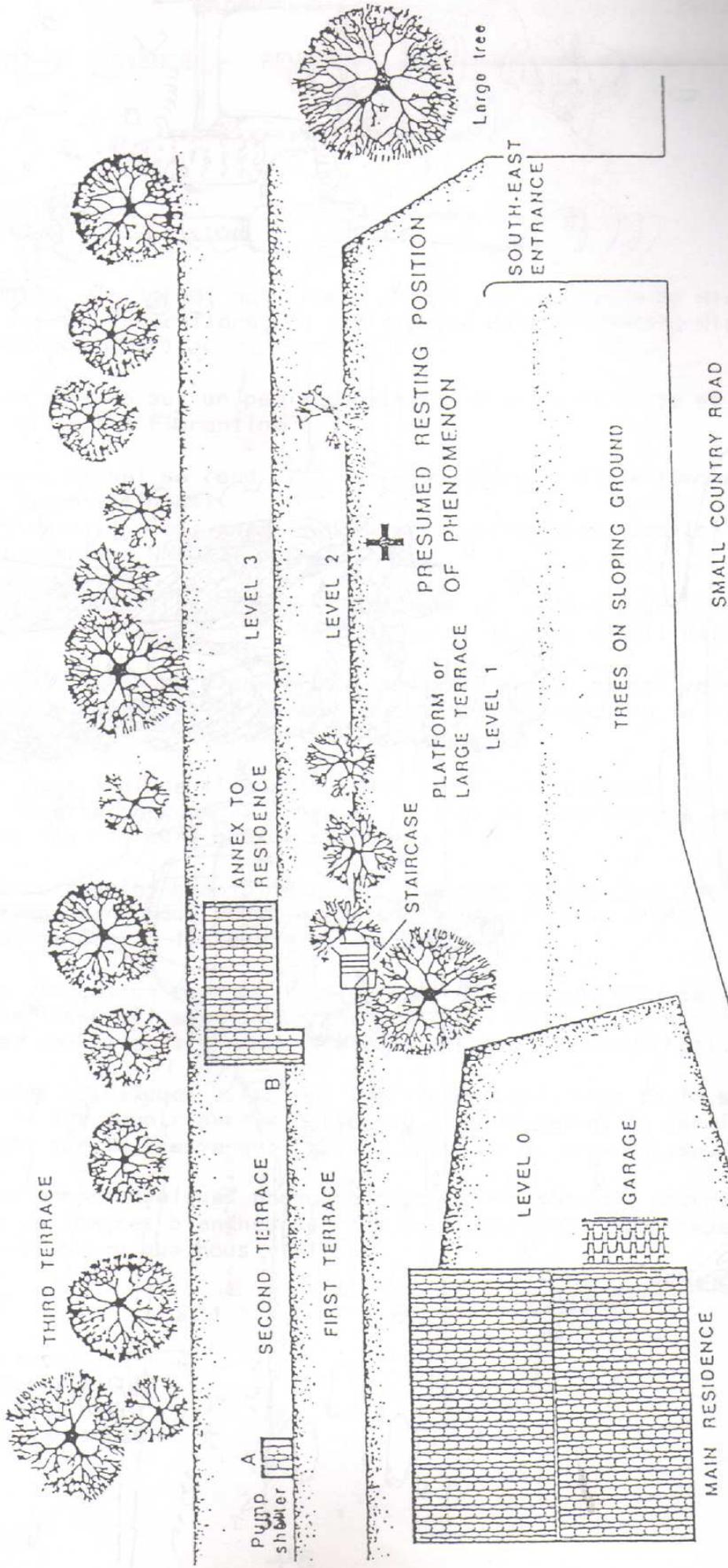
Figure 6

A, B : SUCCESSIVE OBSERVATION POSITIONS

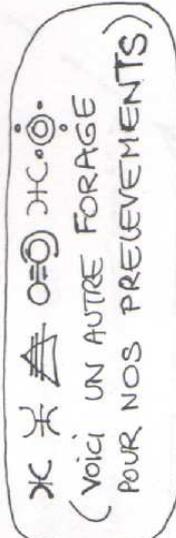
5 METRES ENVIRON

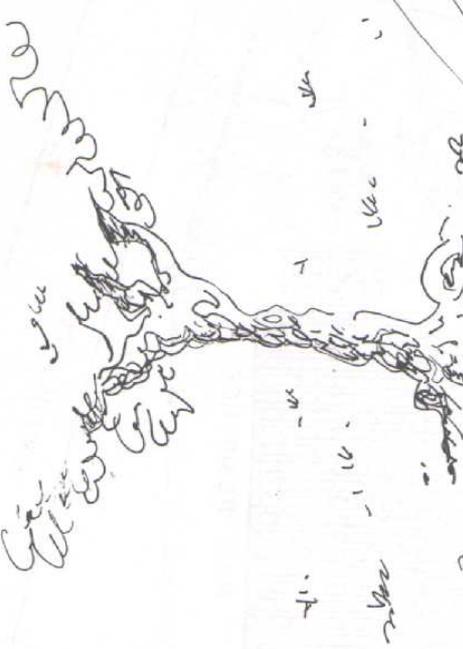
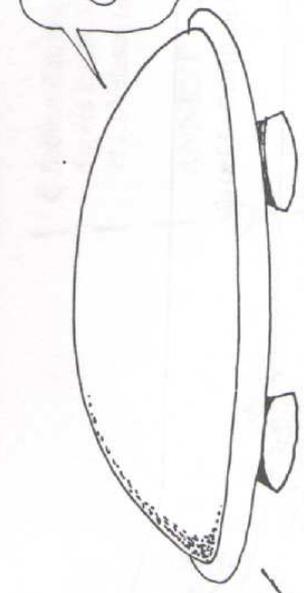


FOREST AND COPSE

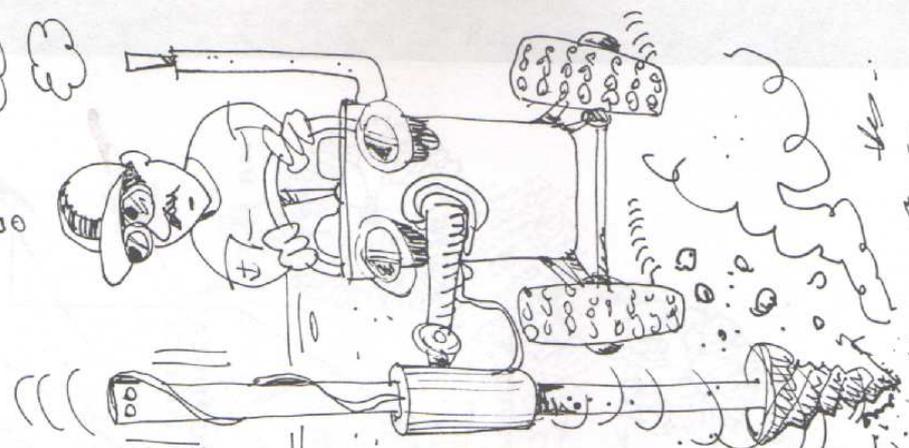


TOWARDS SOUTH


 VOICI UN AUTRE FORAGE
 POUR NOS PRELEVEMENTS



implant de M.I.B. dans la voie



STTRII! STRII!



TRANS III : L'ETERNEL RETOUR (par Raoul Robé 90)

TRANS EN PROVENCE - RENCONTRE AVEC MONSIEUR NICCOLAI.

Le 08 Août 1985, vers 15h40, nous nous rendons, en compagnie de Michel FIGUET et selon ses indications, au domicile de Monsieur Renato Niccolaï, à TRANS-EN-PROVENCE (Var).

Nous garons la voiture sur un petit chemin situé entre la route et l'allée d'accès à la villa "La Fiorentina".

Durant ce temps, Michel se rend à la villa pour savoir si le témoin est là. (voitures et linge visibles).

Une dame sort mais ce n'est en fait qu'une vacancière (en location chez Mr N.) qui pense que monsieur Niccolaï doit être là.

Michel se rend jusqu'à l'appartement du témoin et rencontre son épouse qui lui indique que son mari est bien là mais qu'il se rase car il doit sortir.

En attendant qu'il vienne, Michel nous conduit François et moi vers les lieux de la trace présumée, et ce par le chemin qui contourne la villa. (Joëlle reste à la voiture)

Sur place, il nous indique l'endroit exact où furent relevées les fameuses "traces". Un superbe chardon y a fleuri, et l'on ne remarque pas grand-chose. Nous réalisons tout de même quelques photos.

Mr Niccolaï nous rejoint bientôt et nous discutons quelque peu (accent assez difficile à comprendre pour nous) en laissant l'initiative à Michel qui participe pour sa part à l'enquête sur ce cas.

Je profite de l'occasion pour réaliser un cliché au moment même où le témoin nous reprecise l'endroit exact. (Le chardon n'est en fait que sur le bord de la trace et non au centre comme l'avait laissé entendre Michel).

Le témoin répond à quelques questions (voir plus bas). Nous ne le sollicitons pas trop car il dit devoir partir à Fréjus, avec le gamin. Ce dernier nous rejoint bientôt sur la "restanque" et peu après Mr N. nous laisse.

Nous réalisons encore quelques photographies (panoramiques), observons quelques détails (taches blanches sur les cailloux), puis nous repartons vers Trans-en-Provence que nous visitons.

Présents: François DIOLEZ
Michel FIGUET
Joëlle GERBY
Gilles MUNSCH

.../...

.../...

QUELQUES POINTS RELEVES

- Arrivée 15h40 et départ 16h15 environ (heures légales)
- Nicolaï s'écrit avec 2c (boite à lettres)
- Mr N. R. nous précise les points suivants (sur interrogation)
 - * Il n'y a pas eu de soulèvement de poussière lors du "décollage" de "l'engin".
 - * Mr Jean-Yves CASGHA est repassé chez lui depuis l'émission "Droit de réponse" du 13-10-84 (Michel Pollac)
 - * Il a reçu un coup de téléphone d'une personne se réclamant du GEPAN lui demandant des précisions sur : la date des faits.
l'orthographe de son nom.
(????)
 - * Il y a eu des forages sur la restanque, plus vers la villa, et cela date de 1an 1/2 environ (hésitation avec 2ans 1/2)
Profondeur atteinte: 16m - Eau trouvée à 12-13 m
 - * Il y a eu également des forages, de l'autre côté de la villa.
Eau trouvée à 14m.
 - * Les traces visibles ressemblaient plus à un "fer à cheval" (3/4 cercle) qu'à 2 arcs de cercle opposés.

REMARQUES PERSONNELLES

- * Le chemin menant à la restanque permet, malgré un virage serré, l'accès à un véhicule motorisé ou tracté (ex: bétonnière).
l'accès est barré par une chaînette en plastique (rouge et blanc) escamotable.
- * Il semble curieux qu'un engin arrivant du dessus des arbres, se pose sur le "chemin", très près du mur, alors que la restanque est large et dégagée, permettant normalement un "atterrissage" moins "serré".
- * Michel lui a parlé de la possible relation "OVNI-Points d'eau", comme introduction à sa question concernant les forages.

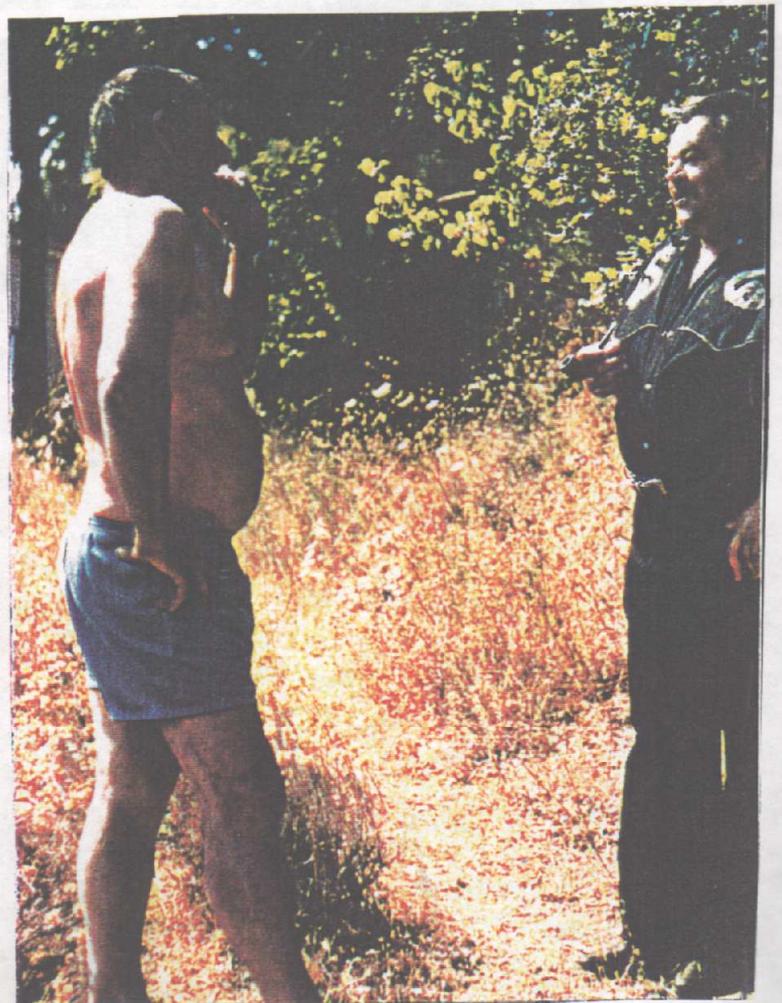
Saint-AYGULF (83) le 08 Août 1985

Pour le CMLDLN

G. MUNSCH



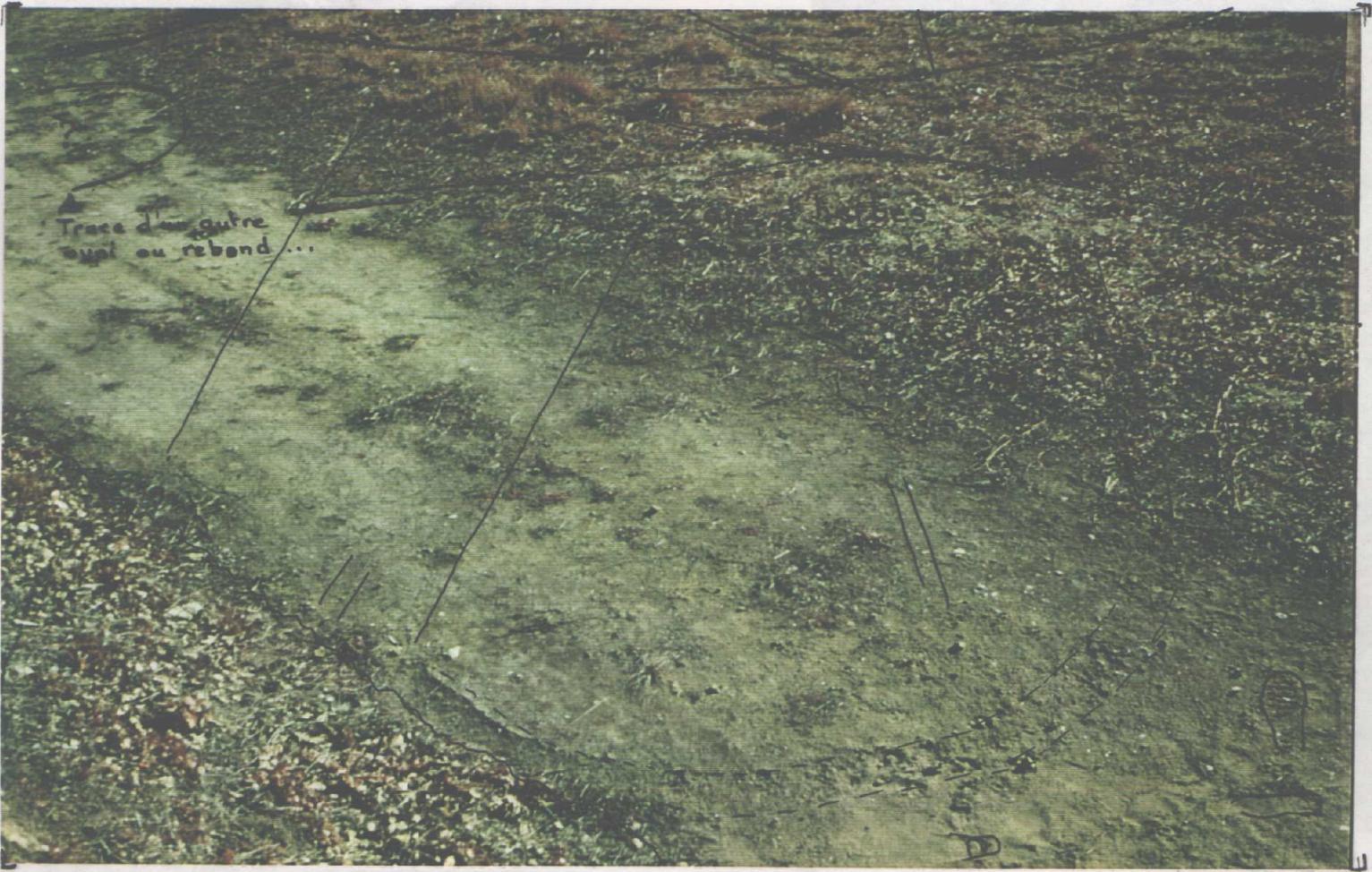
↑
Photographie de M.Garcia (13/01/1981)
depuis l'entrée du chemin , la trace est visible
(arcs de cercle clairs au niveau de l'arbre
en fourche à droite: >).



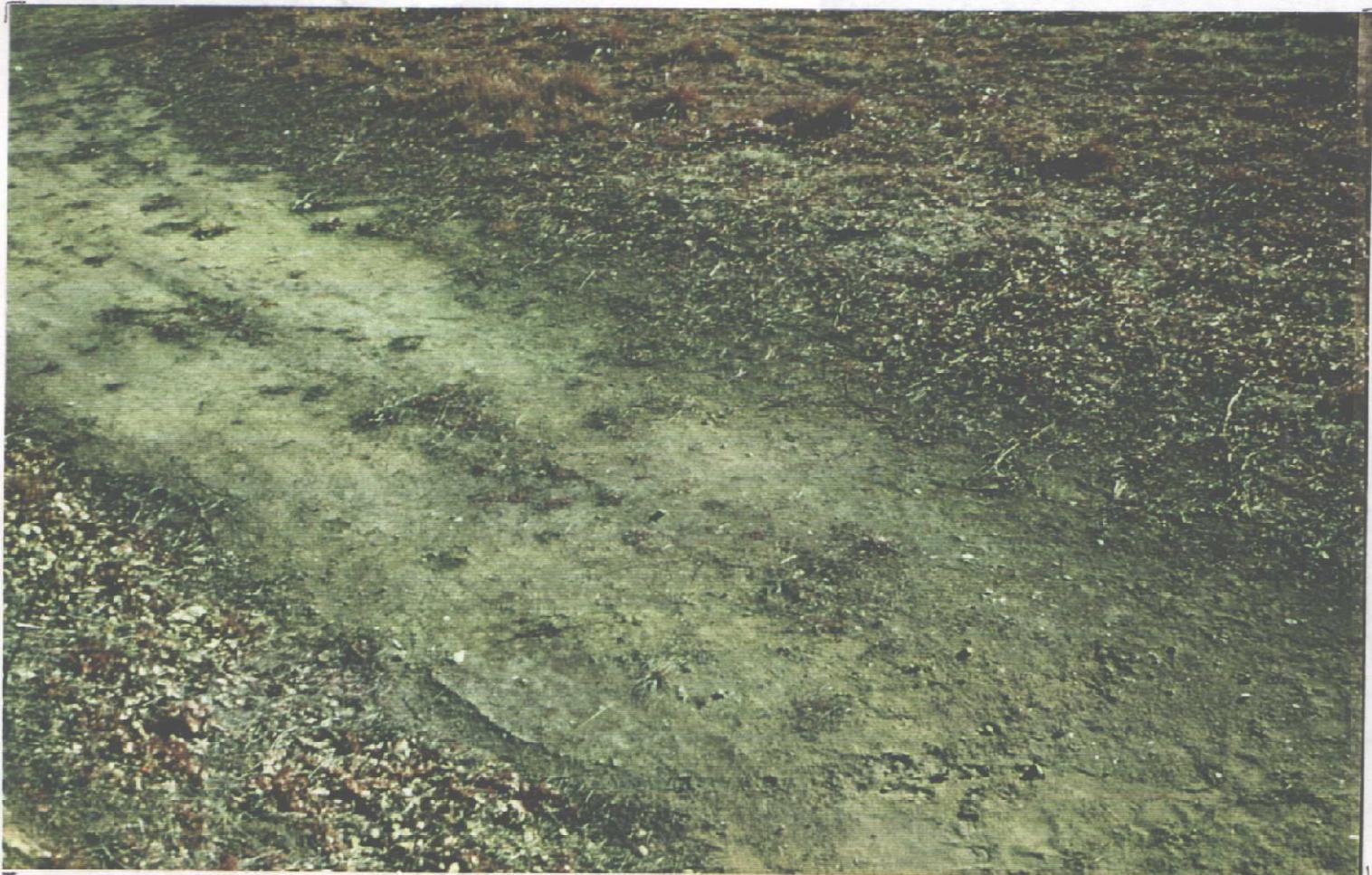
M.Figuet interrogeant le témoin sur les
lieux en 1991----->

⚠ Soulevez le transparent et observez à 1mètre...

LES PHOTOS DES TRACES PAR M.JULIEN ET M.GARCIA (13/01/1981)
en pellicule infrarouge:



LES PHOTOS DES TRACES PAR M.JULIEN ET M.GARCIA (13/01/1981)
en pellicule infrarouge:



ÉCLAIRCISSEMENTS SUR L'ÉCLAIREMENT DE L'ENVIRONNEMENT

Dans la note technique n°16, page 32, dans un minuscule paragraphe (5) intitulé "*Données complémentaires sur l'environnement*" (5.1) *Renseignements météorologiques*", il est mentionné une nébulosité de 2/8 et une bonne visibilité.

La page 17 nous renseigne un peu sur l'état d'éclaircissement : "le soir tombant, il voudrait en avoir terminé avant la nuit" (compte-rendu du témoignage de Mr Colini fait par un enquêteur du groupement privé XYZ).

Rappelons que l'observation se déroule vers 17 h. légales (TU: 16h.).

_a) Or le centre régional météo de Draguignan nous indique que le 8 janvier, le soleil se couche à **16h 58** (légales), d'après le logiciel Astroplan, à **17 h 14** légales.

L'observation se déroule vers l'Est.

Le soleil est donc dans le dos du témoin. La vallée est orientée d'Est en Ouest; les flancs de cette vallée sont recouverts de bois et d'une végétation de type méditerranéen (page 5 NT n°16). Vers l'Est, "*seul obstacle visible dans le cadre de référence cité: la colline de l'autre côté de la vallée, distante de près de 2 km*", nous dit-on (page 8).

_b) Mais de l'autre côté vers l'Ouest, la carte IGN (voir au début du dossier) nous montre qu'il existe également une colline "La Croix" culminant à 223 m à 7km de là.

Or, le soleil est au 240° (Ouest/Sud-Ouest), très bas sur l'horizon (1°)(voir annexe page suivante: *état du ciel à 16h30, et à 17h*), sinon carrément couché d'après la météo; la présence de cette colline occulte d'autant sa clarté.

Donc (a+b), le paysage vallée/colline/bois à cette heure crépusculaire (pour l'époque) n'est vraiment pas favorable à une bonne visibilité.

Comment le témoin a-t-il pu voir un objet "*sombre, couleur gris foncé, mat*" descendre d'un ciel sombre voire nocturne ?

Le témoin se serait-il trompé d'heure ?

Alors l'observation se serait passée plus tôt, vers 16h 30 par exemple, comme le dit souvent JJ.Vélasco (dans "Ciel & Espace n°268 avril 1992 page 35, ou dans "Interview Interdit" n°13 août 1992 pages 58-59).

Or, qu'y avait-il vers 16h 30," *à une hauteur de 200 m du sol aux environs de 16h.30 locales le 8 janvier 1981*"? = **un hélicoptère Alouette II** (Note technique n°16 page 33,5.2 -Renseignements sur l'activité aérienne). COINCIDENCE?

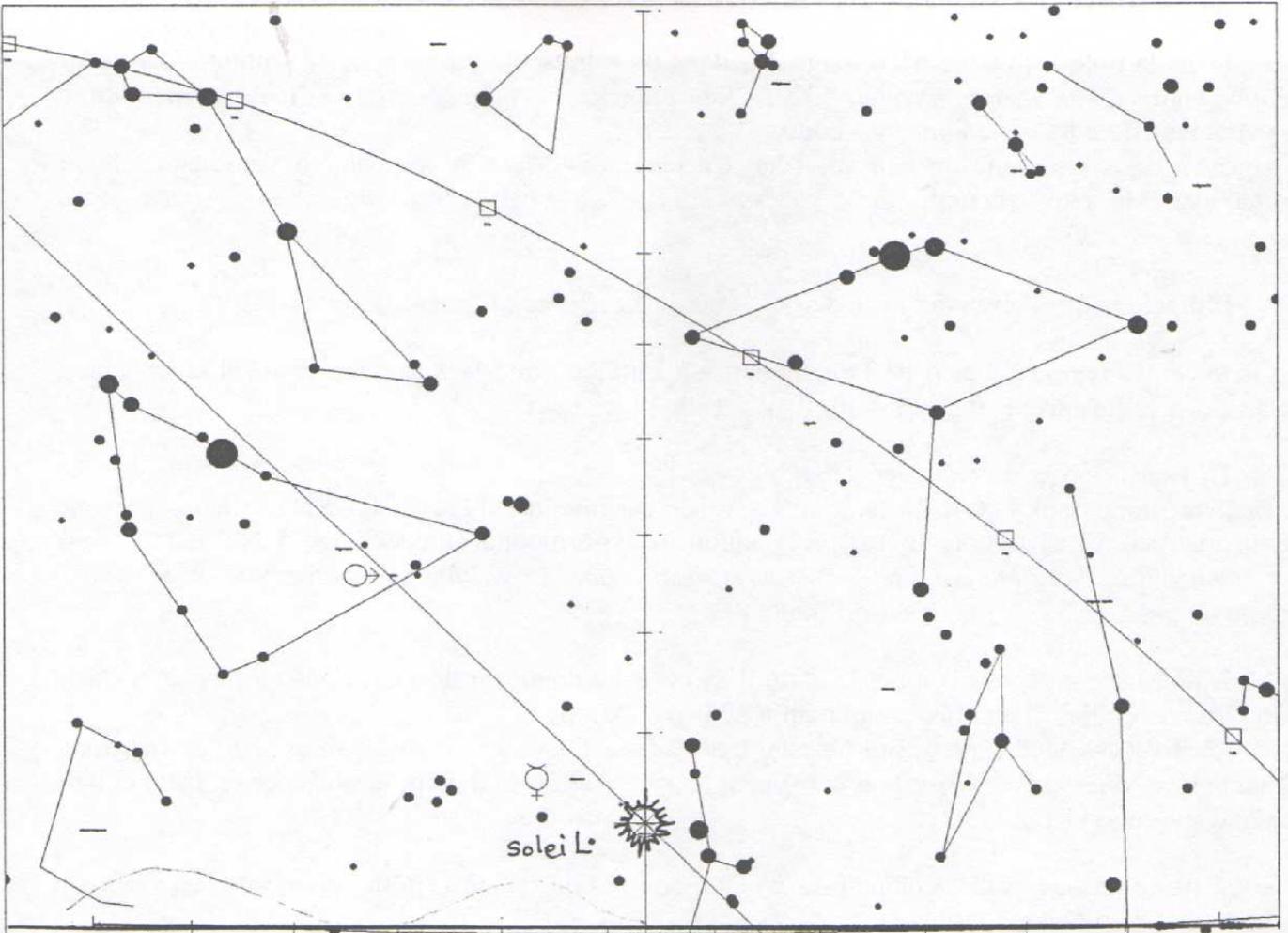
On peut alors se poser les questions suivantes:

- _pourquoi le témoin n'a-t-il pas vu et entendu cet hélicoptère?
- _son pilote aurait pu voir l'OVNI, a-t-il été interrogé par le GEPAN?
- _quelle était la trajectoire de cet appareil?

Raoul Robé, 1995.

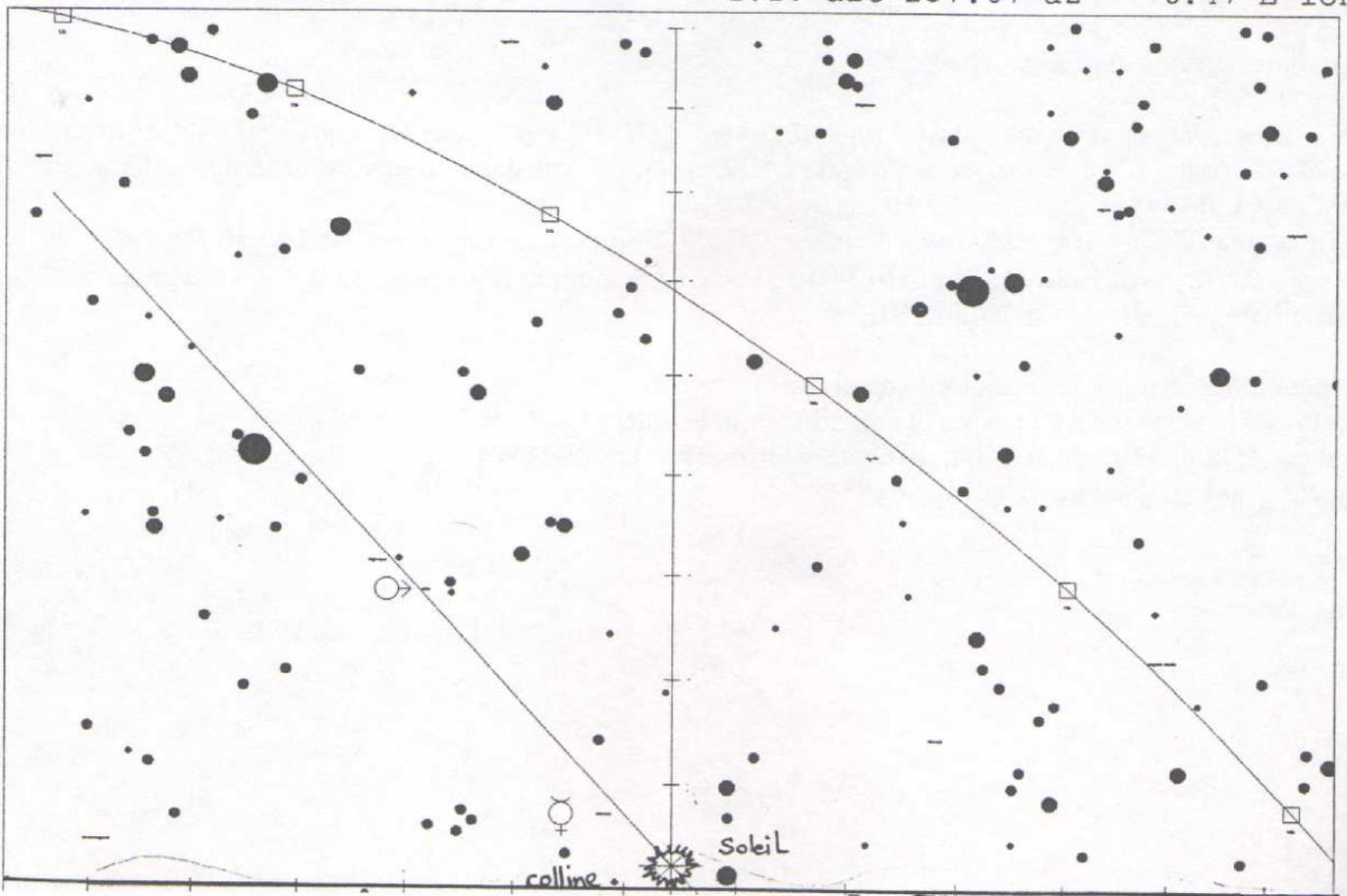
Distant Suns

4:30 pm Jan 8, 1981 AD 90 fov 19:20 ra -22:11 dec 43:47 N lat
TRANS-EN-PROVENCE 5:34 alt 231:44 az 6:47 E long



Distant Suns

5:00 pm Jan 8, 1981 AD 90 fov 19:20 ra -22:11 dec 43:47 N lat
TRANS-EN-PROVENCE 1:10 alt 237:07 az 6:47 E long



UN SPÉCIALISTE DES TRAUMATISMES DES VÉGÉTAUX CRITIQUE LES TRAVAUX DU PR. BOUNIAS

En 1984, Thierry Pinvidic et Jacques Scornaux, actuels membres de la SERPAN, s'étonnèrent de quelques étrangetés concernant les travaux du Pr. Bounias publiés dans la note technique n°16 et au sein de l'INRA. Ils recherchèrent alors un spécialiste des traumatismes des végétaux pour avoir l'avis d'un véritable expert.

C'est en Belgique qu'ils trouvèrent cet homme qui accepta de se pencher sur ces travaux. Nous le nommerons Pr. A... puisqu'il souhaita, à l'époque, que cette discussion entre spécialistes reste discrète et sereine. Comme vous le verrez plus loin, le Pr. Bounias connaît son nom. Le Pr. A... est un phytopathologue qui travaillait dans un laboratoire de cytologie végétale et enseignait à l'université de L.... On ne pourra honnêtement pas le taxer d'être anti-ovni puisqu'à l'époque il était conseiller scientifique de la SOBEPS...

Le Pr. A... intéressé par l'étude scientifique d'une trace d'ovni fit un commentaire en temps qu'expert sur la méthodologie, les résultats et les conclusions du Pr. Bounias. Mais le Pr. Bounias le prit mal, refusa toute critique et tout dialogue avec une personne pourtant plus compétente que lui dans la connaissance des traumatismes végétaux. Cette attitude est surprenante quand on sait que le but d'une publication scientifique est justement de se soumettre à la critique de ses pairs pour que la science avance, que les erreurs ou les découvertes soient profitables et vérifiables par tous. Cette attitude est encore plus surprenante pour un homme qui écrit dans la revue *Mystères* (n°3 de 1993) qu'il désirait créer une "*charte des droits et devoirs du scientifique*"!

Pour terminer, avant de vous laisser lire ce que pense un phytopathologue des analyses du Pr. Bounias, il est utile de préciser un dernier point en citant cette biographie (actes de Lyon 1990):

"Le Pr. Bounias a préparé son doctorat au Commissariat à l'Energie Atomique. Il entre à l'Institut National de la Recherche Agronomique en tant que directeur de recherche. Professeur associé aux universités d'Avignon et de Belgrade, il est l'auteur de 170 publications." Notons, qu'après vérifications, parmi ces publications bien peu traitent des végétaux et infimes sont celles relatives à l'identification des traumatismes végétaux (ce pourquoi il fut engagé au GEPAN...).

"Passé de la biochimie végétale (avec l'aide des rayons gamma) à la biochimie de l'abeille." C'est à ce stade qu'il obtint un contrat avec le GEPAN pour vérifier la présence d'un traumatisme éventuel sur les végétaux suite à un témoignage d'ovni. Ces travaux sur le célèbre cas de Trans en Provence lui donneront l'occasion de devenir un personnage médiatique.

"Il s'oriente de plus en plus vers la biophysique théorique et est l'auteur de trois ouvrages:

"L'analyse biochimique quantitative par nanochromatographie en couche mince", édition Masson 1983.

Ceci démontre que le Pr. Bounias est un scientifique très pointu dans la technique instrumentale qu'il a appliqué pour Trans. Mais il y a de quoi douter de sa qualification à exprimer des conclusions sur l'origine d'un traumatisme végétal ou à mettre en oeuvre une méthodologie visant à de telles conclusions.

"La création de la vie; de la matière à l'esprit", édition du Rocher; 1990; *"les chaînes de Dieu, ou si Dieu avait créé le monde"*, édition Philippe Lebaud; 1990.

Ceci nous montre enfin que M. Bounias est aussi un croyant.

le 13 07 84

Université de
FACULTE DES SCIENCES

à Monsieur

Laboratoire de
et de végétale
expérimental

Enfin une trace à mettre sous le microscope...

J'ai lu avec beaucoup d'intérêt le travail de Monsieur Boumias que tu m'as fait parvenir. Il s'agit d'un remarquable travail d'analyse physiologique, mais qui malheureusement est beaucoup trop limité dans son objet pour nous être utile. Le contenu en chlorophylles, c'est bien, mais à dépense égale, il y aurait eu d'autres choses à faire.

De plus l'échantillonnage est tel que toutes les conclusions peuvent être mises en doute.

Tu trouveras ci-joint l'analyse plus détaillée du document. Je m'y suis fait l'avocat du diable, aussi certaines critiques paraîtront assez dures ou même mesquines... mais puisque c'est une critique que tu demandais...

Au plaisir de te lire et dans l'attente d'autres travaux du genre, reçois cher _____, mes meilleures amitiés.

Les remarques peuvent porter sur deux niveaux.

D'abord l'objet même du travail. On ne peut nier que les résultats de Bounias soient très intéressants et que, spécialiste de l'analyse des pigments végétaux, ce soient eux qu'il analyse, mais dans ce cas il semble évident que le phénomène ait été un alibi pour faire des analyses et non pas que l'analyse ait permis d'avoir des indications sur le phénomène. Telle qu'elle a été menée, cette étude ne nous apprend rien sur ce qui s'est passé, ni ne permet la moindre hypothèse sur la nature du phénomène. Tant d'autres choses auraient pu être étudiées ou vérifiées simultanément qui auraient pu nous en apprendre plus ou qui auraient permis de mieux rentabiliser le travail de Bounias. Par exemple:

En restant dans son domaine, il aurait pu suivre l'évolution des paramètres mesurés dans le temps: comparaison des échantillons E2 et N8 ou N15 et E5-6 par exemple.

On aurait pu mesurer d'autres paramètres: l'intensité respiratoire ou la teneur en sels. La teneur en sels aurait pu être mesurée dans les divers échantillons et dans les sols correspondants. Une simple carence en sels peut provoquer à elle seule de graves altérations dans la teneur en chlorophylles sans devoir invoquer de phénomène OVNI. La bétonneuse dont tu m'as parlé pourrait éventuellement provoquer ce genre de perturbations bien qu'il soit très peu vraisemblable que ses effets soient "linéarisables" jusqu'à 10m. Des analyses de sols pourraient encore actuellement confirmer sa présence à cet endroit. Pour verser dans le camp des réductionnistes, la foudre peut aussi provoquer des effets différés d'intensité décroissante avec le rayon au point d'impact, phénomènes eux aussi semblables à une sénescence accélérée.

Parmi les manques de ce travail, je regrette entre-autres qu'il n'y ait aucune étude morphologique des échantillons. Le groupe E, frais, aurait dû être étudié au microscope ou au moins au binoculaire: l'"électrocution" d'un végétal laisse des traces visibles dans des coupes. L'examen des débris N4 et N8 nous aurait peut-être appris quelque chose sur la nature du traumatisme subi...

Quant à l'étude elle-même, je vais classer les critiques dans l'ordre des pages.

41 Prélèvements:

La première série (N) correspond-elle aux prélèvements de la Gendarmerie? et corrolairement la 2e (E), à ceux du GEPAN?

Dans ce cas, on peut supposer que $N_4 =$ prise du jour $J+4$ et $N_{15} = J+15$. Quelle signification donner alors à N_8 et N_{11} ? Si ce n'est pas le cas, que sont devenus les autres échantillons? Entre les deux dates, des effets secondaires peuvent avoir pris place (cicatrisation des traumatismes ou mort des parties touchées). La différence constatée plus loin peut donc être due à autre chose que la distance.

La deuxième série (E): "les échantillons provenant du centre de la trace présentent un aspect rappelant celui des échantillons de la première série". Quels éch.? Ceux de la trace de "ripage" ou les autres? Si un mois et demi après les faits, il reste encore quelque chose de visible, ce devait l'être encore beaucoup plus avant. D'ailleurs, à part le ripage, on ne sait rien de cette "trace" de 3m de \varnothing . Pourquoi n'y a-t-il pas eu de prise d'échantillon au centre de la trace, en dehors du ripage? Le manque d'observations morphologiques se fait cruellement sentir. Actuellement, il est trop tard pour y remédier puisque au moment des prélèvements du GEPAN, les nouvelles feuilles avaient poussé.

Domage qu'il n'y ait pas eu de prélèvement simultané de sol!

Domage que les prélèvements du GEPAN se soient fait sur un seul axe à partir du centre (c'est du moins ce que le dessin laisse supposer) l'évolution linéaire de la composition du sol pouvant alors expliquer les résultats des analyses.

42 Les prélèvements analysés dans la 2e série sont tous des jeunes feuilles, qui sont donc postérieures à l'évènement!! Ceci exclut l'oxydation directe de la chlorophylle en phéophytine pendant l'évènement. C'est donc dans les feuilles âgées qu'il aura fallu rechercher le "souvenir", la trace de l'évènement qui aurait été la cause des variations observées sur les jeunes feuilles.

43 Toujours en ce qui concerne l'échantillonnage.

Pourquoi un nombre différent de feuilles dans chaque échantillon? Quelle est la différence entre E5 et E6, tous deux à 10m du centre? Quelle confiance accorder au critère "identité morphologique" alors que les moyennes sur 8 et 15 feuilles prises au même (?) endroit varient presque du simple au triple? Si en plus, on compare les poids de E3 et E4 aux autres, on peut avoir plus que des doutes sur la valeur de l'échantillonnage. Les défauts de l'échantillonnage diminuent très fortement la crédibilité des conclusions finales.

43 Les poids.

Bounias donne les poids secs pour l'ensemble des échantillons N. Nombre de feuilles? PS/feuille? Le PF n'est bien sûr pas connu!

Pour la mesure des poids dans la série E, est-ce 5 feuilles pour l'ensemble de la série ou 5 feuilles par échantillon? Dans le premier cas, il a raté un contrôle de E3 et E4. Dans le second, il confirme que E3, E4 et même E6 sont différents. De plus, il ne resterait alors que trois feuilles pour l'analyse chimique de E1, E2 et E5. A moins qu'il n'aie pris d'autres feuilles que celles sélectionnées dans l'échantillon, et alors ça n'a plus de signification non plus.

Ici aussi, il rate une analyse simple et peu coûteuse:

-la relation $PF=f(d)$ et $PS=f(d)$ pour les feuilles jeunes, mais aussi pour les feuilles âgées qui ont "vu" l'évènement.

-la variation de PS dans le temps: sur base du rapport, il est impossible de comparer E2 et N8 par exemple

44 Extraction: "par mg de poids frais"; les N étaient secs!

46 Technique: pourquoi prendre des proportions d'éluants différentes pour chaque série? La séparation n'est pas la même et de ce fait les comparaisons sont contestables.

Pourquoi prendre du blé comme étalon? Pourquoi pas l'orge qu'il avait déjà analysé (p 57)? Surtout pourquoi pas la même plante?

47 Coefficient de variation: Si nous parlons le même langage, j'en calcule qu'en s'accordant encore 5 chances sur 100 de se tromper, il admet que ses moyennes ne sont fiables qu'à 25% près! *

52 Premier §: Bien que ne connaissant pas sa thèse, je ne suis pas d'accord avec lui quand il dit qu'il y a sans équivoque dans les échantillons à 20m (N15) jeune et (N11) vieux, un abaissement des chlorophylles (oui pour les chiffres, mais voir remarque précédente sur leur fiabilité) et une augmentation des xanthophylles (encore moins sensible!).

53 Damage que la fig 5 n'emploie pas les mêmes symboles que celle de la p 48, on retrouverait plus facilement les anomalies.

55 "plusieurs explications peuvent être données"

D'un point de vue chimique, oui, c'est très intéressant. Mais à notre point de vue, il ne donne aucune explication, aucune hypothèse sur les causes connues ou possibles de ces oxydations et allomérisations. Cela nous aurait été beaucoup plus utile qu'un exposé sur la technique de microchromatographie!

57 Le tableau montre d'assez grandes différences entre les espèces, ce qui confirme l'hérésie d'avoir pris du blé comme étalon au lieu d'une plante de la même espèce.

* pour être plus exact, il ne sait pas mettre en évidence une différence entre une moyenne observée et la moyenne théorique si elle est $< 25\%$. Or comme il n'a accès qu'à des \bar{X}_{obs} , la réalité est dans une fourchette de 25% de chaque côté!

* pour être plus exact, il ne sait pas mettre en évidence une différence entre une moyenne observée et la moyenne théorique si elle est $< 25\%$. Or comme il n'a accès qu'à des \bar{X}_{obs} , la réalité est dans une fourchette de 25% de chaque côté!

60 à 64 Ce passage est le plus important. Je maintiens cependant mes réserves antérieures sur la fiabilité des mesures et la représentativité de l'échantillonnage. De plus, aucune feuille n'a "vu" l'évènement et on ne peut pas comparer directement, simplement, ceci avec le vieillissement d'une plante.

En outre, l'évènement, la source de l'effet n'était pas au sol mais à 1m d'altitude. Le point O (E1) n'était donc pas à 0m de la source.

Ensuite, la linéarisation par transformation inverse $f(1/d)$ ne satisfait pas car, en général, l'intensité d'un phénomène diminue avec le carré de la distance. Il se peut que la relation $f(1/d^2)$ soit aussi "statistiquement" linéaire, mais je n'ai pas fait le calcul.

Enfin, nous n'avons pas de valeur de référence de la luzerne normale: dès que l'on sort de la trace, les variations relatives des mesures sont si faibles d'un point à l'autre, que le doute est permis quant à la relation dose-effet elle même (fiabilité des mesures, hétérogénéité de l'échantillonnage). A noter à ce sujet que, par exemple dans la fig 24 gauche, E4 (à 3,5m) a une valeur intermédiaire entre E5 et E6 (tous deux à 10m) différents de 28%!

Je ne vois pas non plus l'utilité de la transformation \ln qui diminue le coefficient de corrélation entre les deux séries de mesures.

65 Bonne conclusion.

Domage qu'avec sa connaissance des pigments photosynthétiques et de leur évolution, il ne se risque pas à une hypothèse explicative. L'excès de phéophytine est dû à une dénaturation de la chlorophylle... or cette chlorophylle là, dans les feuilles échantillon, n'existait pas encore au moment du phénomène.... Alors, qu'est-ce qui unit les deux? C'est là qu'il aurait pu nous en apprendre.

72 à 78: Il y a quelque chose qui me chipote dans tout ce chapitre.

Pourquoi avoir choisi ces deux produits parmi tous les autres? Parce qu'ils varient $f(d)$. Ne choisir que les produits montrant une relation pour pouvoir prouver qu'il existe bien une relation me semble vicié comme procédure.

De plus, l'un est un précurseur ^{des produits} de la chlorophylle et l'autre vraisemblablement un dérivé inhabituel. Mais ni l'un, ni l'autre ne suivent la même loi $f(d)$ que la chlorophylle elle-même.

Enfin, les graphiques de la p 69 montrent que le produit 2 est beaucoup plus important que le produit 1 dans E1 tandis que c'est tout à fait l'inverse dans E6. Or les graphiques de la p 75 sont les mêmes. Peut être que j'interprète mal à cause de la qualité médiocre de la photocopie de cette page.

78 Annotations manuscrites

La 1e. C'est Bounias qui a raison. Il y a bien une transformation des chlorophylles quelle que soit la distance. Il ne dit nulle part qu'elle est la même partout.

La 2e. Tout à fait d'accord avec l'esprit de cette remarque. C'est une des grandes lacunes de cette étude. Un témoin aurait permis de voir si l'"effet se fait sentir jusque 10m au moins" ou si l'on pouvait considérer les valeurs de E3 et E4 comme déjà dans la fourchette de l'incertitude des mesures.

L'hypothèse de Bounias remplace une inconnue par une autre.

Je n'ai jamais entendu parler d'un effet retardé. De plus, une altération par rayonnement gamma ou autres, de la machinerie enzymatique permettant la synthèse des chlorophylles est plausible et se traduirait effectivement par une diminution de celles-ci, mais pas par une augmentation simultanée de leurs dérivés d'oxydation inactifs.

On peut cependant concevoir qu'au centre de la trace, le champ énergétique ait eu pour effet direct une diminution du pouvoir de synthèse de la chlorophylle dans les nouvelles feuilles en formation et que d'autre part, les dégâts provoqués dans les vieilles feuilles se traduisent par une production de produits de dégradation qui auraient pu migrer par après jusqu'aux centres méristématiques, y modifiant les conditions d'oxydation intracellulaires dans les nouvelles feuilles et facilitant enfin la production de phéophytine. Mais c'est un scénario qui me semble tiré par les cheveux, surtout 40 jours après l'évènement, alors que les cicatrisations sont déjà terminées.

Il est vraiment dommage de n'avoir aucune observation morphologique des plantes au point O, ni une évaluation des mêmes paramètres chez les vieilles feuilles qui ont subi l'évènement et ont éventuellement pu être oxydées directement.

78 et suivantes: La comparaison avec les rayonnements gamma me paraît hors de propos:

- une graine non germée a une réactivité totalement différente d'une plante qui pousse. La première ne possède pas encore de chlorophylle contrairement à la seconde.
- la chlorophylle est déjà sensible à des rayonnements beaucoup moins durs que les gammas. Il semble que déjà les UV pourraient accélérer sa transformation en phéophytine et qu'un des rôles des xanthophylles et caroténoïdes serait justement la protection de la chlorophylle par absorption des dits UV. Les rayons gammas eux démolissent tout sur leur passage, aussi bien la

chlorophylle, que la machinerie nécessaire pour la produire, que d'autres structures indispensables aux cellules. La relation entre gammas et chlorophylle pourrait n'être que la résultante de toute une série de processus indépendants les uns des autres.

- je crois d'autre part que 1000000 rad sur le terrain aurait laissé des traces visibles comme des brûlures. Si mes renseignements sont exacts, une irradiation de 50 milirem est déjà signalée au personnel lors des contrôles par les services de radioprotection; la DL 50 (dose à partir de laquelle 50% meurt) doit être de 600 rem pour l'homme; les doses utilisées pour la stérilisation par rayonnement sont nettement moins fortes (le rem et le rad ne sont séparés que par un facteur de 1 à 20 portant sur la sensibilité du tissu cible).

- dans le tableau de la p 79, il n'y a pas de relation évidente f(dose)
 - on sait maintenant que Boudias a étudié le sujet: rien de tel que l'auto-publicité dans un rapport officiel.

81 et suivantes: Le point d'exclamation déjà ajouté au bas de la p 82 n'exprime que très faiblement ma propre méfiance envers les résultats qui suivent! A part dire que lui en connaît un bout, les pages suivantes jusque 89 ne nous apportent rien du tout.

90: Je suppose que N et E ont été inversés et dans le tableau et dans le texte par rapport au début de l'histoire. Quant au tableau lui-même... par exemple 2e ligne: 11.8 ± 2.8 8.2 ± 1.2 . Sachant que $N=2$ cela se traduit par 14.6 et 9.0 9.4 et 7.0 ... de là à y voir des évolutions de concentration d'un point à l'autre...! Je rappelle de plus qu'il y a 11 jours entre E4-8 et E11-15 et que Boudias invoque lui-même des phénomènes de vieillissement.

91 Tableau et § en dessous: observations très intéressantes comme pour la chlorophylle, mais ici aussi il manque une référence à la luzerne non touchée. Si l'on s'en tient à la description du phénomène placé à 1m de hauteur, E1 et E2 sont situés en dessous et E3 pratiquement aussi (angle de 60°). Seuls E4-5-6 en sont éloignés et la différence entre E5 et E6 tous deux à 10m, est supérieure à la différence entre E5 et E4 (à 3,5m)!

93 J'accepte le premier paragraphe de ses conclusions. La corrélation entre mesures et éloignement est très séduisante mais ne peut être acceptée comme définitive par manque de référence à une plante saine, -fiabilité de la mesure inconnue (ex E5, E6) et -fiabilité de l'échantillonnage et de la sélection (ex E3, E4)

EN BREF

Sous le phénomène, particulièrement au point E1, il y a eu quelque chose. Mais quoi? Mystère! L'analyse des pigments fait penser à un vieillissement paradoxal. Aucune analyse morphologique sérieuse ne permet de confirmer cette observation. L'analyse effectuée ne permet de faire aucune hypothèse sur la nature du phénomène "vieillissant". L'effet retardé ne fait que déplacer le problème et l'amplifier: non seulement on ne connaît toujours pas la nature du phénomène, mais on en invoque un autre tout aussi hypothétique. Un champ de forces est une hypothèse séduisante mais à mon avis il montrerait une relation du type $f(1/d^2)$ associé éventuellement à des phénomènes de dose minimale et/ou d'effet maximal à saturation, mais pas des relations mathématiques différentes au gré du produit étudié: successivement asymptotique, linéaire, exponentiel, sigmoïde et aberrant.

Beaucoup de travail qui ne nous apprend pas grand chose au point de vue des OVNI, et qui ne certifie même pas l'observation.

Trois ans après, je crains qu'on ne sache plus faire grand chose, sinon éventuellement rechercher une trace de radioactivité rémanente ou une anomalie magnétique du sol. L'analyse du sol ne donnerait plus rien non plus sauf justement si c'est de lui et uniquement de lui que proviennent les différences entre échantillons, indépendamment de tout phénomène OVNI.



CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES SPATIALES

CENTRE SPATIAL DE TOULOUSE
18, avenue Edouard-Belin
31055 TOULOUSE CEDEX
Tél. : (61) 27.31.31
Télex 531081
SIRET : 775 665 912 000 JJ
APE : 9311

TOULOUSE, le - 5 MARS 1985 :
CT/ESO/GP - 106

Monsieur Thierry PINVIDIC
22, rue du Vert-Bois
75003 PARIS

Cher Monsieur,

J'ai bien reçu de votre part l'invitation à une rencontre Franco-anglaise les 23 et 24 Mars Prochain, que vous organisez à HARDELLOT.

Vous avez rappelé fort justement la politique du CNES face aux initiatives privées à ce sujet, et je ne peux qu'y souscrire tant les opinions et expressions des adhérents de l'UFOLOGIE sont contradictoires et trop souvent passionnées.

En ce qui concerne l'opinion de Michel BOUNIAS sur le rapport A... , j'ai effectivement reçu une réponse de sa part, et j'éprouve toujours une certaine retenue à communiquer des documents à des tierces personnes, surtout lorsqu'il s'agit d'éléments susceptibles d'engager des polémiques ou bien que ceux-ci seront publiés dans le même but. Je sais par ailleurs que vous n'êtes pas dans le camp de ces personnes qui n'ont aucune retenue dans ce sens, et que vous placez le débat au niveau des idées, même si je discerne dans vos propos que vous penchez plutôt en faveur d'une hypothèse psychosociale

Je vous envoie donc copie de la lettre-réponse qu'il m'a adressée après examen de sa part du rapport de contre-expertise (le mot est inadapté) réalisé par un chercheur universitaire à partir du rapport de Michel BOUNIAS.

Je vous demande de ne pas publier cette lettre dans un quelconque document ou ouvrage, car je ne peux me permettre, vis à vis de M. BOUNIAS, de mettre en doute la confiance qu'il a, au travers de ma personne, d'un organisme comme le CNES avec lequel il a passé un contrat.

Seule entrave à cette condition, le chapitre consacré à la mesure du PH du sol par rapport à une éventuelle trace de ciment sur le sol ... , cette partie venant en effet s'ajouter au rapport final concernant l'analyse des traces de la note technique N° 16 et qui est du domaine public.

Espérant avoir répondu à votre attente,

Je vous prie d'agréer, Cher Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Responsable des Enquêtes

J.J. VELASCO

Montfavet, le 4 Janvier 1985



Monsieur Jean-Jacques VELASCO
Directeur des Enquêtes au GEPAN
CNES, 18, Avenue Edouard Belin
31055 TOULOUSE Cedex

comme si on u'avait pas balisé le parcours...

Mon cher VELASCO,

Merci de votre courrier du 20 Décembre dernier, et permettez-moi de vous adresser, tout d'abord, mes voeux les meilleurs, de santé et de succès pour 1985.

J'ai pris connaissance, rapidement, du volumineux dossier que vous m'avez transmis : je ne sais pas exactement à quels documents se rapportent les commentaires (en particulier ce qui est noté "RP" = rapport photocopié) mais leurs auteurs se sont fourvoyés dans des contre-sens techniques et des considérations partisans, témoignant surtout : 1) de leurs difficultés à trouver des arguments en leur faveur et : 2) de l'inadéquation de leur compétence au domaine de Recherche dont il est question. Rien d'alarmant dans tout cela. Même l'objectivité de mes conclusions aurait pu leur servir d'exemple : à aucun moment je n'ai évoqué d'hypothèse "extra-terrestre", (sans que rien ne puisse l'infirmier non plus), me bornant à mentionner ce qui était compatible ou non avec d'autres causes. Ma conclusion finale reste la seule valable : il faut continuer les simulations pour cerner le problème : quant à choisir par quoi commencer : ions minéraux ou rayonnements : à chacun de décider en fonction des éléments qui lui permettent d'en juger ! Rien n'interdit à d'autres groupes de nous apporter leur concours en réalisant des études expérimentales conçues et conduites de manière aussi rigoureuse et objective que possible (c'est-à-dire, entre nous, avec aussi peu d'a priori que j'en ai moi-même !!).

ce pluriel (leur)
me faisait songer
VELASCO aurait-il
oublié de dire à
Bounias que c'est
le travail d'A...
ne et de lui seul?

Je connais, par ailleurs, un tant soit peu la question des traumatismes biochimiques dus aux ions minéraux (que les critiques nomment archaïquement des "sels") sur les végétaux, pour l'avoir enseigné en Fac. : là encore, les commentaires traduisent une large méconnaissance de la réalité expérimentale scientifique et technique.

→ "sels" fait
partie du jargon
des spécialistes,
et il le sait sûrement!

.../...

.../...

A propos, est-ce que je vous avais adressé les tableaux 21 bis et 21 ter, à annexer à la page 50 du mémoire "final"? La présence de ciment aurait dû monter le pH du sol de 2 à 4 unités !! Or, l'évolution des valeurs sur 24 h (N=5 mesures) dans le périmètre de la trace se situe autour d'une moyenne de 8,252 ($\sigma=0,289$) dans les prélèvements de 1981 et de 8,256 ($\sigma=0,523$) dans ceux de 1983 : il y a coïncidence à $3,6 \cdot 10^{-4}$ près. cet "Eu effet" est lourd de sens. Il suggère l'induction de la réponse de la lettre de VELASCO à BOUNIAS. ce n'est pas beau ça!
Je pense, pour conclure, qu'il n'y a pas lieu, en effet, de répondre à une critique inconsistante : si, par contre, de telles attaques venaient à être publiées, je me réserverais d'user du "droit de réponse" également par voie de publication.

Recevez, mon cher VELASCO, l'expression de mes sentiments bien cordiaux.

Michel BOUNIAS
Docteur ès Sciences

Thierry PINVIDIC
22 rue du Vert bois
75003 - PARIS.

10 AVRIL 1985

à Monsieur Jean Jacques VELASCO, ESO/GEFAN

Cher Monsieur VELASCO,

Votre lettre du 5 Mars amène de ma part quelques commentaires. Elle contient hélas plusieurs points qui me peinent.

Disposant du rapport A... avant l'émission de Polac, j'ai cherché à en informer discrètement Monsieur GRUAV. Nous avions pris cette décision en commun, mes amis et moi, en personnes responsables. A noter que tous les amateurs et même certains scientifiques comme PETIT n'auraient pas pris ces gants. Il fut convenu avec Monsieur GRUAV que vous recevriez le document pour examen et que vous me communiqueriez en retour l'opinion de Michel Bounias sur ce texte. Lors d'une communication téléphonique datant de Novembre 1984 je vous ai informé de mon intention de rédiger un papier consacré au cas de Trans-en-Provence pour les nouvelles littéraires. Il fut convenu que je pourrais utiliser, outre les commentaires de Monsieur A..., la propre réponse de Michel Bounias et les éventuels commentaires additionnels du GEFAN. Vous m'aviez alors demandé de vous transmettre, avant publication, une copie de mon papier par consultation et éventuels avis complémentaires de dernière minute. J'ai accepté de procéder ainsi. Telle était donc la "règle du jeu" définie d'un commun accord.

Or, je dois constater qu'il vous aura fallu deux mois et deux lettres de ma part pour me transmettre la copie promise de la réponse que Michel Bounias vous avait adressée dès le 4 Janvier. Par ailleurs, vous me demandez de conserver à cette réponse un caractère confidentiel en dépit du contrat tacite que nous avions passé et qui m'autorisait à en faire état. J'ai respecté et je respecterai encore à l'avenir la règle du jeu. Mais ne croyez-vous pas que j'ai des motifs fondés d'être peiné en constatant que vous ne la respectez pas? Rassurez-vous je n'utiliserai pas ce

... sans votre autorisation. mais j'entends bien que vous
le donniez, comme convenu.

- Si cela me semble pouvoir s'arranger, la personnalité propre
de Michel Boucias pose apparemment des problèmes plus graves. Je
passerai outre le fait qu'il vous tienne pour meunier et petit, ignorant vi-
siblement que vous comptez dans vos rangs quelques docteurs es scien-
ces tout aussi authentiques que lui (il est vrai que le GEPAN ne le
lui a sans doute pas rappelé qui l'oublie souvent aussi...) A titre d'ex-
emple, le terme de "sels" n'est pas "archaïque" mais fait partie du
jargon de tous les chimistes et biochimistes. Employer le terme "archai-
que" en la matière me semble assez mesquin, surtout lorsqu'on se
prétend plus sérieux ou moins exalté que la moyenne.

- Que Michel Boucias néglige également Monsieur A...
me semble plus grave encore, mais n'est somme toute que la mesure
de sa prétention. Doit-on lui rappeler que Monsieur A... est
extérieur au milieu cyfologique, qu'il ne fait pas partie des "passionnés".
Pourrait-on en dire autant de lui de sorciers? Par ailleurs les confé-
rences de Monsieur A... sont au minimum complémentaires des
siennes, et je n'exclue pas qu'elles soient mieux adaptées à la recher-
che des causes premières d'un traumatisme végétal. En effet, Monsieur
A... est spécialiste de cytologie végétale, alors que le seul déno-
minateur commun des travaux de Michel Boucias tient à l'outil:
la micro-chromatographie.

- Enfin, lorsqu'il se déclare objectif j'ai vraiment du mal à le suivre:
que vaut cette "objectivité" qui l'amène à vivre l'influence croissante
de Petit? Est-ce par "objectivité" encore qu'il participa à la foire d'em-
poigne organisée par Jean-Yves Cascha à Puy St Vincent, où il pré-
senta une conférence sur le thème de la vie extra-terrestre?...

- Je tenais à répondre sur ces points tant certains propos de
Michel Boucias vous ont semblé excessifs et difficilement admissibles.
Mais je me refuse d'entrer plus avant dans le jeu polémique qu'il
voudrait instaurer pour éviter de répondre aux questions posées.
Vous comprendrez d'autant plus mes raisons que le GEPAN déclare
en toute occasion abhorrex la plémiqne et préfère le débat de
fond.

Pour inaugurer donc ce débat de fond, il est dans le rapport A...
... une question majeure qui s'adresse davantage au GEPAN

même, qu'à Michel Bouvias: pourquoi les prélèvements n'ont-ils lieu que sur un seul axe? Les justifications apportées sont peu convaincantes et m'étonnent d'autant plus que je me suis rendu trois fois sur les lieux...

- Concernant plus directement Michel Bouvias, nous aimerions bien qu'il réponde aux points suivants de la critique prétendument "inconsistante" de Monsieur A :

- Quelles sont les raisons de l'éviction de l'hypothèse foudre?

- Quelles sont les raisons de l'exclusion d'un effet possible des rayons ultra-violet?

- Pourquoi n'y a-t-il pas eu d'étude morphologique des échantillons?

- Pourquoi aucun échantillon témoin (vierge de toute influence) n'a été prélevé? (puisque l'échantillon prélevé à dix mètres ne présente toujours pas de teneur normale en certains composés organiques.)

- Pourquoi aucune mesure "profonde" de la composition minérale du sol n'a été effectuée ou, du moins, n'apparaît dans le rapport? (les prélèvements à 2 centimètres ont fait l'objet d'une analyse par trop superficielle. cf NT 16 : 33-40.)

- J'ai pris connaissance avec intérêt des mesures de pH. Pourquoi n'ont-elles pas été diffusées plus tôt? C'est sans doute la seule question par laquelle je risquerais volontiers une réponse. Il est manifeste que c'est à la suite des documents que je vous ai transmis que Michel Bouvias a entrepris une comparaison entre le pH du sol de Trans et celui d'un sol additionné de ciment. D'où la même rotation obligée en 21 bis et ter des tableaux et en 50 bis de la page annexée à votre lettre du 5 Mars. Notre envoi n'a semble-t-il pas été traité avec autant de légèreté que Michel Bouvias le prétend dans la lettre qu'il vous a adressée...

- Je passerai enfin sur les questions très précises de Monsieur A portant notamment sur la valeur statistique de l'échantillonnage et sur le traitement statistique lui-même, questions auxquelles des réponses seraient cependant les bienvenues.

- Je n'écarte point, par ailleurs, la possibilité que les réponses à ces questions figurent dans le rapport de 1984. Il serait peut-être intéressant de voir dès lors que Monsieur A... puisse en prendre con-

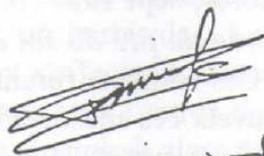
- naissance. Dans la négative, c'est avec grand intérêt que nous attendrons d'éventuelles nouvelles pages hors ou sur qui viendra compléter le document connu au fil de vos remarques. Mais dans cette éventualité il demeurerait illogique que Michel Bonnias n'ait pas suggéré plus tôt au GEPAN certaines recherches complémentaires ne relevant pas de ses compétences mais dont le détail lui aurait été nécessaire pour conclure objectivement.

- Enfin, il est une phrase de sa lettre que je devine, hélas, assez éloquente: "Je pense, pour conclure, qu'il n'y a pas lieu, en effet, de répondre à une critique inconsistante." Cet "en effet" semble bien révéler l'existence d'une induction de la réponse dans la lettre même que le GEPAN a transmise à Monsieur Bonnias à l'appui du rapport A... , lettre dont je n'ai, bien entendu pas en copie. (Ce qui n'avère compréhensible mais demeure gênant en l'occurrence.) On serait à moins en droit de se demander à quel jeu le GEPAN lui-même se prête... J'aimerais comprendre!

- Je pense vous avoir donné ici encore la preuve de ma modération, en discutant ces différents points avec vous d'une manière certes franche mais qui demeure discrète, alors que nombre d'"ufologues" auraient encore exploité ce détail avec éclat.

- Je demeure persuadé que tout peut se discuter entre personnes de bonne volonté. Mais de telles discussions ne sont précisément possibles que si les parties en présence font montre d'un respect mutuel.

- Dans l'attente, donc, que soient apportées aux questions posées les réponses nécessaires, et que vous donniez personnellement à mes requêtes les suites convenues, recevez, Cher Monsieur Velasco, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Thierry PINVIDIC

UNE ÉTRANGE ANNEXE SUR LES MESURES DU PH DU SOL

Suite à l'intervention épistolaire de Thierry Pinvidic auprès du GEPAN en 1985, relative aux commentaires critiques du Pr. A... sur les travaux du Pr. Bounias, une page concernant le pH du sol de Trans apparut soudain (voir annexes en fin d'article). Thierry Pinvidic la reçut le 5 mars 1985 en annexe de la réponse du GEPAN et du Pr. Bounias.

Examinons donc ce document "scientifique" inédit, au sens où il ne fut jamais publié même dans la note technique 16. Le GEPAN rusa pour que l'on crut qu'il était conçu dès la publication de la NT 16 en mars 1983. Le stratagème grossier est une numérotation de page en 50bis (sic). Mais il y a plus inquiétant dans cette manipulation des faits.

I/ LE TABLEAU 21BIS (RESIC):

A) son intitulé:

"Mesures des valeurs initiales et évolutions du pH" pourrait laisser à penser au lecteur non averti que le pH du sol change en 24 heures. Ce qui n'est évidemment pas le cas et n'est dû qu'au type de mesure utilisée. Seule la valeur finale doit être retenue. C'est la plus proche d'une valeur stable et fiable du pH du sol.

"dans les échantillons de terre correspondant aux stations végétales de la 2ème série." nous indique que les prélèvements de terre furent faits aux mêmes endroits que les végétaux de la 2ème série d'échantillons. Ceci mérite une petite pause et réflexion...

Nous verrions donc les valeurs du pH du sol tel qu'il était 40 jours après l'observation et non pas le jour même ou le lendemain.

Sachant que, d'après le GEPAN lui-même, des pluies abondantes (cf. NT 16) ont lessivé le sol entre l'observation et la date des prélèvements des végétaux (et du sol?) de la 2ème série, ces valeurs sont donc à prendre avec précautions.

Ce tableau de mesure est daté de 1981. Or, dans la note technique GEPAN, il n'est fait mention d'aucune mesure ou résultats du pH sur les prélèvements de sol de la 2ème série végétale. Seuls deux prélèvements de sol totalement indépendants des stations végétales sont mentionnés (P1 et P2). D'où sortent ces échantillons de sol dits "de 1981"? Est-ce un énorme oubli méthodologique? Ou bien ces mesures et prélèvements ne furent-ils effectués qu'en 1984 pour contrer la critique dérangeante du Pr. A... et l'hypothèse d'une bétonnière ou d'un forage qui circulait alors?

Voici quelques propos complémentaires écrits sur ce sujet:

JP. Petit (OVNI PRESENCE n°29 p28, mars 1984) qui précise que les échantillons de la gendarmerie furent prélevés avec "leur motte de terre". Ceci ne concernerait donc que quatre prélèvements notés (J+1), celui "sous une trace visible à 1,5m de l'épicentre" et un servant de "témoin à 20m" (Bounias OP n°31 p 3 col a/). Ceci ne correspond nullement au tableau des pH présenté! On notera aussi que la trace devrait mesurer 2 x 1,50m soit 3m de diamètre (et pas 2,40m) pour que les propos sus-cités de M. Bounias soient exacts...

Michel Bounias (OP n°31 p4 col a/, sept. 1984) précise à propos de vérifications effectuées en 1983 à Trans qu'" une analyse comparée du pH du sol autour des racines de chaque échantillon n'a fait apparaître aucune différence". Ces résultats furent présentés en 1990 aux Rencontres de Lyon. On comprend mal pourquoi il renouvela ces mesures de pH en 1983 (alors que celles de 1981 étaient censées exister) et présenta ce tableau aux ufologues alors que celui de 1981 ne fut pas présenté dans l'enquête officielle.

Quoiqu'il en soit, ceci met encore en doute l'aspect cohérent et "scientifique" de la démarche.

B) les valeurs des pH:

Elles sont comprises entre 7.66 et 8.10 unités pH à 24 h (précision au centième). Elles nous indiquent un sol basique de type calcaire.

L'écart maximal des valeurs est de 0.44 unités de pH. Si l'on compare les mesures obtenues lors des prélèvements en 1985, les valeurs vont de 7 à 7.5 (précision au dixième). L'écart de 0.5 pH est très semblable à celui du Pr Bounias. Les valeurs sont légèrement plus faibles. Voici enfin des données cohérentes.

On notera toutefois qu'à 2.10 mètres aucune mesure du pH n'est disponible. Aucun commentaire n'est fait sur l'absence de ces données (absence de prélèvements? prélèvements égarés? données incohérentes?). Encore un bel exemple de méthodologie scientifique.

II) LE TABLEAU 21TER (RERESIC!):

Ce travail, daté cette fois de 1984, montre que le pH de l'échantillon de terre calcaire utilisé est de 9.10 (à 0h) alors qu'il est compris entre 8.43 et 8.78 (à 0 heures) pour le tableau 21bis provenant du sol de Trans. Etonnant écart...

De plus la variation du pH dans le temps entre 0 et 2 heures pour tous les échantillons de sol du tableau 21bis est comprise entre 0.41 et 0.47 pH. Or pour cet échantillon test du tableau 21Ter, la variation entre 0 et 2 heures est de 0.03 unités de pH...Même dans le tableau des pH de la 3ème série cette variation est de 0.50 environ. Il n'y a plus guère de doute!

Ceci confirmerait que l'échantillon de sol utilisé pour l'expérience ne proviendrait pas de la trace. La démonstration consistant à observer l'influence de ciment sur le sol serait faussée à la base puisque les sols comparés seraient différents. Encore une méthodologie bien peu scientifique.

On constatera ensuite que le pH n'est plus indiqué après 2 heures. Le Pr Bounias ne devait pas avoir de temps à perdre sur cette étude. Mais alors pourquoi l'a-t-il faite se demande-t-on? Pour tous les essais avec ciment, on constate que le pH croît dans le temps de 2 heures. Mais pourquoi n'a-t-on pas le pH après 2h ou à 24h? Il laisse ainsi à penser que le pH continue de croître donc que les valeurs s'éloignent de plus en plus de celle de Trans. Et peut conclure qu'il n'y eut donc pas présence de ciment (cf. Ovni Présence n°31). Pourtant dans les mesures du sol le pH décroît entre 0 et 24 heures. Ce tableau perd toute valeur tant qu'on ne connaît pas la quantité de ciment par rapport à la quantité de terre.

III/ DES PLUIES AMNÉSIÉES:

Il faut pourtant savoir que si effectivement le pH est croissant durant un certain temps, il y a ensuite une diminution du pH lorsque la réaction ciment+eau est achevée et qu'elle subit une dilution par l'eau de pluie. Sur le site de Trans, nous savons que des pluies abondantes ont pu abaisser la concentration en ions OH^- , ceux qui font que le pH est très basique (10 à 12).

Notons que pour peu que ces pluies soient acides, le pH basique va tendre à revenir vers 7, puisque les ions H_3O^+ des acides neutralisent les ions OH^- basiques.

Nul n'ayant relevé le pH des eaux de pluie, je ne vois pas comment le Pr Bounias peut éliminer cette possibilité si ce n'est en n'en parlant surtout pas.

Personne ne s'est demandé dans quel sens ruisselait l'eau sur le chemin où se situe la trace. C'est bien regrettable.

Imaginons qu'un produit X, capable d'influencer la croissance et le métabolisme d'une plante, (un peu de ciment tombé d'un sac, un détergent, un herbicide,...) soit répandu involontairement à proximité de la trace. Si d'aventure le ruissellement s'effectuait, chose vérifiable, dans le même sens que celui des prélèvements du GEPAN, de la maison vers l'entrée du pré, ce produit X subirait une dilution progressive en fonction de la distance et se répandrait alors dans le sol où il serait absorbé par les plantes.

Il ne faudrait en ce cas pas s'étonner de trouver des altérations du métabolisme des plantes, plus ou moins liées à la distance.

Le Pr Bounias et le GEPAN/SEPRA préfèrent y voir l'effet de micro-ondes pulsées qui, comme chacun le sait, sont plus commune dans la nature que les phénomènes de ruissellement et de dilution.

Le Pr Bounias n'envisage que l'épandage volontaire d'une substance X donc un canular (cf. OP n°46 page 13). Il s'empresse de dire qu'il eut été indispensable d'en prévoir un effet comme celui qu'il met en évidence. Cela élimine-t-il pour autant une coïncidence avec un épandage involontaire?

A cela, il serait facile de rétorquer que l'étude biologique met en lumière des valeurs qui démontrent que le point 0m est celui où l'effet est maximal et que la coïncidence serait trop énorme.

JP.Petit ne manqua pas de faire valoir cet argument (OP n°29 p28 col a/, mars 1984):

"Cette perturbation biologique n'a jamais été visible à l'oeil nu ou, en tout cas, elle n'était en rien apparente au moment du témoignage. S'il s'agit d'une fabulation, alors c'est une chance assez rare pour que le point donné par Niccolai pour l'atterrissage s'identifie avec l'épicentre du phénomène biologique...reste donc un cas qui résiste, pour l'instant, à l'analyse réductionniste..."

IV/ UNE ORIGINE ARBITRAIRE POUR UN PHÉNOMÈNE ARBITRAIRE:

Cet argument serait acceptable si nous avions la preuve qu'en amont sur le même axe de prélèvement, les valeurs étaient à peu près symétrique de part et d'autre du point 0m. Or, comme nous l'avons déploré dans ce dossier, aucun prélèvement ne fut effectué de l'autre côté de la trace... Donc rien ne nous permet de dire que ce point zéro est celui du maxima d'effet sur les végétaux.

Il est alors possible que ce point d'effet maximum se situe quelques mètres plus haut! Prélever symétriquement aurait donc pu "couler l'ovni de Trans" si la valeur maximale ne s'était pas située au centre de la trace (juste là où l'ovni était sensé être dans un scénario de S.F. idéal) mais deux mètres à côté. C'est peut-être le cas... Qui saura?

Ceci expliquerait-il l'étrangeté de la méthode de prélèvement choisie (axe unique et non symétrique à la trace, coïncidant avec un axe de passage quasi dénué de plantes) après un long temps de réflexion (plus d'un mois)? Ou s'agit-il purement et simplement d'une colossale erreur de méthodologie et d'objectivité scientifique?

En fait, seule notre confiance dans la méthodologie scientifique du Pr Bounias et dans les écrits du GEPAN (NT 16) nous empêche d'imaginer ou de croire qu'il n'y eut réellement aucun prélèvement symétrique qui serait devenu pour la "bonne cause" asymétrique.

Un schéma des prélèvements présenté par M.Bounias (Lyon 1990) montre pourtant un prélèvement à 1,50m de l'autre côté.. Erreur?

Nous retiendrons donc la thèse de la grosse bourde commise par un homme sûrement efficace dans son travail de labo sur la glycémie des abeilles mais non préparé à une problématique ufologique de terrain du type Trans.

V/ DES RESULTATS ACCABLANTS:

Un autre fait est troublant dans les travaux du Pr.Bounias.

Il publia en 1984 (OP n°31) une synthèse de ses travaux sur les prélèvements effectués deux ans après l'événement ovni de Trans. Il y confirme la présence de modifications métaboliques significatives en 1981. Mais certains de ses propos sont révélateurs:

"La lysine, la proline, l'isoleucine et le triptophane sont statistiquement identiques entre 1981 et 1983" pour ce qui concerne la variation de leur concentration en fonction de la distance au point zéro.

En résumé, l'effet ovni/distance persiste deux ans après pour ces substances! Ceci l'oblige à évoquer *"la pré-existence ou la rémanence d'un effecteur commun" et plus loin " que certaines perturbations ont été retrouvées, quoique atténuées, deux ans plus tard ce qui suggère l'intervention d'un effecteur antérieur soit l'expression d'un effet rémanent"*. Que le vocabulaire spécialisé est pratique pour masquer l'incapacité du spécialiste à donner une explication claire a des résultats gênants!

_En 1983 comme en 1981, "les phosphatases alcalines montrent une augmentation de leur vitesse maximale". Encore un effet qui persiste durant deux ans?

_Diverses anomalies sont provoquées par des causes sans rapport avec le phénomène (ovni) étudié". Aucune liste de ces anomalies n'est précisée pas plus que les causes de ces anomalies...

"Le fructose n'est pas significativement distinct" entre les deux séries de 1981 et 1983. Encore un effet très très retardé de l'ovni?

Michel Bounias aurait déclaré, d'après Michel Monnerie, le 2 janvier 1984 sur l'antenne de France Inter que l'effet sur les végétaux persistait deux ans après(ces propos sont confirmés dans "Le provençal" du 08/01/84 qui suit cette émission radiophonique de JY.Casgha; voir dossier de presse). Nous savons aujourd'hui qu'il déclare le contraire ainsi que J.J.Vélasco du SEPRA qui en fait l'écho.

A cela deux explications possibles:

_ Soit le Pr. Bounias est capable de déclarer n'importe quoi au public, pour que vive l'ovni de Trans, sachant que ce qu'il dit est totalement faux ou qu'il soutenait le contraire avant. Mais alors quel crédit apporter à ce scientifique et par conséquent à ses travaux?

_ Soit, en 1984, il était effectivement parvenu à cette conclusion d'après ses travaux et en avait fait part hâtivement dans le feu du débat. Mais il se serait plus tard rendu compte que le "bât blessait". Si l'effet persistait aussi longtemps, c'est qu'il n'était plus lié aux prétendues micro-ondes de l'ovni puisque les végétaux testés deux ans après les faits n'avaient pas "vécu" cet effet de l'ovni (nouveaux plants).

Il fallait donc qu'il n'y ait plus aucun effet deux ans après pour que vive l'ovni de Trans. Telle serait donc la version médiatique officielle et définitive. Sachant que peu de gens possèdent et comprennent ses travaux et qu'il y a peu de chance pour que parmi eux quelqu'un ait accès à un média assez puissant pour le contredire, le coup serait bien joué.

Si telle était la réalité, que penser d'un scientifique de ce type et de la valeur de ses résultats?
Je vous en laisse juge!

CONCLUSION:

Qu'il y ait eu des modifications du métabolisme des végétaux à Trans, nous n'en avons jamais douté. Pas plus que nous ne doutons qu'il y ait sur toute zone herbeuse, soumise à l'influence d'une activité humaine ou animale, de nombreuses causes susceptibles de les provoquer (passage et stationnement de véhicule, piétinement, urine d'animaux, pollutions ou épandages divers...). Les caprices de la météorologie (sécheresse, froid, précipitations de pluie ou de grêle, gelées, foudroiement...) ou les cycles des saisons suffisent à fournir bien des causes de modification du métabolisme chez les végétaux.

Sachant que le Pr. Bounias reconnaît (implicitement dans ses travaux et explicitement à la T.V. et dans sa conférence au Castellet le 21/07/1985 "*je n'ai pas analysé tous les effets produits par toutes les causes possibles, qui sont pratiquement incommensurables. On peut mettre absolument n'importe quoi: des extraits de semelles de souliers, cela peut donner des effets étonnants sur n'importe quoi.*") ne pas pouvoir, par de simples dosages ou analyses statistiques de prélèvements végétaux, identifier formellement les causes de ces variations métaboliques (surtout si ces causes sont multiples et variées), il est donc logique de conclure que les résultats de ses travaux peuvent, encore moins, servir à corroborer la présence d'un ovni à Trans-en-Provence.

Tout au plus, on pourra admettre comme explication plausible sa thèse pour J+1 d'"*un affaiblissement du mécanisme glucidique par défaut d'éclaircissement*" et pour J+40" d'"*une atteinte des réactions d'oxydation phosphorylantes*". Dommage qu'à aucun moment Michel Bounias ne nous explique quel rapport ceci aurait avec un ovni!
Parions qu'il ne le sait pas lui-même.

Eric Maillot 27/12/1995.

Annexes: Tableaux des pH 21 bis et 21 ter
 Tableau des pH de 1983.

Tableau 21 bis - Mesures des valeurs initiales et de l'évolution du pH dans les échantillons de terre correspondant aux stations végétales de la 2ème série.

1981 temps	distances (m) du point central					eau déionisés
	00	1,5	2,10	3,50	10	
0	8,78	8,93	-	8,86	8,43	6
2h	8,31	8,48	-	8,39	8,02	
4h	8,14	8,16		8,31	7,92	
6h	8,09	8,09		8,23	7,93	
24h	7,94	8,05		8,10	7,66	7

Tableau 21 ter - Evolution des valeurs du pH d'un sol calcaire en fonction de la présence de ciment pur, dilué (laitance), ou mélangé à du sable siliceux (mortier).

1984	application sur la terre de :				laitance pure	
	terre seule	poudre de ciment	laitance de ciment	mortier liquide	ciment	ciment +sable(1+3)
0	9,10	10,91	11,03	10,15		
2h	9,07	11,22	11,14	10,67		
4h						
6h						
24h					12,80	12,70

Valeur initiale et évolution du PH des suspensions des
sols correspondant aux 5 stations végétales de la 3ème
série.

Temps ↓	Distance au point central (en mètres)					Eau désionisée
	0,5	3,85	6,0	8,8	15,4	
To	9,10	9,15	9,16	8,75	8,92	5,94
2 h	8,58	8,12	8,65	8,20	8,45	6,37
4 h	8,04	7,95	8,31	8,10	8,13	6,62
6 h	7,94	7,79	8,12	7,88	8,07	6,70
24 h	7,62	7,56	7,77	7,67	7,65	7,13

Source : Document projeté par le Dr M. Bounias lors de son exposé "Quantification physique des effets liés à l'ovni de Trans-en-Provence", durant les 4èmes Rencontres de Lyon.
(Organisées par SOS OVNI) - 28.04.1990.

N.B : Ces analyses portent sur les échantillons prélevés par M. Bounias en Janvier 1983 (J + 735).
S'il n'y a pas correspondance entre les distances des prélèvements de 1981 et ceux de 1983, l'auteur l'explique par la rareté des plans de Medicago Minima.

Remarquons que la précision des mesures qui est de l'ordre de 5 centimètres en 1983 (Rencontres de Lyon) et 1984 (OVNI Présence N° 31) n'était que du décimètre en 1981. On peut s'en étonner, d'autant qu'il n'est jamais fait mention des marges d'erreur dans la mesure des distances!

II - 4 - Le cas de "Trans en Provence" - Les relations fonctionnelles déjà établies entre pigments photosynthétiques, amino-acides et glucides libres, dans des plants d'Orge ou d'Arabidopsis cultivés en conditions artificielles strictement contrôlées (BOUNIAS, 1972, Thèse d'Etat) ont été retrouvées à partir des résultats d'analyse d'une série d'échantillons de luzerne sauvage prélevés sur le site de Trans-en-Provence, deux ans après l'"atterrissage" d'un objet non identifié. Or, les mêmes types d'analyses effectués respectivement 4 jours et 40 jours après l'événement décrit par le témoin et consigné dans les rapports de Gendarmerie de Draguignan (PV N°28, 9/1/81), font précisément apparaître dans un premier stade (4 jours) des traumatismes du type C₂, puis une évolution ultérieure conduisant, après 40 jours, à des traumatismes du type C₁, dans lesquels les équations des relations fonctionnelles voient leurs paramètres inversés (fig. 9). En outre, les relations "effet/distance à l'épicentre" évoquent l'image "dans un miroir" d'une relation dose/effet (fig. 10) : l'hypothèse de radiations ionisantes paraissant raisonnablement devoir être exclue (BOUNIAS, 1983, Note technique CNES, n°16, p. 63-64), celle de l'intervention de substances chimiques n'ayant pu être étayées par aucun argument expérimental, et les probabilités pour que les phénomènes observés résultent du hasard étant trop faibles pour être acceptables, l'idée d'une émission électromagnétique peut être avancée avec d'autant plus d'intérêt que les travaux du Professeur J.P. PETIT, au CNRS, montrent que la génération de micro-ondes associées à des "forces de LAPLACE" pourraient être utilisées comme auxiliaire de propulsion "sans turbulences" dans les gaz et les plasmas ...

Extrait de: "Déterminismes électro-magnétiques dans les fonctions biochimiques fondamentales: une nouvelle pharmacologie moléculaire", présenté au Colloque international de Biologie théorique du 06.12.1984 à Fresnes.

Note: les ovnis sont carrément des sources possibles pour la synthèse du glucose et d'ATP!

DES GRAPHIQUES TRANS-FIGURÉS A USAGE SCIENTIFIQUE

Les graphiques A,B,C,D ci-dessous sont extraits d'une communication présentée par M Bounias au colloque international de biologie théorique du 06/12/1984 à Fresnes, et intitulée "Déterminismes électro-magnétiques dans les fonctions biochimiques fondamentales: Une nouvelle pharmacologie moléculaire".

Mais tout ceci est-il aussi sérieux qu'il y paraît?

En examinant ces graphiques relatifs au cas de Trans-en-Provence, des constats s'imposent

1/ Il y a des erreurs. Il n'y eut aucun prélèvement effectué à J+4 (▼) ni aucun pratiqué à l'épicentre dans la série 1. Seule la série 2 contient un prélèvement à 0m. Il s'agit en fait de N8 pris à J+1!

2/ Après la comparaison avec des crucifères exposés aux rayons Gamma (N.T. 16 p63), voici que l'orge serait aussi une espèce comparable à la luzerne sauvage. Mais alors pourquoi M. Bounias a-t-il rejeté des analyses le thym et la salade sauvages (NT16 p31) prélevés sur le site (échantillons E7&8)?

3/ Les graphiques ne sont ni explicitement ni rigoureusement légendés. Nous devrions connaître

au moins ces informations.

o = 5 témoins de la série 3 de 1983

▲ = série 2 à J+40, E2, E3, E4 uniquement

4/ L'ovni, cause présumée, devenue dans ce document chose scientifiquement établie, est qualifiée de "traumatisme" à lui tout seul.

5/ Aucune explication n'est donnée pour le point manquant en C (superposition? oubli?). Pourquoi N8 de la série 1 à J+1 (▼) est-il absent seulement dans D?

6/ Les prélèvements témoins N15 et E5&6 sont bizarrement absents de tous les graphiques. Pourquoi se priver de références dans un modèle?

7/ La capacité du biomathématicien à tracer une courbe modèle des réactions fonctionnelles traumatiques chez toutes les luzernes sauvages à partir de 4 points (donc 4 plantes) force l'admiration sur son savoir faire. Chacun sait pourtant ce que vaudrait un modèle basé sur le sondage de 4 personnes... Il eut été plus parlant de superposer ces points sur un modèle connu de traumatisme; cela aurait été peut-être plus scientifique. A moins qu'il n'existe aucune étude traumatique de ce type

En superposant les tableaux A&B créons E, puis F avec C&D, ajoutons les témoins E5&6 (noté T1) et N15 (noté T2) manquants. D'après les 2 modèles proposés, ces témoins seraient à la fois "affectés ET normaux", c'est fort! Enfin, ici seul E1 à 0m pour J+40 semble sortir de la normalité. Conclusion: Il est aussi aisé de leurrer des biologistes que des ufologues quand il ne connaissent pas les données du dossier Trans.

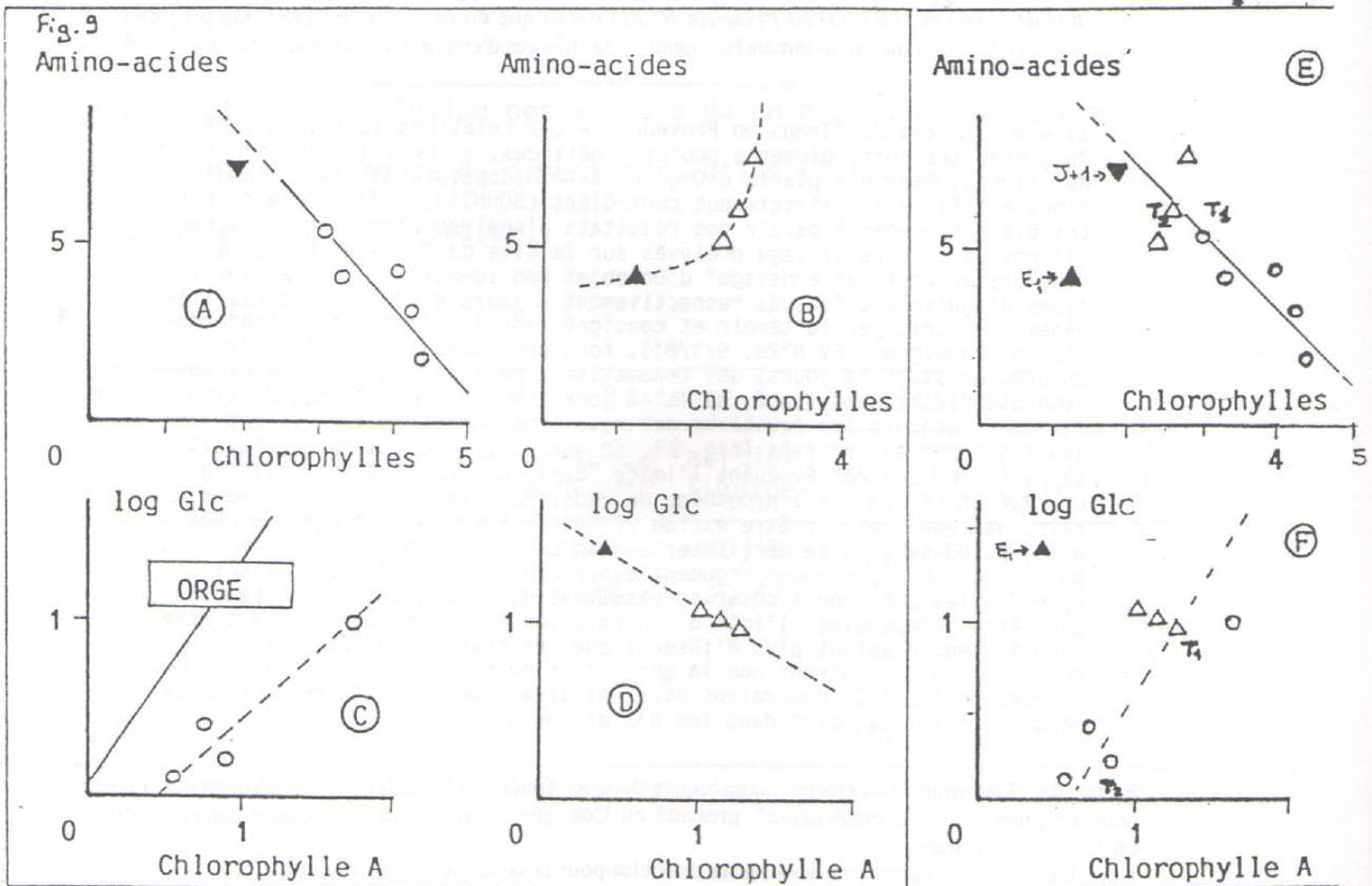


Fig. 9 - Modifications de la forme des relations fonctionnelles entre chlorophylles et amino-acides (A et B) et entre chlorophylles et glucides (C et D) sous l'action de traumatismes, A et C = courbes normales - B et D = courbes traumatiques

(▼) = épicentre à J + 4 (▲) = épicentre à J + 40

DES GRAPHIQUES PARLANTS

Voici les graphiques représentant les dosages de 4 pigments en nanomoles/mg. Les données sont extraites de la NT16 et concernent les échantillons suivants:

- série 2 de 0m à 10m (J+40), E1 à 6
- X Prélèvement témoin à 20m, N15
- + Prélèvement à 1,5m (J+1), N8

Michel Bounias considère E5&E6 à 10m et N15 à 20m comme des "témoins". Ces échantillons lui permettraient donc de définir un intervalle mini-maxi ou une zone de normalité où les valeurs mesurées sont probablement dues au hasard (Zone hachurée // // // //).

Il est alors visible que, pour les 4 pigments présentés ici, seuls E1 et N8 peuvent être considérés comme ayant subi un effet à déterminer. Nous le savions déjà par leur aspect visuel décrit comme "déséché, brun, et écrasé". Les autres points de la série 2 sont graphiquement normaux.

Il est aussi amusant de constater qu'aucun pigment n'aurait réagi de manière similaire dans le cas d'un effet type 1/d². L'absence de cohérence des courbes est un argument supplémentaire en faveur de variations naturelles aléatoires.

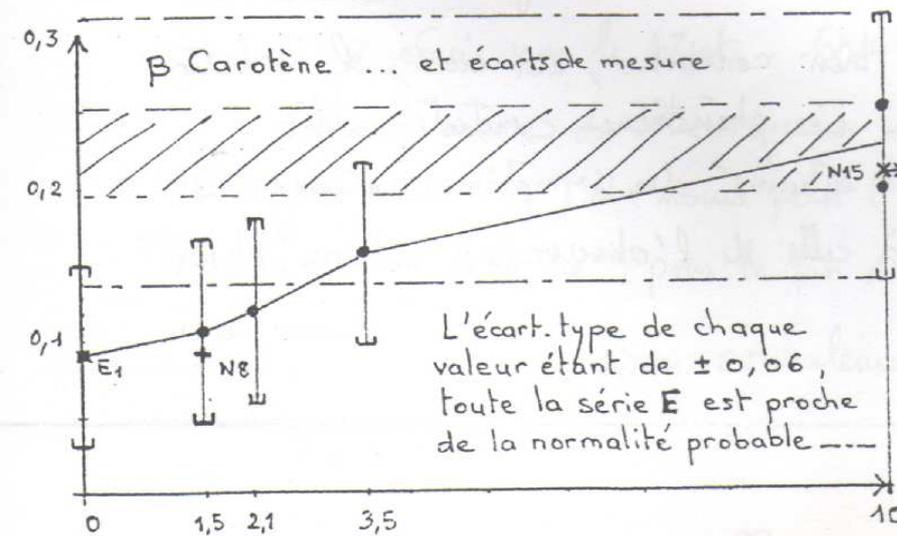
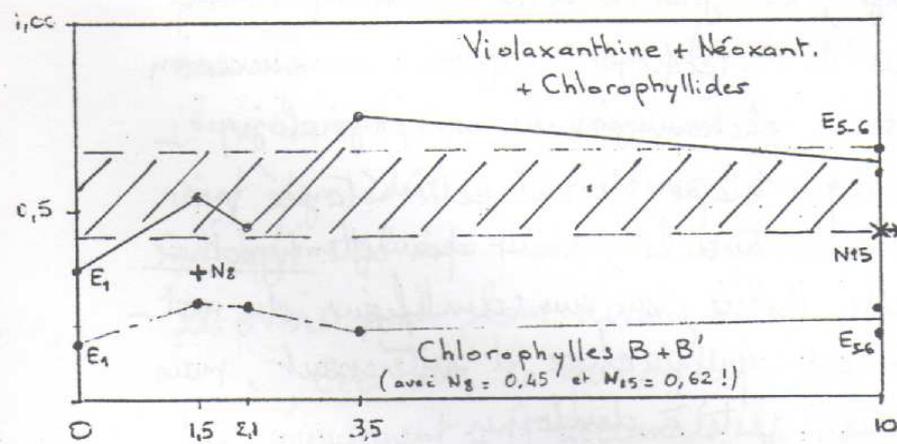
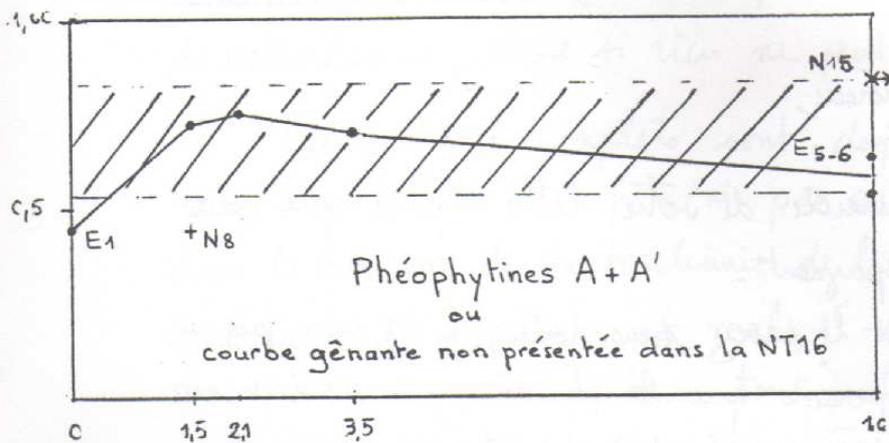
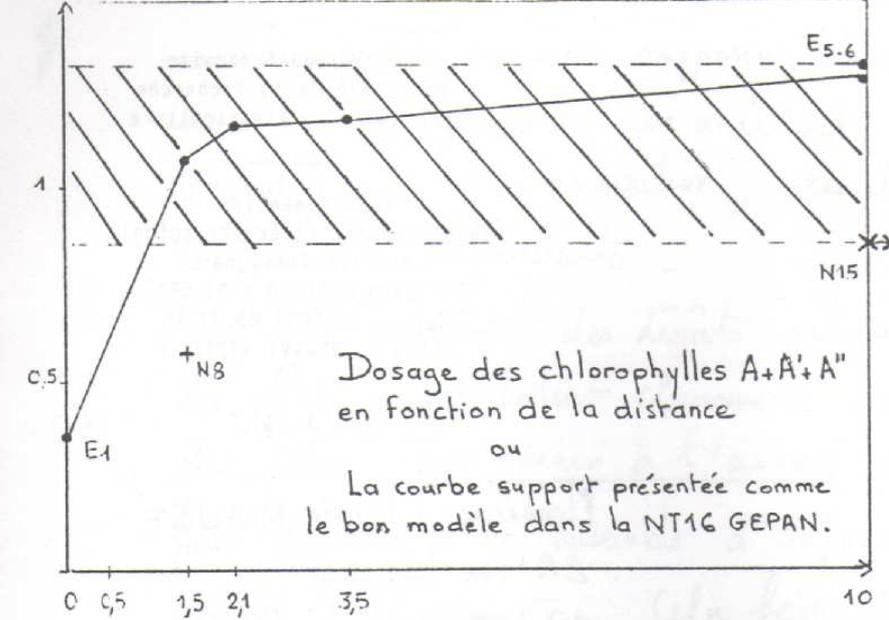
M. Bounias cherchant à faire coller à tout prix les données avec une fonction inversement proportionnelle à la distance a simplement:

_ omis de positionner la valeur témoin N15 sur ses graphiques de la NT16 GEPAN.

_ omis de préciser, sur les graphiques et au lecteur de la NT16, que la marge d'erreur sur la valeur d'un dosage est souvent très forte (écart-type de 25% de la valeur donnée ou plus) ce qui change beaucoup l'interprétation des courbes.

_ omis de se méfier de coefficients de corrélation trop forts (> 0,95) qui indiquent souvent que l'on utilise une fonction mathématique trop complexe comme modèle théorique. Méfiance d'autant plus nécessaire lorsqu'il use de 5 valeurs pour tracer une courbe ou une droite modèle.

Ces imprudences méthodologiques font que, suite aux analyses comparatives avec les prélèvements de 1983, M. Bounias ne retrouve plus certains effets dans la série 2 mais trouve des effets dans la série 3, dite témoin, là où il ne devrait plus y en avoir! A moins que ... Bon sang! Mais bien sûr: l'ovni serait revenu, incognito cette fois.





INRA

LABORATOIRE DE BIOCHIMIE
Centre de Recherches d'Avignon
Domaine St Paul - BP 91
84140 Montfavet

DR. M. BOUINIAS
Directeur de Recherche
Membre correspondant National
de la Société de Biologie

République Française
Ministère de la Recherche
Ministère de l'Agriculture

Département de
Phytopharmacie et écotoxicologie
Station d'Avignon
[AVIGNON PHYTECO : 21-531]
Tél. : 16 (90) 88.91.45
Télex : INRAVI 432870 F

Le 5-2-86

Monsieur Claude MAUGÉ
28 rue Lécuyer
93300 Aubervilliers

Cher Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre ainsi que des documents qui l'accompagnent.

Comme vous le savez, sans doute, je ne suis pas un "Ufologue" et je m'aperçois que le phénomène OVNI doit être pris dans un sens très large, eu égard à la littérature spécialisée sur ce sujet ! La théorie de M. Persinger suppose une succession d'événements : tectonique → électromagnétique → physiologique -

En fait, chaque étape devrait être étayée par des arguments autres que circonstanciels, avant que cette hypothèse puisse devenir une véritable théorie, au sens scientifique du mot -

Il y a sûrement quelque chose d'intéressant, mais tout le travail de "théorie" reste à développer -

J'aimerais bien connaître, moi-aussi, la solution au problème de Trans - Les phénomènes constatés sont d'origine externe ayant entraîné des symptômes internes - Les hypothèses opposées à celle de l'observation d'un "objet"

inconnu par le témoin supposent une mystification, ou bien encore la coïncidence d'un accident (désherbant ou autre toxique) avec l'observation, les deux événements étant alors totalement indépendants -

Pour "organiser" des dégâts sur les plantes, de manière à ce que les effets se manifestent clairement en des points précis et à des dates non connus à l'avance par quiconque, il aurait fallu disposer d'un ensemble d'informations qui n'existent pas avant l'événement... Cela fait dans tous les cas beaucoup de coïncidences, même si rien ne peut être écarté -

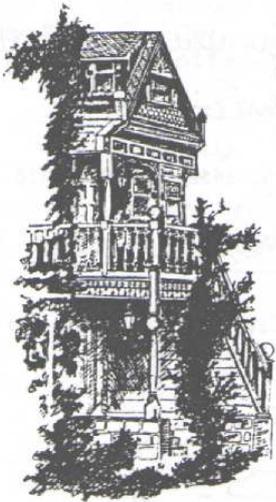
Les documents complets sont déposés au CNRS - Je n'ai encore rien publié car j'ai pas eu le temps : j'ai des objectifs dans le domaine de la biochimie de l'Abeille (toxicologie) qui constituent des priorités, et malgré un travail acharné (50 à 70h par semaine) j'ai pu tout juste à mettre à jour mes publications dans ce domaine sans trop négliger les opérations nouvelles - J'en suis à plus de 100 publications fondamentales, et il m'en reste bien une vingtaine à rédiger (L'Académie des Sciences vient de me décerner le prix Foulon pour mes travaux sur la régulation du métabolisme glucido-lipidique de l'Abeille) - Vous voyez que les ovnis sont loin derrière !

Ceci dit, la question des champs électromagnétiques me préoccupe très sérieusement - J'accumule là dessus une solide documentation, et j'aurai à écrire sur le sujet -- Question de temps -- encore !

Merçi encore de votre courrier et excusez-moi de ne pouvoir développer davantage, du moins pour l'instant - J prépare un livre sur la création de la Vie, pour la fin de l'année : j'y insérerai quelques idées neuves ...

Bien cordialement,
Michel Joulian

Lettre de Jacques Vallée à Thierry Pinvidic du 23 décembre 1989



1550 California Street
Suite 6L
San Francisco, Ca 94109

23 Décembre 1989

Cher Thierry,

Merci pour ta lettre du mois dernier. Le cas de Trans.eu-Provence restera un important sujet de recherche - et de controverse - pendant longtemps. Mon article ne vise donc pas à donner des réponses globales et définitives.

Les analyses que nous avons faites démontrent que le sol en surface, sur l'anneau lui-même, ne contient que les mêmes éléments qui se trouvent en profondeur. D'autre part on ne trouve pas trace de substances chimiques qui pourraient expliquer la dégénérescence des plantes.

Je ne peux pas me prononcer sur les objections d'A... . Maintenant que le débat scientifique est ouvert dans les pages d'un journal international j'espère que des spécialistes comme lui n'hésiteront pas à publier leurs observations. La publication de l'étude du GEPAN est donc

Lettre de Jacques Vallée à Thierry Pinvidic du 23 décembre 1989 (suite)

une étape importante - les articles soumis au Journal of Scientific Exploration sont passés en revue par des experts avant publication.

Au sujet du présumé forage, le facteur important est bien la date de l'événement. Tant que l'on n'aura pas identifié et nommé des témoins qui seront en mesure de démontrer que ce forage était contemporain de l'observation d'OVNI, il n'y aura pas de raison de douter du témoignage de Nicolai. Quant à l'hypothèse du canular, ~~est~~ elle est difficile à réconcilier avec le contexte psychologique et le comportement du témoin, de son épouse, des voisins...

Je reste bien entendu très intéressé à tout développement nouveau.

Janine se joint à moi pour te souhaiter une heureuse année 1990!

Cordialement,
Jacques

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS sur le cas de TRANS EN PROVENCE

Réactions du témoin face aux publications:

Michel Figuet a rencontré M. Renato Niccolai et son épouse à son domicile grimaudois le samedi 19 juin 1993. M. Niccolai lui a précisé que, contrairement aux affirmations de M.JJ. Vélasco dans son récent ouvrage (1):

il n'a jamais remarqué de poussière au départ de l'ovni ni entendu de choc à l'arrivée. Pourtant, dans la note technique GEPAN n°16 page 16, le témoin déclarait le contraire aux gendarmes en date du 09/01/1981...

le forage n'a pas eu lieu "trois ans après son observation" mais le 24 août 1982 et pas non plus "à l'autre bout de la propriété" mais à 15 mètres du point d'atterrissage allégué sur la même plate-forme (voir annexe1: plan des lieux et position du forage avec confirmation manuscrite du témoin en italien). M. Vélasco se permet pourtant dans le même passage du texte (p87) d'accuser M. Figuet de propager de fausses informations pour coller à tout prix à son hypothèse.

De plus:

Il précise que J. Claude Bourret n'est jamais venu "investiguer" sur place.

Il s'indigne des déclarations de J.P. Petit (5) qui prétend que ce serait "le voisin, gendarme de profession, qui a effectué des prélèvements dans une boîte à chaussures" alors que celui-ci est inspecteur ...des impôts et n'a jamais rien prélevé (un comble!). Ce sont les gendarmes Schiano di Colla et Niccolini de la Brigade de Draguignan qui s'en sont chargés le 09/01/1981 aux environs de midi.

Mises au point:

A l'attention de Renaud Marhic, précisons qu'il s'agit bien du même terre-plein (voir annexe 1) inculte et non d'un "jardin" comme il l'écrit en toute méconnaissance des lieux dans Phénomène (2). Ajoutons que Michel Figuet a déclaré avoir vu des marques de ripage de pneus de Fenwick, sur le bitume du supermarché Géant Casino de la Foux-Gassin en janvier 1993, similaires à celles de Trans, aussi bien dans l'aspect que dans les dimensions. Michel Figuet n'a fait qu'aller le plus loin possible vers la vérification d'une des hypothèses possibles, celle d'un engin de forage qui s'avère invalide grâce à sa propre investigation.

Renaud Marhic a donc raison de le signaler mais il cède à la facilité en utilisant la caricature à outrance de l'une ou l'autre des hypothèses et de l'enquête ufologique entreprise. Il est visiblement beaucoup moins aisé, pour lui qui se considère comme un des rares ufologues "d'investigation", de réfuter de A à Z les arguments en faveur de l'hypothèse "engin roulant" quitte même à la faire contester par des spécialistes éminents s'il s'estime incapable de le faire lui-même.

A l'attention de J.L. Peyraut qui nie la pratique clandestine des forages et estime qu'ils sont tous répertoriés ou déclarés à l'administration (mairie, DRIR, ...). Il n'a pas vérifié mais nous l'avons fait pour lui. La DRIR du Var n'a aucun sondage signalé sur la commune de Trans-en-Provence entre 1980 et 1990. Les sondages reconnus par R. Niccolai seraient-ils imaginaires ou son argument serait-il gratuit ?

Au minimum, nous aurions plaisir à trouver une trace de leurs investigations sur ce cas réputé de la casuistique française. Les actes et les résultats, même petits, valent toujours mieux qu'un grand discours sur la méthode.

Comment le Pr. Bounias est "entré" dans l'affaire?:

D'après T. Pinvidic, à l'époque conseiller extérieur du CNES, un ami J.C. Vève, stagiaire au CNES, a proposé le nom du Pr. Bounias à A. Esterle qui cherchait un laboratoire compétent dans l'analyse des plantes.

Interrogé par J. Guieu dans la cassette vidéo "Les Portes de l'Etrange" n°1, M. Bounias aurait signé un contrat avec le CNES une semaine avant l'observation.

D'après le même Pr. Bounias, durant son exposé aux Rencontres de Lyon 1990, il aurait été contacté par le même organisme quelques mois auparavant.

En réalité, le premier contact entre le GEPAN et le Pr. Bounias a été effectué en été 1980.

Protection de la trace?

Il serait intéressant de savoir si R.Niccolai a reçu des gendarmes la consigne de protéger la trace ou en aurait pris l'initiative. Interrogé en 1995, il ne s'en souvient plus. Une photo de presse montre la présence de planches (Nice Matin du 11/01/81) signalant le site. Ces planches auraient-elles pu priver de lumière les échantillons de luzerne E1 & E2 et abaisser leur taux de chlorophylle, perturber leur métabolisme avant l'arrivée du GEPAN? M.Bounias constate un déficit chlorophyllien ou "*une fragilisation de l'appareil photosynthétique au voisinage du centre de la trace*" et explique "*l'affaiblissement du métabolisme glucidique par un défaut d'éclairage*" pour la série 1 (Ovni Présence n°31 p7).

Doit-on y voir l'influence de l'ombre d'un ovni resté là 30 secondes plutôt que celle d'une planche ou d'un véhicule stationné plusieurs heures ou jours? Ni l'un, ni l'autre, seulement un "*phénomène compatible avec une influence électromagnétique ou gravitationnelle*". CQFD...

A propos des dimensions de la trace:

Henri Julien affirme que la largeur de la couronne (ou du ripage de pneumatique!) était de 12,5cm et non de 10cm comme indiqué dans le P.V. de gendarmerie ou son enquête. Valeur reprise par J.J Vélasco dans son livre (1) page 84 mais qui augmente par magie à 20cm en page 88 pour culminer, sur information du SEPRA, à 25cm dans l'encart de la revue Ciel et Espace n°268.

Notons que la revue LDLN n'a jamais publié le rectificatif que lui transmet Henri Julien.

Il existe une photographie où l'on voit le pied d'un ufologue proche de la couronne ce qui permet d'estimer sa largeur dans une fourchette de 10 à 15cm, dimensions cohérentes avec celles des bandes de roulement de pneus.

Détails douteux de la trace:

Les photos infrarouges faites par M.Garcia (enquêteur ADEPS) remises ensuite à Fernand Lagarde par Henri Julien, ont été expédiées au GEPAN. Nous trouvons l'une d'elles dans la revue Ciel et Espace d'avril 1992. Celle-ci, comme les autres photos infrarouges, ne nous montre pas grand chose et c'est logique. Il faut une imagination débordante pour discerner ce qui serait les marques des "seaux", "pieds" ou "tuyères de réacteur" comme cela fut soutenu dans LDLN.

Notons aussi que la marque en carré avec une croix au centre décrite par H.Julien dans LDLN n°207 (dont les photos des lieux sont publiées à l'envers!), pourrait bien être celle d'une semelle de verrin hydraulique, d'un pied de remorque ou voir d'un simple hasard de forme avec l'empreinte de 2 tiges végétales croisées. Ces empreintes de tiges écrasées sur le sol sont fréquentes sur les photos du chemin et de la trace. Ces détails confirment, s'il en était encore besoin après avoir regardé les multiples traces de roues visibles au début du chemin sur la couverture du LDLN n°231-232, que des véhicules ont bel et bien circulé sur le site altérant au passage des végétaux.

Vécu du site:

Michel Figuet a récemment appris de R.Niccolai que divers véhicules étaient venus sur le terrain (où se trouve la trace) en décembre 1980 pour la construction de la petite maison annexe. Rappelons que la trace fut constatée par le témoin le 8 janvier.

Dureté du sol:

JJ.Vélasco relate dans le livre de R.Roussel avoir estimé, à partir de la dureté du sol, le poids de l'ovni entre 4 et 5 tonnes (références p.160). Il est aussi connu que le sol présentait une croûte dure (note technique n°16). Il semble que les enquêteurs aient oublié l'influence de la saison hivernale. L'effet du gel sur le sol provoque lui aussi un durcissement de surface (Nice Matin du 11/01/81) mais n'a pas été envisagé par nos scientifiques.

Etat des végétaux sur le site:

Les feuilles analysées seraient "*d'aspect morphologique identique et de couleur identique pour tous les prélèvements*" (note technique n°16 page 42).

Les mousses trouvées étaient desséchées (note technique n°16 page 34).

Les végétaux étaient desséchés dans toute la zone de la trace (voir presse relatant les propos de M.Bounias).

Les tiges des échantillons exposés (1.50m) de la série 1 sont "encore vertes à la base mais desséchées à leur extrémité ...les feuilles âgées se trouvaient éparpillées dans les prélèvements, souvent endommagées par artefacts mécaniques sans doute postérieurs à l'événement (sachets écrasés durant le transport, par ex) et les témoins (20m) montrent un aspect plus vivace, feuilles jeunes et âgées...les échantillons (2ème série) provenant du centre de la trace présentent un aspect rappelant celui des échantillons de la 1ère série...tous les autres prélèvements présentent un aspect vivace très fourni en feuilles de tous les stades."

On ne peut que s'étonner de la description contradictoire de l'état de fraîcheur des plants prélevés. Il semble que l'influence d'une sécheresse hivernale (Autre Monde avril 1982, enquête de T.Savelli) sur la croissance des plantes n'ait pas non plus été envisagée comme " un phénomène de grande ampleur".

Prélèvements non identifiés mais scientifiques:

La note technique n°16 nous décrit ceux-ci:

Série 1: gendarmerie, feuilles âgées et jeunes.

_(J+1) le 9/01/81 à 1,5 m du centre, bord, N4 et N8 (vers Nord/Est),

_(J+15) le 23/01/81 à 20m de la trace (vers l'Ouest) N11 et N15.

On s'étonnera de la numérotation des échantillons qui laisse supposer qu'il y eut N1 à N15. Où seraient alors les autres?

Série 2: GEPAN, uniquement des feuilles jeunes.

_(J+40) le 17/02/81 de 0m à 10m, de E1 à E6 (vers l'Est).

E7 et E8 n'étant pas des luzernes sauvages ne seront pas étudiés.

Le Pr.Bounias revient deux ans plus tard pour comparer:

Série 3: Pr.Bounias; âge des feuilles inconnu?

(J+735) le 21/02/1983, de 0,5 m à 15, 80 m, direction? (Actes de Lyon 1990).

Notons à l'attention du biomathématicien que 735 jours après le 8 janvier donne le 13 janvier 1983! L'ovni allégué ne s'est pas manifesté le 17/02/1981.

C'est aussi avec étonnement que l'on peut voir surgir des travaux du Pr.Bounias des prélèvements du 12/01/1981 à 1,50m du centre, mentionnés (J+4), pour étayer ses démonstrations comparatives (Exposé Vidéo, Lyon 1990; Dauphiné Libéré du 07/03/1988). D'où sortent ces végétaux non répertoriés officiellement? S'agit-il d'une autre erreur scientifique?

Justification de la direction de prélèvement:

Aux rencontres de Lyon 1990, le Pr.Bounias explique enfin son choix de prélever sur le chemin. C'est à cause de la trop forte influence des plantes entre elles lorsque le couvert végétal est dense (axe S.O. par exemple) et qu'il était donc préférable que les végétaux soient espacés. Nous en déduisons donc que l'influence de l'ovni serait a priori plus faible que celle des végétaux entre eux. Drôle de phénomène de "grande ampleur" que cet ovni là.

Détails photographiques oubliés:

L'étude d'Eric Maillot intitulée "Analyses des traces d'un objet roulant non identifié" (3) démontre que les résidus polymériques, le noir de carbone (*carbon black*) et les ions métalliques détectés, la forme et la taille de l'empreinte, les stries sur les cailloux et le sol, l'échauffement inférieur à 600°C sont tous des indices cohérents avec l'hypothèse de traces de ripage de pneus. Ce ripage ayant pu être provoqué par une remorque aux roues bloquées ou plus probablement par suite de deux manoeuvres consécutives de véhicules venus sur le passage puis ayant fait demi-tour. Ceci semble être confirmé par l'examen attentif des environs proches de la trace sur les photos. Voir documents annexes.

Le doute:

Michel Figuet n'affirme pas que R. Nicolai n'a pas été témoin de l'atterrissage de l'ovni mais pense que les traces sont bien celles laissées par un engin de fabrication humaine. La vision de l'ovni relève peut-être du fait que le témoin, sous traitement médical suite à un infarctus du myocarde avec rechute, aurait été victime à cause d'un médicament (4) d'une hallucination ou d'une perception déformée d'un fait banal. Il n'exclut pas que l'objet soit éventuellement un vrai engin non identifié pas plus qu'il n'exclut une grosse blague qui aurait pris une ampleur incontrôlable.

Le dernier mot au témoin:

N'oublions pas, parmi les rares paroles du témoin lors de l'émission télévisée de Christophe Dechavanne "Ciel mon mardi" sur TF1 en septembre 1989, les propos suivants (avec l'accent):

"Le petit mot que jé voulais dire moi, à la finé là, c'est à dire pour terminer, c'est dans... Disant, jé vis, jé vis, c'est un conte disant! La prove qué ouin po trouver par terre là,...des gens, des scientifiques là, relever quelquechose; ça c'est une autre chose. Jé dis moi aussi dans la nuit je rêve." (3)

En quittant le domicile de Michel Figuet, il lui confiait en présence d'Henri Julien: "Il y a tellement de couillons dans le monde. **Un jour, je vous dirai toute la vérité**".

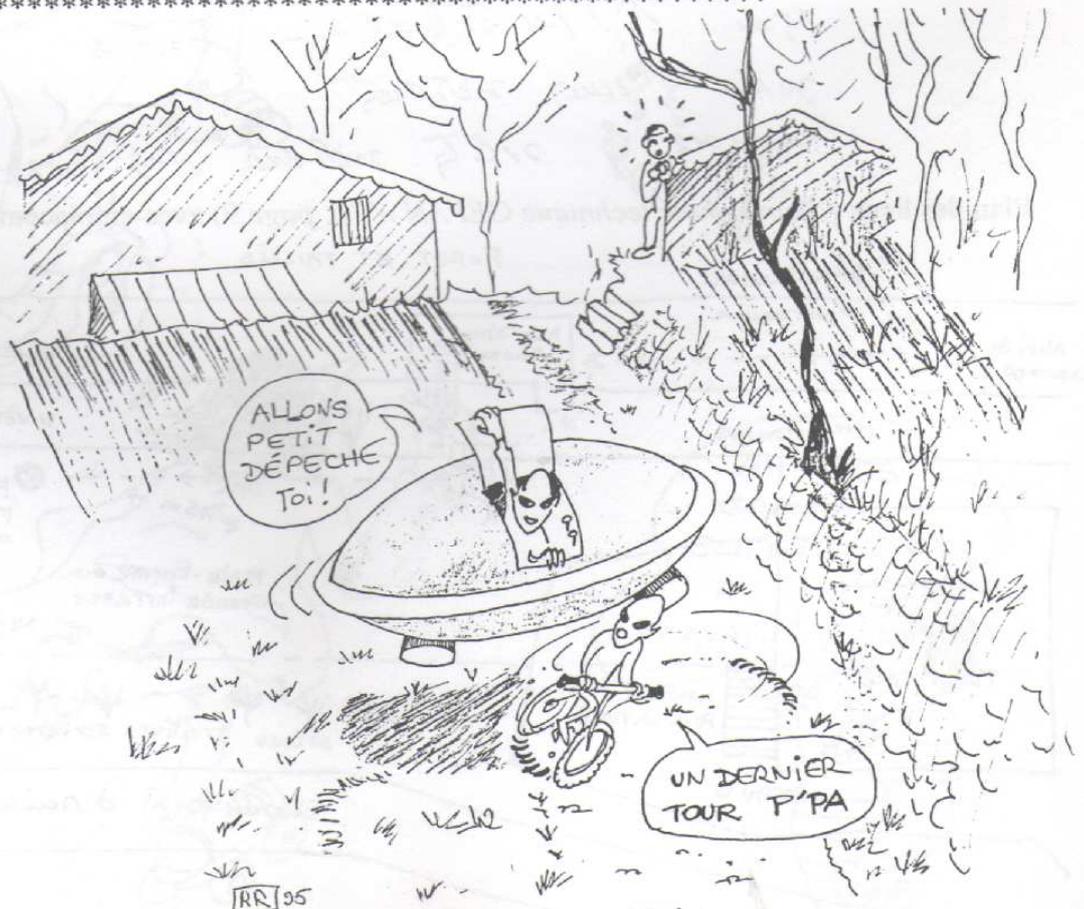
Attendons donc ce jour...

Références:

- (1) "OVNI La science avancée", Jean Claude Bourret et Jean Jacques Vélasco, Robert Laffont, 1993.
- (2) "Evolution: l'ufologie d'investigation", Renaud Marhic, Phénomèna n°15, p.16.
- (3) Actes des sixièmes rencontres de Lyon, SOS OVNI 1992, et "La ligne bleue survolée" n°26.
- (4) Note technique GEPAN n°7, Tagamet induction, affaire Gamma Delta, p.11 et enquête de Jean Pierre Troadec & Michel Figuet au restaurant tenu par le témoin à Marcol les eaux (Ardèche).
- (5) "Enquête sur les ovnis", Jean Pierre Petit, Albin Michel.

HUMOUR:

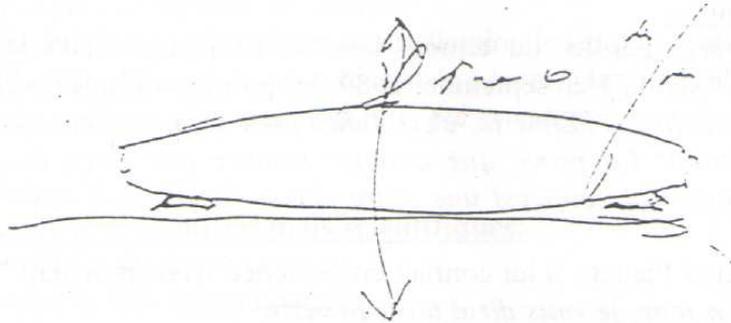
Origine
des traces de
"RIPAGES DE
PNEUMATIQUES"



ANNEXE 1: contre-enquête de M. Figuet auprès du témoin en juin 1993

A) Dessin de la main du témoin:

l'ovni est plat et sans anneau autour
(identique au dessin page 23 de la note technique n°16 du GEPAN)

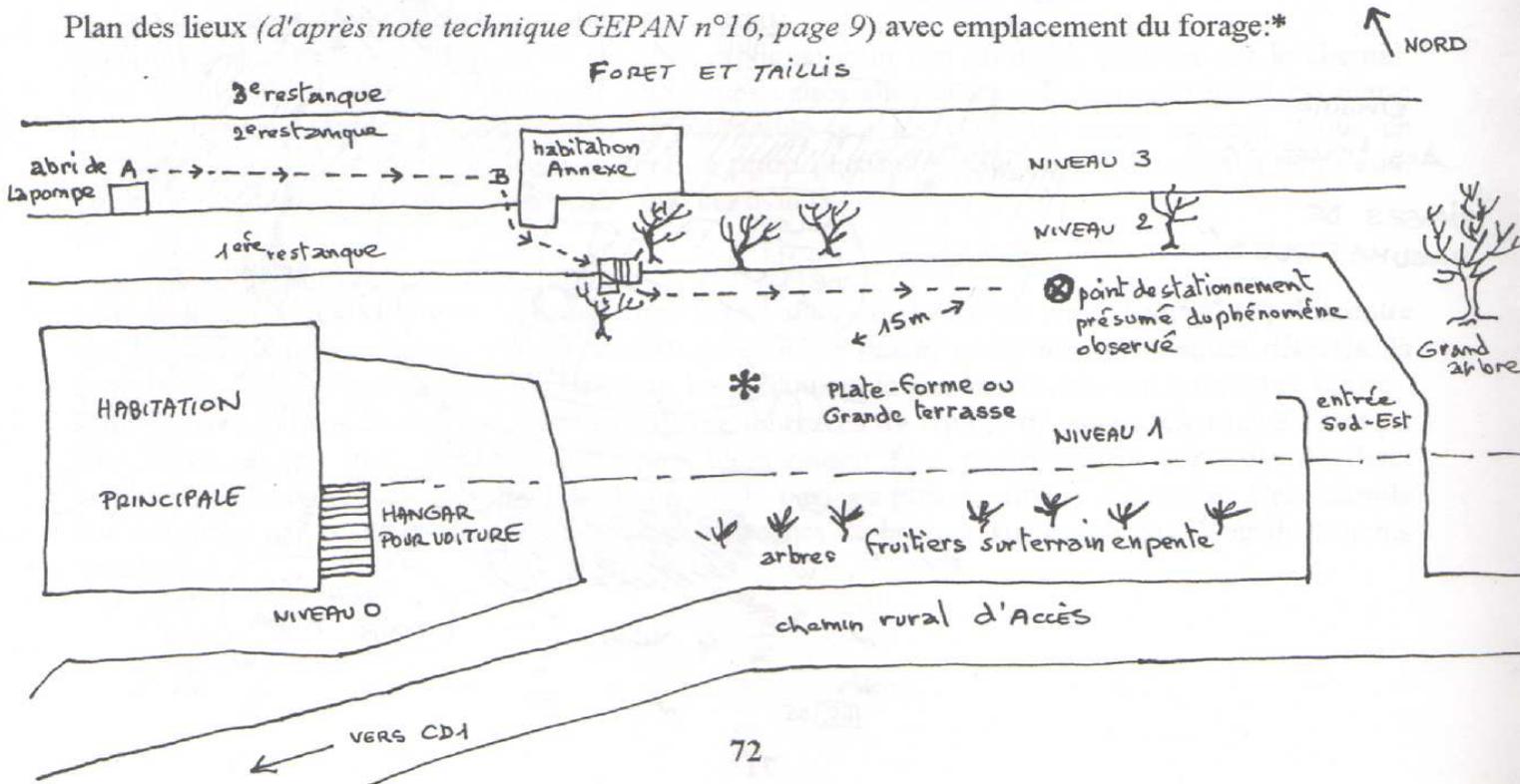


B) Forage du 24/08/1982 à 15 m des traces "présumées de l'ovni":

Commencé à 8h 45 Scorpis 24-8-82
 Fini à 15-8-82
 32 m FORATO
 22 m D'AQUA
 15 m de Tronçures en forats
 200 g de terre noire
 non 3 g de sol. 5 mètres de la Pozzo

8-1-81:
GICOTE, 124

Plan des lieux (d'après note technique GEPAN n°16, page 9) avec emplacement du forage:*



HUMOUR

TRANS 40 JOURS PLUS TARD

TOUT LE MONDE SE PRÉCIPITE SUR LES LIEUX...
Y COMPRIS L'ÉQUIPE D'INTERVENTION RAPIDE DU G.E.P.A.N. QUI
FONCE VENTRE À TERRE ...
OU VA T-ELLE? ELLE NE SAIT, MAIS ELLE SE SENT POUSSÉE
PAR UN SOUFFLE IMPÉTUEUX, UN DESTIN INSENSÉ...



EDMOND RETTERER

26, RUE ENTRAIGUES
63170 BRIGNOLES

TÉL. 69.01.41

Section: Rodez.

Le 15 Janvier 1981

Cher Messieurs,

Notre échantillon, insuffisant, pour lui-même, en quantité ne peut permettre de procéder à une analyse.

- La radioactivité est nulle - tout au moins pour cet échantillon d'échantillon -

- Je ne peux pas à une modification quelconque de la terre, à tous égards, du fait du très peu de temps (30 seconds...) passé par l'OVNI sur ce sol.

- A votre entière disposition, éventuellement, agréé, (Cher Messieurs, mes sentiments distingués -

Edmond Retterer

Référence: lettre de E.Retterer à M.Savelli de l'IMSA DU 15 JANVIER 1981.

Suite aux prélèvements de l'IMSA.

Commentaires SERPAN 1995:

Le GEPAN se réfère t-il à cette lettre lorsqu'il affirme qu'il n'y avait aucune radioactivité sur le site alors qu'aucune mesure n'a été faite sur le site suite aux pluies précédant son arrivée?

(voir Ciel & Espace n°268, avril 1992),

Ce courrier est révélateur des méthodes d'analyses de l'ufologie amateur et du crédit que l'on peut y apporter. Il suffit, dans certaines associations, d'afficher un titre pour que tout ce que l'on dit soit pris pour vérité.

Pat Ordre National du Mérite du Var

LE VECU DU SITE DE TRANS ?? (par EMT et RRE)

JOUR J-X?

E1

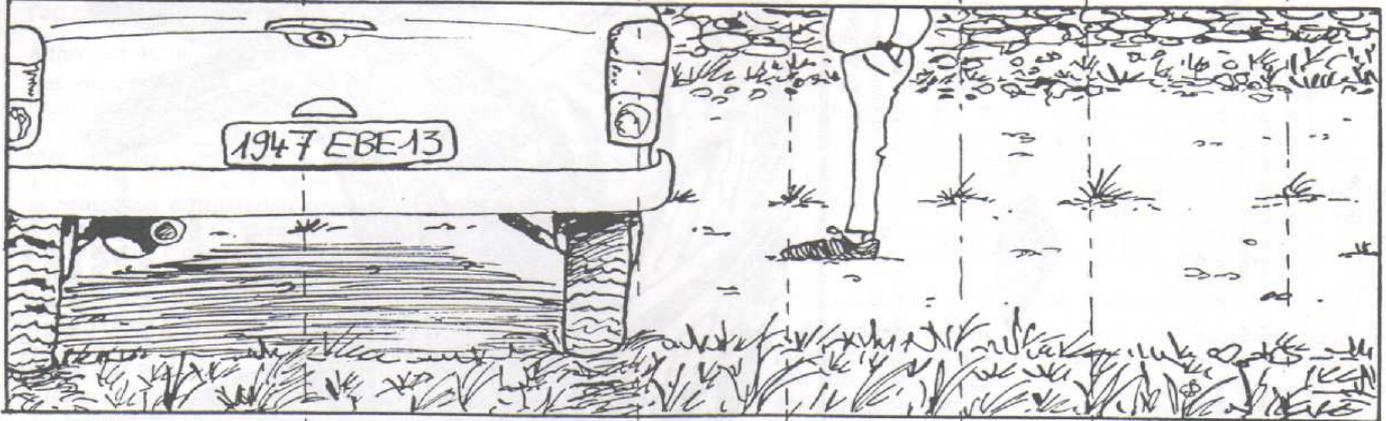
E2

E3

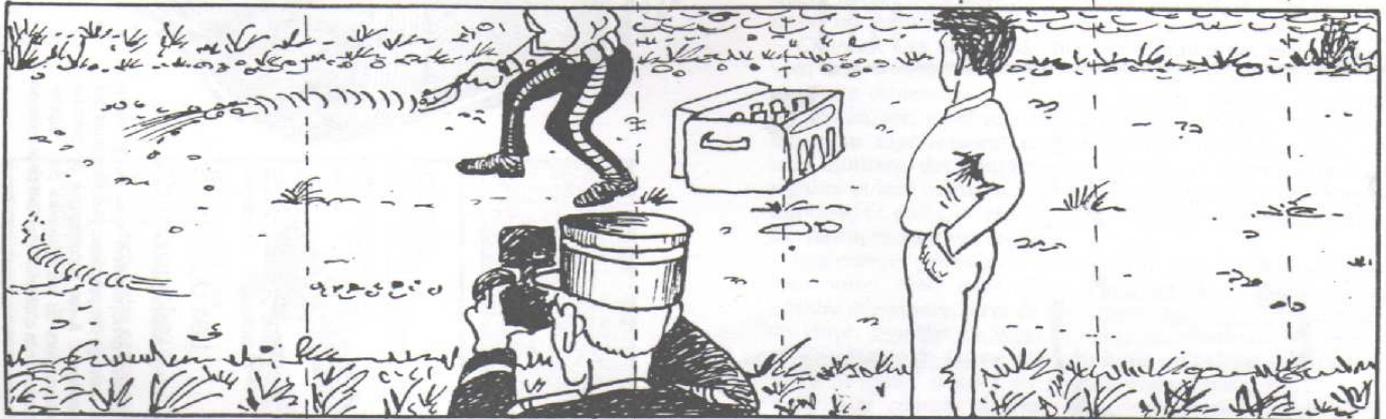
E4

E7

E8



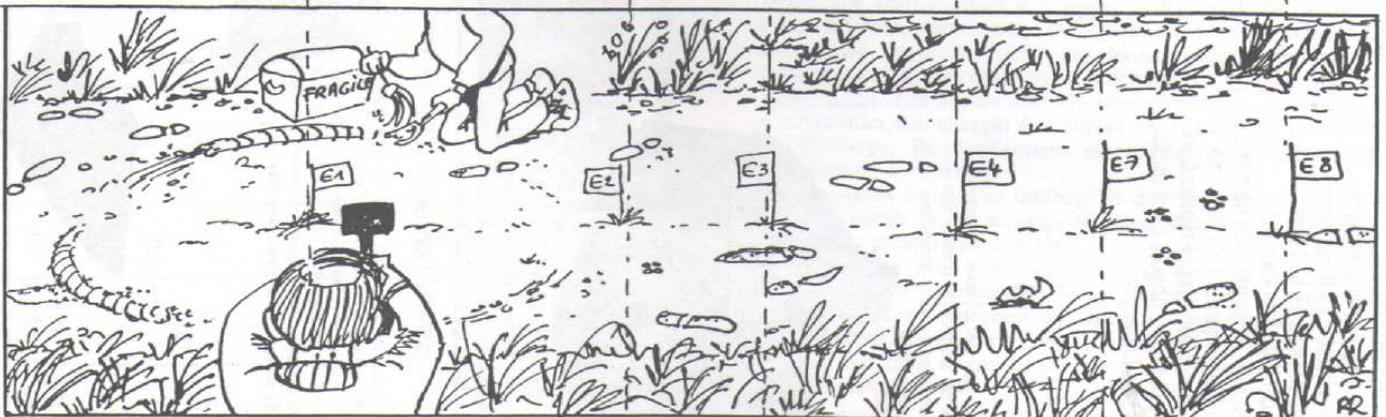
JOUR J+1 : LA GENDARMERIE PRÉLÈVE...



de JOUR J+2 à J+39 : UFOLOGUES ET JOURNALISTES...



JOUR J+40 : ARRIVÉE DU GEPAN...



Le pneu c'est de l'énergie

Un pneumatique tourisme est constitué pour 70% d'hydrocarbures.

Son contenu énergétique équivaut à 27 litres de pétrole : 21 litres pour les matières premières et 6 litres pour le procédé de fabrication.

La composition fait appel à de nombreux produits qui représentent de l'énergie par leur composition ou par fabrication. Réduire le poids des pneus, c'est donc économiser de l'énergie.

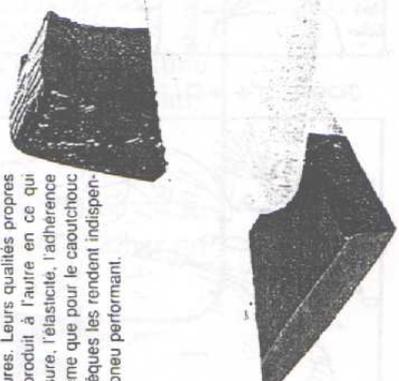
Le caoutchouc naturel

Provient directement du latex. Le latex est obtenu par "saignée" de l'hévéa. Ses qualités sont telles qu'aucun caoutchouc de synthèse ne peut le remplacer



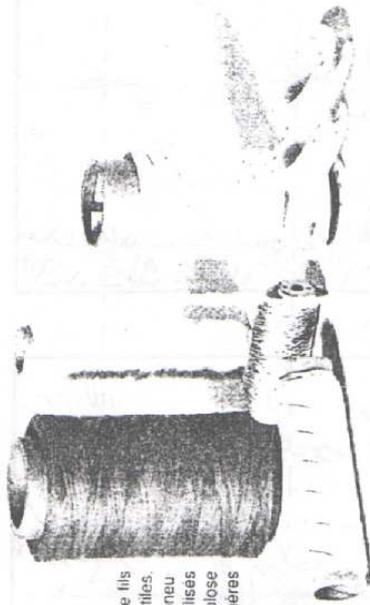
Les caoutchoucs synthétiques

Sont dérivés des hydrocarbures. Leurs qualités propres varient sensiblement d'un produit à l'autre, en ce qui concerne la résistance à l'usure, l'élasticité, l'adhérence ou l'élasticité à l'air. De même que pour le caoutchouc naturel, leurs qualités intrinsèques les rendent indispensables à la conception d'un pneu performant.



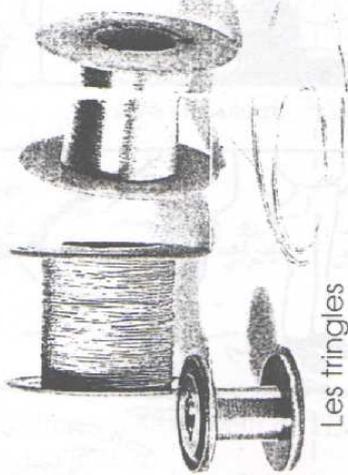
Les renforts

Constituent d'assemblages de fils métalliques ou de fibres textiles, ils forment le squelette du pneu matriciel. Les matériaux utilisés sont l'acier, la rayonne (cellulose régénérée) et certains polymères synthétiques : polyesters, polyamides.



Les tringles

Anneaux métalliques flexibles réalisés à partir de fils d'acier ou de textiles à très haut module. Les tringles renforcent les bourrelets d'accrochage de manière à ce que la jonction pneu-jante garantisse l'élasticité du pneu et la transmission des efforts moteurs et freineurs.



Les agents de vulcanisation

On utilise principalement le soufre, qui donne au mélange des propriétés plus élastiques que plastiques. Il est accompagné de produits retardateurs ou accélérateurs pour répartir l'action de la chaleur au moment de la cuisson du pneu.



Les charges renforçantes

Le noir de carbone est de loin le plus utilisé. Issu de la combustion incomplète d'hydrocarbures (huiles), il est responsable de la couleur noire des pneumatiques. Il améliore la résistance à la rupture et à l'abrasion, augmente la rigidité des mélanges de caoutchouc.

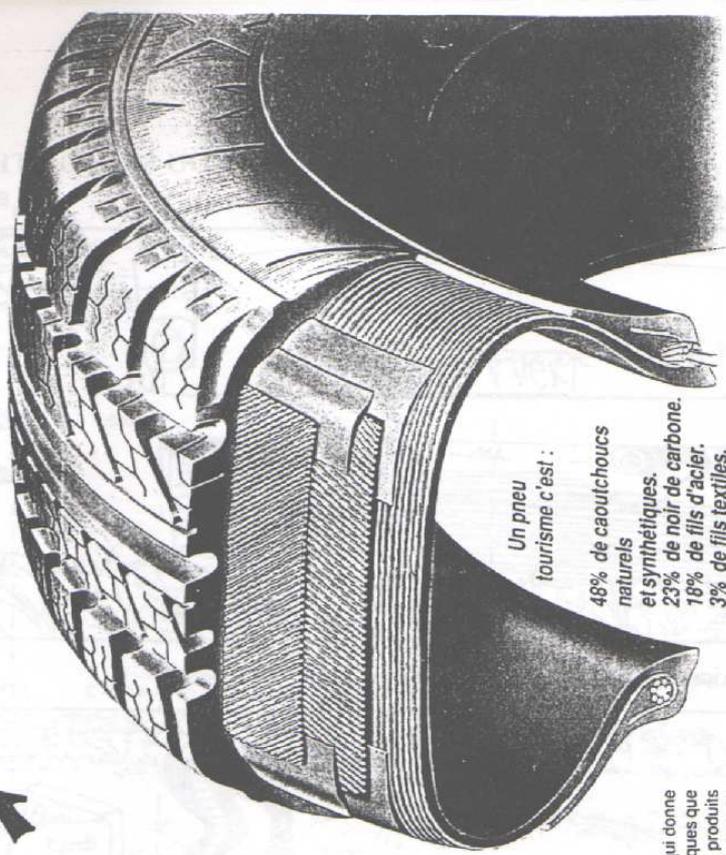


Les charges plastifiantes

L'huile favorise l'homogénéisation, facilite l'utilisation de certains mélanges

Les agents de protection

Leur rôle est de favoriser la conservation du pneu dans le temps: antioxydants, anti-ozone, etc...



Un pneu tourisme c'est :

- 48% de caoutchoucs naturels et synthétiques.
- 23% de noir de carbone.
- 16% de fils d'acier.
- 3% de fils textiles.
- 8% de produits chimiques divers.

ADJUVANTS DES MATIÈRES PLASTIQUES

Les composés macromoléculaires sont rarement utilisés à l'état pur. On peut distinguer plusieurs sortes d'adjuvants.

Adjuvants destinés à faciliter la mise en œuvre

Les plastifiants en faible concentration permettent d'augmenter la fluidité du matériau fondu, donc la vitesse de mise en œuvre. Les lubrifiants (stéarates en général) sont également utilisés à cet effet, à des concentrations voisines de 1% en poids. Les stabilisants thermiques sont utilisés pour la protection du matériau pendant la durée où il est porté à une température élevée nécessitée par la mise en œuvre.

L'oxygène jouant un rôle très important dans les réactions de dégradation des polymères, on emploie dans la plupart des cas des antioxydants: phénols substitués, amines aromatiques, thiols, phosphites organiques, etc. Certains mélanges présentent un effet synergétique très marqué, autrement dit, l'efficacité du mélange est supérieure à la somme des efficacités des composants. C'est pourquoi, l'on parle plus souvent de systèmes de stabilisation que de stabilisant unique.

les sciences et techniques

953

polymère huile ou plastifiant noir de carbone silice antioxydant oxyde de zinc oxyde de magnésium acide stéarique soufre	accélérateur peroxydes organiques amines		température (°C)	temps (mn)
	143	40		
100	5	5	151	40
50	8	3	148	120
100	25	5	155	40
60	30	5	153	40
100	(40)	2	148	40
100	45	4	151	30
100	10	10	160	60
100	40	10	151	30
1000	50	0,3	155	40
100	50	2	148	30
200	50	3	148	30
5	5	5	148	30

TAB. I - MÉLANGES STANDARDS POUR LES DIFFÉRENTS TYPES DE CAOUTCHOUCS

Plastiques, matières

Certains systèmes de stabilisation sont spécifiques d'un polymère, c'est en particulier le cas du PVC pour lequel on utilise en général des sels organiques de métaux lourds (stéarates, laurates, ricinoléates, de baryum, cadmium, plomb, zinc), des dérivés organostanniques ou des dérivés époxydés. Cette spécificité est rendue nécessaire par le mécanisme particulier de thermolyse du PVC, qui conduit à la formation de doubles liaisons conjuguées dans la chaîne, par départ d'acide chlorhydrique. La coloration jaune, virant au brun, puis au noir, que prend le PVC au cours de sa dégradation thermique, est due à ce phénomène.

+ Adjuvants destinés à modifier les propriétés mécaniques

Plastifiants. Les plastifiants sont soit des esters lourds (le phtalate de dioctyle est probablement l'un des plus utilisés), soit des polyesters à faible degré de polycondensation, soit des composés organiques chlorés (diphényle ou paraffines). Ces molécules encombrantes s'insèrent entre les chaînes et, de ce fait, réduisent les forces intermoléculaires, donc diminuent la cohésion thermomécanique du matériau. On plastifie donc un polymère pour augmenter sa souplesse.

Charges. Les caractéristiques mécaniques des résines peuvent être considérablement modifiées par l'introduction de produits minéraux ou végétaux appelés charges. On peut, en particulier, améliorer leur dureté superficielle, leur résistance au rayonnement et leur stabilité dimensionnelle, en leur ajoutant des charges granulaires; on augmentera leur rigidité et leur résistance à la rupture en ajoutant des charges fibreuses et, enfin, on réalisera des stratifiés à l'aide de produits de renforcement en feuilles.

Les *charges granulaires* utilisées sont très nombreuses, elles sont aussi bien minérales (carbonate de calcium, mica, poudre d'amiante, terre de diatomées, noir de carbone, billes de verre, poudres de verre et de silice, disulfure de molybdène, poudre de fer ou d'aluminium) qu'organiques (farines de bois, billes creuses en résines phénoliques, etc.).

Comme *charges fibreuses* on peut employer des fibres végétales (chanvre, jute, etc.) et des fibres synthétiques, mais on utilise surtout des fibres minérales et en particulier les fibres de verre. Ces fibres, qui peuvent se présenter sous plusieurs aspects: tissées, bobinées, sous forme de feutres (mats), sont très utilisées pour le renforcement des polymères thermorrigides (polyesters, polyépoxy, formophénoliques); on les introduit dans les matières thermoplastiques (polyamides, polycarbonates, etc.). Outre les fibres de verre, on se sert pour des applications particulières des fibres de quartz, de carbone et l'on envisage l'emploi de filaments de carbure de silicium, de bore, de saphir, dont la ténacité est telle qu'on préfère les utiliser dans une matrice métallique plutôt que dans une matrice organique.

Les *produits de renforcement en feuilles* sont soit des tissus de verre, soit le bois déroulé en feuilles minces, le papier kraft et également les supports textiles (cuirs artificiels)

+ Adjuvants destinés à modifier certaines propriétés physiques ou chimiques

On citera avant tout les colorants et pigments, en notant que les possibilités de coloration dans la masse présentent un grand intérêt dans de nombreuses applications. Les absorbants UV sont destinés à protéger le matériau de l'attaque des radiations ultraviolettes contenues dans le spectre solaire. On utilise particulièrement des hydroxybenzophénones et benzotriazoïdes, des complexes du nickel et du noir de carbone pulvérulent. Les agents antistatiques empêchent le matériau d'accumuler des charges électriques en surface, en facilitant la décharge, ils contiennent en général le groupement ammonium quaternaire.

Les agents fongicides inhibent le développement de colonies de bactéries ou moisissures, aux dépens du matériau ou de ses plastifiants éventuels. L'oxyquinolate de cuivre est parmi les plus utilisés. Enfin, les agents d'extinction, inhibiteurs de combustion, font actuellement l'objet de recherches. De nombreux mélanges, à base d'oxyde d'antimoine, de composés organiques halogénés, de dérivés phosphorés, ont déjà été mis au point et présentent des performances satisfaisantes.

954

Encyclopédie Internationale

- devant leur compte de la sensibilité au malaxage et à la thermo-oxidation.

Propriétés à l'état cru :

- densité : 0,90.
- pour ceux qui se rapprochent du NR, bon collant de confection, mais résistance à cru inférieure à celle du NR.

Vulcanisation :

- systèmes au soufre (classique, semi-EV, EV),
- accélérateurs : thiazoles, sulfanilamides; donneurs de soufre, en général un peu plus lent à vulcaniser que le NR et moins sensible à la réversion.

Propriétés à l'état vulcanisé :

- propriétés mécaniques (résistance/rupture, déchirement) légèrement inférieures à celles du caoutchouc naturel,
- excellente résistance à chaud,
- très faible déformation élastomère à la compression, meilleure que celle du caoutchouc naturel,
- faible résistance au vieillissement (oxygène, ozone, chaleur),
- bonne résistance aux solvants hydrocarbonés et aux huiles,
- bonne résistance aux solvants oxygénés, aux acides et aux bases dilués,
- plage d'utilisation en température : - 50 à + 70°C.

Producteurs :

- Goodvear - Shell (Carlier, RL).

Domaines d'application :

- les mêmes que ceux du caoutchouc naturel,
- le polyisoprène aromatique sert d'additif pour améliorer le fluage du caoutchouc naturel.

Autres polyisoprènes de synthèse :

Il existe un polyisoprène à 93 % de trans 1-4, le Trans-PI-93 de Polysar ainsi que des polyisoprènes riches en structures 1-2 (65 à 85 %) : les Nipranes de la S.N.P.E. (Société Nationale des Poudres et Explosifs).

3.13 POLYBUTADIÈNES (BR)

Formule chimique :



Polymerisation :

- en solution dans l'hexane avec un amorceur aromatique (bulyl) ;
- en solution dans un milieu non polaire avec des associations catalytiques du type Ziegler-Natta (Ni/Al - Co/Al - Ti/Al).

Différents grades :

- ils varient essentiellement par leur pourcentage de structure cis 1-4 (stéréorégularité, leur masse moyenne et leur distribution).

Caractéristiques physico-chimiques :

la microstructure varie selon le procédé de polymérisation :

Système catalytique	cis 1-4 %	trans 1-4 %	vinyl 1,2 %	M _n	M _w
à base de Ni	98	1	1	5 x 10 ⁵	1,5 x 10 ⁶
à base de Co	97	2	4	10 ⁵	10 ⁶
Ti	53	4	3	2,5 x 10 ⁵	1,5 x 10 ⁶
	36	54	10		

Ce sont les polybutadiènes au Ni, Co, Ti qui sont les plus utilisés.
T_g = - 90°C.

Mise en œuvre :

- dédiée à difficile s'il s'agit du polymère de type aromatique (car distribution étroite et faibles masses moléculaires),
- malaxage à chaud (65 à 70°C) pour les polybutadiènes aromatiques, à basse température (≈ 40°C) pour les autres,
- mesurables au travail mécanique,
- utilisés essentiellement en association avec d'autres caoutchoucs dérivés (SBR-NR).

Propriétés à l'état cru :

- densité : 0,90.
- collant de confection très faible,
- faible résistance à l'état cru.

Vulcanisation :

- systèmes au soufre les plus utilisés ;
- les BR vulcanisant comme les SBR et nécessitent en général moins de soufre que le NR, le système de vulcanisation dépendra toutefois de la teneur en cis ;
- bonne résistance à la réversion.

Propriétés à l'état vulcanisé :

- propriétés mécaniques en mélanges chargés plus faibles que celles du NR et du SBR, déchirement,
- faible élasticité à basse température,
- très faible échauffement interne sous sollicitations dynamiques,
- excellente résistance à l'abrasion mais glissance importante sur sol mouillé,
- résistance au vieillissement (air chaud, ozone) identique à celle du SBR,
- faible résistance aux hydrocarbures et aux huiles.

Quelques producteurs :

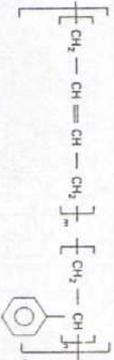
- Freestone (Diemel, Shell (Carlier, ERI), Phillips (Isobrenel).

Domaines d'application :

- le pneumatique (bande de roulement), le co-éviseur, etc. (polyisoprène + polybutadiène).

3.14 COPOLYMÈRES DE BUTADIÈNE-STYRÈNE (SBR)

Formule chimique :



taux de styrène : 5 à 80 % (le plus courant 23,5 %).

Polymerisation :

- spécifique en émulsion à chaud (50°C) avec un amorceur : persulfate à froid (5°C) avec un système redox (par exemple : hydroperoxyde + sulfate de fer ferreux + sulfosylate formaldéhyde de sodium),
- amener en solution dans un solvant hydrocarboné avec un amorceur : bulyl lithium.

Différents grades :

- il existe une nomenclature normalisée qui permet de différencier les différentes leurs paramètres de fabrication. On distingue ainsi neuf familles :

- série 1 000 : SBR polymérisés en émulsion à chaud (50°C),
- série 1 200 : SBR en solution (solvants hydrocarbonés),
- série 1 600 : SBR polymérisés en émulsion à froid (5°C),
- série 1 700 : SBR polymérisés à froid et élastiques aux huiles (3,5 ou 50 pec (parties par cent) d'acrylonitrile d'huile naphthalène ou halogéné aromatique),
- série 1 800 : SBR polymérisés en émulsion à froid contenant du noir de carbone et plus de 14 pec d'huile,
- série 1 900 : SBR à très haute teneur en styrène (léthés),
- série 2 000 : latex de SBR polymérisés à chaud,
- série 2 100 : latex de SBR polymérisés à froid ;
- dans les séries 1 000, 1 500, 1 700, on trouve de plus de 5 grades qui varient par :
- leur consistance Moorey,
- leur taux de styrène,
- leur type de vulcanisation,
- leur conditionnement (en T, en X, en étoupe).

Caractéristiques physico-chimiques :

- les polymères en émulsion sont statistiques, les cristaux sont ramifiés et contiennent du gel, les types froids sont moins ramifiés et contiennent peu de gel ;
- leur distribution moléculaire est large, leur caractère est amorphe ;
- les polymères en solution peuvent avoir :
- des distributions étroites ou modérées,
- des structures à ramifications (en T, en X, en étoupe) (cf 3.14.1).

Domaines d'application :

- le pneumatique (bande de roulement de véhicules de tourisme et de gros poids), l'électrotenneur, le bâtiment, l'aéronautique.

• une configuration des chaînes statistique ou partiellement séquentielle.

Propriétés à l'état cru :

- ils ne nécessitent que peu ou pas de plastification et sont peu sensibles au travail mécanique et à la thermo-oxidation,
- températures de mise en œuvre en mélangeur interne : 60 à 140°C (au-dessus de 140°C il y a formation de gel),
- moins sensibles au grillage que le NR,
- extrusion et calendrage faciles.

Propriétés à l'état cru :

- densité : 0,93 à 0,97,
- collant de confection modérée,
- résistance à cru faible.

Vulcanisation :

- elle est plus lente que celle du NR exigeant 50 % d'accélérateurs en plus et moins de soufre pour l'obtention d'un même degré de réticulation,
- les systèmes au soufre (classique, EV et semi-EV), sont les plus utilisés,- accélérateurs de la famille des thiazoles, des sulfanilamides ou donneurs de soufre.

Propriétés à l'état vulcanisé :

- propriétés nulles en mélanges non chargés ;
- en présence de charges, propriétés mécaniques statistiques voisines de ceux du NR sauf pour la résistance au déchirement qui est plus faible ;
- excellente résistance à l'abrasion et aux flexions (mais ils propagent vite la déchirure) ;
- échauffement interne plus ou moins important selon le taux de styrène (de toutes façons plus élevé que celui du NR) ;
- résistance au vieillissement (oxygène, ozone) un peu supérieure à celle du NR ;
- faible résistance aux huiles et solvants hydrocarbonés ;
- plage d'utilisation : - 50 à + 80°C.

Quelques producteurs :

- Shell (Carlier), Polysar (Kryval), ENI Chemical (Europrenel), Phillips (Isoprenel).

Domaines d'application :

- le pneumatique (bande de roulement de véhicules de tourisme et de gros poids), l'électrotenneur, le bâtiment, l'aéronautique.

TRANS... TRANS-EN-PROVENCE, VOUS VOUS EN SOUVENEZ ?

MICHEL MONNERIE

Sur le coup, cette observation pouvait passer pour une farce assez transparente d'un transalpin facétieux.

Mais le GEPAN transpira sur l'affaire et laissa entendre que les échantillons transmis par les gendarmes avaient été pratiquement transmutés !

Ainsi transfiguré, TRANS fut transbordé dans le peloton clairsemé des cas transcendants et les ufologues furent transportés d'allégresse.

Aussitôt les journaux transcrivirent, la T.V. et les transistors transmirent en transposant plus ou moins.

C'est vers la fin de cette transe qu'un journaliste me transféra sa carte d'invitation à France-Inter pour assister à un débat qui fut retransmis peu après (*). Moi, le transfuge, transgressant l'intransigeance, je me transportai à l'heure dite en la maison ronde.

En remerciant, je transmis un compte-rendu à mon ami, mais son journal ne le transcrivit pas ...

Alors, avant que TRANS ne tombe dans l'oubli du "trantran" ufologique, je l'offre aux lecteurs sans transiger.

(*) Colloque organisé par Jean-Yves Casgha et diffusé sur FRANCE-INTER le 12 juin 1984.

(Invités : J-J Velasco, M. Bounias, J-P Petit, M. Monnerie ...)

N.B. : Ce texte fut proposé en son temps (1984) à la rédaction de *Ovni Présence* qui ne l'a pas publié.

Dossier de presse en papier glacé ...

... Bristol d'invitation au "Colloque consacré à l'affaire de Trans-en-Provence".

L'organisateur - Jean-Yves Casgha - n'hésitera pas à nous présenter la réunion comme le "premier colloque scientifique sur les OVNI". Rien d'étonnant. Depuis qu'il y a des soucoupes, tout colloque (*congrès, symposium ...*) est inévitablement précédé de "premier" et suivi de "scientifique" (*national, international, mondial ...*).

Pourquoi ? Élémentaire : ce ne sont jamais les mêmes qui les organisent et de plus ils considèrent tout ce qui a été dit avant comme négligeable ... Pour dire exactement la même chose. Pour s'y retrouver, il suffit de préciser : le premier organisé par Untel ou Untel. Ce jour là c'était France-Inter.

Et pourquoi ce soudain ballon d'oxygène aux OVNI moribonds ? Parce qu'il y a eu l'affaire de Trans-en-Provence. Et pourquoi y-a-t-il eu cette affaire ? Parce que notre GEPAN national a publié le résultat de ses investigations. Positif, en ont conclu certains.

Il y avait longtemps que le GEPAN n'avait rien sorti qui retienne l'attention. Souvenez-vous : au début il justifiait son existence en exhibant des statistiques sur les observations d'OVNI. Hélas il fut prouvé que lesdites statistiques ne portaient que sur des "histoires" invérifiées et invérifiables. Abandonnant le grand nombre, le GEPAN se tourna vers la qualité. Il travailla d'arrache-pied à la mise au point d'une méthodologie spécifique d'enquête. Un beau jour, il distribua un document exposant cette méthode appliquée à une observation. Tout avait été mesuré, pesé, revérifié, toutes les explications envisagées. La conclusion s'imposait : les témoins avaient observé un engin matériel d'origine inconnue. Hélas le GEPAN n'avait oublié qu'une chose et de taille : ce qu'il avait scrupuleusement mesuré ce n'était pas l'OVNI, mais les souvenirs du témoin. Les vieux routiers de la soucoupe, moins savants, mais plus expérimentés, le virent et prouvèrent sans conteste que le témoin avait été abusé par la Lune non-identifiée, jouant avec quelques nuages.

Science & Vie, dans son numéro du mois d'avril 1980 stigmatisa cette attitude désinvolte du GEPAN et les OVNI se firent plus rares. Les spécialistes perdirent de leur superbe.

Et quand le CNES décida de reconduire le GEPAN pour quelque temps il l'amputa de la majeure partie de son personnel et rogna très sérieusement ses crédits.

Pour poursuivre il ne restait au GEPAN que la politique bien connue de la fuite en avant. Toujours plus fort, toujours plus extraordinaire. Décemment le responsable du GEPAN ne pouvait ni se faire enlever par les extraterrestres, ni se prétendre contacté par eux. Il restait un atout inexploité : l'évidence physique. La trace au sol, quoi !

Voyons tout cela d'un peu plus près en suivant pas à pas la "Note Technique N° 16" publiée par le GEPAN au mois de mars 1983.

L'observation de Trans eut lieu le jeudi 8 janvier 1981. Les gendarmes se rendirent sur les lieux le lendemain et prévinrent le GEPAN. Procédure normale. Notre groupe national dont le principal souci est plus que jamais d'intervenir rapidement en décide ainsi, je cite : "De fortes précipitations ont eu lieu durant le week-end; le GEPAN décide après consultation de la gendarmerie locale de ne pas intervenir immédiatement." En fait, il s'y rendra 40 jours plus tard. Cela me plonge dans un abîme de réflexion. Ou bien la gendarmerie a minimisé l'affaire, ou bien le GEPAN craint l'eau.

Quarante jours après la pluie, il ne faut pas penser que cela ait à voir avec le déluge ou la Saint-Médard. A moins que notre groupe ait craint de s'enliser dans une histoire vaseuse.

Pendant ces cinq semaines, journalistes, badauds et enquêteurs privés auront tout loisir de piétiner la trace et d'influencer le témoin. Précisons à ce propos que la région est infestée de groupuscules, sectes et autres qui donnent de nombreuses conférences, font parler d'eux, ce qui entraîne un nombre anormalement élevé d'observations ; une bonne vingtaine en dix ans dans un rayon de dix kilomètres, et si on double le rayon, on peut en ajouter vingt autres.

L'enquête du GEPAN fut réalisée le 17 février 1981. Le relevé topographique est excellent et très utile ainsi que son reportage photographique. En effet la propriété du témoin est située à flanc de coteau, donc formée de terrasses. Plans et photos aident à comprendre les différences de niveau.

Le témoin :

Là, le GEPAN annonce sans ambages : " Il fut aussitôt procédé à une audition du témoin ainsi qu'à une reconstitution. Toutefois, pour la raison énoncée plus haut, cette partie de l'enquête fut écourtée". La raison - si j'ai bien compris le

texte - est la suivante : le témoin est unique.

Le GEPAN applique donc avec rigueur sa méthode : "témoin unique = témoin sans intérêt". Mais en même temps il applique un autre principe gépanesque : "un témoignage humain plus un témoignage physique (*trace*) égalent deux témoignages, donc on peut les confronter".

Confrontation qui se borne donc à entendre le témoin dire : "Vous voyez la trace là ? Eh bien c'est exactement à cet endroit que j'ai vu l'objet".

S'il est un cas où l'enquêteur doit s'intéresser de très près au témoignage et au témoin, c'est justement lorsque ce dernier apporte une "preuve" physique de son témoignage. Ainsi peut-on débusquer la mystification ou la confusion.

En "écoutant" l'interrogatoire et la reconstitution, le groupe d'études agit très exactement comme certains enquêteurs privés -plus croyants que chercheurs- dont il dénonce pourtant sans relâche le manque de sérieux. En effet, il bâcle l'enquête sur le témoin pour diriger tous les projecteurs sur l'élément sensationnel : la trace. Vieille recette des fabricants de mystère, absolument indigne d'un organisme de recherches objectives.

La confrontation des récits de l'observation faits par le témoin aux divers enquêteurs et reporters jette plus d'un doute sur son histoire. Comparons les versions :

Pour la clarté, nous mettrons les versions différentes (*quand elles le sont*) les unes sous les autres, et les commentaires en italique.

Le jeudi 8 janvier 1981 vers 17 heures, le témoin était occupé :

- à construire un abri en ciment pour une pompe à eau ...
- à des travaux de maçonnerie ...
- à construire la murette de son jardin ...
- à travailler dans son jardin.

Son attention a été attirée :

- par un léger bruit, une sorte de petit sifflement ...
- son regard fut attiré ...
- soudain il vit tomber ...

Un engin :

- descendait vers le sol ...
- a chuté comme une pierre.

Il entendait :

- un léger sifflement ... (*pendant la descente*)
- aucun bruit.

L'objet :

- se posa sans bruit ...
- tomba avec le bruit d'une pierre chutant sur le sol.

Le témoin :

- était à 70 mètres de l'endroit ...
- à 80 mètres.

Il s'approcha jusqu'à se trouver à :

- 30 mètres ...
- 45 mètres ...
- 20 mètres .

Il s'est approché :

- pendant que l'objet descendait ...
- de l'objet posé au sol.

La descente (ou la chute) fut très brève. En synthétisant ces témoignages on peut dire qu'il vit "tomber" de la hauteur de deux grands pins jusqu'au sol une sorte d'ombre grisâtre. La phase au sol lui permet de mieux observer. Que voit-il ?

Cet engin avait la forme :

- de deux assiettes renversées l'une contre l'autre ...
- discoïde ...
- ovoïde, deux demi-sphères inégales.

Tout autour de l'objet il y avait :

- une nervure ...
- un rebord plat saillant de 15 centimètres ...
- une épaisse bande mate ...
- une ceinture de gros rivets.

L'engin était de couleur :

- aluminium ou plomb mat ...
- teintes grises, gris comme du zinc.
- la bande était plus grise, plus mate. *Pas de divergence*

L'engin mesurait :

- environ 1,5 mètre de haut ...
- la hauteur sur pied entre 1,70 et 1,80 mètre ...
- une hauteur comprise entre 2 et 2,50 mètres.

Son diamètre :

- d'environ 2,50 mètres ...
- de 3 mètres ...
- est plus important que la hauteur - hauteur : 2 à 2,50 mètres -

Au GEPAN seul, le témoin mentionne la présence de deux sortes de pieds dépassant légèrement lorsqu'il est posé au sol.

Aussitôt :

- il s'est soulevé, toujours en émettant un sifflement léger ...
- l'engin s'élève en déplaçant une légère poussière et avec un léger sifflement ...
- au moment du départ, un léger son comme celui des abeilles dans une ruche.

Puis il paraît s'incliner ...

Le témoin ne fait part de cette inclinaison qu'à un enquêteur. Aux autres, il précise seulement qu'au décollage il voit le dessous de l'appareil.

J'ai vu :

- au-dessous quatre ouvertures ...
- deux genres de pièces rondes qui pouvaient être des réacteurs ou des pieds. Il y avait aussi deux autres cercles qui ressemblaient à des trappes. Les deux réacteurs ou pieds dépassaient légèrement sur vingt centimètres au-dessous ...
- la présence de quatre cercles ... comparés à des embases de seaux de maçon ...
- quatre accessoires sous l'engin, il les compare à des seaux de maçon pour le diamètre et la longueur.

Arrivé au-dessus des arbres, il est parti :

- assez rapidement en direction du nord-est ...
- en s'élançant vers le nord ...
- d'où il était venu. *- Pas de divergence -*

Avant d'aller plus loin, une chose m'étonne, qu'aucun enquêteur officiel ou privé n'a relevé. C'est la suivante : l'observation aurait eu lieu vers 17 heures, le soleil se couchait à 17 h 15, le ciel était dégagé, le couchant dans le dos du témoin était censé éclairer l'engin. Or le témoin ne parle que de gris, de mat. Dans l'hypothèse d'un objet réel, même peint en

gris mat, il devrait voir plus de détails. Ou en l'absence de ceux-ci, des reflets, des ombres, un modelé, une différence de luminosité entre l'objet au sol et en altitude lorsque le soleil l'éclaire encore de ses derniers rayons dorés. Reprenons après l'observation.

Il s'est approché de l'endroit (*du stationnement*) et :

- il a remarqué un cercle d'environ deux mètres de diamètre ...
- il vit une trace de 3/4 de cercle.

L'évènement passé, il reprend son travail et :

- lorsque son épouse rentre à la maison, environ une heure plus tard, il tente de lui expliquer ce qu'il a vécu ...
- lorsque son épouse est rentrée, le soir ...
- inquiet et étonné, il est rentré dans sa maison et a raconté sa vision à son épouse.

Elle :

- a cru qu'il plaisantait ...
- était sceptique et méfiante ...
- ne croit absolument pas son mari et lui conseille d'aller se reposer vu son état de santé ...
- le connaît; elle sait qu'il aime bien plaisanter et qu'il lui arrive de raconter des blagues.

Le matin :

- en plein jour, il lui a montré la trace. Elle a téléphoné au voisin qui est venu avec son épouse. Il leur a montré la trace. Ils ont conseillé de prévenir la gendarmerie ...
- ce sont ses voisins qui ont alerté la gendarmerie ...
- (*le témoin et sa femme*) constatant la matérialité de l'observation, ils ont jugé utile et rassurant d'alerter la gendarmerie.

Voilà donc les principales divergences entre les enquêtes. Et encore me suis-je abstenu de citer les inepties criantes des journaux "à scandales" car ils n'ont manifestement pas vu le témoin. Ce sera pour une étude de l'information sur le mythe OVNI.

La lecture des originaux de ces rapports fait parfaitement sentir que le témoin est peu bavard, taciturne face aux enquêteurs. D'origine italienne, il maîtrise assez mal notre langue. Bref, il faut lui arracher les mots. Il ne comprend pas forcément les différences subtiles du langage ufologique. Et les "privés" ne se sont pas gênés pour lui extirper les mots qu'ils souhaitaient. Il s'en suit qu'il y a autant de versions que d'enquêtes. Malgré tout, cela est troublant. Il est d'autres observations faites par des témoins simples mais sincères qui s'en tiennent à une seule version, quel que soit l'enquêteur. La confrontation des rapports montre alors une excellente cohérence. Les différences venant des investigateurs sautent alors aux yeux. Ce n'est pas le cas ici.

Il faut dire que le GEPAN a été particulièrement objectif et rapporte fidèlement les dires du témoin. Hélas, sa contre-enquête a lieu quarante jours après que journalistes et "privés" aient influencé le témoin. Le premier rapport qui devrait compter par sa fraîcheur est celui des gendarmes. Hélas on remarque que le style purement gendarmesque interprète et transcrit la déposition. On note par exemple dans le P.V. : "Il a vu se poser un engin en forme de soucoupe volante". La soucoupe n'ayant pas de définition universellement admise (*et pour cause*), il y a là de la part des gendarmes une orientation regrettable.

Dans les attendus de sa méthodologie, le GEPAN précise qu'il condescendra d'autant plus volontiers à se pencher sur un cas s'il lui a été signalé par une source crédible - gendarmes en particulier - Cela laisse rêveur.

En réalité il s'agit d'une simple déposition - sans suites - auprès des gendarmes qui y croient, ou n'y croient pas, ou que cela ennuie profondément.

Les choses seraient différentes s'il y avait une véritable enquête de gendarmerie. Lorsque, par exemple, dans des affaires de hantise il y a des histoires d'intérêt, de menaces physiques ou mentales, des plaintes, les gendarmes mènent alors des investigations poussées qui permettent de prendre le simulateur.

Pour les OVNI - qui ne portent tort à personne directement - il suffit d'avoir le culot de déposer pour voir son histoire estampillée "Qualité gendarmerie". Autrement dit la gendarmerie crédibilise à son corps défendant les OVNI, parce qu'elle reçoit des dépositions.

Dans sa note technique N°16, le GEPAN reconnaît combien les versions sont différentes. Il note aussi que les "privés" ont abusé de la maladresse en français du témoin pour imposer leur vocabulaire. Toutefois il n'approfondit pas. L'utilisation d'un interprète n'a pas été envisagée par exemple.

D'autre part, tous les enquêteurs ont appris que le témoin est cardiaque. Aucun ne s'est enquis de savoir s'il suivait un traitement. S'il prenait des médicaments capables de lui faire prendre des vessies pour des lanternes. Pas d'entretien avec le médecin traitant. Et pourtant ... un coeur malade, un éblouissement passager, une illusion d'optique, quand on force un peu pour travailler penché, cela n'est pas humiliant.

On sait aussi que le témoin ne se sent pas intégré dans la société française. Son seul moyen de s'y imposer : le travail, lui a été ôté (*licencié économique*). Il ne fréquente personne, sauf les voisins d'un statut social supérieur au sien. Rien ne permet de douter de l'équilibre du témoin, bien-sûr. Mais n'aurait-il pas été tenté de faire une farce à son voisin, ou à sa femme ? Histoire d'être quelqu'un, ne serait-ce que quelques heures. Puis, lorsque l'affaire lui échappe, impossible de se rétracter. Cette hypothèse, que je ne veux que comme telle, aurait le mérite d'expliquer les incohérences de ces récits qu'il aurait oublié de préparer.

Malheureusement, le seul capable de creuser cette hypothèse - le GEPAN - ne fait pas état d'un entretien du psychologue de service avec le témoin. Seul un paragraphe dans le charabia habituel de la profession conclut à une crédibilité possible du récit malgré les incohérences.

Enfin sur le plan graphique, le témoin fournit autant de croquis qu'il y a d'enquêteurs pour lui en demander. Un infâme gribouillis pour le GEPAN (*au moins authentique*), un dessin où l'on devine la main de l'investigateur, jusqu'à l'épure mythique franchement faite au compas et au tire-ligne des inconditionnels de la soucoupe. Tout y est !

Remarquons que non seulement ces dessins sont incompatibles entre eux, mais qu'ils ne collent pas plus avec les proportions (*hauteur/diamètre*) données ou arrachées au témoin. Bref, ce témoin est influençable, incohérent, et par voie de conséquence non crédible. Son témoignage, s'il était seul serait parfaitement irrecevable et n'aurait jamais atteint la célébrité.

Mais il y a la trace !

En effet, dès que l'engin fut parti, il alla sur place et vit la trace. Où est-elle ? Imaginez une longue terrasse de 30 mètres sur 11. Au sud, sur 8 mètres, de l'herbe non entretenue, au nord, sur 3 mètres de large et toute la longueur, une espèce de chemin en terre battue, limité par le muret ou le talus soutenant la terrasse supérieure, là où se trouvait l'observateur. La trace est sur le chemin, plus près de l'entrée Est que de la maison qui est à l'Ouest.

A ne lire qu'un seul rapport, on visualise une trace nette comme un dessin sur un tableau noir. A les lire tous, elle devient nettement plus floue.

"Deux cercles concentriques, l'un de 2,20 mètres de diamètre, l'autre de 2,40 m. Ces deux cercles laissent apparaître une couronne de 0,10 m d'épaisseur. Sur cette couronne sont nettement visibles deux parties diamétralement opposées d'une longueur de 0.80 m environ. Ces deux parties présentent des stries noires semblables à des traces de ripage. Quelques traces herbeuses situées sur ces parties présentent une couleur plus sombre." (*Gendarmes*).

"En fait ce n'est pas un cercle parfait mais plutôt un fer à cheval peu ouvert ..." (*privé*). Cet enquêteur mesure 2,20 intérieur et 2,40 extérieur comme les gendarmes, mais oubliant qu'il faut retrancher la moitié de chaque côté, il attribue une largeur de 20 cm à la couronne, au lieu de 10.

"Elle porte des stries dont le dessin se reproduit sur l'ensemble de la trace".

"Une zone en arcs de cercle nettement plus claire par endroits que le reste du terrain" (*GEPAN, 40 jours plus tard*).

"Une trace de 3/4 cercle, avec des traces de grattages" (*privé*).

"La trace circulaire, environ 2,50 mètres" (*journaux*).

"Couronne de 5 centimètres" (*journaux*).

Bref, il y a autant de descriptions de la trace que d'observateurs. Les photographies montrent à l'évidence quelque-chose ... de bien moins net et défini que ce que les mots évoquent. Précisons que je ne connais ces clichés que par leurs reproductions; tramées dans les revues des "privés" et photocopiées dans la note du GEPAN. Les originaux auraient peut-être apporté des indices à un analyste sceptique, mais qui songerait à les lui confier ?

Ce cercle, ou ces cercles, sur le chemin, ne ressemble à rien de connu disent les enquêteurs. Si on refuse de chercher, c'est vrai, cela ne ressemble pas aux sculptures de pneus par exemple. Mais personne n'a fait le tour des hypothèses. Demi-tour en dérapage d'une moto de cross, stationnement d'un lourd engin de chantier. L'aspect durci, tassé, de la terre évoque des poids considérables, mais il en serait de même avec une légère brouette si le sol était détrempe ! "On" nous impose la solution fantastique avant d'avoir envisagé les mille hypothèses triviales qui donneraient le même résultat. Mais tout l'art des soupçonnés est là. Art qu'ils partagent avec les tenants de toutes les formes d'irrationnel.

Lors de leur enquête, les gendarmes ont prélevé des échantillons de la trace qu'ils ont expédiés au GEPAN. Celui-ci les a soumis à plusieurs analyses.

Un laboratoire du CNES procédera à une observation des échantillons à la binoculaire et au microscope. Il observe un compactage (*croûte de 6 à 7 mm*), la trace de frottement et un apport de matière noirâtre.

Les analyses chimiques confiées à divers laboratoires extérieurs au CNES concluent :

- le premier à une présence de fer ...
- le second à des différences de cristallisation entre les minéraux hors de la trace et sur celle-ci ...
- le troisième fait une analyse en spectrométrie de masse et conclut :
En ions négatifs : à des analogies avec les spectres de certains polymères ou résidus pétroliers
En ions positifs : à l'existence d'une matrice carbonée polymérique.
Conclusion : les particules noires semblent être des résidus de combustion.
- le quatrième ne voit pas grande différence entre l'échantillon témoin et celui prélevé sur la trace, comportant des particules noirâtres. Il le trouve argilo-calcaire et bien banal. Tout au plus la partie noire contiendrait zinc et phosphate qu'il interprète comme provenant d'une peinture primaire à base de carbon-black.

Evidemment ce n'est pas folichon : du fer, de la peinture, des résidus de combustion ... et dans les détails tout ce qu'on veut, manquent les deux ratons-laveurs. N'importe qui bricolant un peu (*comme le fait le témoin*) doit avoir de telles traces sur son terrain.

Le GEPAN dans son tableau récapitulatif montre bien cet éventail. Toutefois dans le texte il conclut :
"Une forte pression mécanique + un échauffement thermique + une modification de structure superficielle + un échauffement thermique (*moins de 600°*) + un éventuel apport de matériaux."

Ce n'est pas malhonnête. Regrettons qu'il insinue que tout cela est consécutif à un choc ... Puisque le témoin a prétendu que l'engin est tombé brutalement. Cela égare le lecteur. Pression, chaleur peuvent s'appliquer sans choc, non ?

Sans être contradictoires - puisqu'elles n'utilisent pas les mêmes méthodes (*diffraction électronique, spectroscopie de masse, spectrométrie de masse à étincelle-dissolution dans des révélateurs*) et qu'on ne leur a pas demandé de chercher des composés précis - ces analyses ne sont pas non plus convergentes.

Il faut être "gonflé" pour les additionner et en faire une synthèse sans contre-expertise.

Si le profane peut se laisser impressionner, le scientifique sait ce que valent de telles analyses isolées du contexte, où on ne sait pas bien ce que l'on cherche, sans possibilité de comparaison, de nouvelles prises d'échantillons, de nouvelles recherches.

Il n'y aurait pas faute, par exemple, à donner le maximum de crédibilité à l'analyse du "Laboratoire d'analyse Physique de PAU" en considérant qu'il est spécialisé dans l'analyse des traces physico-chimiques sur les matériaux minéraux et organiques, qu'il a effectué des analyses d'éléments du sol lunaire. Ce laboratoire qui semble le mieux habilité dans ce cas précis, ne trouve rien d'extraordinaire et considère le dépôt noirâtre comme provenant d'une peinture.

On peut alors imaginer sans faillir que ... "quelqu'un" a barbouillé avec une sorte de goudron anti-corrosion une lourde roue dentée ou une machine quelconque. Ou bien que la machine fraîchement peinte a séjourné puis a dérapé lors de son départ. Mille hypothèses. Pourquoi choisir l'OVNI ?

Le GEPAN était parfaitement conscient que le témoignage ne valait pas grand-chose, que la trace et son analyse ne pouvaient emporter la conviction de personne, sinon les convaincus d'avance. Il aurait bien volontiers laissé ce cas dans l'ombre si un autre élément ne lui avait pas permis de jouer une carte maîtresse sans trop de risque.

Bien que l'affaire soit confuse et que les éléments chronologiques manquent ou soient inexacts, il semble bien que les gendarmes aient recueilli des échantillons végétaux dès leur première intervention ou dans les jours qui suivirent. Ils furent confiés par le GEPAN au Docteur M BOUNIAS du laboratoire de biochimie à l'Institut National de la Recherche Agronomique (*I.N.R.A.*), centre d'Avignon-Montfavet.

Ce dernier dut leur trouver un intérêt puisqu'on renvoya les gendarmes prendre d'autres échantillons "témoins" à 20 mètres de la trace, le 25 janvier 1981 (*soit 15 jours après l'événement*).

Le Dr Bounias dut soupçonner quelque-chose d'important puisqu'il convainquit le GEPAN d'aller lui-même à la cueillette d'échantillons, selon ses directives. S'il en est ainsi, on comprend mieux la chronologie des événements. Prévenus par les gendarmes, le GEPAN remet à plus tard une éventuelle enquête. Reniflant la possibilité d'un cas intéressant et surtout capable de prendre les échantillons comme il le faut, il décide de se rendre sur place le 17 février. Au passage il procède à l'interrogatoire du témoin (*déjà largement "pollué" par les curieux, journalistes et privés*); examine la trace et prélève un échantillon de terrain à 4 mètres de la trace qui servira de témoin pour les analyses physico-chimiques de podologie. On apprend ainsi et incidemment que les prélèvements de sol confiés aux laboratoires ont été prélevés le 09 janvier sur la trace et le 17 février pour l'échantillon témoin. Cela n'est pas d'une folle rigueur et bien des scientifiques tiqueront sur ce protocole.

Enfin il réalise la prise de végétaux à la demande du Dr Bounias. Au centre du cercle mystérieux, puis en allant vers l'est (*vers la sortie*) une prise à 1.50 m, une à 2.1 m, une 3.5 m, une à 10 m, toujours dans la luzerne sauvage puisque c'est sur cette plante qu'avaient porté les premiers échantillons des gendarmes.

Nanti de ce matériel le Dr Bounias fera paraître ... longtemps après, un volumineux rapport et rédigera lui-même un substantiel résumé pour la note technique N°16 du GEPAN paru, souvenons-nous le 1er mars 1983 soit quand même 2 ans et presque 2 mois après les faits.

Le rapport du Dr Bounias est écrit en spécialiste pour des spécialistes. Le profane en biochimie végétale ne peut que constater l'évolution des chiffres dans les tableaux qui lui sont proposés.

Dans un premier tableau, on compare les teneurs en pigments (*chlorophylles A et B, bêta carotène*) entre feuilles jeunes et âgées, prélevées sur la trace et l'échantillon témoin prélevé 20 mètres plus à l'ouest, 15 jours plus tard.

On constate (*et on nous prie de constater*) que les pigments diminuent avec le vieillissement des feuilles. Et on doit s'étonner que les feuilles jeunes prélevées sur la trace sont encore plus pauvres en chlorophylles, en carotène et autres que les vieilles feuilles témoins ... comme si le phénomène avait induit un vieillissement accéléré des végétaux !

On ne peut nier ce que montre ce tableau : les plantes cueillies sur la trace sont plus pauvres (*de 30 à 50%*) en pigments. On ne peut que regretter que 15 jours séparent les deux prises d'échantillons et que les mesures n'aient pas été doublées, triplées ...

Le deuxième tableau donne les valeurs pigmentaires mesurées sur les échantillons ramassés par le GEPAN (*40 jours après*) au centre, sur le bord, à 2.10 m, à 3.5 m, à 10 m.

La lecture de ce tableau est évidente : plus on s'approche du centre de la trace plus les plants sont pauvres en pigments. (*Fig 1*).

On propose l'hypothèse (*avec mille précautions*) d'un "rayonnement" de l'objet et/ou d'un rayonnement secondaire du point d'impact.

La traduction du tableau en graphiques concentration/distance ne montre pas à l'évidence une modification des abondances (*ou des déficits*) pigmentaires selon le carré ou le cube des distances comme on pourrait s'y attendre avec des rayonnements.

Ces graphiques que j'ai établi pour vous montrent également des particularités qui ont échappé aux analystes (*Fig 2*).

A dix mètres du centre de l'impact, deux échantillons ont été pris et analysés. Pour certains facteurs il y a des différences considérables de l'un à l'autre. Voyez par exemple chlorophylle A, A', chlorophylle B, phéophytine A', ...

D'autre part, les concentrations pigmentaires en dessous de la normale au centre (point zéro) remontent assez rapidement mais la plupart redescendent (*8 sur 12*) pour montrer un appauvrissement à 10 mètres de la trace. Bref, certains pigments sont plus riches à 2 ou 3 mètres du point zéro qu'à dix mètres de là. Cela ne cadre pas très bien avec l'hypothèse d'un "rayonnement" de nature non-identifiée.

Quant au protocole ... Il est tout à fait regrettable que les analyses ne portent que sur une seule série d'échantillons; que la série aille du centre vers l' est. Acceptons l'hypothèse d'un rayonnement de l'objet ou du sol. On devrait trouver des perturbations quasi symétriques sur un échantillonnage partant du centre vers l' est, du centre vers le sud, ou vers le nord. Ces expériences n'ont pas été menées. Et c'est bien regrettable ! Les herbes analysées ont été prélevées sur la partie en terre battue où elles sont bien rares, alors que perpendiculairement on aurait eu l'embarras du choix. Des mesures suivant plusieurs axes auraient été instructives. Perturbations concentriques au point d'impact, ou au contraire axe privilégié.

L'axe choisi est malencontreusement un chemin avec toutes les perturbations, pollutions, actions mécaniques que l'on peut imaginer qui retirent toute signification (*ou presque*) aux analyses du Dr Bounias.

La géographie de cette terrasse est importante pour comprendre; revenons-y. C'est un rectangle de 10 mètres environ sur 25 mètres.. Le petit côté à l'ouest jouxte la maison mais celle-ci est à un niveau inférieur ce qui empêche toute circulation directe. Pour accéder à la terrasse avec un véhicule il faut passer par le petit côté est. Comme il est impossible d'aller jusqu'à la maison, le véhicule doit faire demi-tour et repartir par où il est venu.

Le GEPAN qui précise cette disposition (*l'accès à la terrasse pour les véhicules se fait par le chemin de terre*) prétend néanmoins que la plate-forme n'est pratiquement jamais fréquentée, "si ce n'est parfois pour jouer à la pétanque". Je pense qu'il faut plus d'une partie pour désherber une surface de 20 mètres de long sur 2 à 3 mètres de large; des boules bien particulières pour faire au sol des marques semblables à celles de roues telles qu'on les voit sur les photographies des enquêteurs; et enfin une tactique de jeu qui marque plutôt les bords de la piste laissant un peu d'herbe au centre comme sur un banal chemin.

Malgré cette disposition particulière, le Dr Bounias ne souffle mot des possibilités aussi banales que multiples de souffrance des végétaux sur un passage et un lieu de travaux divers. Il n'envisage pas (*heureusement*) de rayonnement nucléaire, mais suggère l'action d'un champ énergétique de type électrique.

Le travail du Dr Bounias se poursuit par d'autres analyses, de nombreuses précisions érudites sur la biochimie végétale et des calculs statistiques destinés à prouver la relation distance/ dégradation des pigments.

Enfin, la dernière page de la note N°16 est consacrée aux conclusions du GEPAN. Selon qu'on la lit avec enthousiasme ou circonspection on peut la trouver extrêmement prudente ou au contraire très prometteuse pour les amateurs de la réalité OVNI, tant il est vrai que la position du groupe est délicate : arriver à passer pour sérieux, scientifique, circonspect, sans rejeter les OVNI qui sont sa seule raison d'être.

On y lit donc que le témoignage ne présente pas toutes les garanties d'authenticité, que les analyses de sol "restent trop diverses et vagues pour que l'on puisse considérer qu'elles fournissent une confirmation définitive des narrations du témoin, que les connaissances actuelles sur les traumatismes que peuvent subir les végétaux restent trop parcellaires pour que l'on puisse fournir une interprétation précise et unique au remarquable faisceau de résultats des analyses biochimiques".

Mais on y lit aussi que les traces montrent qualitativement l'occurrence d'un événement de grande ampleur "et que le travail du Dr Bounias force à constater qu'il y a là une confirmation d'un événement de grande ampleur survenu à cet endroit".

On ne peut pas mieux ménager le présent et l'avenir, les pour et les contre, et justifier son existence en précisant que l'enquête pose plus de questions qu'elle n'apporte de réponses et qu'il est du rôle du GEPAN d'être à la tête des recherches qui apporteront ces réponses.

Parue en mars 1983, cette affaire n'avait pas eu d'écho dans les media au mois de novembre. Mais là intervient un autre personnage : Jean-Pierre Petit. Ce scientifique tout à fait authentique a plusieurs particularités. C'était et c'est toujours un spécialiste de la magnéto-hydro-dynamique (*M.H.D.*), malheureusement la France n'a plus de programme dans cette discipline et J.P. Petit voudrait continuer les travaux qu'il a entrepris quand il y en avait un, dans les années 60/70.

Autre particularité de ce chercheur : il a un bon coup de crayon et publie des bandes dessinées de vulgarisation scientifique très bien accueillies par la critique et les milieux spécialisés. Autre chose encore : il croit dur, mais alors dur comme fer, aux OVNI.

OVNI et MHD se sont tout naturellement rejoints dans sa tête. Comme il avait démontré (*théoriquement*) que la MHD pouvait modifier les écoulements pour éviter le "bang" supersonique, et comme la mythologie soucoupique lui avait assuré que les soucoupes du bon vieux temps filaient à de fantastiques vitesses dans un silence absolu ... ça fit "tilt". Euréka, se dit un beau jour notre homme, si les soucoupes ne font pas de "bang" c'est parce qu'elles utilisent les principes de la MHD que j'ai démontrés. Autrement dit les OVNI prouvent la réalité des applications possibles de la MHD, tout comme ces applications prouvent les OVNI.

Il y a quelques années, à force de se briser sur un mur d'incohérences, les ufologues en étaient venus à dénier toute réalité matérielle aux OVNI. Les uns (*en vertu du principe de la fuite en avant*) voulaient y voir une manifestation parapsychologique, les autres finissaient par comprendre que les OVNI n'étaient qu'un mythe technologique et posaient l'explication socio-psychologique. C'en était fini de la soucoupe véhicule extraterrestre. Pas tout à fait puisque J.P. Petit affirmait qu'une masse matérielle pouvait se rirer du mur du son. Les tenants des OVNI-véhicules laissèrent dans l'ombre toutes les autres incohérences de l'hypothèse vaisseau pour se raccrocher à cette possibilité.

Depuis, notre chercheur se promène partout avec sa banderole sur laquelle il a écrit, d'un côté : "Les OVNI prouvent l'importance de la MHD", et de l'autre : "Le sérieux de la MHD prouve les OVNI". Il suffit de ne pas se tromper de côté à montrer selon l'interlocuteur.

Il eut donc l'idée de faire parler des OVNI pour parler de ses travaux et obtenir enfin qu'on lui accorde de reprendre ses recherches. Autant dire que du côté des scientifiques cette politique l'a plutôt desservi. Alors il joue une nouvelle carte : faire pression par l'opinion publique.

Voilà comment et pourquoi, après des semaines d'agitation, il obtint qu'un journaliste parle de Trans-en-Provence. D'autres suivirent et pendant les mois de novembre, décembre 1983 et janvier 1984, radio, télé, journaux s'émerveillèrent.

Entraînés, les protagonistes de l'affaire répondirent aux invitations, le GEPAN pour exposer ses travaux, le Dr Bounias pour parler de ses analyses, et J.P. Petit de sa chère MHD.

Ce n'était pas encore assez. Tout étant retombé, J.P. Petit implora pour que l'on fasse une nouvelle tentative de décollage des recherches MHD et OVNI par matraquage de l'opinion. C'est ainsi qu'il y eut ce colloque dont je vous parlais au début de cet article. Par chance, je pus y assister.

Cette petite réunion était tout à fait convenable. On y a exposé les habituelles banalités ressassées depuis trente ans mais aussi le sérieux du travail gépanesque ainsi que les fantastiques perspectives qu'ouvrent enfin les modifications biochimiques sur le site de Trans. Projets d'avenir, aube nouvelle ... Les OVNI sont devenus un sujet aussi respectable que n'importe quelle autre question scientifique, mais oui, mais oui.

Il faut dire qu'il n'y avait pas de contradicteur sur le plateau. Non pas que l'organisateur ne fût pas objectif mais parce que le contradicteur idéal pour ce genre de débat n'existe pas. En effet si le contradicteur est un scientifique d'un niveau égal à Mrs Vélasco (*du GEPAN*), Petit et Bounias, il ne connaît absolument pas le dossier OVNI (*et ses dessous*) et se trouve rapidement en difficulté; et s'il connaît parfaitement le dossier (*et parfois mieux que ces Mrs*), il n'est pas professionnel des mêmes disciplines qu'eux et ils ont vite fait de le ridiculiser.

Avec la meilleure volonté du monde, aucun journaliste ne pourra mettre face à face, à armes égales, un scientifique "pour" connaissant parfaitement le dossier opposé à un autre "contre" connaissant tout aussi bien l'affaire. L'analyse contradictoire des éléments du dossier, ou d'un événement particulier, n'a d'ailleurs pas à se faire sur un plateau de T.V. ou de radio mais au sein d'un groupe de recherche.

On aurait pu penser que le GEPAN servait à cela. Non, ce n'est pas ainsi qu'il est organisé. On a donné au GEPAN l'autorité : il en déduit qu'il a la compétence. Son plus grand souci est de survivre comme n'importe quel service administratif.

Il y a autre chose que tout le monde sait, mais feint d'ignorer, : on ne travaille bien que si l'on croit à ce que l'on fait. Ceux qui étudient les OVNI y croient. Ceux qui n'y croient pas ne les étudient pas ... Tout simplement.

Il existe une dernière catégorie (*en laquelle il faut placer tous les espoirs*), ceux qui ont cru -qui connaissent donc bien le dossier- et qui, à force de rigueur, ont compris qu'ils poursuivaient une chimère et voudraient savoir pourquoi.

J'ai quand même appris quelques petites choses à ce colloque :

Le GEPAN reconnaît (*mais pas facilement*) qu'il n'a pas le vent en poupe, que ses crédits et son personnel diminués, que les cas se font bien rares ces derniers temps.

Il indique aussi la reconversion qu'il envisage pour ne pas mourir, en insistant sur les travaux qu'il mène sur les phénomènes rares : foudroiements du sol en autres. (*J'avais préconisé ce genre de travail aux ufologues dès mon premier livre*).

Le Dr Bounias, très à l'aise devant les micros, fait un brillant exposé sur son analyse. Il devance les traquenards : oui, il a pensé aux fausses corrélations, aux erreurs de toutes sortes. Bien sûr, il faudrait pouvoir expérimenter. Bien sûr, les échantillons de Trans n'ont pas poussé dans un labo, dans des conditions parfaitement maîtrisées. Mais voilà dit-il, songez que de nouvelles analyses faites deux ans après montrent que les plantes sont toujours affectées. Effet rémanent ?

Le fantastique a ceci de commun avec le cirque, c'est qu'il lui faut faire toujours plus incroyable pour retenir les spectateurs. Les acrobates, dans les deux cas, prennent des risques.

Un effet rémanent, deux ans après un stationnement de quelques secondes, cela impliquerait une énergie fantastique si rayonnement il y a. Imaginons même que ce rayonnement primaire ait induit un rayonnement secondaire, il devait être suffisant lors des premières enquêtes pour racornir les chaussures des imprudents enquêteurs et faire péter les cadrans des appareils de mesure les moins sensibles. Quant au malheureux propriétaire du terrain qui vit dans cette ambiance, il faudrait l'hospitaliser de toute urgence.

Quel ennui que le GEPAN n'ait pas songé à constater les effets de ce rayonnement mystérieux et sournois sur les petites bêtes qui nichent dans ce terrain, qu'il n'ait pas non plus fait procéder à des analyses sur des sols semblables (*cour de maison, aire de pique-nique, parking ...*), qu'il n'ait pas pensé non plus à demander au témoin s'il jouait à autre chose qu'à la pétanque à cet endroit.

Si les plantes sont toujours perturbées depuis deux ans c'est que peut-être, les mêmes causes produisant les mêmes effets, y pratique-t-on les mêmes activités, y répand-on les mêmes produits, y roule-t-on, y marche-t-on de la même manière. La nature du sol, l'écoulement des eaux n'entrent-ils pas en jeu ?

Evidemment, penser que les perturbations soient explicables d'une aussi triviale façon ça vous brise un rêve. Aussi a-t-on évité toute recherche dans ce sens.

Le Dr Bounias préférerait expérimenter en martyrisant la luzerne dans son labo avec des champs électriques, des ondes électromagnétiques, des micro-ondes. Toutes idées qui paraissent bien soufflées par J.P. Petit qui cherche toujours un mécène pour lui offrir les joujoux qui émettent ces rayonnements et les moyens de s'en servir.

Humble, le Dr Bounias précise dans son allocution qu'il n'est pas particulièrement intéressé par les OVNI, qu'il se borne à constater les effets d'un événement inconnu.

L'intervention du Professeur Jean AUDOUZE, directeur de recherche au C.N.R.S., directeur de l'institut d'astrophysique, maître de conférence à l'Ecole Polytechnique ... est de la plus extrême prudence.

Il précise d'emblée qu'il a été invité pour parler d'exobiologie, qu'il ignore tout du dossier OVNI et se refuse à le cautionner à son corps défendant. Il rappelle la fameuse équation de Greenbank et précise que puisqu'il s'agit d'une multiplication de facteurs, il suffit qu'un seul de ces facteurs égale zéro pour que le nombre de planètes habitées diminue sérieusement. Les explorations planétaires, dit-il, ont rendu pessimistes les tenants de la vie extraterrestre, et aux U.S.A. paraissent des ouvrages tendant à prouver que la vie n'est probablement pas aussi répandue qu'on le croyait il y a quelques années. Un au moins de ces livres doit paraître en France.

Suivra ensuite le jeu habituel des questions. Les journalistes présents dans la salle posèrent les questions auxquelles on est habitué sur ce problème : la vie dans l'espace, fonctionnement du GEPAN, etc ...

Personne apparemment ne songea à soulever le point important suivant : "En ce qui concerne les mesures physiques, quelle importance peut-on accorder aux analyses à posteriori ?" Autrement dit : pour estimer les perturbations induites par un OVNI, il faudrait qu'une analyse ait lieu avant et après. Comme il est improbable qu'un OVNI se pose sur un terrain qu'on connaît parfaitement et dont tous les paramètres physiques ont été mesurés, les analyses faites après resteront éternellement sujettes à caution.

Bien avant que le GEPAN existe, nous les amateurs, avons envisagé les mesures physiques pour détecter leurs modifications éventuelles et nous étions parvenus à cette conclusion : il faudrait prendre des mesures avant le phénomène, être assuré que le phénomène est inexplicable, et prendre de nouvelles mesures après. Si ces trois conditions ne sont pas réunies, aucun scientifique ne peut prendre en considération les modifications physiques.

Amateur, je n'ai aucune honte à l'être. Il n'y a que des amateurs en ufologie. Les spécialistes sont spécialistes dans d'autres disciplines. Les placards de l'ufologie sont remplis de cadavres, comme celui de Luçon qui hante le GEPAN et qu'on a soigneusement évité de vous montrer. Lisez ce que les "amateurs" ont écrit depuis six ans, cela vaut un électrochoc au moins aussi puissant que celui qui affecta le site de Trans. C'est peut-être maladroit, besogneux, mais ils ont pulvérisé la vague de 1954, jeté à bas les classiques les plus fameux, montré les mécanismes de la croyance et de l'illusion. Ils expliquent comment et pourquoi les témoins croient voir des OVNI. Un chercheur objectif peut critiquer leurs travaux, il ne doit pas les ignorer.

Mais revenons au colloque. J.P. Petit se borna à parler de MHD. Il était là pour ça. Un espoir de crédit pour ses recherches flottant dans l'air, il s'abstient de parler soucoupe.

Le professeur PACHECO tint un petit discours plutôt en faveur des OVNI.

François RAULIN (maître assistant au laboratoire de physico-chimie de l'environnement, Paris XII) fit un bon exposé sur les limites de l'exobiologie et tordit le cou à quelques contre-vérités sur l'adaptabilité infinie du vivant. Il montra surtout qu'il avait lu avec attention la note du GEPAN et le rapport complet du Dr Bounias. Il fit remarquer qu'il y avait entre les deux des différences regrettables. En effet, dans la note du GEPAN on croit comprendre que les premiers échantillons végétaux ont été prélevés par les gendarmes le lendemain de l'événement. En réalité, ils le furent dans le courant de la semaine suivante après que curieux et privés aient piétiné le terrain, et aussi après l'orage qui fit suite à deux bons mois de sécheresse. (*M. Bounias parle de choc hydrique comme inducteur de certaines modifications pigmentaires*). Il fit aussi état du piteux état dans lequel les échantillons parvinrent à l'INRA et dont M. Bounias se plaint. Toutes informations qui se sont "évaporées", selon le mot de F. Raulin, dans la note du GEPAN. Estimant qu'il n'y a en fait qu'une analyse, il estime que c'est un peu court pour être convaincu.

C'est l'impasse, sauf coup de chance. Sinon, impossible de liquider les OVNI par la seule explication valable : la sociopsychologie. Non pas que le GEPAN refuse de rendre hommage aux amateurs qui l'ont précédé (*il est parfaitement capable d'ignorer les travaux antérieurs comme il l'a toujours fait*), mais parce qu'il serait obligé de passer la main à des spécialistes de sciences humaines et de disparaître.

Donc si aucun miracle ne vient au secours du GEPAN, il est obligé pour survivre de suivre la voie que j'indiquais dans mon livre, il y a déjà quelques années : s'intéresser aux "moutons à cinq pattes" de la physique, aux bizarreries, aux caprices de l'atmosphère. Certains n'ont pas été étudiés depuis cent ans. Ou très ponctuellement et pour des raisons précises. La foudre par EDF pour la protection des pylônes, l'électricité statique pour les risques d'incendie sur les machines traitant des textiles (*isolants*). Je préférerais que mes impôts servent à financer une recherche fondamentale sur ces "effets de frange" un peu délaissés, plutôt que sur les ovni. D'autant que l'une pourrait expliquer l'autre.

Le tort de ces ufologues-savants est d'ignorer les travaux qui les ont précédés, sous prétexte qu'ils avaient été faits par des chercheurs venant d'autres horizons que les leurs.

Une preuve encore. Un journaliste ayant évoqué dans sa question la relation vague d'OVNI / inquiétude des populations, l'aréopage trônant sur le podium resta coi un instant. Puis l'un d'eux : Petit ou Bounias (je ne sais plus) déclara : "Jamais les populations n'ont été si inquiètes (*guerres, etc...*) et pourtant il y a de moins en moins d'observations. Donc il n'y a pas de relation psycho-sociale".

Ces messieurs ne connaissent pas le dossier. En effet, c'est à la fin des années 70 qu'un chercheur cru mettre en évidence une relation entre les vagues d'ovni et l'inquiétude des populations. Il fut rapidement démontré que cela n'avait rien à voir. Pour qu'il y ait relation, il faudrait que les OVNI servent de compensation, soient l'objet de transferts. C'est

confondre la psychanalyse avec la psychologie. C'est confondre les gens sains avec les gens malades. Ignorant superbement les travaux antérieurs, voici que le GEPAN et quelques autres se conduisent comme les amateurs qui nous avaient précédés et se contentaient de grossières modifications a posteriori en guise de preuve. Il est vrai que nous cherchions à l'époque une manière rigoureuse de prouver que les OVNI existaient sans qu'on puisse critiquer nos méthodes. Cela met du plomb dans la tête, oblige à réfléchir. Le GEPAN n'a pas à s'embarrasser de ces scrupules puisqu'il est scientifique et suprême autorité en la matière.

Il y a déjà quelques années, j'écrivais que le GEPAN se conduisait exactement comme un groupe d'amateurs qui aurait le temps et l'argent. Je n'ai aucune raison de changer d'avis. Aucune voie originale n'est apparue ... peut-être parce qu'il n'y en a pas. Tout ce qui a été fait officiellement l'avait été par les privés et avait conduit à l'échec, sinon au désastre.

Trans-en-Provence, l'évidence des traces physiques disparaîtra doucement dans les brumes du passé. Il y a peu de chance que la vérité apparaisse après cet embrouillamini. Se rétracter serait suicidaire pour le témoin. L'affaire est trop ancienne d'un sens et trop récente d'un autre pour que les patients enquêteurs qui m'aident trouvent la solution.

Que va faire le GEPAN ? Le hasard peut lui fournir un autre Trans-en-Provence. Ce n'est pas impossible. Il prétend avoir dans sa manche une affaire semblable. Nom de code "Amarante". La charité la plus élémentaire est de le prévenir : ça ne vaut pas Trans. Et malgré toutes les précautions de petits cachottiers nous savons parfaitement où et qui. Le GEPAN n'a pas à garder pour lui l'information.

Alors, quelle sera, parmi les voies tracées par les amateurs, la prochaine information fantastique que le GEPAN jettera à la face du monde ? Il n'en reste guère. Il a tout essayé et tout a fait long feu : le grand nombre, les statistiques, les cas radars, l'enquête parfaite, les évidences physiques. L'enlèvement, le contact, la parapsychologie, la quatrième dimension tout cela lui est interdit par principe. Réchauffer une vieillerie en pensant qu'on a oublié ... ce serait malhonnête et risqué puisque nous avons déjà les solutions.

De cela, je n'en suis pas très sûr. D'abord le GEPAN a de grandes difficultés à obtenir l'aide de laboratoires. A l'idée que leurs analyses pourraient avoir affaire, de près ou de loin, avec les OVNI, les scientifiques se récusent. Le Dr Bounias lui, participe, rédige puis va défendre l'affaire devant micros et caméras. Faut-il être motivé pour agir ainsi, non ? On me répondra qu'on peut être motivé pour chercher la vérité. Dans ce cas, on doit également prospecter du côté des explications conventionnelles, non ?

Enfin, ayant eu un court temps le micro, je crus utile d'amener la contestation dans ce doux ronronnement ovniaque. Le Dr Bounias vola au secours du GEPAN (*un peu désarçonné par mon attaque*) avec une vivacité et un engagement inattendus de la part d'un consultant extérieur qui ne se veut pas partie prenante. Il montra ainsi qu'il était prêt à mordre pour défendre les OVNI. Il montra également qu'il ne connaissait pas le dossier de la façon suivante : j'avais évoqué la lamentable affaire de Luçon où le GEPAN avait conclu à la présence d'un objet métallique alors qu'il ne s'agissait que d'une confusion avec la lune. Le Dr Bounias, dans sa réponse, : " ainsi vous prétendez que la lune laisse des traces au sol, félicitations ! ..." Ce disant, il prouvait qu'il ignorait tout de cette affaire car il n'y a pas la moindre trace à Luçon. Et sur un plan plus général cet argument de défense est si usé que seuls quelques croyants à la foi trop neuve osent l'utiliser. Voulant m'achever par le ridicule, le Dr Bounias transforma un autre de mes propos. Voulant montrer que l'aire d'atterrissage était bien plus fréquentée qu'on ne le disait, j'expliquais : "... si l'épicier peut livrer quelques bouteilles par l'entrée de la maison, une grosse livraison de matériel, du ciment par exemple, se fera par l'entrée de la terrasse. ...". Le docteur continuant : "... et vous prétendez qu'à Trans c'est l'épicier qui livre le ciment !!! Vous montrez bien ainsi votre amateurisme !"

Je ne vous en veux pas Docteur, c'est le jeu des spectacles radio ou télé. Je l'ai pratiqué avant vous. Mais refuser la discussion, imposer son point de vue, reconnaissez que c'est l'attitude typique du croyant.

La confusion est entretenue par les ufologues. En réalité, si un psychisme perturbé (*ne disons pas malade*) peut compenser ses frustrations ou transférer ses problèmes sur n'importe quoi, y compris les OVNI, l'ensemble d'une population faite de gens en majorité sains ne fait ni transfert ni compensation, elle ne relève pas de la psychanalyse qui traite des malades, mais elle est sensible aux rumeurs de son temps. Elle relève de la socio-psychologie la plus élémentaire. Si les gens voient des OVNI c'est tout simplement parce qu'il y a dans leur environnement culturel des informations (*vraies ou fausses, peu importe*) sur l'astronomie, l'aéronautique, les habitants des autres planètes, une part de rêve et d'anticipation de voyages interplanétaires etc...

La relation est directe, causale. Il suffit d'un ou deux cas pour que la rumeur s'installe et se multiplie. Actuellement, la tendance est à la déception avec les sondes qui n'ont pas rencontré de petits hommes verts, au pessimisme quant à la vie dans l'espace. Il n'y a plus de grand projet d'exploration, mais plutôt d'exploitation de l'espace proche. Une routine, une banalisation de l'espace. Moins d'espoir, moins de rêve, moins de craintes, donc moins d'OVNI. C'est aussi simple que cela.

L'inquiétude due au chômage ne fera voir des OVNI qu'à quelques rares malades (*et encore !*), elle fera plutôt voler les bulletins de vote vers les groupes extrêmes, développera le racisme : à tort ou à raison. "Les étrangers nous volent notre pain", voilà de la causalité directe, même si économiquement on démontre le contraire. Les hommes politiques comprennent cette "basic-psychologie" d'instinct, infiniment mieux que les derniers tenants des OVNI.

Il est vital pour eux d'ignorer la psychologie de masse en entretenant la confusion avec la psychanalyse, voire la psychiatrie. Les observateurs d'OVNI ne sont pas malades : donc les psychologues n'ont rien à expliquer disent-ils.

Je préfère à tout prendre l'attitude de l'inénarrable Rémy Chauvin qui était dans la salle et évacua la socio-psychologie d'une chiquenaude : ayant eu un beau jour raison (*prétend-il*) contre des psycho-sociologues, il décida une fois pour toutes que les sciences humaines n'étaient pas des sciences et par conséquent ne pouvaient expliquer quoi que ce soit. Les OVNI moins que tout.

D'ailleurs le dernier ouvrage de ce pauvre Rémy Chauvin sur les OVNI est lamentable. Il aurait pu faire illusion il y a dix ans. Même les ufologues les plus farouchement orthodoxes sont atterrés; utilisation de cas démontrés faux depuis longtemps, théories abandonnées. Ouvrage purement alimentaire ou alors ... on n'ose se prononcer. A force de se croire le défenseur du paranormal on finit un jour par se planter magistralement !

Voilà comment on maintient artificiellement en vie les OVNI.

Parce qu'un homme a raconté une histoire vaseuse, pour justifier une trace sur son terrain (*sincèrement ou non*),
parce que d'autres se sont émerveillés devant ce rond sur le sol,
parce que la luzerne sauvage était anémique,
parce que le Dr Bounias veut jouer à l'ufologue,
parce que Jean-Pierre Petit veut reprendre des recherches sur la magnétohydrodynamique,
parce que le GEPAN ne veut pas mourir,
parce que des journalistes veulent nous offrir autre chose que la misère quotidienne,
.....

Pourtant les OVNI ne sont pas la drogue douce d'une civilisation décadente. Ils étaient la matérialisation du rêve de conquête, de l'expansion de l'homme vers l'espace, la nouvelle Amérique des colons du XXI^{ème} siècle.

L'homme ne peut, comme l'animal, se stabiliser dans une "niche écologique". Il lui faut conquérir et s'étendre. L'espace, les planètes étaient à nous. Soudain c'est l'impasse. Cette expansion indispensable à notre survie nous apparaît impossible. Allons-nous crever et nous détruire sur notre boule trop petite et surpeuplée ? Allons-nous vérifier le dernier terme de l'équation de Greenbank : durée d'une civilisation technologique ?

Note SERPAN :

Précisons que c'est au début de 1982 qu'il fut mis fin à la convention de conseiller extérieur par un Esterle qui sentait depuis déjà quelques mois planer une menace sur le GEPAN avec la nomination d'un nouveau directeur du centre de Toulouse.
T.Pinvidic 1995.

Michel MONNERIE
Paris le 15 juillet 1984.

L'HYPOTHÈSE DU DRONE

THIERRY ROCHER

Le phénomène observé à Trans-en-Provence ressemble à un R.P.V. ("*Remotely Piloted Vehicle*" soit "*Véhicule piloté de loin*"), également appelé drone ("*bourdon*") ...

Les drones sont des engins militaires volants télécommandés dont les premiers essais remontent à la guerre 39-45. Il faut attendre 1975 pour que le concept d'atterrissage et de décollage vertical soit opérationnel (1) et le début des années 80 pour voir un drone ovoïde à quatre patins d'atterrissage (2), aux tailles voisines de celles de l'ovni de Trans-en-Provence. Un R.P.V. largement médiatisé s'en rapproche encore plus : le "Cypher" de la société américaine Sikorsky (3), que la presse n'a pas hésité à traiter de soucoupe volante ou d'ovni.

Plusieurs points pourraient faire penser à l'évolution d'un drone à Trans-en-Provence :

Les remarques de H. Julien concernant le choc de l'ovni contre la restanque et la trajectoire d'arrivée correspondant au prolongement du tracé de la nouvelle route, récemment ouverte à la circulation au moment des faits (4). Indices de problèmes de téléguidage aérien ?

L'enquête du GEPAN (5) mentionne que le témoin compare le bruit du phénomène à un "léger sifflement" ou à un "souffle de vent assez fort" (*NT. N° 16 pages 16 & 21-22*), que l'ovni soulève "un peu de poussière" à son décollage (*page 16*), qu'il s'incline ensuite (*page 22*), et que le témoin a pensé à un engin militaire (*page 24*). N'oublions pas non plus tout le chapitre consacré aux traces.

Evidemment, tous ces points sont à considérer au conditionnel à cause du manque de précision des enquêtes. Autre incertitude : la valeur de la réponse militaire donnée au GEPAN à propos de ses activités locales.

Je ne pense pas que l'échange d'informations entre l'armée et le GEPAN (*puis le SEBRA*) soit effectif à 100% et à double sens. Presque un an après la création du GEPAN, l'armée de terre n'avait toujours pas répondu à la demande de collaboration du GEPAN, à l'inverse de l'armée de l'air et de la marine (6). Autre indice : le nombre peu élevé de cas d'ovnis observés par les militaires et transmis au GEPAN (*ou SEBRA*). (7)

Quand il s'agit de protéger un dossier aussi confidentiel que les drones militaires, il ne doit pas être difficile de mentir par omission, d'autres l'ont fait avec les avions furtifs, par exemple.

D'autre part, l'ALAT signale au GEPAN un vol d'hélicoptère dans la région (*NT page 33*). Cet exemple illustre un problème général peu évoqué en ufologie : l'information reçue par un seul canal et non recoupée par d'autres. Combien d'enquêtes ont conclu ou non à l'ovni en fonction d'un courrier ou d'un appel téléphonique, alors qu'il aurait peut-être fallu taper à plusieurs portes pour être bien sûr du résultat ?

Un autre cas enquêté par le GEPAN fait également penser à un drone : il s'agit de l'affaire de "l'Amarante". Un phénomène observé de très près, pendant vingt minutes, à l'autre bout de la France, 22 mois après Trans-en-Provence (8).

Sa grosseur et son déplacement sont les seuls points ressemblant à un RPV, mais la suite du témoignage infirme la supposition.

Les ressemblances évoquées plus haut sont troublantes mais les risques pris, en cas de panne des engins, le sont tout autant. C'est pourquoi il serait risqué d'aller plus loin dans l'hypothèse du drone sans avoir des preuves supplémentaires et concrètes. Un domaine de plus à suivre de près!

Thierry ROCHER
Septembre 1995



- (1) "Jane's Pocket Book 13 : RPVs : robot aircraft today" J.W.R. Taylor & K. Munson. MacDonald and Jane's publishers - 1ère édition 1977.
- (2) Ovni-Présence N° 42, août 1989, pages 10 à 21.
- (3) Sciences & Avenir, mai 1994, page 18. Science & Vie N° 921, juin 1994, pages 124-125 (+ photo). Ciné-Télé-Revue N° 16, avril 1994 (+ photo). Le Livre Mondial des Inventions 1995, page 40, Ed. Fixot, (+ photo) ...
- (4) Lumières Dans La Nuit N° 223-224, novembre-décembre 1983, pages 43 à 45.
(Merci à Raoul Robé pour la référence)
- (5) Note Technique N°16 - Enquête 81/01 "Analyse d'une trace", GEPAN, 01.03.1983.
- (6) GEPAN-CNES Toulouse - Colloque du 12 septembre 1978.
- (7) R. Roussel parle d'une douzaine de rapports et d'enregistrements vidéo-radar, à la page 147 de son ouvrage "OVNI - Les vérités cachées de l'enquête officielle"
(Ed. Albin Michel, mars 1994).
- (8) Note Technique N° 17 - Enquête 86/06 "L'amarante", GEPAN, 21.03.1983.

Informations complémentaires:

La réponse (*indirecte*) du responsable du SEPRA à l'hypothèse du drone.

Le jeudi 23 novembre 1995, le planétarium de Vaux-en-Velin (69) organisait une conférence sur les ovnis et la vie extraterrestre. Un journaliste-télé M.Gickel présentait les deux conférenciers M.Vélasco (SEPRA) et M.Maillot (SERPAN) et animait intelligemment le débat. Un membre de l'assistance (R.Robé) posa une question sur l'explication de l'observation de Trans-en-Provence par la vision d'un drone militaire par le témoin. M.Vélasco répondit que: "*cette possibilité avait été vérifiée. Aucun drone n'était utilisé dans les bases militaires aux alentours". Sur insistance de la personne, le conférencier précise que: "*oui, les militaires l'informeront de l'utilisation de ce type d'engin, et qu'il n'y a aucune raison pour qu'ils ne la lui donnent pas*". E.Maillot fit remarquer qu'il n'y a pas plus de raison pour que cette information soit communiquée à un organisme civil tel que le SEPRA.*

(Raoul Robé, 26/11/1995.)

HUMOUR: L'HYPOTHÈSE DRONE MILITAIRE



HYPOTHÈSE: "SURVIE DU GEPAN MENACÉE"

En classant des archives de presse, je tombai sur un article du journal "LE FIGARO" du 11 février 1983, qui retint mon attention; je vous laisse le loisir d'en prendre connaissance avant de développer la question que l'on peut se poser après sa lecture: "Trans, un ovni censé sauver le naufrage du GEPAN?".

LE FIGARO DU 11 FEVRIER 1983

Le Groupe d'études des phénomènes spatiaux (G.E.P.A.N.) menacé de disparition

Les socialistes ne croient pas aux soucoupes volantes

le figaro 11.2.83

Le gouvernement socialiste ne croit pas aux « OVNI ». C'est du moins le bruit qui court dans les milieux spécialisés, où l'on s'alarme des menaces qui semblent peser sur le Groupe d'études des phénomènes aérospatiaux non identifiés. Le GEPAN, considéré comme un des rares organismes au monde à se pencher sur les soucoupes volantes avec une approche scientifique et dépassionnée, voit sa structure actuelle remise en cause. Simple réorganisation technique indispensable, affirme-t-on au Centre national d'études spatiales. Mais certains spécialistes avancent une explication tout autre : Le GEPAN est condamné, pour plusieurs raisons, parmi lesquelles figurent au premier chef le fait que cet organisme ait été créé en 1977 sur volonté expresse de Valéry Giscard d'Estaing.

Cette année-là, ordre avait été donné à toutes les gendarmeries de France de prendre au sérieux tout témoignage concernant les « OVNI » ou les « PAN », c'est-à-dire les phénomènes spatiaux non-identifiés.

C'est là, sans doute, l'apport le plus important du GEPAN dans l'approche de ce dossier brûlant, qui passionne ou agace, mais ne laisse personne indifférent. Suivant les instructions officielles, les autorités commencent par recueillir les déclarations, procèdent éventuellement à une vérification immédiate puis, de toutes façons, transmettent le dossier au GEPAN, où il sera étudié scientifiquement.

A Toulouse, dans les bâtiments du Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.), une cinquantaine de chercheurs ou ingénieurs brassent

ainsi des centaines de témoignages par an. Après un travail de vérification précis — et parfois complexe, avec plusieurs mois d'études sur le site d'observation — 10 % environ des observations demeurent sans aucune explication logique.

Pas de quoi, certes, affirmer scientifiquement que les soucoupes volantes existent. Mais à l'évidence de quoi convaincre les pouvoirs publics de la nécessité de poursuivre les recherches. Ce qui explique que, depuis 1977, le GEPAN ait réussi à se doter progressivement des moyens d'observation les plus sophistiqués : les principaux radars du territoire national sont reliés au C.N.E.S. de Toulouse, de façon à ce que les scientifiques puissent étudier de manière quasi instantanée une observation effectuée par l'armée ou l'aviation civile. Mieux même, il sem-

ble que depuis quelques mois, l'armée de l'Air ait accepté d'équiper certains de ses chasseurs d'analyseurs de lumière, capables de donner de précieuses indications sur les phénomènes non identifiés dont sont souvent témoins les aviateurs.

Des responsables très discrets

Dans ces conditions, on pourrait penser que le travail du GEPAN ne fait que commencer, ses conclusions sur le phénomène OVNI ne pouvant intervenir qu'après encore de longues années de veille et d'analyse.

Mais ce ne semble pas être l'avis du C.N.E.S., qui confirme que la structure du GEPAN est remise en question depuis un certain temps : le centre spatial de Toulouse pourrait être réorganisé et le GEPAN rattaché à un « service de contrôle des satellites ». En outre, on annonce que le C.N.E.S. ne peut plus continuer à assurer seul l'étude du phénomène OVNI en France. On projette donc de s'entourer de « participations extérieures » qui permettraient de poursuivre le travail.

Le problème, c'est que personne ne veut assurer que le

GEPAN pourra continuer à fonctionner si ces « participations » ne sont pas trouvées. Et si, au niveau officiel, on assure « qu'il n'est pas question de supprimer cet organisme », les intéressés se montrent particulièrement discrets : Alain Esterle, le directeur du Groupe est, paraît-il trop occupé actuellement pour répondre aux questions tandis que ses collaborateurs se retranchent derrière « l'obligation de réserve ».

De sorte qu'il devient difficile de ne pas écouter certains spécialistes qui estiment que tout cela cache la volonté pure et simple de supprimer le GEPAN pour de sombres raisons politiques. « Les pouvoirs publics confondent les limites de l'univers avec celles de leur champ de vision » affirme Jean-François Boedec, écrivain spécialisé dans l'« Ufologie » — l'étude des OVNI — pour lequel il n'y a aucun doute : le GEPAN est condamné par certains nouveaux conseillers scientifiques du C.N.E.S. qui, d'une part, n'estiment guère intéressant de dépenser près d'un million de francs par an pour tenter de percer le mystère des soucoupes volantes et, d'autre part, entendent mettre fin à ce qu'ils considèrent comme une « toquade » de l'ancien gouvernement.

Jean-Paul CROIZÉ.

Cet article du 11 février 1983 révèle une menace de disparition du GEPAN. Nous savons aujourd'hui que cette disparition eut lieu en 1988 (1). Alors, penserez-vous, quel rapport?

Voici une hypothèse qui pourrait éclairer les coulisses de l'affaire de Trans en Provence:

En cette fin d'année 1983, il y eut une restructuration du GEPAN, Robert Roussel nous raconte que le GEPAN fut restreint dans sa mission. D'organisme collégial chargé d'étudier scientifiquement les ovnis, il devint simple chargé d'enquête sans moyen d'étude scientifique. Un sacré virage et une grosse purge! A cela on peut voir divers mobiles:

_Le gouvernement de gauche en place n'était pas ouvert comme le gouvernement de droite, qui fit naître le GEPAN, au phénomène ovni ou à l'hypothèse HET. Une étude comparative de perception de l'intérêt du phénomène en fonction de l'appartenance politique serait une étude sociologique intéressante.

_Le contexte ufologique est alors morose. Peu d'observations donc un service du CNES qui pouvait sembler onéreux pour un phénomène quasi absent des médias.

_Les années écoulées depuis la création du GEPAN n'ont pas réussi à étayer une quelconque piste démontrant un phénomène scientifiquement intéressant ou économiquement exploitable. Tout au plus, elles ont permis de prendre conscience qu'une forte majorité de cas relevait de la méprise et de la psychologie humaine.

_L'objectivité et la méthodologie du GEPAN pouvait être contestable au vu de quelques unes de ses publications externes ou internes (voir Luçon, R.Roussel, page 54; et la SERPAN "*Les influences de la lune sur la casuistique & l'ufologie* (2)).

Quoiqu'il en soit de ces mobiles, il planait tout début 1983 (voir courant 1982?) une ombre menaçante pour le GEPAN.

Certaines personnes membres de cet organisme ont pu penser que c'était le moment où jamais de montrer des cas forts et récents qui justifieraient une prolongation de budget pour l'étude ovni (et la conservation de certains postes?).

Si cette hypothèse est viable, il devrait donc y avoir à cette époque des cas forts étudiés par le GEPAN et une démonstration d'objectivité. Et quelle coïncidence, justement, c'est en 1983 que paraît (NT n°16) le cas de TRANS EN PROVENCE datant pourtant de janvier 1981.

Suit la publication du deuxième cas fort de l'"AMARANTE" qui quand on le regarde de près est une sorte de "Trans-bis amélioré" (le témoin est cette fois un scientifique; voir document suivant: *comparaison des 2" cas bétons" du GEPAN*).

L'observation de l'"amarante" date elle du 21 octobre 1982 et diffusée le 21 mars 1983 (NT n°17).

Avant cette douche d'ovnis "scientifiquement étayés", la note technique n°14 montrait que le GEPAN savait élucider certains ovnis "bidons" et que certains phénomènes météorologiques (foudroiement au sol) pouvaient grâce à lui être mieux étudiés.

Ceci reste évidemment qu'une hypothèse mais la répartition temporelle des enquêtes publiées montre une fréquence accrue entre 1981 (changement politique) et 1983 (mutation du GEPAN).

(NT n°8: cas du 27/11/1979 publié le 26/10/1981;

NT n°11: cas du 26/01/1981 publié le 08/03/1982;

NT n°12: cas du 18/06/1981 publié le 05/05/1982:

prélèvement sur deux axes XY par doublement distance page 38 et 29 enquête 81.07;

NT n°14: 9 enquêtes identifiées entre le 19/01/1981 et le 03/05/1982).

Raoul Robé et Eric Maillot, 1995.

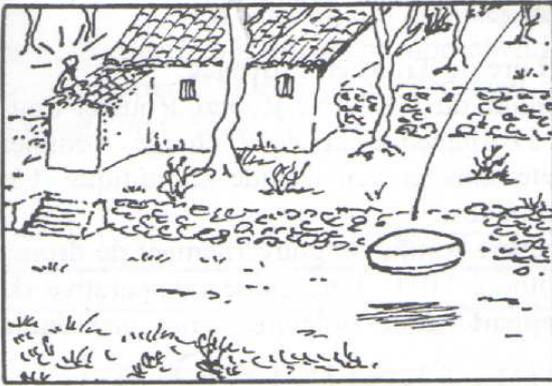
Références:

1) page 19, Robert Roussel: "*OVNI Les vérités cachées de l'enquête officielle*", Albin Michel, 1994.

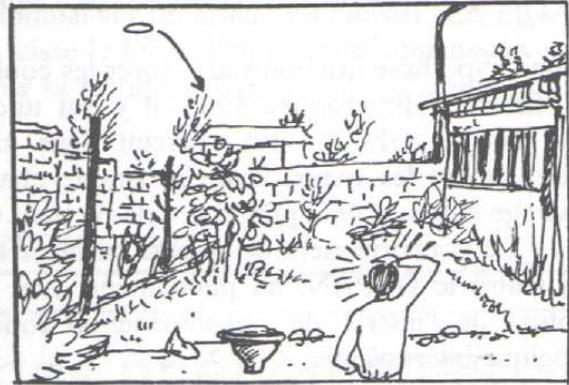
2) chapitres Le GEPAN et la lune, Les leçons...de Luçon, SERPAN: "*Les influences de la lune sur la casuistique & l'ufologie*", 1993.

COMPARAISON DES DEUX "CAS BETONS" DU GEPAN

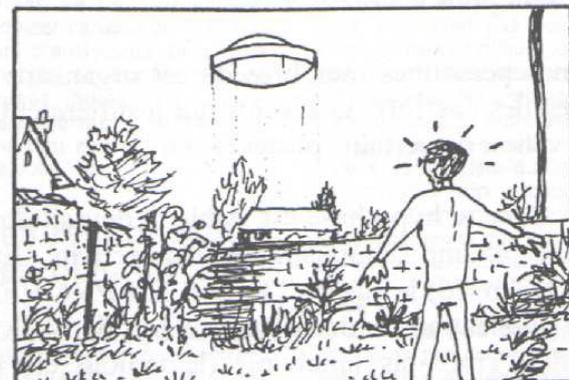
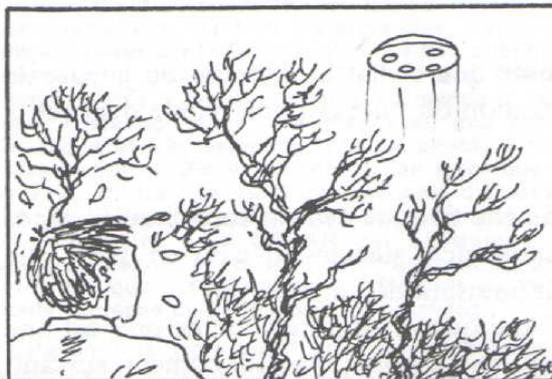
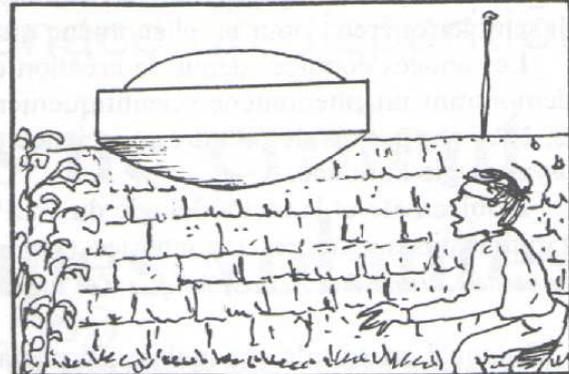
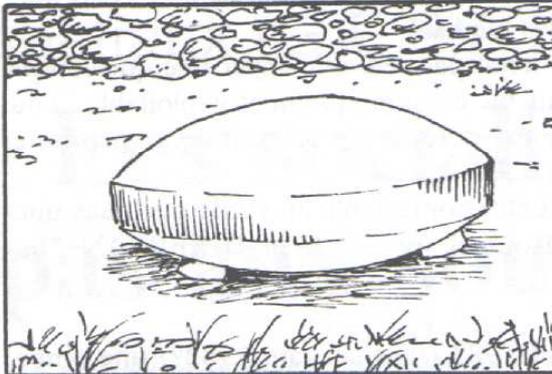
par Raoul Robé



Trans-en-Provence 8 janvier 1981



"L'Amarante" 21 octobre 1982



POINTS COMMUNS:

- _ cas diurne de RR2,
- _ un jeudi après-midi,
- _ dans un jardin privé près d'habitations,
- _ un témoin unique,
- _ un témoin adulte,
- _ un témoin masculin,
- _ un objet d'apparence métallique, lourde et arrondie,
- _ une trajectoire d'arrivée de l'objet similaire,
- _ des effets sur les plantes,
- _ intervention de la gendarmerie le lendemain de l'observation,
- _ intervention du GEPAN retardée,
- _ en octobre 1984, les 2 témoins participent à l'émission de M.Polac "Droit de réponse" sur TF1,
- _ les deux notes techniques GEPAN (n°16 et 17) paraissent au mois de mars 1983.



ANVIER 1981

Nous vous invitons à suivre quelques enquêtes au cours desquelles vous découvrirez le déroulement type du cheminement de l'information et les suites données aux témoignages qui nous parviennent via la Gendarmerie Nationale.

Annexe : extrait de la brochure de présentation du SEPRA (avril 1992): la conclusion est beaucoup plus prudente que les déclarations du chef du SEPRA dans les émissions de TV et dans la presse ufologique...

Le 8 janvier 1981, un phénomène de forme ovoïde a été observé vers 17h00 par un témoin dans la région de Trans en Provence. Ce phénomène se serait déplacé en générant un léger sifflement. Il se serait brutalement posé sur le sol où il aurait stationné plus d'une minute, puis serait reparti avec le même sifflement. Des traces physiques ont été observées sur le sol par le témoin. Alertés par la gendarmerie locale, nous demandons à celle-ci de procéder aux premiers prélèvements. Leur analyse révélera des perturbations sur le sol ainsi qu'une modification biochimique des végétaux. La décision d'enquêter sur place est prise peu après. Afin de procéder à l'analyse des différentes données, nous demandons la collaboration d'experts en sciences humaines (pour l'analyse du témoignage), en physique et chimie (pour l'analyse des empreintes au sol), en biochimie (pour l'analyse des végétaux).

Les résultats de l'enquête

Le Témoin

Le témoin a fait preuve d'objectivité et de cohérence dans les différentes phases de son récit, récit corroboré par la présence de traces au sol.

L'environnement physique

Les conditions atmosphériques locales sont vérifiées ainsi que la circulation aérienne civile et militaire. Les résultats éliminent l'hypothèse d'un phénomène atmosphérique rare ou la présence d'aéronefs civils et militaires.

Analyses de l'empreinte et de la trace

Les analyses physico-chimiques du sol mettent en évidence un phénomène de frottement de grande ampleur ayant entraîné une déformation mécanique du sol avec échauffement entre 300 et 600° C.

Analyses biochimiques

Les prélèvements d'échantillons de végétaux effectués par nos services et un laboratoire de biochimie de l'INRA se sont étalés sur 2 ans. Les analyses ont porté sur l'équipement pigmentaire chlorophyllien d'une espèce de luzerne sauvage appelée "Médicago minima". Elles indiquent une modification profonde des métabolites vraisemblablement causée par un champ électromagnétique intense.

Extrait de la note technique n°16 du GEPAN "Analyse d'une trace" (mars 1983) :

"Toutefois les connaissances actuelles sur les traumatismes que peuvent subir les végétaux restent trop parcellaires pour que l'on puisse fournir dès à présent une interprétation précise et unique."

Conclusion

L'hypothèse d'une corrélation certaine entre le témoignage et les traces physiques observées est retenue mais n'est pas vérifiable à 100%.

Les résultats d'analyses du témoignage, de l'empreinte au sol et des analyses biochimiques n'ont pas permis d'aboutir à une conclusion catégorique sur la nature du phénomène. Ce cas reste l'un des rares phénomènes inexplicables dans les annales du SEPRA.

LE POMPON D'OR DES ERREURS

I/ Pour l'Ufologie privée:

Extraits du livre de Jean-François Crolard "LA VIE EXTRATERRESTRE"
(Yva Peyret, Corcelles-le-Jorat SUISSE 1984)
pages 65 à 66:

le 8 janvier 1981, vers 17 h 10, près de Trans-en-provence, à 6 km au nord de Draguignan dans le Var, un maçon, Renato Nicolai, qui travaillait dans son jardin, aperçoit un objet rond "d'environ 3 m de diamètre et 1,50 m de hauteur, légèrement bombé et de couleur plomb. A sa base on voyait quatre hublots. L'engin était suspendu à 50 cm du sol, immobile. Au bout d'une minute je me suis approché et il s'est alors envolé verticalement, très vite, sans bruit, sans poussière". Sur le sol subsiste une trace circulaire de 3 m de diamètre et de 4 cm de profondeur.

Or, ce qui est extrêmement intéressant, c'est que le 17 juin 1983, après deux ans et demi d'enquête, le GEPAN (Groupe d'Etude des Phénomènes Aérospatiaux Non Identifiés) qui travaille sous l'égide du très officiel centre National d'Etudes Spatiales a publié un rapport (n°16) rassemblant les examens de plusieurs laboratoires et concluant "qu'un événement de grande ampleur est survenu en cet endroit": ligne de fracture du sol peut-être due à l'action conjuguée d'une forte pression mécanique, liée à un échauffement évalué à 600 degrés, végétaux desséchés sans aucune trace de carbonisation, mutations chlorophylliennes inexplicables de plants de luzerne sauvage prélevés sur les lieux avec altération très importantes de leurs différents pigments...Si, pour conclure ce chapitre, nous citons ce cas, qui est loin d'être unique en son genre, c'est donc essentiellement en raison des constatations scientifiques extrêmement troublantes auxquelles il a donné lieu!

Les informations déformées sont soulignées par la SERPAN.

II/ Pour l'Ufologie officielle (SEPRA):

voir l'annexe suivante tirée de "Ciel & Espace" n°268.

Les erreurs du SEPRA:

- 1/ "un cercle gravé" (voir photos et P.V. de gendarmerie) alors qu'il s'agit de 2 arcs de couronne,
- 2/ "aux alentours de 16h 30" la note technique GEPAN n°16 rapporte 17h,
- 3/ "réfléchit la lumière du soleil" la note n°16 parle d'un objet couleur plomb,
- 4/ "l'observateur alerte la gendarmerie" c'est sa voisine...relate le P.V. de gendarmerie,
- 5/ "cercle de 2,50m" la N.T. n°16 donne 2,40m,
- 6/ "large de 25 cm" la N.T. n°16 donne 10 cm,
- 7/ "micro-ondes" non démontré par une étude,
- 8/ "il ne s'agit pas d'un rayonnement ionisant car il n'y a aucune trace de radioactivité"
(Un rayonnement ionisant ne laisse pas forcément de trace de radioactivité, Il n'est fait aucunement mention de mesure de radioactivité par le GEPAN (pluies),
- 9/ "Tout est redevenu normal deux ans après", l'étude de M.Bounias montre le contraire.

Le Sepra n'a pas d'équivalent civil dans le monde. Il n'a pas, non plus, de grands moyens. Pour ces enquêteurs du CNES, la rigueur scientifique est la règle. Photo Sepra.

phénomènes différents qu'il s'agit encore de discriminer.

Rares, mais pas absentes, sont par exemple les traces laissées sur le sol par des phénomènes insolites. Pour les cas les plus intéressants, le Sepra effectue sa propre recherche sur le terrain, avec analyses physico-chimiques et mesure des caractéristiques électriques et mécaniques du sol, mais il n'y a expertise que si cela s'avère justifié, compte tenu du coût de telles interventions, souvent menées avec l'aide du CNRS et parfois de laboratoires privés. Les plus intéressantes de ces expertises sont publiées dans des notes techniques, comme celle concernant le site de Trans-en-Provence (voir encadré).

Et l'hypothèse extra-terrestre, dans tout cela ? Les spécialistes du Sepra abordent bien sûr occasionnellement le sujet avec les astronomes. Notamment ceux, comme Jean Heidman, qui sont impliqués dans les programmes d'exobiologie. Mais il n'est pas possible de faire aujourd'hui une assimilation entre ces cas non expliqués et la possibilité d'une visite extra-terrestre. Cette possibilité — bien qu'elle ne soit pas à exclure — n'est actuelle-

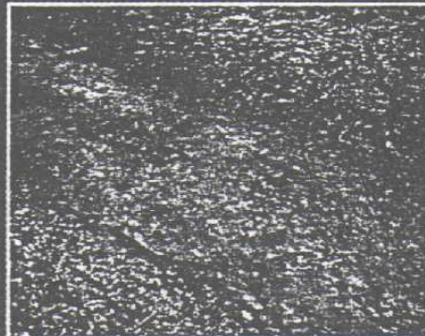
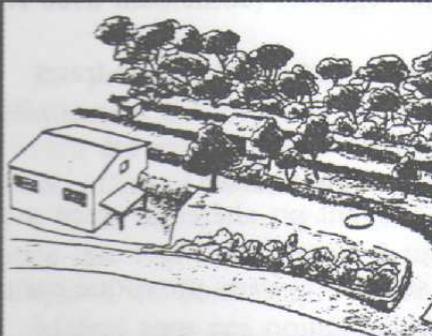


ment qu'une hypothèse parmi d'autres, ni plus ni moins privilégiée.

Ce n'est pas l'avis, on s'en doute, des inconditionnels de l'ufologie. À la sortie de la conférence donnée par le directeur du Sepra en janvier dernier au Palais de la découverte, une association pompeusement baptisée "Secrétariat aux recherches et études spéciales", organisme gérant une "banque internationale de données

ufologiques", distribuait un tract annonçant avec aplomb que l'humanité était entrée depuis le 5 novembre 1990 dans une phase primaire de contact avec une puissance extra-terrestre. La fameuse rencontre du troisième type ! Et cet étrange secrétariat, qui accuse le CNES de mentir à l'opinion publique, va jusqu'à demander la création d'une commission d'enquête parlementaire... ■

LE CAS TRANS-EN-PROVENCE



Trans-en-Provence, le 8 janvier 1981 : un mystérieux objet a brûlé le sol. Photos Sepra.

LE CAS LE PLUS FRAPPANT pour les enquêteurs du Sepra est la découverte d'un cercle gravé sur le sol près du petit village de Trans-en-Provence (Var). Par un bel après-midi de janvier 1981, aux alentours de 16 h 30, un témoin qui travaille dehors entend un sifflement dans le ciel. Un objet d'apparence métallique, qui réfléchit la lumière du Soleil, atterrit, puis reste silencieux. Après 40 secondes, il repart et disparaît. L'observateur alerte la gendarmerie et son témoignage, assurent les enquêteurs du Sepra, ne peut pas être mis en doute. Au sol, il y a des traces bien visibles, sous forme d'un cercle de 2,50 m de diamètre, dont le pourtour est large de 25 cm, et des prélève-

ments sont effectués pour analyse. Sur la partie calcaire du sol, existent des stries noires contenant des particules de fer oxydé. La température devait y être inférieure à 600 °C car, au-delà, le calcaire se serait transformé en une sorte de marbre. L'empreinte sur la terre meuble est plus marquée, dénotant un certain "poids" de l'engin. Enfin, l'analyse de la luzerne environnante, effectuées par le Pr Bounias de l'INRA (Institut national de la recherche agronomique) en Avignon, montre un effet de vieillissement prématuré des jeunes pousses, décroissant avec l'éloignement, comme si elles avaient subi un rayonnement électromagnétique dans la gamme des micro-ondes. Mais il ne s'agit pas d'un rayonnement ionisant, car il n'y a aucune trace de radioactivité. Deux ans après, de nouvelles analyses au même endroit montrent que tout est redevenu normal. Pour le Sepra, une chose est sûre : il y a bien eu un phénomène anormal à cet endroit, provoqué par un objet matériel. Les autorités militaires — la base de missiles du plateau d'Albion et la base aérienne d'Istres ne sont pas loin — nient quant à elles qu'il s'agisse d'un engin leur appartenant. Il reste donc, reconnaît le patron du Sepra, des cas réfractaires à toute explication...

SYNTHESE DES POINTS FRAGILES DU CAS

I/ LE PROTOCOLE D'INTERVENTION DU GEPAN:

- 1) Non respect de la décision du GEPAN de n'enquêter que sur des cas avec plusieurs témoins.
- 2) Non respect du délai d'intervention de 48 heures maximum fixé par le GEPAN (40 jours après).

II/ L'ENQUETE:

- 1) Le témoin n'appelle pas lui-même la gendarmerie (acte fait par une voisine) et se trouve moralement contraint de témoigner.
- 2) Absence des repérages et mesures angulaires effectuées pour vérifier si d'après le témoignage l'ovni se situait à l'endroit exact de la trace (alors que des arbres pouvaient servir de repères).
- 3) Pas de vérification de la cohérence grâce à la description des ombres dans le témoignage (présence d'ombres importantes au soleil couchant).
- 4) Versions différentes du récit du témoin (bruit, choc, poussière, boulons, dimensions).
- 5) Témoin connu comme capable d'une bonne blague (sa femme ne le croira que parce qu'il lui montrera une trace).
- 6) Aucune précision sur le type de traitement médical suivi par le témoin cardiaque (effets secondaires possibles).
- 7) Aucune précision sur l'acuité visuelle de l'unique témoin.
- 8) Trajectoire et heure exacte du passage d'un hélicoptère de l'ALAT non recherchée (pour vérifier si le témoin aurait pu ou du le voir ou l'entendre).
- 9) Heure de l'observation très vague et non étayée par un fait précis (vers 17h). Cohérence avec heure du coucher du soleil non vérifiée.
- 10) Forme de la trace incohérente vis à vis de la forme de l'ovni et du témoignage (absence de bruit de frottement^{de} métal sur le sol, pas de rotation de l'ovni).
- 11) Localisation erronée de la trace sur 2 photos de la note technique GEPAN.
- 12) Descriptif de la trace sur P.V. de gendarmerie non conforme excluant sans motif un appendice visible touchant un des arcs.

III/ L'ÉTUDE DE LA TRACE

A) Méthodologie:

- 1) Aucune enquête sur le passé ou vécu du site de la trace (des travaux de construction avec véhicules présents sur le site s'achèvent fin décembre 1980).
- 2) Axe de prélèvements des végétaux dans un axe de faible densité végétales (coïncidant avec l'axe d'un chemin où des traces d'accès de véhicules sont visibles).
- 3) Absence de prélèvements dans la zone de forte densité végétale en contact direct avec la trace.
- 4) Prélèvements sur un axe unique non corroboré par un autre axe.
- 5) Prélèvements asymétriques par rapport à la trace.
- 6) Prélèvements sans progression géométrique (faits là où il y avait les rares végétaux).
- 7) Non considération des points exacts de prélèvement de l'IMSA ayant pu altérer la trace avant intervention du GEPAN.
- 8) Non considération de l'influence du possible manque de lumière sur les végétaux provoqué par des planches (ou véhicules stationnés) avant l'arrivée du GEPAN.
- 9) Prélèvements de végétaux effectués à 3 dates différentes en 1981 ayant donc un vécu différent.

B) Résultats physiques:

- 1) Conclusions divergentes des laboratoires sur la substance noire.
- 2) Substance noire d'origine terrestre (revêtement primaire à base de carbon black) possible non recherchée.
- 3) Données physiques publiées trop résumées pour être exploitables.
- 4) Analyses de J.Vallée contradictoires (ne faisant état d'aucune anomalie, ni des mêmes éléments que le GEPAN) sur un échantillon commun P1.
- 5) Mesures du pH non publiées sur des prélèvements de sol non répertoriés (et surgissant tardivement en 1985).

- 6) Nature géologique exacte du sous-sol non connue.
- 7) Essais biaisés et incomplets pour tester l'influence de ciment sur le pH du sol.
- 8) Conclusions sur l'absence de ciment ne tenant pas compte du lessivage par des pluies (éventuellement acides).
- 9) Absence totale de dosage des nitrates, carbonates, sulfates, phosphates (...) du sol pourtant bien connus pour influencer la croissance des végétaux.

D) Résultats biochimiques:

- 1) Nombre de prélèvements végétaux (6) trop faible pour une bonne fiabilité des résultats.
- 2) Marges d'erreur des dosages trop importantes (22%) et différentes pour un même composant (quand elles sont indiquées).
- 3) Dosages des composés biochimiques présentés de manière différentes rendant toute vérification et comparaison impossible.
- 4) Méthodologie et résultats d'analyses contestés par un spécialiste en phytopathologie.
- 5) Méthode, calculs et conclusions faisant trop majoritairement référence aux ouvrages de son auteur. Travaux non crédités par d'autres spécialistes.
- 6) Comparaisons avec diverses causes possibles (foudre, herbicides, choc hydrique, absence de lumière,...) trop succinctes et ambiguës.
- 7) Comparaison avec l'effet d'un seul type de radiation (Gamma), qui plus est sur des plantes d'une autre espèce et à un autre stade de croissance.
- 8) Non démonstration de la coïncidence entre le point 0 et ovni par les résultats des travaux.
- 9) Non démonstration du début du traumatisme à la date J.
- 10) Persistance d'effets ou traumatismes inexplicables sur les échantillons végétaux de 1983.
- 11) Effets très différents mis en évidence sur les échantillons (J+1) et (J+40).

E) Exploitation des résultats:

- 1) pas d'essais comparatifs de l'aspect des traces laissées par le freinage ou le patinage d'un pneu.
- 2) Pas d'expérimentation de l'influence conjuguée de l'absence de lumière (végétaux masqués par un véhicule stationné et/ou des planches) et d'une pluie forte sur le métabolisme végétal 40 jours après.
- 3) Pas d'études de référence concernant l'influence des micro-ondes sur les végétaux 40 jours après exposition alors que cette hypothèse est privilégiée.

CONCLUSION

La présence certaine ou probable d'un ovni n'est ici corroborée par aucune argument scientifique démontré ni aucune étude comparative fiable. Aucune expérimentation ou enquête sérieuse n'a été menée pour vérifier ou exclure d'autres hypothèses explicatives de la trace. Nul ne peut donc affirmer honnêtement, à moins d'être naïf ou très sous-informé sur Trans-en-Provence, qu'il y a là un cas d'ovni solide ou étayé par la science. L'ovni de Trans repose uniquement sur la confiance que l'on veut donner à un témoin unique et sur celle que l'on accorde a priori à un seul scientifique. C'est donc un problème de croyance et non de science.

Malgré tous ces points faibles, nul ne peut évidemment sur cette base exclure définitivement la présence d'un ovni à Trans en Provence, et tel n'est pas notre but! Simplement ce n'est pas avec ce cas là, ni de cette manière là, que l'on pourra comprendre un jour quoi que ce soit sur la nature des ovnis. La preuve en est qu'avant Trans ou après Trans nous n'avons aucune connaissance fiable de plus. Telle était en résumé (on l'oublia bien vite) la conclusion de la note technique n°16.

Nous espérons que la mise à jour des défauts de cette enquête permettra de ne plus les revoir dans les futures investigations d'ovni, surtout officielles, qui dès lors pourront potentiellement être incontestables quelle que soit leur nature.

Eric Maillot.

ÉVALUATION DE L'ENQUÊTE DU GEPAN

En ufologie, la notion d'enquête et de rapport d'enquête recouvre des réalités bien différentes. Ici, on parlera d'une enquête constituée seulement d'une coupure de presse et d'une carte de la région. Là un classeur de plus de cent pages de documents contiendra un rapport d'investigation sur un cas de RR3 incomplet.

Devant cette disproportion et pour éclairer la situation en précisant les termes employés, le C.N.E.G.U. (Comité régional de chercheurs travaillant depuis 1978 sur le nord est de la France) a donc créé une grille de niveaux d'enquête.

Ce document permet à la fois d'évaluer la quantité et la qualité des informations recueillies sur un cas et de rationaliser les procédures d'enquête.

Un de ces 4 niveaux progressifs d'enquête est alors attribué au rapport:

- _non informé,
- _approche,
- _investigation,
- _enquête.

La SERPAN a emprunté cet outil de travail au CNEGU pour évaluer le rapport de la note technique n°16 du GEPAN.

Cette note technique n'atteint pas totalement le niveau **Investigation**.

Pour obtenir de plus amples informations sur le mode d'évaluation vous pouvez contacter le secrétariat du CNEGU:



Comité Nord-Est
des Groupes Ufologiques

ou

Joëlle Gerby 9, rue des Templiers 21121 FONTAINE LES DIJON

Gilles Munsch 318 tour de Neuwillers 88200 REMIREMONT.



CONCLUSION DU PRÉSIDENT DE LA S.E.R.P.A.N.

Pour conclure nous citerons le paragraphe 8. -Synthèse et conclusions- (page 65) de la note technique n°16 GEPAN:

"Mais l'absence de preuve n'étant pas, là non plus, la preuve de l'absence, ceci ne suffit pas à certifier la véracité du témoignage."

Michel Figuet 1995.

Aux rédactions de :

- LDLN
- PHENOMENA
- OVNI PRESENCE

A la suite des articles sur la trace de TRANS-EN-PROVENCE :

- par Renaud Marhic, dans PHENOMENA (N° 15 - p. 16.), qui argumente contre un forage et n'amène rien de plus qu'un statu quo bien pratique entre les deux thèses en ignorant bien d'autres arguments pourtant présentés en 1992 par Michel Figuet (*Actes des Rencontres de Lyon 1992*).
- par Joël Mesnard dans LDLN qui considère encore le cas comme suffisamment solide pour faire partie du Projet OURAGAN, la trace suppléant pour lui l'absence de témoins multiples. (LDLN N° 318 p. 16).
- par Jacques Vallée, dans OVNI PRESENCE (n° 46, p.5 à 14), qui tente de sauver Trans en jouant le "chasseur" de rumeur et veut étayer la présence d'un OVNI par des analyses ne montrant rien d'anormal dans le sol. L'ovni prouvé par l'absence de trace! Voilà qui est original et manquait encore dans l'argumentaire ufologique, pourtant riche.
- par Jean-Louis Peyraut, dans OVNI PRESENCE (n° 51), qui se focalise soit sur les analyses végétales en oubliant les traces chimiques, soit sur les autorisations administratives de forage en omettant la pratique "clandestine" de ces derniers. Pour preuve, aucun des forages reconnus par le témoin n'est recensé à la DRIR du Var.

Plutôt que de réagir à ce type de polémiques stériles par d'autres propos privés qui le resteraient aussi, la proposition publique suivante est faite aux rédactions de PHENOMENA, OVNI PRESENCE, LDLN, ainsi qu'au SEBRA :

- a/ Sachant que des membres de la SERPAN et d'autres ufologues en sont arrivés à étayer ou à considérer comme pertinente l'hypothèse suivante : "La trace de TRANS serait provoquée par le "ripage" (en accélération ou freinage?) d'une bande de roulement de pneu appartenant à un engin roulant de fabrication humaine (du type voiture, moto, fenwick, bétonnière, engin de forage dodge 4x4 de type Maribus, ...) existant en 1981".
- b/ Ayant démontré, lors des Rencontres de Lyon 1992, qu'il est rigoureusement impossible que l'OVNI, tel que le décrit le témoin, ait pu causer la dite trace (*Actes des Rencontres de Lyon 1992*), et que personne n'a, à ce jour, démontré le contraire.
- c/ Ayant démontré, dans les Actes des rencontres de Lyon 1992, que les analyses récentes de Jacques Vallée :
 - 1/ manquent de rigueur dans le protocole, ainsi que de cohérence avec celles commanditées par le GEPAN.
 - 2/ n'apportent rien, ni pour ni contre l'OVNI ou notre hypothèse.
 - 3/ n'ont pas consisté à rechercher la présence de résidus de frottement de pneu (ou autre matière exotique) pour effectivement en démontrer l'absence.

d/ Sachant que le Pr Bounias a, à plusieurs occasions médiatiques (25 octobre 1992 - TF1, émission «Mystères»), déclaré que l'on ne pouvait exclure une explication plus prosaïque (telles que la coïncidence de divers facteurs naturels et/ou humains) des altérations métaboliques des végétaux étudiés et que les altérations de végétaux ont été aussi trouvées dans le cas très douteux de l'ovni de Nort-sur-Erdre («Ovnis, la science avance» p. 78 à 112 -Editions Robert Laffont).

e/ Sachant que personne n'a pu réfuter point par point les arguments de fond présentés pour étayer l'hypothèse d'une trace d'engin terrestre. Nos contradicteurs s'étant contentés :

1/ d'utiliser un argument d'autorité comme argument de fond. Du style : "Ces amateurs n'ont aucune compétence scientifique officielle pour faire valoir ou débattre d'une telle hypothèse", ou : "Le nouvel ufologue, comme son collègue orthodoxe, n'a pas peur de s'improviser scientifique multi-compétent, plutôt que de faire appel à des spécialistes" (Phénoména N° 15 - p. 16.)... Critique paradoxale de la part d'ufologues non scientifiques (R. Marhic, ...). A croire que chez les ufologues l'inculture scientifique devrait être le lot de tous et que les ouvrages scientifiques spécialisés leur seraient inaccessibles et illisibles.

2/ d'observer le silence complet et/ou de refuser de débattre sur notre hypothèse, paradoxal de la part des vrais scientifiques (J. Vallée, M. Bounias,...). Face aux ovnis, "la science avance" paraîtrait-il ! («Ovnis, la science avance» Edit. Robert Laffont) Elle qui recule pourtant devant les arguments des amateurs et se retranche dans sa tour d'ivoire, refusant la critique base de toute science digne de ce nom.

3/ de recourir à une rhétorique médiatique en propageant ou laissant se propager de fausses informations dans les émissions TV, des conférences ou des publications.

4/ de focaliser le débat sur la forme, le type d'engin (forage, fenwick ...) effectivement discutable (Phénoména N° 15 - p. 16.), pour occulter le fond nettement moins contestable des traces de pneus.

5/ de mettre en exergue les déductions et théories spéculatives faites par le Pr Bounias sur ses analyses végétales en évitant soigneusement de parler en détail des traces physico-chimiques et de la substance noire qualifiée de "possible revêtement primaire à base de carbon black" dans la même note GEPAN (J-J. Velasco et toutes les personnes sus-citées).

f/ Considérant que, tout comme nous avons apporté des éléments tangibles et vérifiables pour contester la présence d'une trace d'ovni au vu des résultats des analyses publiés par le GEPAN :

1/ la démonstration de la fausseté de l'hypothèse humaine revient à ceux qui en sont les détracteurs.

2/ la preuve de l'improbable (ovni) incombe à ses défenseurs.

g/ Sachant que les susnommées rédactions, du fait de leur statut de presse (journalistes et rédacteurs) et d'associations nationales ont des moyens financiers et des facilités d'investigation qui dépassent largement les nôtres et dont ils vantent les mérites, qualités et possibilités d'action.

Nous proposons aux rédactions et associations sus-citées, ainsi qu'à tous ceux qui prétendent ou déclarent publiquement, tel le SEBRA, que la trace de Trans n'est pas liée à un engin roulant, les trois défis suivants :

DEFI N° 1: "Démontrer publiquement et scientifiquement que l'hypothèse d'un engin humain est fausse!

Pour ce faire, nous leur proposons même la méthode avec le protocole ci-dessous :

* Seront seuls juges les lecteurs, au vu de la publication in extenso des résultats ou avis des scientifiques consultés.

- * L'hypothèse qui est en cause sera validée si elle obtient la moitié plus un des avis scientifiques reçus.
- * Les organismes scientifiques (*laboratoires d'expertise*) contactés seront obligatoirement au minimum de 6 parmi :
 - 1 - tous ceux que le GEPAN consulta à l'époque,
 - 2 - un (*ou des*) laboratoire(s) ou firme(s) spécialisé(es) dans les pneumatiques comme Michelin, Goodyear, Dunlop, ...,
 - 3 - un (*ou des*) spécialiste(s) des traitements de surface (*Avi, ...*),
 - 4 - un laboratoire de la police scientifique.
- * Le descriptif photographique exhaustif des traces, le plan des lieux et l'ensemble des résultats des analyses physico-chimiques publiées synthétiquement dans la Note GEPAN (N°18), à défaut des analyses complètes "détenues" au SEPRA, seront expédiés à ces scientifiques ou ingénieurs spécialisés.
(Ndr : *chaque laboratoire consulté par le GEPAN ignore normalement à ce jour les résultats et avis des autres*).
- * Seuls les documents sus-cités, identiques pour tous, leur seront transmis, à l'exclusion de toute autre information, situant le contexte de nature ufologique ou testimoniale figurant dans cette même note (*ceci pour ne pas influencer l'avis des experts*).
Seront aussi exclues les analyses des végétaux du fait de la non indépendance entre leur auteur et le GEPAN ou l'ufologie.
Seules des photos de la trace leur seront données, suite à des erreurs et interprétations subjectives dans la description de ladite trace.
- * En complément de ces documents, demande leur sera faite de donner :
 - 1 - leur avis motivé sur les origines probables de cette trace;
 - 2 - leur avis motivé sur la validité de l'hypothèse formulée par la SERPAN

Ou bien :

Pour ceux qui disposeraient d'un gros budget ou de relations scientifiques, faire réaliser l'analyse, par les laboratoires consultés par le GEPAN et à titre comparatif, :
du dépôt noir consécutif au freinage sur le chemin de Trans d'un vieux pneu datant de 1980 (comme celui qui équipait la voiture de M. Niccolai à l'époque).
Vérifications que ni le SEPRA ni J. Vallée n'ont effectués alors qu'ils en ont les moyens.

NOUS N'ADMETTRONS NOTRE HYPOTHESE COMME INVALIDE QUE SUR LA BASE DES AVIS SCIENTIFIQUES EMIS DANS LES CONDITIONS SUS-CITEES.

DEFI N° 2 : "Etre capable de démontrer, en répondant à nos questions précises portant sur six points relatifs à la démonstration faite par M. Bounias, qu'un traumatisme inexplicable aurait affecté la luzerne sauvage :

- 1 - Quelles sont les marges d'erreurs de toutes les mesures, graphiques et formules déduites par M. Bounias ?
- 2 - Sur quels critères M. Bounias met-il en évidence un phénomène biphasique à partir d'un graphique issu de mesures ?
- 3 - Quelle est la validité statistique de sa démonstration, effectuée sur la base de 6 échantillons ?

- 4 - En quoi prouve-t-il que le point "0" est l'épicentre du phénomène ?
- 5 - Comment peut-il prouver qu'il y eut un ovni au jour J par extrapolation d'une de ses courbes (ou équations) ?
- 6 - Comment est-il certain que l'échantillon E1 à 0m n'est pas le seul point affecté ?

Ou bien : "Etre capable de démontrer, uniquement sur la base des travaux de M. Bounias, l'existence d'un lien direct entre ce traumatisme végétal et l'ovni (ou toute cause inexplicable) ?"

Puisqu'il y a tant de monde pour se référer à ces travaux, il ne devrait normalement pas manquer de candidats pour ce défi ...

NOUS EN CONCLURIONS FORCEMENT A L'INTERVENTION D'UN PHENOMENE REELLEMENT INEXPLIQUE OUVRANT LARGEMENT LA PORTE A L'HYPOTHESE D'UN ENGIN EXTRA-TERRESTRE.

DEFI N° 3 : "Etre capable de présenter (sur des tirages 21 x 29,7 mm de qualité) des clichés pris par les gendarmes, durant leur enquête, la preuve de l'absence de passages de roues se dirigeant vers la trace de l'ovni allégué.

N. B : Ce défi s'adresse au SEPRA, seul détenteur de ces documents non protégés par l'anonymat d'un témoin connu de tous.

Que le résultat de cette expertise soit positif ou négatif, une chose est certaine : les rédactions concernées y trouveront matière à intéresser leur lectorat et contribueront aussi à faire avancer notre connaissance sur des faits scientifiques et sur l'explication de ce qui est aujourd'hui considéré comme beaucoup (*et peut-être à tort*) comme "le grand cas probant d'OVNI français". Un scoop à ne pas manquer !

Libre aussi à chacune des rédactions / associations ou personnes sus-citées de renier ses convictions et propos en refusant ce défi intellectuel et scientifique par quelques habituelles pirouettes, prétextes ou excuses fumeuses, quitte à y perdre sa crédibilité vis-à-vis du public ainsi que des principaux ufologues français et étrangers à qui a été transmise copie / traduction de cette lettre.

Précaution, malheureusement nécessaire, prise au cas où elle serait censurée partiellement ou totalement.

La SERPAN est impatiente de voir combien, parmi ceux qui sont d'ardents défenseurs du cas, relèveront un de ces défis.

La S.E.R.P.A.N.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES ET CHRONOLOGIE DES ÉVÉNEMENTS SUR LES LIEUX

(voir certains articles développés au chapitre « Vu par la presse »)

Jeudi 8 janvier 1981: l'observation et la découverte des traces par le témoin.

- Vendredi 9 janvier : A 11 h 20, appel téléphonique de Mme M. à la B.T. de Draguignan; 12 h arrivée des gendarmes sur les lieux, un prélèvement de terre et d'herbe a été effectué, ainsi que des photos. PV établi à 16h 15. Téléx au GEPAN à 16h 53.
- Samedi 10 janvier : Article dans Nice Matin en pages départementale et locale.
Article dans Var Matin République.
MM. Savelli et Monier (*ufologues privés*) enquêtent sur les lieux.
Météo : précipitations importantes durant le week-end (NT p. 32).
- Dimanche 11 janvier : Parution d'un article dans Nice Matin en page départementale (*avec erreur du journaliste qui signale que le témoin édifiait un mur le vendredi 9 et non le 8*).
- Lundi 12 janvier : Prise en compte du téléx du 09.01. (Gendarmerie Nationale) par le GEPAN.
- Mardi 13 janvier : Enquête de M. H. Julien.
- Vendredi 16 janvier : Article dans Var Matin République: «*Ces OVNI qui sillonnent le ciel varois*», (*mention est faite de prélèvements effectués par l'IMSA-CEOSE*).
- Vendredi 23 janvier : Echantillons témoins prélevés par la gendarmerie.
- Mercredi 04 Février : Rédaction du PV de Gendarmerie à la brigade de Draguignan.
- Mardi 17 février : Enquête du GEPAN qui a effectué une série de prélèvements sur le site.
- Août-septembre : Enquête de H. Julien paraît dans LDLN n° 207, p.11 à 17.

Année 1982 :

- Avril 1982 : «L'Autre Monde « n° 59, p.30 à 32 , article de R. Thomas: «*l'Ufologie en question*»
- Juillet-Août 1982 : Bulletin du CEOSE n° 001.
- 24 août : Forage sur le terre-plein à 15 mètres de la trace.
- Novembre : Compte-rendu d'analyses du Pr. Bounias de l'INRA (*contrat avec le CNES-GEPAN*).

Année 1983 :

- 6 janvier : Le Monde «*La soucoupe dans le jardin*».
- 1 mars : Note technique n° 16 du GEPAN (CNES 1983) enquête 81/01.
- 7 et 8 mai : Congrès de la FFU à Lyon et parution du compte rendu de J-C. Vève, p. 49 à 52.
- 10 juillet : Journal du Dimanche, l'article de J.C. Bourret «*OVNI: le cas numéro 16*» signale l'atterrissage d'un ovni de 4 mètres de diamètre.
- 21 juillet : Sunday Express, Flying Saucer Review (*octobre 1983, n°1, p. 21 à 23*).
«*Le GEPAN, tranquillement, livre les marchandises!*».
- 15 au 29 septembre : Nostra n°522, p.28-29: «*Une soucoupe volante s'écrase dans le Var*».
- Septembre-octobre : LDLN n° 231/232, p.3 à 6, «*Sur ce site, des preuves scientifiques*» par F. Lagarde
- 28 octobre : Paris Match, interview de Rémy Chauvin.
- 10 novembre : France-Soir Magazine n° 12212, p.60 à 63, «*Des preuves scientifiques*» J.Y. Casgha.
- Décembre : LDLN n° 233/234, p.45, article de H. Julien : «*A propos du cas de Trans-en-Provence et de ses répercussions*».
- 31 décembre : Télé Star n°378.

Année 1984 :

- 2 janvier : J.J. Velasco interviewé sur France Inter à 7h 45.
- 3 janvier : Le Soir de Marseille, p.16 et dernière.
Emission "Adrénaline" sur France-Inter, J. Pradel interview J-J Velasco & M. Bounias.
- 4 janvier : France-Soir, le Provençal, La Montagne, Nice-Matin, Midi-Libre, Le Méridional, les Dépêches. Mais aussi : Emission T.V. «*Temps X*» sur TF1 avec J.P. Petit.
«*La trace de l'ovni de Trans*» J.Y. Gasgha " les carnets de L'insolite" p.145 Garancière.
- 5 janvier : Ouest France, Le Figaro.

- 6 janvier : Le Monde, Télé Star n° 378.
8 janvier : Le Provençal Dimanche, «Aucun phénomène connu ne peut expliquer les conséquences de l'apparition».
9 janvier : Le Méridional, «La preuve par Trans».
11 janvier : Ici Paris : «Les ET sont parmi nous»
et : «Le témoignage de Renato Nicolai est irréfutable».
14 janvier : Le Méridional, p.3 «Ces choses bizarres venues d'ailleurs» (Le CEOSE apporte des précisions sur le mystérieux phénomène de Trans).
17 janvier : Il Piccola de Trieste.
21 janvier : Interview de Michel Chombard (ex journaliste de Nice-Matin) par : Michel Piccin, Michel Coste, Michel Figuet, et Thierry Pinvidic sur le site (sans le témoin).
Mai : M. Figuet se rend sur le site et prend des photos.
Mars : Bulletin du GESAG (Belgique) n° 75, p. 2-3.
Commentaires de J-P Petit dans OVNI-PRESENCE N° 29 - p. 27-28.
12 juin : Colloque sur France Inter animé par J.Y. Casgha, invités : J.J. Vélasco, J.P. Petit, M. Bounias, J. Audouze, Pr Pacheco, F. Raulin, R. Chauvin, et M. Monnerie.
13 juillet : Critique de l'étude du Pr. Bounias par le Pr. A. (phytopathologue).
16 août : T. Pinvidic, B. Méheust, JP. Grangeon, P. Pétrakis, Y. Bosson, J-L. Decanis, et M. Figuet sur le site (sans le témoin).
22 septembre : Th. Pinvidic, Y. Bosson, J-L. Decanis et P. Pétrakis sur le site.
Septembre : Nouvelles conclusions du Pr. Bounias dans OVNI PRESENCE N°31 - p. 3-7.
13 octobre : TF1 diffuse «Droit de Réponse» de Michel Polac avec la participation du témoin sur le plateau.
Le Quotidien de Paris.
26 octobre : Paris Match n° 2533, «Où sont passées les soucoupes volantes?» : interview du Pr. J-P. Petit par Marie-Thérèse De Brosses.
10 novembre : M. Figuet sur le site avec Y. Bosson et J-L. Decanis (sans le témoin).
23 novembre : Contre-enquête de M. Figuet. Interrogatoire du témoin et de sa femme. Rencontre avec M. Antoine Castellan.
«La vie ET» livre de JF. Crolard (Suisse, Y. Peyret) p. 65-66 (nombreuses erreurs).

Année 1985 :

- 17 février : Prélèvements sur le site par M. Figuet, Y. Bosson et J-L Decanis (accord du témoin).
24 juillet : Conférence de M. Bounias et J-P Petit au Castellet.
8 août : M. Figuet sur le site avec le CVLIDLN. (F. Diolez, J. Gerby et G. Munsch).
15 décembre : Enquête de voisinage de M. Figuet.

Année 1986:

- 17 octobre : Lettre de M. Médina (Var Forage) à M. Figuet.

Année 1987:

- 01 septembre : "Boulevard de l'étrange" sur France-Inter ; J-Y. Casgha raconte le cas de "Trans".

Année 1988 :

- Novembre : Visite des lieux par J. & J. Vallée en présence du témoin (Confrontations p. 136)

Année 1989 :

- 7 novembre (22h35) : «Ciel mon mardi» de C. Dechavanne (TF1) où le témoin dit à la fin : «A la fin là, pour terminer, ce que je voulais dire là. J'ai vis. C'est oune conte, parfois dans la nuit je rêve. Les scientifiques là. La trace c'est autre chose...». (SIC)
Invités présents : Michel Bounias, Jimmy Guieu, Renaud Marhic, J. Pierre Petit, et Jacques Vallée.
18 décembre : Analyse des prélèvements effectués sur le site le 17/02/85 par l'ingénieur G.

Année 1990 :

- 9 janvier : «Enquête sur les OVNI» livre de J.P. Petit, p.120 à 125, (édit. Albin Michel).
Var Matin : «Neuf ans après, l'énigme de Trans intéresse toujours les scientifiques»
27 avril (15h40) : A2 diffuse «Après-midi Show» avec M.Bounias et J.Claude Bourret.
28, 29 & 30 avril : 4èmes Rencontres de Lyon : "Quantification physique des effets liés à l'ovni de Trans" exposé par M. Bounias.

Année 1991:

- Août 1991: «Confrontations» livre de J.Vallée, p.133 à 137 (éditions Robert Laffont)
Contre-enquête de la SERPAN (M. Figuet et E. Maillot).
OVNI PRESENCE N°46, p.5 à 14 »Dix ans après, retour sur un cas d'exception...», avec traduction de l'article de J. Vallée intitulé: «Return to Trans-en-Provence» (tiré du :Journal of Scientific exploration, vol. 4, n°1, 1990), et planche de dessins des différentes formes de l'OVNI par M.Figuet.
Novembre : interview du témoin et de sa femme au domicile de M. Figuet, où il précise que :
«c'est un conte pour lui que de rencontrer des scientifiques, des ufologues et des journalistes; et que parfois il rêve..»

Année 1992 :

- Avril 1992 : Article dans «Ciel et Espace» n°268, p.35.
Plaquette de présentation du SEPRa par le CNES (page 6 consacrée à Trans).
1er mai : Rencontres Européennes de Lyon, exposé de M. Figuet (Actes de Lyon 1992).
Compte-rendu des 6èmes Rencontres de Lyon des 1/2/3-05 par Ch. Veux.
Juin : «UFO» bulletin n° 11 du CISU (Italie), spécial GEPAN/SEPRa.
Août : «Interview Interdit» n° 13, «Les ovnis de Trans-en-Provence», p. 58, 59.
25 octobre (20h45) : TF1 diffuse «Mystères» ; invités : R. Nicolai, M.Bounias, P. Pétrakis, et J-J. Vélasco.
12 et 15 novembre : Var Matin: «Mystères: on reparle de l'ovni de Trans».
La Ligne Bleue Survolée? n° 26 du CVLIDLN, article de E. Maillot.
«Trans: analyses de traces d'un objet roulant non identifié?».

Année 1993 :

- 23 avril (9h20) : TF1 diffuse «Matin Bonheur»; invités : J-C. Bourret, J-J. Vélasco et J-Y. Casgha.
Nice Matin: «Neuf ans après l'énigme de Trans intéresse toujours les scientifiques», (photo de MM. Petit et Bounias en compagnie du témoin sur les lieux), «Sous l'engin, les matériaux ont vieilli prématurément».
Phénoména No 15 - p. 16.
Mai / Juin : TF1 diffuse «Mystères» avec J-C. Bourret.
24 juin (20h45) : OVNI Présence No 51 - p. 34.
Août : Horoscope n°522, publicité pour livre commun J-C. Bourret J-J. Vélasco :
«Ovnis, la science avance» p. 78 à 112 (Edit. Robert Laffont).
Septembre 1993 : «Rendez-vous avec les Extraterrestres» de P. Picard pages 78-79 (Edit. M. Lafon).

Année 1994 :

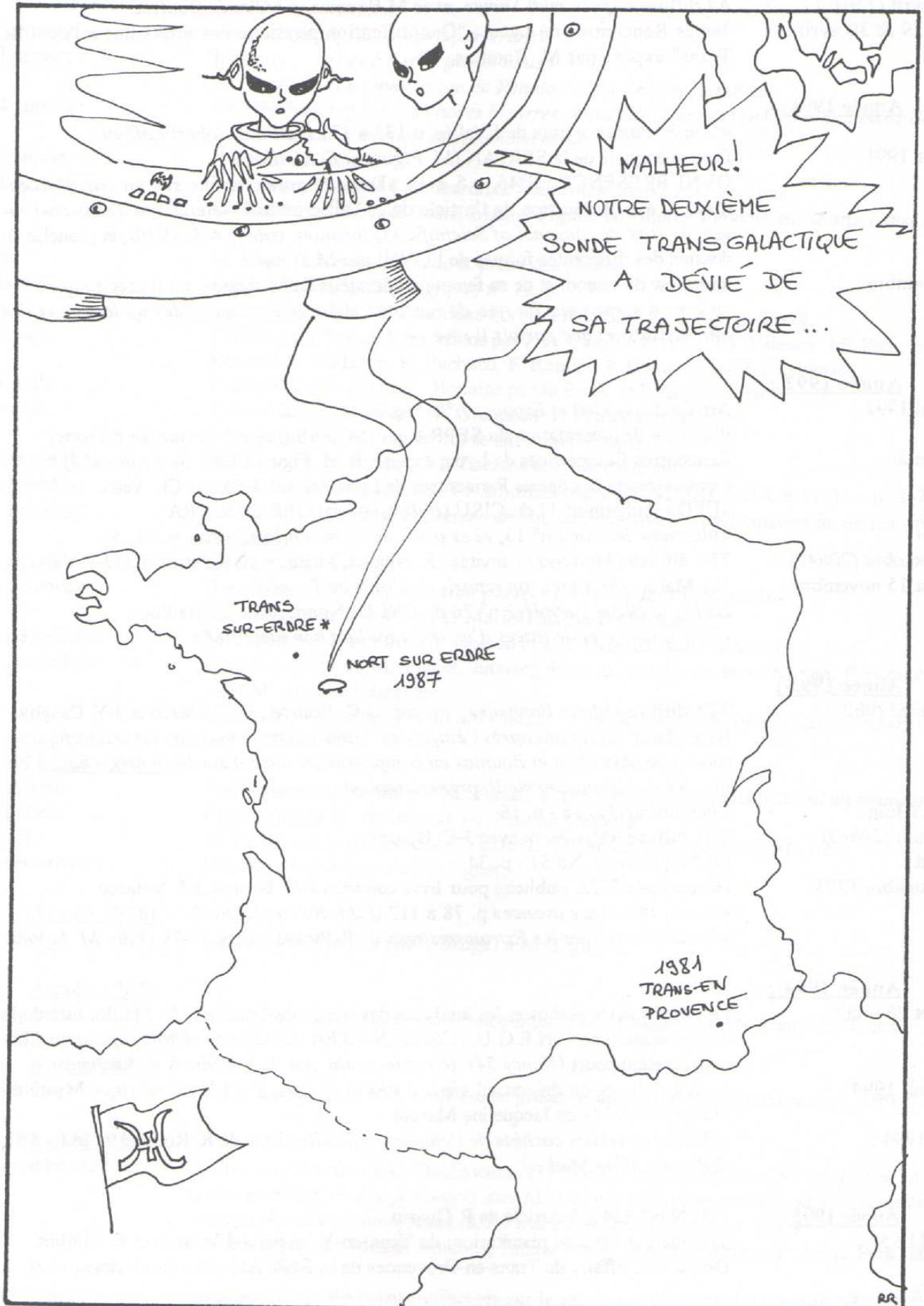
- 25 et 26 juin : Le point sur les photos et les analyses des traces de Trans par E. Maillot lors de la 48ème session du C.N.E.G.U. (Comité Nord Est des Groupes Ufologiques) au Château de Remicourt (Nancy 54) (compte-rendu par T. Pinvidic & T. Rocher)
7 août 1994 : La lettre de région du conseil général PACA n° 204, p. 14 à 16, rubrique Mystère :
«Ovni es-tu là?» de Jacqueline Massot.
En 1994 : «OVNI Les vérités cachées de l'enquête officielle» livre de R. Roussel, p.153 à 161, (Editions Albin Michel).

Année 1995 :

- 23.11.95 LDLN N° 334 p 5 Article de P. Guérin.
Tribune publique au planétarium de Vaux-en-Velin par J-J Velasco et E. Maillot.
Dossier «L'affaire de Trans-en-Provence» de la SERPAN. (le présent document).

.....
A ces documents, il faut ajouter une trentaine de lettres personnelles adressées à M.Figuet et relatives à ce dossier.

NORT SUR ERDRE : UNE ERREUR DE TIR ?



* TRANS-SUR-ERDRE : COMMUNE DU 44 SITUÉE PRÈS DE NORT-SUR-ERDRE

LE CAS DE TRANS EN PROVENCE

VU PAR LA PRESSE...

O.V.N.I. à Trans ?

Un habitant affirme en avoir pu observer un posé pendant une minute

Une nouvelle pièce, et non des moindres, qui sera à verser au déjà volumineux dossier des objets volants non identifiés (les O.V.N.I.) : c'est le témoignage d'un habitant de Trans, M. R. N.

Ce dernier affirme, et a fait une déposition dans ce sens à la gendarmerie, avoir été témoin d'une étrange apparition, avant-hier après-midi, vers 17 heures, dans la proche campagne de Trans-en-Provence. « J'ai entendu un puissant sifflement, dit-il, puis j'ai vu un objet dont je ne reconnaissais pas la forme descendre du ciel. » Cet objet qui, selon les premières descriptions, serait sensiblement élyptique, d'après le témoin, s'est posé au sol et a observé une station d'environ une minute. Puis il a repris de nouveau son

vol, explique le témoin, observant un nouveau palier à environ 25 mètres de hauteur, avant de s'envoler définitivement en direction de l'est et de disparaître rapidement.

Cette déclaration, semblable à bien d'autres, a été enregistrée par les gendarmes de la brigade territoriale de Draguignan, selon la procédure d'usage. Mais, et c'est dans ce sens qu'elle retient davantage l'attention, elle s'accompagne d'une enquête sur le terrain. Car le témoin a observé en outre, pour étayer sa déclaration, que l'engin avait laissé des traces à même le sol. En tout état de cause, à l'endroit désigné, les enquêteurs ont pu voir deux sillons légers, en formes d'arc, assez symétriques.

Quelle conclusion en tirer ? Les enquêteurs se gardent bien de tout commentaire. Mais ce témoignage, assez précis et coroboré par des indices matériels intéressant les spécialistes de ces O.V.N.I. qui n'en finissent pas de mettre à rude épreuve notre curiosité !

L'affaire n'est donc pas classée, et l'enquête va suivre son cours, des spécialistes ayant manifesté le désir de venir examiner sur place les traces laissées par l'engin...

L'O.V.N.I. de Trans-en-Provence : des prélèvements de terre seront analysés

R. N., l'homme qui a vu se poser puis repartir vendredi vers 17 h un objet volant non identifié dans le champ voisin de son habitation à Trans-en-Provence, a repris ses occupations habituelles. Nullement troublé par cette intrusion extra-terrestre, il a su garder toute la sérénité nécessaire, affirmant que « tout ce qu'il avait à confier avait été enregistré par la gendarmerie et que maintenant il aimerait bien qu'on le laisse tranquille. »

Toutefois, R. N. n'a pas refusé de nous montrer les traces de l'O.V.N.I., laissées sur le sol.

Un grand cercle d'environ 2,50 m de diamètre est resté gravé sur l'argile, offrant des signes de frottement sur 5 m de large, là où la terre avait été durcie par le gel.

La circonférence parfaite indique la base de l'engin qui, d'après le témoin, serait d'une hauteur d'environ 1,50 m et de forme elliptique, offrant des ouvertures. L'aspect de l'O.V.N.I. serait métallique d'une couleur s'apparentant à l'aluminium ou au plomb. Aperçu au moment où il se posait, il est demeuré au sol environ une à deux minutes avant de s'élever à nouveau dans l'air avec un sifflement.

M. N. n'est pas le seul à avoir remarqué l'O.V.N.I. et l'un de ses voisins immédiat aurait remarqué le redécollage de l'appareil alors que l'enquête menée avec le plus grand sérieux par la brigade territoriale de gendarmerie de Draguignan a permis de découvrir qu'un autre Transian, demeurant également sur la route de La Motte, aurait assisté il y a quelques mois à un phénomène similaire, préférant en un premier temps conserver le silence par peur du ridicule.

La gendarmerie n'aura d'ailleurs rien négligé pour poursuivre ses recherches, effectuant en marge des auditions nécessaires un prélèvement de la terre à l'endroit où l'O.V.N.I. se serait posé.

Une telle démarche permettra peut-être un jour d'éclaircir le mystère alors qu'on recense actuellement depuis 1966 treize « manifestations extra-terrestres » dans le département (voir notre édition de Draguignan) dont grand nombre dans le haut-Var.



Pour M. R., N. une vision assez extraordinaire. (Photo Roland Gal)

1-N et sa région

L'O.V.N.I. de Trans : la bonne foi du témoin face à l'incrédulité

Hier matin, M. R. Ni continuait de construire la murette de son jardin. L'homme qui la veille avait vu descendre un objet volant non identifié dans le pâturage voisin de sa propriété, puis repartir avec un léger sifflement, a su conserver parfaitement son calme.

« Moi, Monsieur, affirme ce Transian au parler et au fort accent italien, j'ai déjà tout dit aux gendarmes, mais si vous voulez voir, je vais vous montrer les traces. »

A cinquante mètres du mur que M. Ni édifiait vendredi, vers 17 h, deux planches marquent l'aire d'atterrissage de l'O.V.N.I.

En se protégeant de l'objectif du photographe — « Je n'aime pas toutes ces histoires », affirme-t-il — il désigne une surface plane marquée nettement par une trace parfaitement circulaire d'environ 2,50 mètres de diamètre. Non seulement l'empreinte se distingue nettement sur le sol argileux et sur l'herbe, mais un très net frottement sur le sol est perceptible par endroits, sur une largeur de 5 cm.

Ici, la gendarmerie a effectué des prélèvements aux fins d'analyse, recueillant par ailleurs le témoignage précis de M. Ni (voir nos éditions des 10 et 11 janvier en page départementale).

L'enquête révélera peut-être dans quelques semaines des éléments intéressants à ce sujet mais, d'ores et déjà, les gendarmes entendaient hier matin un autre Transian, domicilié également sur la route de La Motte, qui aurait été témoin d'un phénomène identique il y a quelques mois et avait conservé le silence par peur de susciter un trop vif intérêt.

En fait, si M. Ni conservait également son attitude très réservée, c'est assurément par crainte du ridicule. Cet homme paisible n'ignore pas que de nombreux phénomènes identiques ont été observés ces dernières années dans la région, mais il sait également que le « phénomène O.V.N.I. » prête souvent à rire.

Treize observations varoises depuis 1966

Depuis quatorze ans, treize observations et révélations ont été observées dans le départa-



M. Ni... R. montre à notre collaborateur les traces laissées dans son jardin. Très légères, elles forment un cercle quasi parfait. Les flèches permettent de suivre le haut du contour dans un sol peu propice aux empreintes. Il est vrai. (Photo R. Gal)

ment, un grand nombre dans l'aire dracénoise et le haut pays. Certaines ont un aspect hautement folklorique, d'autres relèvent de personnalités très connues dans le Var, comme M. Louis Cazanova, président du comité départemental au tourisme, qui apercevait le 15 février 1978, dans le ciel de Tourtour, en compagnie de M. C. Mi... un ami aubergiste, un « objet vraisemblablement métallique s'apparentant aux V1 ou V2 allemands, sinistrement connus au cours de la dernière guerre ».

Si on essaye d'établir chronologiquement une liste des phénomènes recensés, il faut débiter en 1966, avec l'observation à Rebouillon (commune de Châteaudouble) « d'un objet ovoïde gris métallisé qui tanguait dans le vide, sans bruit ».

Le 29 mars 1971, quartier des Nourradons, à Draguignan, un « disque rougeâtre » était aperçu par deux jeunes gens alors qu'on observait « l'herbe écrasée, sur un cercle parfait de 5,60 m de diamètre ».

C'est à Montauroux, le 10 septembre 1972, qu'un chasseur, M. René M. constatait que sa murette de pierre avait été détruite sur plus de deux mètres, des projectiles ayant été dispersés à trente mètres, la végétation étant broyée sur une circonférence de 10 m.

A Sainte-Maxime, le 23 juillet 1973, des témoins remarquaient une boule lumineuse de 5 m de diamètre, ressentant par ailleurs une sensation de fraîcheur et des effets passagers de paralysie.

Le 19 octobre de la même année, quatre jeunes gens, sur la colline du Malmont, à Draguignan, étaient confrontés d'abord à une lueur diffuse, voyaient leur voiture secouée « comme un fêtu de paille », ressentait des effets thermiques et constataient la « lueur d'un phare très puissant ».

Deux phénomènes lumineux « une boule orange vif » étaient perçus à Toulon en novembre et décembre 1973, une année riche en événements ufologiques, puisqu'un phénomène similaire était observé en novembre à Figanères.

L'été 1974, les pêcheurs au lamparo de Fréjus observaient deux boules lumineuses qui devenaient trois en janvier, après le récit de leur collègue Cancémi, les témoignages ayant tous été établis en campagne de pêche.

M. F. épiciier à Carcès, apportait le 10 février 1975 une nouvelle expérience. Circulant en voiture sur la route de Brignoles, il constatait la présence d'un engin lumineux en vol stationnaire au-dessus d'un champ. Aucune trace n'était relevée au

sol, mais les spécialistes constataient que son automobile dégageait un important champ magnétique.

En octobre 1977, c'est un expert-comptable de Saint-Raphaël qui observait à nouveau un phénomène lumineux au-dessus de l'onde, alors que le 13 novembre, à Fox-Amphoux, on relevait « une silhouette quasiment humaine, d'un blanc phosphorescent, comparable à des statuettes pieuses ».

Enfin, à Sainte-Maxime, le 12 novembre dernier, c'est à nouveau un phénomène lumineux qui était perçu dans le ciel, entre Sainte-Maxime et Plan-de-la-Tour, une observation similaire étant relevée à Boulouris.

oOo

A partir de ces nombreux témoignages, mais également des enquêtes systématiques menées par la gendarmerie, qui opère des relevés très sérieux dès que des traces sont visibles au sol, c'est le cas dans la nouvelle affaire de Trans, les spécialistes tentent de mieux comprendre le phénomène O.V.N.I.

Cette démarche empirique est la seule actuellement entreprise. Les observations relevées par les observatoires et les satellites permettant d'assurer quelques recoupements, souvent grâce au travail obscur de nombreux amateurs.

Jacques GUERBOIS.

Ces O.V.N.I. qui sillonnent le ciel varois

Nous avons relaté dans notre édition de samedi, en page six divers, comment se présente le ciel nocturne provençal. M. Renato Nicolai, au lieu de surprise de voir un engin non identifié se poser dans son propre jardin, à quelques dizaines de mètres de lui.

Ceci se passa le jeudi 8 janvier, à 17 heures près d'une heure avant la

tombée de la nuit. M. Nicolai, qui était occupé à bâtir un mur et entendit soudainement au-dessus de sa tête. Le qu'il vit, il aperçut un engin bizarre assisté de deux personnes et deux assistants éblouissants. Il distingua nettement un joint plus foncé. Il distingua nettement quatre parties prédominantes dessous, dont deux plus importantes, lui parurent être des réacteurs. L'engin se

A partir de cette rencontre du deuxième type (le premier étant l'observation en plein ciel et le troisième le contact avec des êtres venus d'ailleurs), il m'a paru intéressant de voir comment travaillaient les ufologues.

C'est ainsi que j'ai rencontré MM. Savelli et Monier qui enquêtaient sur cette affaire pour le compte de l'IMSA (Institut Mondial des Sciences Avancées).

Prévenus vendredi soir, ils ont rencontré M. Nicolai le samedi après-midi, recueilli son témoignage et observé les lieux : « Nous avons examiné la trace circulaire au sol, qui fait environ 2,50 m, ce qui laisse, en effet, supposer, compte tenu du débordement en diamètre de 3 m pour l'engin. Par contre, d'après les traces examinées, il semble que ce que le témoin a pu voir des réacteurs, soit deux rotors tournant en sens inverse.

Nous avons effectué des prélèvements de terre, sur les traces et à côté, pour les soumettre à l'analyse tant de radio activité que chimique. Le témoin nous a ayant laissé les traces en cause soit très lourd, ce qui réduit les possibilités de mystification ».

Peut-on vraiment penser à des extra-terrestres ?

« Vous savez, avant tout, notre démarche consiste à ne pas nier systématiquement, à constater qu'il y a quelque chose qui existe. L'expliquer, c'est évidemment autre chose. Il est indéniable que les possibilités sont infinies. Dans notre seule galaxie, il existe entre 150 et 200 milliards d'étoiles avec autour de chacune au moins une planète. Les savants estiment à 4 % la possibilité de vie. Il pourrait donc y avoir de 6 à 8 milliards de mondes susceptibles d'abriter une forme de vie. De plus, on peut imaginer que si nous sommes assez sages pour ne pas nous détruire, nous, la science nous permettra d'aller dans d'autres galaxies.

« Nous pensons que, non seulement les extra-terrestres existent, mais qu'ils sont venus nous visiter, il y a déjà des millions. On les appelle alors dans un demi-dénu. On trouve dans tous les textes anciens des descriptions de « vaisseaux de feu », d'apparitions inexplicables dans le ciel. Et que dire de cette éblouissante igniter qui inchaîne nos regards vers un « Jéus extra-terrestre » ?

« Il paraît évident qu'il y a dans l'univers des planètes plus évoluées que la nôtre. Et il paraît logique que des êtres, parvenus à des degrés de civilisation bien supérieure au nôtre cherchent à nous connaître. Mais

passa, M. Nicolai observe qu'aucun hublot n'était apparent, que l'engin avait environ trois mètres de diamètre pour un mètre cinquante de haut. Au bout de quelques pas dans la direction de l'engin, venaient deux personnes, s'élançant vers le Nord d'où il était venu.

pourquoi se montreraient-ils ? Est-ce que si nous allons visiter des mondes inconnus nous prendrions le risque de les aborder ?
« La vitesse de la lumière est notre limite actuelle. Mais est-ce que ce ne fut pas à un certain moment celle du son ? ».

Quelles sont les hypothèses actuelles ?

« Sur la provenance des engins, elles sont multiples, depuis la théorie des mondes parallèles chère à Hitler à celle des engins d'origine terrestre appartenant à des nations désireuses de déstabiliser le monde, en passant par celle de la brèche dans l'espace-temps évoquée souvent à propos des Bermudes et qui part d'une théorie de quatrième dimension entraînant matérialisation ou dématérialisation pour expliquer apparitions et disparitions soudaines.

« Il existe maintenant, œuvre de l'ingénieur Jean-Charles Fumou, la théorie de l'incellé qui tend à prouver (étude menée avec l'aide de cinq ordinateurs IBM 370) que ces atterrissages et survols ne procèdent absolument pas du hasard, mais d'une prospection rigoureuse, méthodique, de notre sol, menée par des êtres intelligents. Partant de là, M. Fumou espère, en poursuivant ces études déjà très poussées, arriver un jour à prévoir ces atterrissages ».

Comment est structurée la recherche ufologique ?

« Elle n'est pas structurée du tout. Il y a, d'une part, le G.E.P.A.N. (Groupe d'Etude des Phénomènes Aérospatiaux non identifiés), organe officiel, doté de moyens très importants, qui centralise un tas d'informations, notamment celles venant de la gendarmerie, mais qui ne répercute aucun renseignement, ne publie jamais de rapport. De ce côté-là, on essaie de noyer le poisson. Mais alors une question se pose : au bien on ne prend pas au sérieux ces choses-là, au bien on les prend au sérieux, mais alors, comme il s'agit de l'argent des contribuables on tient les gens au courant des travaux.

« Face à cet organisme, il existe des sociétés comme la nôtre qui est passée en quelques mois de 50 à 400 membres, mais qui manque de moyens pour travailler efficacement : une base de détection coûte au bas mot 100.000 F, équipée simplement de capteurs d'intensité lumineuse, météo, et de champ magnétique. Il convient aussi de dire, par honnêteté, qu'il existe des sociétés fondées par des gens qui désirent simplement allonger leur carte de visite.



« Il faut se garder d'une certaine opinion tendant à présenter l'ufologie comme une nouvelle religion et les extra-terrestres comme devant venir donner paix et bonheur aux humains.

Le salut des hommes ne peut venir que d'eux-mêmes et leur évolution de la recherche intelligente. Il ne faut pas perdre de vue que ce sont toujours les anti-conformistes, les éhébédés, qui ont fait avancer la connaissance ».

Où peut-on vous contacter ?

« Tous les gens intéressés désirant relater des observations ou participer aux travaux de l'Institut peuvent s'adresser à nous sans problème. IMSA, 393, Chemin des Bannes-Herbes, 83200 Toulon ».



Recueilli par C. Gatti.

NOS PHOTOS : L'empreinte dans le sol du jardin (ci-contre) de M. Nicolai et M. Monier prélevant soigneusement un échantillon de terre (ci-dessus). (Photos Thomas Sirelli.)

L'UFOLOGIE EN QUESTION

Par Roger G. THOMAS



Paul MONNIER devant les traces.
Flèche A : endroit où la gendarmerie a effectué son prélèvement.
Flèche B : restanque érodée touchée au passage par l'engin.

« Décidément, le Var (et tout particulièrement la région dracenoise), semble être un terrain de prédilection pour les O.V.N.I.

« Les soucoupes volantes » suivraient-elles des lignes de force tellurique ponctuées ça et là par des dolmens ou des menhirs (comme cela a déjà été avancé par quelques chercheurs), ou bien alors leurs atterrissages correspondraient-ils à un plan de prospection de notre planète, plan ne relevant pas du tout du simple hasard, mais géométrique et rigoureux, comme le laissent supposer les recherches effectuées par Jean-Charles FUMOUX ? (1).

S'il est toujours difficile de répondre à ces questions en l'état actuel de nos connaissances, il n'en demeure pas moins vrai que nous avons aujourd'hui la conviction d'avoir affaire là à un phénomène intelligent. Et n'en déplaise aux rationalistes, la lune n'explique pas tout (2) ; surtout les marques physiques laissées bien souvent au sol. Ce n'est pas non plus la raillerie affichée bien souvent envers le témoin ou une pseudo explication « philosophico mystico-esotérique psychanalytique » qui satisferont les véritables chercheurs.

La France, pays de paradoxes, offre cette singulière particularité qui consiste à rejeter le phénomène O.V.N.I. en même temps que l'étudier avec des moyens importants, tous centralisés au G.E.P.A.N. (3).

Cet organisme officiel (qui fonctionne avec les deniers des contribuables) continue à adopter une attitude équivoque, face au phénomène

O.V.N.I. qu'il étudie pourtant depuis sept années. Et pas un rapport sérieux divulgué au



grand public n'est venu à ce jour (à ma connaissance) étayer cette étude. C'est à croire que le contribuable sera toujours ce « cochon de payant »...

Mais cette attitude laisse transparaître une certitude : le phénomène O.V.N.I. est bien réel. Dans le cas contraire, le G.E.P.A.N. aurait, il y a longtemps, publié un texte attestant, preuves à l'appui, sa non existence.

Et c'est sans doute cet ostracisme qui est à l'origine d'une véritable explosion des mouvements ufologiques en France. Mais hélas, aujourd'hui, beaucoup de ces mouvements ont été « récupérés », pendant que d'autres sont devenus hautement spéculatifs. Quelques uns enfin (tout le monde les connaît) ont sombré purement et simplement dans un sectarisme de bas étage, ayant dès lors à leur tête un guru plutôt qu'un chercheur. Ces derniers annoncent, évidemment, moult catastrophes que l'humanité ne pourra éviter que si... elle se prépare à accueillir les « nouveaux messies ».

Que dire devant tant de bêtise ?

Dans un siècle en plein désarroi, et dans lequel le mensonge a souvent des accents de vérité, combien il est difficile de trouver sa voie.

Sans doute est-ce là la raison pour laquelle beaucoup, après avoir tout essayé, finissent par œuvrer seuls avec les moyens du bord. Cela a été le cas pour cette enquête.

L'atterrissage a eu lieu le 8 Janvier 1981, et si

un prudent silence a été observé jusqu'à ce jour, c'est qu'il manquait encore aux enquêteurs quelques éléments indispensables à forger leur opinion.

Ce jour-là, donc, un léger mistral balait le ciel de Provence, et malgré l'heure relativement avancée pour cette saison il est encore d'un bleu presque limpide. Aussi, profitant de la clémence du temps, Renato NICOLAÏ s'affaire à bâtir un mur en « agglomérés de 20 » au fond de son jardin, et ce, tout près de sa résidence.

« J'étais très occupé », confie-t-il, « lorsque j'ai entendu un léger sifflement semblable à celui que fait le vent au-dessus des cimes... J'ai alors aperçu une masse métallique, genre aluminium mat, descendre et se poser là sur le sol au pied de la restanque ».

Méduse (et on le comprend) devant une telle apparition — non monsieur Rousez, ce n'était pas la lune — le témoin restera quelques secondes complètement figé. Finissant par réaliser l'aspect insolite de la « chose », il essaiera de s'en approcher. Trop tard. Un sifflement se fera à nouveau entendre. S'élevant d'abord lentement dans les airs, l'engin accélérera soudain sa vitesse et disparaîtra vers le Nord, direction d'où il était venu.

S'agissait-il de l'une de ces sondes qui quadrillent notre planète, ou bien alors l'engin était-il habité ?

« On aurait dit deux assiettes retournées l'une sur l'autre et séparées par une bande foncée à leur jointure. Mais je n'ai vu aucun hublot... Par contre semblaient dépasser quatre réacteurs dont deux plus longs ».

Telles ont été les affirmations du témoin... S'agit-il d'un canular ? (un de plus). Le témoin est-il un « illuminé » ? Quelqu'un soucieux de sa publicité et voulant faire la une dans les journaux ? Certainement pas. Et ce, pour plusieurs raisons.

La première est que, suite à son observation, le témoin s'est enfermé chez lui. Craignant une deuxième rencontre de ce genre, il n'est ressorti que le lendemain. C'est alors qu'il a observé les traces laissées sur un sol exceptionnellement sec à cause de la sécheresse qui sévissait sur la région depuis plusieurs mois. Décidé à garder le silence le plus complet sur cette affaire, il s'est néanmoins confié à un ami. Et c'est ce dernier qui est allé prévenir la gendarmerie.

Le premier sur place (après la maréchausee), soit 48h après l'atterrissage, j'ai pu me livrer en toute quiétude à un examen attentif des



Le témoin.



Dessin exécuté sur le sol par le témoin.
Fleche A : vue de face.
Fleche B : vue de dessous.

lieux.

Aucun doute : les traces n'ont pu être dessinées volontairement dans le but de tromper des enquêteurs. De forme circulaire — diamètre de 2,50m environ — une couronne striée de 15cm de large, laisse bien voir que l'engin a écrasé le sol tout en tournant légèrement. Et sans doute avons-nous affaire là à un cas d'atterrissage en catastrophe, la « chose » ayant accroché une restanque écroulée au passage (ce qui est très visible sur les photos), alors que le site choisi mesurait environ 80m de long et 20m de large. (Il faudrait à M. Renato Nicolai un sacré don du canular pour avoir pensé à tout cela).

Détail important : lorsque je demanderai la forme de l'engin au témoin, celui-ci prendra une pierre et gratera le sol pour dessiner. Ce faisant, le dessin apparaîtra blanc tout comme les traces.

La deuxième raison qui laisse supposer une authenticité de ce cas est la psychologie même du témoin. Visiblement ce dernier ne recherche pas un tapage quelconque. S'exprimant difficilement en français (car d'origine italienne) c'est un retraité qui mène une vie paisible. J'aurais d'ailleurs toutes les peines du monde à pouvoir le photographier, chose que je ne pourrai réaliser que par surprise.

Mais revenons sur le terrain. Bordé de restanques et par une forêt au Nord, cette plate forme est limitée au Sud par une route au delà de laquelle s'étendent de vastes champs dont la superficie aurait davantage convenu à un atterrissage forcé. Sur place (48h après donc), nous ne constaterons aucune remanence du champ magnétique. Seule particularité : mon ami Paul Monnier semblera entendre à l'intérieur du cercle, un écho à sa propre voix — comme s'il subsistait en ces lieux un dôme invisible — ce que personnellement, je ne constaterai pas.

L'analyse effectuée par un laboratoire de Briegnotes, ne donnera aucun résultat. Motif : échantillons insuffisants quantitativement. Alors que conclure ? Pour ma part, au vu des entretiens successifs que j'ai eus avec le témoin, je pense que nous avons affaire là à un cas authentique, bien que une fois encore, les analyses — pas assez poussées, à cause d'un manque de matériel approprié, il est vrai — n'aient rien donné. Peut-être que des clichés à l'UV (4) — aucune trace de carburant n'ayant été décelée à

l'œil nu — eussent été davantage payants, bien que cela ne soit pas certain. Pour ce qui est de cette authenticité probable, je reste donc d'accord avec quelques enquêteurs, dont François Gardes, qui a mené ses investigations pour l'I.M.S.A.

Par contre, je le suis moins avec certaines déclarations de ce dernier, déclaratives écrites sur mulées à propos de certaines photos à l'infrarouge, sans pour autant vouloir mettre en doute la bonne foi de cet enquêteur.

Celui-ci affirme dans « I.M.S.A. contact » (N° 6 page 27) : « une photographie à l'infrarouge donnera la silhouette de l'engin sur la restanque, très floue, plus large que les traces au sol. Cette silhouette ne reproduit que la partie supérieure de l'engin, ce qui laisserait supposer que cette seule partie rayonnait de l'énergie ». Et plus loin, même page : « Une hypothèse peut être faite à partir des photos infrarouge de la restanque, qui montrent le long de cette dernière une sorte de trace parallèle à la direction de la chute de l'engin ».

Il ne fait aucun doute, que l'Institut auquel appartient cet enquêteur ne dispose pas, lui non plus, du matériel nécessaire à ce genre d'investigations. Et on ne peut que se poser la question : comment une photo prise à l'infrarouge — plus de 72h après — peut-elle révéler une présence ? Personnellement, je suis prêt à accepter ces affirmations, mais à condition de pouvoir faire analyser les négatifs. Pourquoi ? Eh bien pour une évidente raison : la photo à l'infrarouge détecte la chaleur réfléchie ou émise par un objet lorsqu'il est présent, ou laissée sur place, lorsqu'il en est parti, mais à condition que la température rémanente soit très élevée. Or, le temps s'écoulant, la chaleur s'estompe très rapidement.

Renseignements pris auprès d'un centre de recherches important de la Marine Nationale spécialisée dans la poursuite d'engins à l'infrarouge, la chose est impossible. Seule perfection existant dans ce domaine : la vidéo (infrarouge) qui peut fixer sur la bande des écarts de l'ordre de deux degrés à peine par rapport à la température ambiante. (alors que la photo n'accepte que des écarts des centaines de fois supérieurs).

En outre, la photo infrarouge nécessite tout un tas de précautions (qu'il est inutile de ré-

sumer ici) et particulièrement l'utilisation des filtres et la réfrigération de la pellicule avant, pendant et après son utilisation.

Dans le cas présent, il ne pourrait donc, je pense, s'agir que d'une interprétation (formulée de bonne foi certes) des clichés. Il est dommage, par contre, que ce groupe n'ait pas réalisé des photos à l'Ultra-Violet qui, elles, auraient pu révéler — même plusieurs jours après — certaines traces rémanentes d'un autre ordre et tout aussi intéressantes, si ce n'est davantage.

Aujourd'hui, malgré tout, rien ne permet de remettre en cause l'authenticité de cet atterrissage, atterrissage qui, une fois de plus, n'aura pas été sans laisser de traces sur le sol, dans les esprits, et sur la tablette des ufologues. Car dans toute enquête, entre un paramètre qui ne se mesure pas et que l'on pourrait appeler le « feeling », capacité qu'acquiert tout enquêteur au fil de ses investigations.

Paramètre non mesurable rétorqueront les scientifiques, ceux-là même qui reconnaissent la peu de fiabilité des cinq sens et qui croient à leurs appareils qui n'en sont que le prolongement.

Quant aux ufologues, même s'ils se trompent, ils ont au moins le mérite d'aller sur le terrain étudier ces phénomènes qui, bien qu'inexpliqués, n'en demeurent pas moins réels. Ce faisant, ils sont à coup sûr les pionniers de la science de demain.



(1) — « L'Isocelie, preuve scientifique OVNI », Editions Du Rocher.

(2) — Contrairement aux affirmations formulées par Michel ROUZE lors d'une

conférence donnée à Toulon le 1.4.80.

(3) — Groupe d'Etude des Phénomènes Aérospatiaux Non-Identifiés.

(4) — Ultra-Violet.

Le témoin (de dos) devant les traces.

TRANS Un O.V.N.I. dans son jardin !

VAR MATIN 10 janvier 1982

Décidément, le Var semble être une terre de prédilection pour les objets bizarres, appelés communément « O.V.N.I. ». Il se passe rarement une semaine sans qu'une personne soit troublée par l'apparition d'espèce de soucoupe, volant au-dessus de sa tête.

Jeudi, donc, vers 17 h, M. F. ... demeurant route de La Motte à Trans-en-Provence, se trouvait tranquillement dans son jardin, lorsqu'il aperçut une forme ovoïde, de couleur gris mat, qui planait à un mètre du sol et à environ 50 m de lui. M. N. ... n'a pas bougé, mais l'engin, lui, s'est soulevé verticalement, et au bout de

quelques secondes, est arrivé à une hauteur de 25 m ; puis la « chose » étrange est partie vers l'est.

M. Ni ... déclaré que l'engin n'avait pas de hublot, pas d'antenne, et a priori, rien n'indiquait qu'un être vivant l'habitait. Il avait à peu près 3 m de diamètre.

Les gendarmes de Draguignan ont enquêté et constaté, quant à eux, des traces suspectes dans le jardin : comme des empreintes laissées par des pneumatiques de 90 cm de long. C'est tout pour le moment !

OVNI : LE CAS NUMERO 16

Souvenez-vous : il y a quatre ans, un habitant de Cergy-Pontoise avait prétendu avoir été enlevé par un O.V.N.I. Emotion considérable à l'époque. De l'un de ses camarades vient d'avouer : tout cela n'était qu'un canular. Révélation tardive qui repose une fois de plus le

problème de ces Objets Volants Non Identifiés. Que faut-il croire ? Nous avons demandé son avis à Jean-Claude Bourret. Le présentateur vedette de T.F. 1 est en effet l'homme qui en France connaît le mieux le sujet : il a écrit plusieurs livres sur les O.V.N.I. et surtout il a eu

accès aux archives de l'armée et de la gendarmerie. Actuellement en vacances, Jean-Claude Bourret a accepté de nous répondre lorsque nous l'avons retrouvé, tellement le sujet le passionne. Mieux, il nous livre une information capitale...

Que restera-t-il de l'affaire de Cergy-Pontoise dans l'opinion publique ? En France, malgré la note technique publiée sur l'affaire par le C.N.E.S. (Centre national d'études spatiales) et les récentes révélations de l'un des tristes héros reconnaissant publiquement qu'il s'agissait d'un canular, en France, donc, il y a encore d'honnêtes gens persuadés qu'il y a eu « quelque chose ».

Terrible responsabilité de notre métier de journaliste. Mais que dire des autres pays, de ceux qui, comme le Canada ou le Brésil, ont pu lire, dans des journaux à grand tirage, qu'un Français avait été enlevé par une soucoupe volante, qu'il avait disparu pendant huit jours malgré des recherches intensives et qu'aucune faille n'avait pu être décelée dans le récit des témoins ?

Mieux, mis en état d'hypnose, l'un des trois traqueurs avait confirmé les faits et donné des détails supplémentaires...

Où, que restera-t-il dans les mémoires de cette affaire truquée, soigneusement préparée et qui n'a, en fait, trompé aucun vrai spécialiste du dossier ?

Les gendarmes, les ingénieurs du Centre national d'études spatiales et plusieurs groupements privés savaient qu'il s'agissait d'un cas truqué huit jours après la pseudo réapparition.

Pour ma part, j'ai constamment dénoncé le canular de Cergy-Pontoise dans plusieurs émissions de radio et dans la dizaine de conférences que je donne chaque année, depuis 1980.

Je ne parle jamais d'O.V.N.I. à la télévision et j'avais refusé de couvrir l'affaire de Cergy-Pontoise pour T.F. 1. Je ne veux pas que le doute puisse s'instaurer dans l'esprit de ceux qui ont une intime conviction sur les O.V.N.I. ne peut, en aucun cas, apparaître, dès l'instant où je ne puis présenter correctement le dossier dans une longue enquête.

Des statistiques passionnantes

Le Journal du Dimanche me donne cette occasion et l'abandonne volontiers ma planche à voile pour m'expliquer.

Le dossier O.V.N.I. représente pour moi le plus grand problème scientifique et philosophique de tous les temps.

Ce dossier, contrairement à ce que croient les ignorants de bonne foi, est loin d'être un simple recueil de témoignages de gens incompetents. Il faut savoir que l'armée française a publié, à plusieurs reprises, dans l'une de ses revues (« Armées d'aujourd'hui », septembre 1975 et avril 1976) des articles d'officiers spécialistes. Des statistiques passionnantes ont été révélées : 5 % des témoignages jugés authentiques après enquête militaire proviennent d'astronomes professionnels, 10 % de pilotes civils et militaires, 5 % de chercheurs... Pourcentages considérables car il n'y a évidemment pas la même proportion de ces métiers dans la population.

Dans le numéro d'avril 1976, un colonel écrivait que : dans 8 % des cas environ, les témoins décrivent un phénomène réellement observé et inconnu. Ce phénomène n'est pas la manifestation d'une technologie humaine. Traduite, l'hypothèse d'une arme secrète d'un quelconque pays n'est pas retenue. Ainsi, la connaissance du dossier O.V.N.I. progresse dans la direction grâce à tous ceux qui l'étudient sérieusement. Des militaires mais aussi quelques chercheurs isolés travaillant sur ce dossier à titre privé.

Le collège invisible

Comme Pierre Guérin, maître de recherche au C.N.R.S. qui n'a jamais été pris en défaut et dans une démarche non scientifique, depuis vingt ans, Pierre Guérin fait partie de ce que Jacques Vallée, chercheur américain d'origine française, appelle le collège invisible. Il s'agit simplement de scientifiques réunis partiellement dans un combat pour la recherche de la vérité dans un collège qui n'est pour l'instant qu'une pure construction intellectuelle. Mais il y a, surtout en France, depuis



par Jean-Claude BOURRET

mal 1979, un organisme officiel chargé d'étudier scientifiquement les O.V.N.I. : le GEPAN, le groupe d'études des phénomènes aérospatiaux non identifiés, composé de cinq ingénieurs travaillant au sein du Centre national d'études spatiales, à Toulouse.

On a pu lire, l'année dernière, dans un journal de droite que la gauche ne croyait pas aux O.V.N.I. puisqu'elle avait supprimé le GEPAN. L'ignore si la gauche a une opinion sur les O.V.N.I., mais ce qui est sûr, c'est que le GEPAN continue de travailler. Il a simplement été placé sous la responsabilité d'une nouvelle direction. Or, le GEPAN vient de publier, dans l'indifférence journalistique la plus totale, sa note technique n° 16. C'est un considérable pavé dans la matière des O.V.N.I.

Juillet-août 1981, dans un département du Sud de la France, un homme cultive son jardin. Il fait jour. Soudain, un léger bruit. L'homme se retourne et voit, à moins de 30 m, un engin qui se pose. Pas de moteur connu, entendez par là, pas de rotor d'hélicoptère, d'hélice ou de moteur à réaction. L'engin, d'environ 4 m de diamètre, selon le témoin, ne se pose au sol que quelques secondes puis redécollé, toujours avec un bruit très faible.

Une trace bien visible

Notre homme a immédiatement compris qu'il avait vu quelque chose d'extraordinaire et d'inconnu. La gendarmerie est présente, les gendarmes ont des ins-

tructions précises du GEPAN, depuis 1979. Chaque gendarmerie connaît même la ligne directe d'alerte en cas d'atterrissage d'OVNI avec traces. Une première série d'échantillons est prélevée par les gendarmes au niveau de la trace, car il y a trace, bien visible, un cercle d'environ deux mètres de diamètre. L'engin a creusé de légers sillons dans le sol comme s'il avait ripé.

Un deuxième prélèvement d'échantillons plus approfondi sera effectué par une équipe de scientifiques du GEPAN venue spécialement sur place, trois semaines plus tard. Pendant plus de deux ans, une douzaine de spécialistes vont analyser, avec de multiples méthodes et des appareils très sophistiqués, les plantes survolées ou écrasées — l'épave, ainsi que la terre et les cailloux de la zone d'atterrissage.

Un engin usiné

Ne vous précipitez pas sur la note technique numéro 16 du GEPAN. Elle est incompréhensible si vous n'avez pas le niveau d'une licence de physique ou de chimie. Mais les conclusions des ingénieurs sont passionnantes. Pour la première fois, en France, dans des conditions d'enquête difficilement réévaluables, tant sur le point judiciaire que scientifique, on a mis en évidence des preuves de l'existence d'un phénomène matériel inconnu qui s'est posé devant les yeux d'un témoin digne de foi.

« Cette affaire pose plus de questions qu'elle n'en résout », conclut l'équipe scientifique du GEPAN.

Les incrédules auront cette fois du mal à me convaincre que le dossier des OVNI n'est fait que de témoignages à la Cergy-Pontoise. Les trois petits escrocs ne passeront pas à l'histoire. En revanche, les travaux discrets du GEPAN sont peut-être sur le point de faire faire un bond en avant à la science.

Ce début de confirmation scientifique bien étayée de la réalité d'un phénomène qui se présente aux yeux des témoins sous la forme d'un engin usiné, manifestation d'une technologie, donc d'une intelligence d'origine inconnue, est peut-être la seule véritable information de cette année 1983 qui résistera à l'érosion du temps et de l'histoire.

Pour tous les spécialistes du dossier OVNI, c'est le cas que nous attendions avec sérénité. Les multiples enquêtes menées auprès de témoins compétents nous ont, depuis longtemps, convaincus de l'existence de cette intelligence venue d'ailleurs, dans des engins réels laissant des traces au sol et dont nous parvenons mal à cerner les motivations.

Inquietant fanatisme

Je pense à ce que me confiait, récemment, un pilote de Mirage 4 qui venait d'être suivi par un OVNI :

« Si Je revols un truc pareil, j'arrête de voler. Pourquoi, croyez-moi, je ne suis pas une fillette... » Les scientifiques du GEPAN non plus. Ils savent qu'ils sont guettés, surveillés, jalouxés par une communauté scientifique qui leur est, a priori, hostile. Les OVNI ne s'enseignent pas à l'université. Donc, ils n'existent pas... Cette étonnante façon de raisonner, je l'ai, hélas, rencontrée souvent. Un scientifique à qui la revue militaire TAM demandait :

« Vous ne croyez pas aux OVNI, bon, d'accord, mais imaginez qu'une soucoupe volante se pose devant vous, dans votre jardin, que feriez-vous ? »

« Je rentrerais chez moi car ça ne m'intéresse pas. Incroyable réponse qui montre, à la fois, la vanité, la bêtise et l'inquietant fanatisme de certains chercheurs. »

« Un cas qui pose plus de questions qu'il n'en résout ». Ecrivez-vous Messieurs les scientifiques du GEPAN, dans votre note technique n° 16... mais l'essentiel n'est-il pas de poser les vraies questions de l'humanité ?

JOURNAL DU DIMANCHE
du 10/07/1983
(document Michel Figuet ©)

LE GEPAN, tranquillement, livre les marchandises!

Sextus Empiricus

Comme suite à l'article de Jean F.Gille "La Banqueroute du GEPAN, organisme français de recherche sur les O.V.N.I." que nous avons publié dans le n°5, Vol.28, de FSR. notre commentaire sur ce qui se passe en France.

Note de l'éditeur.

"Je vous écris pour tenir vos lecteurs au courant de ce qui se passe au GEPAN, qui semble devenir de plus en plus secret, et de plus en plus cachottier.

Le gouvernement français, ou, pour être plus précis, son ministre de la défense, Ministre des Armées, monsieur Charles Hernu, a décidé que le travail de recherche du GEPAN continuerait sous la direction du Centre National d'Etudes Spatiales (équivalent français de la NASA). Ces deux spécialistes auront comme tâche de collecter tous les rapports sur les ovni qui leur parviendront par le canal des agences de presse officielles; et auront à les soumettre pour étude à des laboratoires privés.

Les résultats de ces études ne seront pas publiés.

Premiers résultats

Le résultat le plus remarquable de ces dispositions est, jusqu'à ce jour, le volumineux (66 pages) mémorandum à usage interne intitulé "Note technique n°16 (Provisoire)" soumis par le GEPAN au CNES le 1er mars 1983, concernant un atterrissage près de Nice.

Plusieurs laboratoires ont étudié des échantillons de sol et de végétaux recueillis sur le site et à proximité. Ces laboratoires, qui travaillent indépendamment les uns des autres, sans aucune collaboration entre eux, ont trouvé:

- 1) des anomalies du sol
- 2) des anomalies biochimiques des végétaux
- 3) et ils ont trouvé que ces anomalies décroissaient logarithmiquement avec la distance par rapport au site.
- 4) c'est pourquoi ils ont conclu qu'un phénomène énergétique puissant s'était manifesté sur ce site et
- 5) que ce phénomène énergétique n'avait pas pu être identifié.

Nous voyons que le GEPAN s'est ainsi donné pour ligne de conduite une méthode d'analyse d'échantillon indépendante, et sans relations directes, par rapport aux allégations des témoins.

Ces analyses peuvent être renouvelées par d'autres laboratoires.

Nous ne pouvons qu'espérer que, comme il se doit, de tels échantillons seront soumis à l'étude de laboratoires étrangers, et que de cette façon un consensus international scientifique se développera au sujet des O.V.N.I.

* * * *

Commentaire de la rédaction :

découvertes spectaculaires sur les lieux d'un autre atterrissage français.

Bien que nous n'ayons pas d'information formelle, je pense que nous pouvons tenir pour "hautement probable", sinon "tout-à-fait certain" que le cas d'atterrissage "près de Nice" que nous relate ci-dessus notre correspondant français est le cas Nicolai du 8 janvier 1981 dont fait mention Pierre Guérin dans son "post-Scriptum", que nous avons publié à la page 8 du volume 28, n°6, de F.S.R.

Cependant, ici en Grande-Bretagne, plusieurs articles de presse récents et particulièrement un article du "Sunday express" du 21 juillet 1983 ont rapporté une histoire plus récente et du plus haut intérêt, qui a captivé une grande quantité de nos lecteurs. Elle concerne un atterrissage dans le département du Gard (*ville principale Nîmes*). Le Gard se situe bien loin à l'Ouest de Nice et il ne s'agit certainement pas de la même affaire. Tenu compte de son grand intérêt, nous vous donnons ci-dessous un résumé de ses diverses données.

(suite)...

LES SCIENTIFIQUES FRANCAIS DECONCERTES PAR UNE HISTOIRE DE SOUCOUBE VOLANTE

* * * *

Un groupe de scientifiques français qui a enquêté sur une histoire d'atterrissage de soucoupe volante admet que, pour la 1ère fois sur plus de mille cas, ils n'avaient aucune explication logique à proposer.

Dans son jardin, dans le Gard, région du centre du midi de la France, un agriculteur entendit un léger sifflement, leva les yeux et aperçut une étrange machine qui descendit très rapidement. Elle ne tournait pas sur elle-même, dit-il, et il ne vit ni flammes ni fumée. Après avoir touché le sol, cependant, l'objet décolla presque immédiatement à une vitesse terrifiante. Il avait environ 4 m 20 de diamètre, estima le témoin, 2m 60 de haut et son aspect était celui de 2 assiettes à soupe retournées l'une sur l'autre, de taille inégale, accolées l'une sur l'autre, avec un bourrelet saillant.

Arrivés sur les lieux, les scientifiques du GEPAN (groupe Officiel français créé en 1979) trouvèrent d'étranges détails.

Effets sur la végétation

La vie végétale sur les lieux de l'atterrissage avait subi de mystérieuses altérations.

"Bien que ce soit encore l'été, les plantes avaient le même aspect que si l'automne était survenu en une seule soirée!"

Les analyses menées séparément par quatre laboratoires ont donné des résultats étonnants. La chlorophylle et d'autres substances, dans les plantes du site, ont chuté entre 30 et 50%. Les plus jeunes feuilles de la végétation ont subi le plus d'effets; et parfois la chlorophylle s'est même partiellement décomposée en oxydes.

Quarante jours après, il n'y avait aucun signe de reprise de vitalité de la vie végétale sur le site.*

Le rapport des scientifiques du GEPAN sur le cas du Gard dit que l'analyse des échantillons du sol montre qu'un objet très pesant a labouré le sol sur ce terrain, laissant apparaître des effets à la fois thermiques et mécaniques, et un résidu de ce que l'on peut considérer comme une combustion.

Le GEPAN conclut son rapport par ces mots: "Nous sommes en présence de traces dont aucune explication satisfaisante ne peut-être donnée, et nous n'avons trouvé aucune raison nous permettant de supposer que le témoin oculaire ment délibérément.

DECLARATION D'ESTERLE

Le patron des scientifiques français Alain Esterle dit: "Pour la première fois, nous avons trouvé une combinaison de facteurs qui nous amène à admettre que quelque chose de similaire à ce que nous a décrit le témoin oculaire s'est réellement passé ici."

L'un des rapports mentionne que, jusqu'à ce qu'une explication puisse être trouvée, l'identité du cultivateur était gardée secrète par les autorités.

* Nous rappelons qu'après le fameux cas d'atterrissage de Valensole, dans le champ de lavande de monsieur Masse, le 1er juillet 1965, les plants de lavandin n'ont plus poussé pendant 10ans, ou plus.

Le maçon de Trans-en-Provence avait peut-être vu une soucoupe volante en janvier 1984

L'OVNI de Renato : « Un événement inexplicable et d'une grande

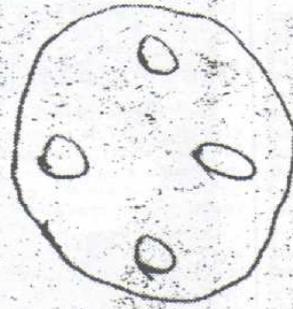
ampleur » disent les scientifiques

123

même à Paris, mais, quel qu'il soit

2, 10 - 3 m de long,

x 1, 10



660 m de diamètre

C'est la soucoupe volante dessinée par Renato Nicolai.

FRANCE SOIR du 04/01/1984 (sur 2 pages)



Nicolai et sa femme Jeanne : un couple qui ne rêve pas éveillé.

Photos FRANCE-SOIR (s.a.)



Photos FRANCE-SOIR (Jacques Münch)

De notre envoyé spécial

François CORRE

POUR la première fois, des scientifiques prennent au sérieux les déclarations d'un témoin qui a vu une « soucoupe volante ». Leur rapport, qui ne veut pas être rendu public, conclut pas à l'existence formelle de ces mystérieux engins. Mais leur étude confirme qu'il s'est bien passé un « événement de grande ampleur ».

Renato Nicolai, 55 ans, monte deux sapins qui se dressent derrière sa maison. La soucoupe volante venait de cette direction, dit-il. Elle s'est posée juste devant nous, là, et puis elle est repartie vers l'est.

Renato, un ancien maçon qui habite Trans-en-Provence, dans le Var, fait allusion à un phénomène qui, dit-il, s'est passé à quelques mètres de son domicile voici trois ans, le 17 janvier 1981. Son récit n'est pas très différent de ceux que l'on recueille régulièrement tant de soi-disant témoins d'atterrissages d'objets volants non identifiés (OVNI).

Ce qui est intéressant, dans le cas de Renato Nicolai, c'est qu'il a subi une série d'analyses scientifiques effectuées sous l'égide du Centre national d'études spatiales qui vient de conclure que, sur toute évidence, il s'est passé, à l'endroit précisément désigné par Renato Nicolai, « un événement inexplicable et de grande ampleur ».

« Il était près de 17 h 10 », raconte Renato. J'ai vu à cinquante mètres de hauteur un objet d'un diamètre d'environ une masse qui tombait comme une pierre et qui, pourtant, s'est posée légèrement sur le sol, tout près de ma maison. Je me suis

approché et j'ai nettement distingué l'engin.

« C'était un objet plat, légèrement bombé dessus et dessous. La forme circulaire, large d'environ 2,50 m, haut d'à peu près deux mètres. Il était mat, gris, comme du plomb... »

« J'avais fait environ trente pas vers l'engin quand il s'est élevé à très grande vitesse en produisant le sifflement que j'avais déjà entendu. J'ai alors vu l'objet de dessous. Il était rond et j'ai distingué quatre hublots. »

Sur le sol, à l'endroit où s'était posé le mystérieux engin, on constata ensuite officiellement l'existence d'une trace circulaire de 2,40 m de diamètre avec, en deux endroits, des marques de ripage. La trace est légèrement enfoncée dans le sol, d'un à deux centimètres, comme si une certaine pression s'était exercée là.

Une ligne de fracture

Nicolai, affirme-t-il, ne croyait pas aux soucoupes volantes. Il décrit le soir même ce qu'il a vu à sa femme, Jeanne, cinquante-deux ans, quand elle rentre de son travail.

Le lendemain matin, elle va avec lui voir les traces puis raconte l'affaire à une voisine qui, effrayée, prévient la gendarmerie. C'est le début de l'affaire Nicolai.

Les gendarmes font un premier prélèvement de terre sur la trace, qui sera suivi de deux autres effectués par les soins du GEPAN (Groupe d'étude des phénomènes aérospatiaux non identifiés), un organisme qui travaille sous la tutelle du Centre national d'études spatiales.

Le 17 juin 1983, après deux ans et demi d'analyses, un premier rapport volumineux est rendu qui rassemble les examens confiés à plusieurs laboratoires. D'autres analyses ont encore lieu après cette date, analyses dont le résultat vient d'être rendu public. Elles sont étonnantes.

Sur la trace, les savants assurent avoir constaté la présence d'une « ligne de fracture du sol peut-être due à l'action conjuguée d'une

forte pression mécanique liée à un échauffement ».

Selon le laboratoire du SNEAP de Broussens, le frottement d'un objet contre le sol a produit une chaleur proche de 600 degrés. Mais les examens les plus intéressants sont, sans doute ceux qui concernent l'examen des végétaux.

Selon le docteur Bounias, de l'Institut national de recherches agricoles d'Avignon, des plants de luzerne prélevés sur la trace mystérieuse et près d'elle ont subi des mutations inexplicables.

« J'ai fait faire des prélèvements de luzerne sauvage par les gendarmes », explique-t-il, sur un axe écologique à des distances de plus en plus grandes du centre géographique du site. Puis j'ai étudié les différents pigments de la luzerne : carotène, chlorophylle et xanthophylle. Ces pigments ont subi des altérations très importantes près du site, qui s'atténuent en s'éloignant.

Certains plants rapportés par les gendarmes suivant mes instructions étaient desséchés mais pas brûlés. Le site en question se présentait comme une tache circulaire, plus sombre que la couleur de la flore environnante. Les gendarmes avaient également noté des traces de ripage un peu comme l'auraient fait des pneus.

La flore sur la zone d'atterrissage paraissait avoir été desséchée. Cependant, je n'ai trouvé aucune trace de brûlage et de carbonisation. Cette année, j'ai fait des prélèvements de contrôle sur le site qui confirment l'altération observée sur la flore.

On est donc certain qu'il s'est passé là derrière la maison de Nicolai un événement assez important pour avoir entraîné des effets rares et mystérieux sur des minéraux et des végétaux.

S'agit-il d'une soucoupe volante ? Aucun des scientifiques concernés ne se prononce dans ce sens : « Nous avons constaté des faits, dit le docteur Bounias. Mais nous ne nous prononçons pas sur leur cause. En tout cas, nous n'y voyons nullement la confirmation de l'existence des soucoupes volantes. Nous ne fournissons aucune explication. C'est tout ».

FRANCE SOIR du 04/01/1984

(suite et agrandissement de la photo du témoin)

Article du journal LE MERIDIONAL
du 3 janvier 1984
(sur 3 pages)

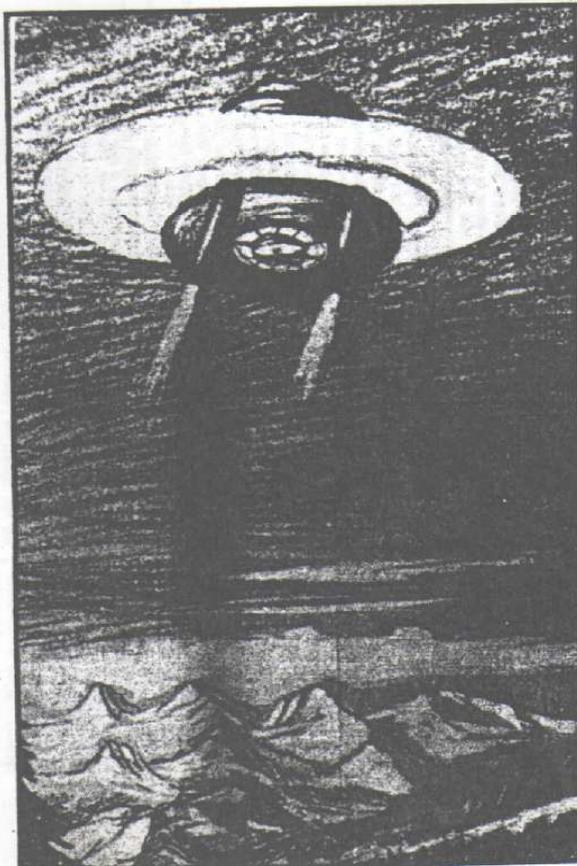
Trois ans après "l'étrange
apparition" dans le ciel de
Trans-en-Provence

Les scientifiques : "Pourquoi pas des extraterrestres ?"

Telles sont les conclusions du Centre National d'Etudes Spatiales qui, après une longue enquête, vient de rendre public son rapport sur les traces laissées par un OVNI dans un champ, qui ont provoqué de mystérieux phénomènes sur la végétation.

DEPUIS plus de trente ans, le phénomène « Soucoupe volante » alimente la chronique. Les premières ont été aperçues par les Américains, puis elles vinrent en Europe, et notamment sur le plateau de Valensole. On en a vues, aussi en Chine, en URSS et en Amérique du Sud, mais jamais on a pu les approcher vraiment.

Les romanciers de sciences fictions, les dessinateurs de mondes fabuleux ont trouvé là une source extraordinaire d'inspiration, de même que les inventeurs. Voici une maquette réalisée par un ingénieur allemand, Rudolf Schriever en 1950. Il prétendait la réaliser en 9 mois et d'après ses plans ce n'était pas particulièrement un engin pacifique. Un tel « vaisseau » s'est-il posé à Trans ? Le mystère demeure malgré d'étranges preuves... (Photo X.)



En dernière page, l'enquête de Robert BOUVIER et Gilles PONS

LI

MARDI 3
N° 12.013 ✓

1984

Nou mat

Le chauffeur
par un inco
l'aviation isr
palestinienn
routh-Damas

Corse Quatre inf les proch

QUATRE PROCHES
aux Etats-Unis, c
a-t-on appris ce matin
Son père, Grégoire, a
amie, Marie-Blanche C
ignore encore l'identité
garde à vue et devra
précise-t-on de source
Par ailleurs, Marie-Th
Leccia, a été arrêtée
inculpée de recel de
Saint-Roch, à Toulon,
culpation laisse pens
refuge au domicile de

Cigarettes Des "ro

LE PRIX DES CIGARET
en France continentale
mardi au Journal Officiel.
Le paquet de Gauloises pa
5,40 à 5,70 F, tandis que le

Trente secondes face à un OVNI

Depuis l'apparition en France du premier OVNI sur le plateau de Valensole au début des années 50, les extra-terrestres font beaucoup parler d'eux. Pas seulement parce que le rêve et le besoin d'évasion nous habitent tous, plus ou moins. Au plan officiel, les autorités ne rejettent pas systématiquement l'éventualité de visiteurs étrangers venus d'ailleurs. La science non plus. Ce qui ne l'empêche nullement de faire, à cet égard, preuve d'une légitime circonspection. C'est normal. En fait, ici ou là, les dossiers s'entassent. On amasse les renseignements, et en cas d'actualité, on en ressort des éléments ténibles.

Depuis trois ans, l'OVNI de Trans, dans le Var, était soumis à de scrupuleux examens effectués par le GEPAN, émanation du CNES (Centre National d'Etudes Spatiales). Les résultats sont aujourd'hui connus. Ils ont été communiqués ce matin par Jean-Jacques Velasco, responsable du GEPAN, sur les ondes de la radio nationale.

Le hic, c'est que les gens qui l'interrogeaient voulaient à tout prix faire dire à ce spécialiste que les extra-terrestres existent bel et bien et que les conclusions de l'enquête scientifique sont indiscutables là-dessus.

Mais M. Velasco est resté prudent. En fait, il n'a rien dit qui puisse nous faire penser de manière définitive que des êtres, plus ou moins humanoïdes, vivent dans d'autres galaxies. Il a seulement précisé que nous nous trouvons devant un phénomène inexplicable. Mais inexplicable ne signifie pas forcément inexplicable.

Toujours est-il que les examens subis

par les plantes concernées par cet engin ressemblent à deux bois l'un à côté de l'autre déterminent avec certitude que les végétaux ont connu en quelques minutes un vieillissement ultra-rapide et que ce phénomène de sénescence accélérée n'a rien de naturel ni d'artificiel. Alors ?

Alors, reste l'hypothèse du stumurel, naturel qu'il soit ambigu de parler de surgissant d'un processus qui, même venant d'une autre planète, s'inscrit de toute manière dans la sphère de la nature. On est donc dès lors tenu d'employer le mot d'extra-terrestre, même s'il gêne ou fascine.

Ce qui est sûr, c'est que toutes les analyses démontrent l'envie que toute recherche était impossible, le 5 janvier 81. Donc, notre imagination peut partir en cavale, puisque tout devient possible. Une imagination d'ailleurs bien facile à alimenter : on connaît à travers l'univers des milliards et des milliards de soleils dont chacun est entouré d'un système de planètes plus ou moins comparable au nôtre. Dans une telle immensité tout peut arriver et, personnellement, il me paraît bien orageux de penser que dans cet océan d'infini nous soyons les seuls navigateurs de l'espace.

Pour en avoir la certitude, il faudrait attendre la preuve intangible que la science n'est pas encore tout à fait en mesure de nous fournir.

LE TEMOIN TROIS ANS APRES

Renato Nicolai, à bien entendu, suivit les

Il y a trois mois, notre journal publiait, sous la signature de notre collaborateur Gilles Pons, un article exclusif sur la « soucoupe volante » de Trans. Pour plus de clarté à l'intention de nos lecteurs, nous en reproduisons de larges extraits.

Je me trouvais derrière la maison qui est construite sur une terrasse. Derrière ma maison sur le même niveau se trouve une bande de terrain plat. Il était environ 17 heures. Le temps commençait à rafraîchir. Mon attention a été attirée par un léger bruit, une sorte de petit sifflement. Je me suis tourné et j'ai vu un engin qui se trouvait à la hauteur d'un grand pin en bordure de terrain. Cet engin qui ne

deux réacteurs ou pieds, dépassaient légèrement sur vingt centimètres en dessous du corps de l'appareil. Je n'ai ressenti aucun trouble de la vue ou de l'ouïe ».

DURÉE DE L'OBSERVATION : 30 SECONDES

Le témoin a noté que le parcours d'atterrissage et celui de l'envol ne sont pas similaires, au moment où l'engin s'élève et bascule

l'air avec univers. Il parle des étoiles et pense que la vie extra-terrestre se manifeste de façon identique à la nôtre.

C'EST SANS DOUTE UN ENGIN MILITAIRE

Il reprend son récit pour tenter de trouver une explication qui satisfasse sa curiosité. Il passe en revue les véhicules volants (avions et surtout hélicoptères) mais affirme : « Ce n'est pas

possible d'atterrir ici, il y a des endroits dans la vallée beaucoup plus pratiques. Beaucoup plus l'engin en particulier sur la technologie dont il s'agit. Je le répète à maintes reprises : il ne faisait pratiquement pas de bruit, se déplaçait à la verticale. Il a chuté comme une pierre et ne s'est pas cassé ». Et pour conclure : « C'est sans doute un engin militaire, il y en a sûrement ». Il lance, à

réponses de Jean-Jacques Velasco, ce matin à la radio. M. Nicolai est ce mécon de Trans qui, le 5 janvier 1981 à 17 heures, a aperçu l'étrange machine volante. Aujourd'hui il est d'accord avec les conclusions du GEPAN. En longue mélodie, cet homme de 55 ans venu de son lieu natal il y a 28 ans avec sa femme Jeanne, n'a pas subi la vision qu'il a eu alors qu'il bricolait dehors, tout près de chez lui : « Sur ne m'a pas traumatisé du tout. Depuis je me documente énormément sur la question. Je me passionne autant pour la science-fiction, qui prévoit souvent des choses réelles, que pour la vraie science qui seule nous dira un jour si nous sommes dans l'erreur ou dans le vrai. Moi, je l'avoue, après ce que j'ai vu il y a trois ans, les extra-terrestres, j'y crois fermement. Il n'est pas possible que nous soyons seuls dans cette si vaste étendue qu'est l'univers. Et je suis sûr qu'un jour on nous l'apprendra de façon définitive. En attendant, je suis d'accord avec les conclusions du CNES qui, si elles sont prudentes comme il se doit, n'affirment nullement que le phénomène auquel j'ai assisté soit un mirage ou une mise en scène. Nous nous trouvons devant l'inexplicable, c'est tout ! »

Sage mesure de la part de ce témoin expérimental qui, s'il a été confronté à la preuve de la vie extra-terrestre, n'en garde pas moins solidement les pieds sur terre, attendant que la science lui donne raison.

Robert BOUVIER

sion au camp de Jouvan, situé non loin de là.

Sa première idée est celle d'un engin militaire inconnu. Malgré le passage d'un nombre considérable de gens venus l'interroger sur son observation (gendarmes, journalistes, enquêteurs privés, etc.) il a maintenu l'idée qu'il a été confronté à un type de matériel militaire dont il avoue être assez admiratif au plan des performances de vol et de la précision d'atterrissage. Il exclut tout de suite la présence d'un hélicoptère à cause de la proximité du mur de la résidence : « l'engin était pres-

Au cours de l'entretien, M.N. dit qu'il a entendu le mot « OVNI » à la télévision. Il n'a pas d'autre source d'information que celle-ci. M.N. affirme qu'il ne lui matiquement jamais, même pas les journaux. Le mot OVNI n'a donc pour lui aucune signification. Il dit qu'il a souvent entendu cette abréviation depuis son observation. Les journalistes lui ont parlé des extra-terrestres pour savoir si il en avait observé. Il répond franchement sans détour : « Non, je n'ai vu aucun engin qui se déplaçait à la verticale. Il a chuté comme une pierre et ne s'est pas cassé ». Et pour conclure : « C'est sans doute un engin militaire, il y en a sûrement ». Il lance, à

répond bien à la description fournie par le témoin.

IL S'EST PASSE QUELQUE CHOSE

Les analyses ont été effectuées par M. Michel Boumias, docteur en sciences, maître de recherches à l'Institut National de Recherches Agronomiques (INRA) d'Avignon. Selon lui, il s'est passé quelque chose. Il explique : « Les plantes ont été soumises à un gradient d'énergie. Il n'y a pas d'appareil connu qui engendre des champs de rayonnement aussi intenses. J'ai constaté un échauffement de la terre mais les plantes n'ont pas été brûlées. Il n'y a eu qu'un dessèchement. Mais l'origine des traumatismes reste inconnue. J'ai également décelé une dégradation des pigments chlorophylliens et une modification des quantités de magnésium dans les noyaux des cellules ».

Sa conclusion est la suivante : « Il s'est produit un événement qui a laissé des traces biochimiques décroissantes de l'endroit où a été observé le phénomène jusqu'au point témoin ».

M. Boumias évoque l'émission de rayons gamma.

Sur le premier échantillon, des sries courbes apparaissent et montrent que cette terre a subi une frolement en surface qui a retiré des grains de silice (effet de ponçage). Un silex a été non seulement enfoncé mais également arasé. Il y a eu également un déplacement du niveau de la terre. On peut distinguer de part et d'autre de ce silex une ligne de fracture du sol, peut-être due à l'action conjuguée d'une pression mécanique allié à un échauffement du sol.

Par dilution dans des révélateurs, il a été possible de constater qu'il n'y avait pas de composés organiques décelables caractéristiques de produit de combustion des moteurs utilisant des hydrocarbures.

ANALYSES POUSSÉES

L'ensemble des analyses peut se résumer ainsi : — une forte pression mécanique a été exercée (probablement due à un choc) sur l'appareil ; — apparition d'une modification de structure superficielle du sol (sires et érosion) ; — échauffement thermique du sol, peut-être consécutif au choc, dont la valeur n'a pas excédé 600°C.



Mythe ou réalité ? La légèreté des mots, le choc de la photo...

... vers le sol. Je n'entendis qu'un léger sifflement. Je ne voyais pas de flammes, ni au-dessous, ni autour de cet engin. Pendant que cet engin continuait à descendre, je m'en suis approché en me dirigeant vers la petite cabanon en équilibre au-dessus de ma maison. Lorsque je me suis placé contre le mur, je voyais très bien par dessus le toit. En effet, ce cabanon est construit également sur une restanque. Je me trouvais sur la restanque supérieure à environ 1,20 m du toit. De là, j'ai bien vu l'engin posé sur le sol. Aussitôt il s'est soulevé toujours en émettant un léger sifflement. Arrivé au-dessus des arbres il est parti, assez rapidement en direction de la forêt, au nord-est ».

MON EPOUSE A CRU QUE JE PLAISANTAIS

« Lorsque cet engin s'est soulevé, j'ai vu au-dessous quatre ouvertures par lesquelles ne s'échappait ni flamme ni fumée. L'engin a soulevé un peu de poussière lorsqu'il a quitté le sol. Je me trouvais à ce moment-là à une trentaine de mètres du lieu d'atterrissage. Je me suis ensuite approché de l'endroit et j'ai remarqué un cercle d'environ deux mètres de diamètre. Certains endroits, sur la périphérie du cercle existaient de nombreuses traces de pas. Lorsque mon épouse est rentrée le soir, je lui ai raconté ce que j'avais vu. Mon épouse a cru que je plaisantais. Ce matin en plein jour, je lui ai montré la trace du cercle. Mon épouse a téléphoné à notre voisin. Il est venu avec sa femme. Je leur ai également montré la trace. Ils nous ont alors conseillé de prévenir la gendarmerie. L'engin avait la forme de deux assiettes renversées, l'une contre l'autre. Il devait mesurer environ un mètre cinquante de hauteur. Il avait la couleur du plomb. Cet engin avait une nervure tout autour de sa circonférence. Sous l'appareil, j'ai vu au moment où il se soulevait, deux genres de pièces rondes, qui pouvaient être des réacteurs ou des pieds. Il y avait aussi deux autres cercles qui ressemblaient à des trappes. Les

DES SEAUX DE MAÇON

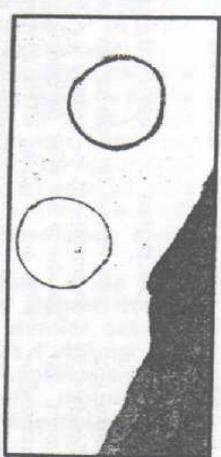
Sur le côté de l'engin, il soulignait la présence d'une épaisse bande mate faisant le tour de la silhouette. Dans cette surface apparente, il indique la présence de quatre cercles de petit diamètre, disposés selon des axes perpendiculaires et symétriques. M.N. déclare à leur sujet qu'ils étaient nettement visibles et les compare à des enclaves de saux de maçon. Il désigne ainsi les dimensions qu'il estime être celles de l'engin posé sur la plate-forme.

— Le diamètre de l'enveloppe est évalué à 2,50 mètres environ.

— La hauteur sur pied posée au sol est estimée entre 1,70 et 1,80 m.

M.N. désigne la couleur de l'engin dans les teintes grises, comme du zinc, plus sombre et plus mat sur la partie latérale épaisse. Il compare le bruit qui a attiré son attention à un soufflet de vent assez fort. Il ne précise pas si l'y a eu ou non interruption de ce bruit au contact avec le sol. Le choc brutal au point d'impact a été remarqué et le bruit résultant est comparé à celui d'une pierre tombant sur le sol. Dans la phase de décollage, les effets sonores ressentis ont été de même amplitude que lors de l'atterrissage.

Il aborde ensuite une discussion sur la vie dans l'Univers. Il ne sait pas très bien à quoi cela correspond, il confond ga-



Déjà en 1980, un photographe amateur avait « cueilli » deux OVNI. Le rumeur publique a, plusieurs fois, souligné que le ciel des Alpes est un lieu privilégié des soucoupes.

Après avoir demandé des renseignements aux autorités civiles et militaires de la région concernant la circulation aérienne au-dessus de la localité, il a été prouvé que seulement un hélicoptère Alouette 11 avait survolé cette région à une hauteur de 200 m du sol aux environs de 16 h. 30.

La localité est située au sud d'une région où est implanté un des plus grands camps de manœuvre français : le camp de Jouvain.

Le GEPAN a alerté les autorisés militaires pour savoir s'il y avait eu une activité particulière ce jour là. Au Jouvain, la seule activité notable a été un tir de canon de char à obus inerte à courte portée, exécuté face à l'ouest sur un champ de tir situé à plus de 25 km au nord de la ville.

Après avoir demandé des renseignements aux autorités civiles et militaires de la région concernant la circulation aérienne au-dessus de la localité, il a été prouvé que seulement un hélicoptère Alouette 11 avait survolé cette région à une hauteur de 200 m du sol aux environs de 16 h. 30.

La localité est située au sud d'une région où est implanté un des plus grands camps de manœuvre français : le camp de Jouvain.

Le GEPAN a alerté les autorisés militaires pour savoir s'il y avait eu une activité particulière ce jour là. Au Jouvain, la seule activité notable a été un tir de canon de char à obus inerte à courte portée, exécuté face à l'ouest sur un champ de tir situé à plus de 25 km au nord de la ville.

gnétique mais il se refuse de conclure à l'existence d'un OVNI. Selon un chercheur du CNRS, les OVNI émettent des micro-ondes radars pour contrôler le taux d'ionisation autour de « l'appareil ».

Que penser de tout cela ? Les statistiques prouvent que de nombreux témoignages ont été jugés authentiques, après enquêtes militaires. Ils proviennent d'astronomes professionnels (5 %), de pilotes civils et militaires (10 %) et de chercheurs (5 %).

Un pilote de « Mirage 4 », qui venait d'être suivi par un OVNI a déclaré : « Si je revoy un truc pareil, j'arrête de voler. Pourtant, croyez-moi, je ne suis pas une fillette... »

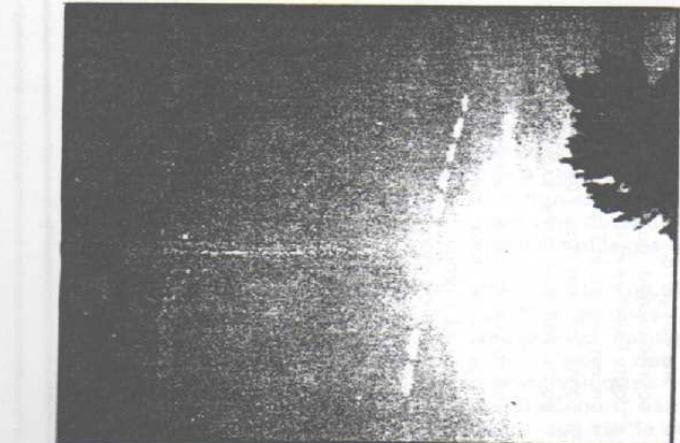
Les habitants de la galaxie, s'ils existent, sont peut-être là, autour de nous. Mais ils hésitent peut-être à communiquer avec les résidents d'une planète où tout va si mal. Parait que vue d'en haut, c'est encore pire. Ceci explique peut-être cela...

G. PONS

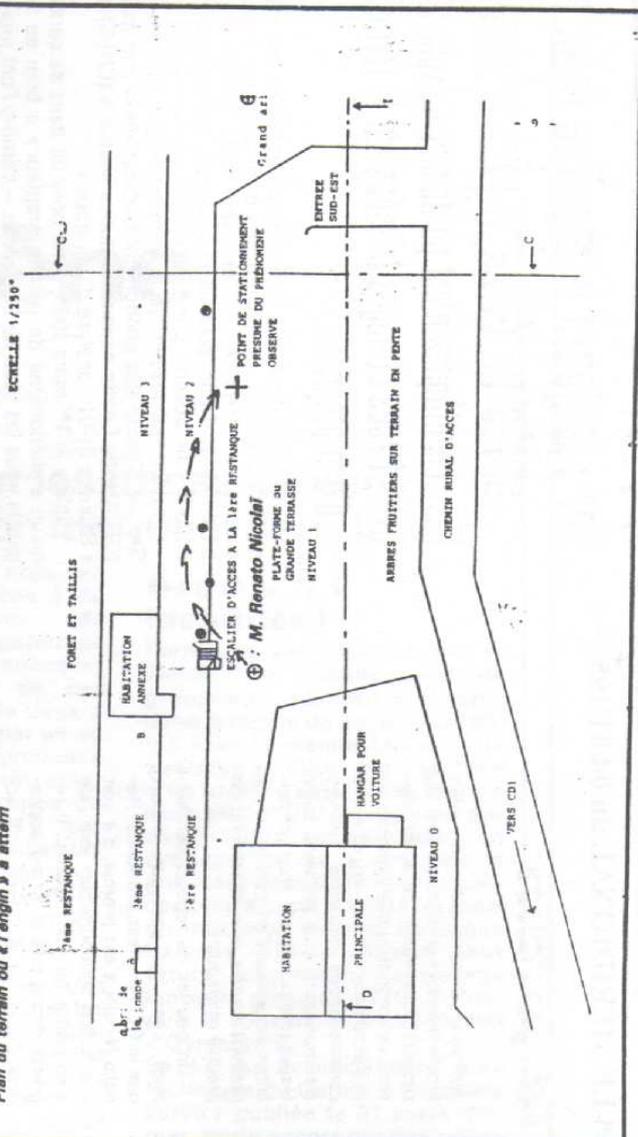
Le multiples différences sont apparues entre les échantillons éloignés de la trace (témoins) et ceux qui étaient plus près. Dans la plupart des cas, ces différences se traduisent graphiquement par des fonctions logarithmiques liées à la distance.

Toutefois les connaissances actuelles sur les traumatismes que peuvent subir les végétaux, restent trop parcellaires pour que l'on puisse fournir dès à présent une interprétation précise et unifiée à ce remarquable faisceau de résultats.

Force est au moins de constater qu'il y a là une nouvelle confirmation d'un événement de grande ampleur intervenu à cet endroit. Reste à savoir si cela cor-



Plan du terrain où s'est produit l'OVNI



La soucoupe dans le jardin

Toulon. — Le 8 janvier 1981 vers 17 heures, Renato Nicolai était occupé, dans son jardin, à la construction d'un abri. Soudain, il entendit un léger sifflement. Bizarre... Sa maison est assez éloignée de Trans-en-Provence, un village de 3 200 habitants situé à 6 kilomètres au nord de Draguignan (Var). Il lève les yeux. Stupeur. « Il y avait un objet rond d'environ 3 mètres de diamètre et 1,50 mètre de hauteur, légèrement bombé et de couleur de plomb. A sa base, on voyait quatre hublots. L'engin était suspendu à 50 centimètres du sol, immobile. Au bout d'une minute, je me suis approché et il s'est alors envolé verticalement, très vite, sans bruit, sans poussière... »

S'exprimant avec un fort accent toscan, M. Nicolai regrette cependant que sa femme ait été si bavard. « Elle en a parlé à une voisine, qui en a parlé à une autre... Alors j'ai été obligé de prévenir les gendarmes... »

Le lendemain, la brigade de gendarmerie de Draguignan était sur les lieux pour recueillir le témoignage de M. Nicolai et procéder à des prélèvements de terre et de végétaux à l'endroit où l'engin mystérieux avait laissé une empreinte circulaire de 3 mètres sur 4 centimètres de profondeur.

De cette aventure on parlera peu dans le village, où Renato Nicolai a la réputation d'un homme affable, mais secret. Cependant, les chercheurs de l'INRA chargés d'analyser les prélèvements iront de surprise en surprise. Cuire le compactage anormal du sol à l'endroit présumé de l'atterris-

De notre correspondant sage, ils constateront sur un silex un frottement de surface « comparable à un effet de ponçage » ainsi que d'autres effets mécaniques et thermiques résultant d'un échauffement « dont la valeur n'a pas excédé 600 degrés ». Les échantillons contiennent une faible quantité de sodium, de titane et de magnésium et des résidus de combustion. L'analyse des végétaux révélera une baisse générale de la teneur pigmentaire proportionnelle à la distance du lieu du phénomène (dans un rapport variant de 1 à 10).

Ces « traumatismes virginiques » attesteraient d'un vieillissement anormal des jeunes pousses. De plus, les chercheurs ont observé des transformations chlorophylliennes liées, peut-être, à l'action d'un champ énergétique de type électrique.

« Un événement de grande ampleur »

Ces conclusions, qui ont rendu perplexes des scientifiques, ont été publiées dans un rapport du GEPAN (Groupement d'études des phénomènes aérospatiaux non identifiés). Tout en constatant qu'« un événement de grande ampleur est survenu en cet endroit », ce rapport reste prudent. Au plan physique, il estime que « les interprétations possibles (choc, frottement...) restent ce pendant trop diverses et vagues pour que l'on puisse considérer qu'elles fournissent une confirmation définitive des narrations du

témoin ». D'autre part, au plan biochimique, les conclusions du rapport font valoir qu'« a été obtenu un « remarquable faisceau de résultats », mais que « les connaissances actuelles sur les traumatismes que peuvent subir les végétaux restent trop incertaines pour que l'on puisse dès à présent fournir une interprétation précise et unique ».

Un peu las de répéter son histoire, cent fois par jour, depuis que le GEPAN s'est prononcé, Renato Nicolai s'est promis, s'il voit une autre soucoupe un jour, de n'en parler qu'aux savants. Il regrette de ne pas avoir pu approcher l'engin et ses éventuels occupants. Il ajoute, dépité : « J'ai eu peur... »

Au village, on se contente de sourire... non qu'on mette en doute l'histoire et le rapport, mais on est secret à Trans. « où personne ne sait qui l'on enterré quand sonne le glas », explique le jeune kinésithérapeute. A peine si l'on voit de l'insolite. Comme l'explique l'abbé Roux, curé du village : « L'Évangile va jusqu'aux extrémités du monde. Si vous regardez le tympan de la cathédrale de Vézelay, vous y verrez des personnalités à trois jambes... » Puis, ajoute l'abbé, « la proximité du camp militaire de Canjuers, les charges parfois trop fortes et les abus qui s'y gèrent font qu'on est moins surpris. Et puis, si ce sont des gens venus d'ailleurs, ils ne se sont pas manifestés. Ce sont des êtres à sauver. Ils n'ont qu'à revenir. Je veux bien m'en occuper. »

JOSÉ LENZINI.

Var : toujours le mystère deux ans après un étrange phénomène

Les scientifiques n'ont pu donner d'explications aux traces étranges laissées sur la terrasse d'une propriété

Au bout de deux ans d'enquête approfondie, les scientifiques n'ont réussi à trouver aucune explication aux traces laissées sur une terrasse de la propriété de M. Renato Nicolai, à proximité de Trans, près de Draguignan, par un phénomène non identifié observé par ce dernier le 8 janvier 1981.

C'est ce qui ressort de la note technique numéro 16 du Groupe d'étude des phénomènes aérospatiaux non identifiés (GEPAN) du Centre national d'études spatiales (CNES) intitulé « Enquête 81-01 : analyse d'une trace ».

Publiée le 1^{er} mars 1983, cette note dit dans sa conclusion qu'un « phénomène de grande ampleur » a bien eu lieu ce jour-là sous les yeux de M. Nicolai — comme l'ont prouvé les analyses de sol et de végétation faites sur les échantillons récoltés par les gendarmes et les enquêteurs du GEPAN, dans des laboratoires divers de Toulouse, de Metz, d'Avignon, mais qu'on n'a pu scientifiquement en déterminer l'origine exacte.

En conséquence, on ne peut mettre en doute les déclarations du seul et unique témoin, faites sur l'arrivée, vers 17 heures, d'un objet non-identifié qui s'est posé et est reparti entre 30 et 40 secondes plus tard en direction de l'Est après s'être élève presque à la verticale jusqu'à 25 m. de hauteur.

UN CERTAIN NOMBRE DE CAS ELUCIDES

Créé en 1978, le GEPAN, qui ne compte actuellement que trois membres permanents, mais fait appel pour ses enquêtes à de nombreux ingénieurs du CNES ou d'autres organismes de recherche, est saisi annuellement d'une centaine de cas d'observations. Il publie deux à trois notes techniques par an et, avec la plus grande prudence, compte tenu de l'intérêt émotionnel manifesté à propos du phénomène des OVNI par certains, s'attache à étudier les cas d'observations de phénomènes non-identifiés avec le maximum de détachement scientifique et la plus grande rigueur.

Devant la multiplication des articles publiés tant dans les magazines nationaux ou régionaux que des informations radiophoniques, le CNES rappelle hier, dans un commentaire, que sur la centaine de cas observés chaque année, « un certain nombre ont été élucidés (rentrée de satellites, ballons sondés, essais balistiques). Quelques cas font l'objet d'enquête approfondie ».

C'est ce qui est arrivé pour l'observation faite par M. Nicolai et pour laquelle « aucune explication n'a pu être avancée ».

L'O.V.N.I. DE TRANS

Un phénomène inexpliqué

Les conclusions de l'enquête sur les traces laissées
le 8 janvier 1981 par un objet non identifié, dans le Var

Au bout de deux ans d'enquête approfondie, les scientifiques n'ont réussi à trouver aucune explication aux traces laissées sur une terrasse de la propriété de M. Renato Nicolai, à proximité de Trans, près de Draguignan (Var) par un phénomène non identifié observé par ce dernier le 8 janvier 1981.

C'est ce qui ressort de la note technique numéro 16 du groupe d'études des phénomènes aérospatiaux non identifiés (Gepan) du Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.) intitulée « Enquête 81/01 : analyse d'une trace ».

Publiée le 1^{er} mars 1983, cette note dit dans sa conclusion qu'un « phénomène de grande ampleur » a bien eu lieu ce jour-là sous les yeux de M. Nicolai — comme l'ont prouvé les analyses de sol et de végétation faites sur les échantillons récoltés par les gendarmes et les enquêteurs du Gepan, dans des laboratoires divers de Toulouse, de Metz, d'Avignon — mais qu'on n'a pu scientifiquement en déterminer l'origine exacte.

En conséquence, on ne peut mettre en doute les déclarations du seul et unique témoin, faites sur l'arrivée, vers 17 heures, d'un objet non identifié qui s'est posé et est reparti entre 30 et 40 secondes plus tard en direction de l'est après s'être élevé presque à la verticale jusqu'à 25 mètres de hauteur.

Créé en 1978, le Gepan, qui ne compte actuellement que trois

membres permanents mais fait appel pour ses enquêtes à de nombreux ingénieurs du C.N.E.S. ou d'autres organismes de recherche, est saisi annuellement d'une centaine de cas d'observations. Il publie deux à trois notes techniques par an et, avec la plus grande prudence compte tenu de l'intérêt émotionnel manifesté à propos du phénomène des O.V.N.I. par certains, s'attache à étudier les cas d'observations de phénomènes non-identifiés avec le maximum de détachement scientifique et la plus grande rigueur.

Devant la multiplication des articles publiés tant dans les magazines nationaux ou régionaux que des informations radiophoniques, le C.N.E.S. a rappelé hier, dans un commentaire que sur la centaine de cas observés chaque année, « un certain nombre ont été élucidés (rentrée de satellites, ballons sondés, essais balistiques). Quelques cas font l'objet d'enquête approfondie ».

C'est ce qui est arrivé pour l'observation faite par M. Nicolai et pour laquelle « aucune explication n'a pu être avancée ».

« Cette constatation indique finalement les limites des possibilités d'investigation et ne saurait être utilisée comme référence en faveur de telle ou telle hypothèse » rappelle le C.N.E.S. qui se refuse à se laisser entraîner dans la polémique à propos des O.V.N.I.

Des O.V.N.I. identifiés !

Parmi les cas élucidés par le Gepan : le fameux « vol de groupes des O.V.N.I. » observé dans la région de Bayeux en 1980 qui était la manifestation de la « rentrée » dans l'atmosphère d'un satellite soviétique, et il y a trois mois l'O.V.N.I. aperçu par des milliers de personnes en Bretagne et qui a contraint le ministère de la Défense à annoncer contre toute attente un essai du nouveau missile balistique français « M-4 » destiné aux futurs sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (S.N.L.E.) depuis le sous-marin expérimental « Gymnote ».

La 17^e et avant-dernière note technique du Gepan, « l'enquête 86/06 » publiée le 21 mars dernier, porte encore sur des traces laissées le 21 octobre 1982 sur des pieds d'amarante d'un jardin par un phénomène inhabituel.

Là encore le Gepan, comme il s'en est donné la règle, ne publie ni le lieu exact ni le nom des personnes ayant fait l'observation. Celui de M. Renato Nicolai avait été publié à l'époque dans les journaux après qu'il eut fait état de son observation à des amis.

Faisant référence à sa note précédente, le Gepan écrit à propos de ce dernier cas que « rien ne permet d'affirmer qu'il s'agisse de phénomènes analogues et encore moins d'un même phénomène qui se répète ».

E.T. à Trans-en-Provence ?

Un rapport du groupement d'études des phénomènes aérospatiaux (G.E.P.A.N.) relance l'hypothèse de la présence d'un OVNI observée en 1981

E.T. à Trans-en-Provence ? On peut se poser la question.

En effet, à la suite d'un rapport publié par un organisme très officiel, le groupement d'études des phénomènes aérospatiaux non identifiés (G.E.P.A.N.), au terme d'une enquête menée après l'observation, le 8 janvier 1981 à Trans, de ce qu'il est convenu d'appeler un « objet volant non identifié ».

Elle fut rapportée, à l'époque, par un témoin, M. Renato Nicolai, un maçon dont la bonne foi n'a jamais été suspectée, dans ce délicat sujet qui souvent engendre l'incrédulité.

Ce jour-là, M. Nicolai, occupé dans son jardin, vit vers 17 h 30, un engin — qu'il crut être d'origine militaire — se poser à quelques mètres de lui : de forme discoïde, de couleur gris mat, mesurant environ trois mètres de diamètre.

« L'objet », selon le témoin stationna durant une minute environ à cinquante

mètres du sol, puis s'éleva à la verticale avant de disparaître à l'Est.

Ce nouvel épisode de l'histoire des OVNI a fait grossir le dossier déjà volumineux de l'ufologie et aurait pu tomber comme de nombreux autres dans les oubliettes.

« Un phénomène d'une grande ampleur »

Il ressurgit ainsi, trois ans après, à la suite d'un rapport du G.E.P.A.N., qui travaille en étroite collaboration avec les services de l'aérospatiale de Toulouse.

Il conclut dans le cas de Trans, à la présence « d'un phénomène d'une grande ampleur d'origine inconnue ». Conclusion certes sibylline, mais assez nouvelle toutefois pour constituer un événement en la matière.

Ce rapport, qui traduit une certaine perplexité des scientifiques, se fonde notamment sur des séries d'analyses confiées à six labo-

ratoires différents, dont ceux de l'I.N.R.A. (Institut de la recherche agronomique).

À la suite de prélèvements minéraux et de constatations faits sur place par la gendarmerie, puis transmis aux chercheurs, le Centre national d'études spatiales, section G.E.P.A.N. dans un rapport rendu public, conclut le 1^{er} juin 1983 à « l'occurrence d'un événement de grande ampleur, ayant entraîné des déformations mécaniques, un échauffement, et, peut-être, certains apports de matériaux en trace. Sur le plan biochimique, l'analyse sur un échantillon de facteurs de photosynthèse, lipides, sucres, aminoacides met en évidence de multiples différences entre les échantillons témoins, selon qu'il se situaient plus ou moins éloignés du centre ».

Ce qui ne signifie pas catégoriquement qu'il y a eu irradiation du site. Mais les transformations des végétaux et les altérations subies sont sensiblement voisines de celles engendrées par une exposition de ce type.

D'autre part, les stries relevées sur le site où les grains étaient enfoncés, d'autres arrachées font penser, ont noté les enquêteurs, à des effets de ponçage. Lors de ce frottement, l'effet thermique ainsi produit aurait atteint environ 600° C.

Le rapport du G.E.P.A.N. n'autorise pas à aller au delà de ces observations et donc de tirer des conclusions formelles.

De là à penser qu'il apporte la preuve de l'existence des OVNI, il y a un pas que les ufologues n'hésitent pas — eux — à franchir. Pour le reste du monde scientifique et de l'opinion, le cas de Trans enrichira l'histoire de la fiction. Ce jour-là, peut-être, E.T. regardait-il sa maison...

Gérard AMEN.

N.B. — Un reportage sur cette affaire sera diffusé aujourd'hui, à 16 h 45, sur TF 1 dans l'émission « Temps X ».

Treize observations dans le Var

Depuis 1966, treize observations et révélations de témoins ont été officiellement enregistrées dans le Var.

Parmi les plus connues, figure celle faite à Montauroux, le 10 septembre 1972, par un chasseur, M. René Merle, qui avait constaté que sa murette de pierres avait été détruite sur plus de deux mètres, des projectiles ayant été dispersés à treize mètres, et la végétation broyée sur une dizaine de mètres.

Le 10 février 1975, à Carcès, M. Fraysse, épiciériste, constatait en circulant à bord de sa voiture la présence d'un engin lumineux en vol stationnaire.

Selon des spécialistes, des analyses effectuées sur son automobile démon-

traient que celle-ci dégagait un important champ magnétique après cet événement.

En octobre 1977, c'est un expert-comptable de Saint-Raphaël qui déclarait être témoin du même phénomène.

Le directeur départemental du Tourisme, M. Casanova, fit en février 1978 une déposition identique, après une observation effectuée dans le ciel de Tourtour.

Enfin, quatre jeunes gens ont déclaré avoir été confrontés sur la colline du Malmont, à une « lueur diffuse », puis leur voiture aurait été secouée violemment alors que la température ambiante aurait subi de fortes variations.

Extraits du journal "NICE MATIN" ↑
du 4 janvier 1984 (Michel Figuet ©)

Et de "La Montagne" du 4 janvier 1984 →

L'OVNI de Draguignan

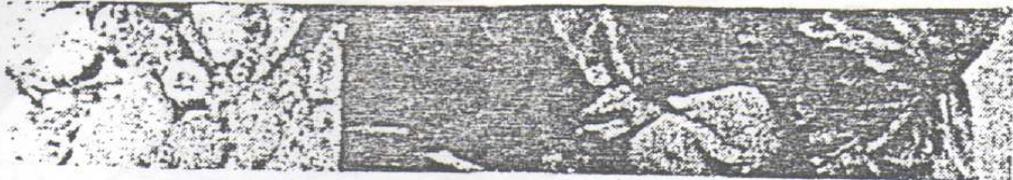
Aucune explication après deux ans d'enquête

À la fin de deux ans d'enquête approfondie, les scientifiques n'ont réussi à trouver aucune explication aux traces laissées sur une terrasse de la propriété de Renato Nicolai, à proximité de Trans, près de Draguignan (Var), par un phénomène non identifié observé par ce dernier le 8 janvier 1981.

C'est ce qui ressort de la note technique n° 16 du Groupe d'étude des phénomènes aérospatiaux non identifiés (G.E.P.A.N.) du Centre national d'études spatiales (CNES) intitulée « Enquête 81/01 : analyse d'une trace ».

Publiée le 1^{er} mars 1983, cette note dit dans sa conclusion qu'un « phénomène de grande ampleur » a bien eu lieu ce jour-là sous les yeux de M. Nicolai — comme l'ont prouvé les analyses de sol et de végétation faites sur les échantillons récoltés par les gendarmes et les enquêteurs du G.E.P.A.N. dans des laboratoires divers de Toulouse, de Metz, d'Avignon — mais qu'on n'a pu scientifiquement en déterminer l'origine exacte.

En conséquence, on ne peut mettre en doute les déclarations du seul et unique témoin, faites sur l'arrivée, vers 17 heures, d'un objet non identifié qui s'est posé et est reparti entre 30 et 40 secondes plus tard.



Renato Nicolai et sa femme : leur témoignage est reconnu valable par les scientifiques du G.E.P.A.N.

Des analyses scientifiques confirment un témoignage troublant dans le Var

Au rendez-vous de l'O.V.N.I.

Mais quelle est donc l'origine de ces traces laissées sur la terrasse d'une propriété varoise le 8 janvier 1981 ? Elles sont bien visibles, bien réelles, ces traces, bien singulières aussi, « inexplicables » pour les scientifiques. Elles proviendraient d'un O.V.N.I. qui, ce jour-là, à 17 heures 10, avait choisi pour se poser la terrasse de Renato Nicolai, un ancien maçon de cinquante-cinq ans, à Trans-en-Provence, près de Draguignan.

mettre en doute les déclarations du seul et unique témoin, Renato Nicolai.

Créé en 1978, le G.E.P.A.N. (qui ne compte actuellement que trois membres permanents, mais fait appel pour ses enquêtes à de nombreux ingénieurs du C.N.E.S. ou d'autres organismes de recherche) est saisi annuellement d'une centaine de cas d'observations. Il publie deux à trois notes techniques par an et, avec la plus grande prudence, compte tenu de l'impact émotionnel manifesté à propos du phénomène des O.V.N.I. par certains, s'attache à étudier les cas d'observations de phénomènes non identifiés avec le maximum de détachement scientifique et la plus grande rigueur.

PAR FRANCIS PUYALTE

« J'ai vu, à cinquante mètres de hauteur environ, une masse qui tombait comme une pierre, raconte Renato Nicolai. Pourtant, elle s'est posée très légèrement sur la terrasse. Je me suis approché et j'ai nettement distingué l'engin : un objet plat, légèrement bombé dessus et dessous, de forme circulaire, large d'environ 2,50 mètres, haut d'à peu près deux mètres. Il était mat, gris comme du plomb. »

Mais, à peine l'homme s'approcha-t-il de l'engin que celui-ci, selon le témoin éberlué, s'éleva à très grande vitesse émettant un puissant sifflement, et disparut. Une soucoupe volante ? Renato Nicolai est l'unique témoin de ce phénomène. Seulement, dès le lendemain, plusieurs personnes pourront voir une trace circulaire de 2,40 mètres de diamètre avec, en deux endroits, des marques de ripage. Cette trace est légèrement enfoncée dans le sol, d'un à deux centimètres, comme si une certaine pression avait été exercée. Les gendarmes viendront photographier la trace et faire des prélèvements. Ils seront suivis par des enquêteurs du G.E.P.A.N. (Groupe d'étude des phénomènes aérospatiaux non identifiés), organisme travaillant sous la tutelle du C.N.E.S. (Centre national d'études spatiales).

Trois ans après cet insolite événement, le G.E.P.A.N. rend publique sa « note technique numéro 16. » Intitulée : « Enquête 81/01 : analyse d'une trace. » Dans la conclusion de cette note, on peut lire : « Un phénomène d'une grande ampleur a bien eu lieu ce jour-là sous les yeux de M. Nicolai - comme l'ont prouvé les analyses de sol et de végétation faites sur les échantillons récoltés par les gendarmes et les enquêteurs du G.E.P.A.N. dans des laboratoires divers de Toulouse, de Metz et d'Avignon - mais on n'a pu scientifiquement en déterminer l'origine exacte. En conséquence, on ne peut

Essai ballistique

Devant la multiplication tant des articles publiés dans les magazines nationaux ou régionaux que des Informations radiophoniques, le C.N.E.S. rappelle que, sur la centaine de cas observés chaque année en France, un certain nombre ont été élucidés (rentrée de satellites, ballons sondes, essais ballistiques, etc.) Quelques cas font l'objet d'une enquête approfondie. C'est ce qui est arrivé pour l'observation faite par Renato Nicolai et pour laquelle « aucune explication n'a pu être avancée ».

« Cette constatation indique finalement les limites des possibilités d'investigation et ne saurait être utilisée comme référence en faveur de telle ou telle hypothèse », rappelle le C.N.E.S., qui se refuse à se laisser entraîner dans la polémique à propos des O.V.N.I.

Parmi les cas élucidés par le G.E.P.A.N. : le fameux « vol de groupe des O.V.N.I. » observé dans la région de Bayeux en 1980, qui était la manifestation de la « rentrée » dans l'atmosphère d'un satellite soviétique - et, il y a trois mois, « l'O.V.N.I. » aperçu par des milliers de personnes en Bretagne et qui a contraint le ministère de la Défense à annoncer, contre toute attente, un essai du nouveau missile ballistique français « M-4 » destiné aux futurs sous-marins nucléaires-lanceurs d'engins (S.N.L.E.) depuis le sous-marin expérimental « Gymnote ».

D'où venait l'engin vu par Renato Nicolai ? De l'espace sans doute. Mais personne, parmi les scientifiques, ne parle de soucoupe volante, et encore moins d'extra-terrestre. La science n'explique que ce qu'elle peut expliquer.

F. P.

LE FIGARO du 05/01/1984

Dauphiné Libéré du 07/03/88

Sur les traces d'un O.V.N.I.

Où l'on parle de champs électro-magnétiques

AVEC les deux séries de prélèvements de terre et de végétaux effectués quatre jours puis quarante jours après l'observation d'un atterrissage d'O.V.N.I. dans une propriété privée de Trans-en-Provence, dans les collines varoises (voir notre édition d'hier), le laboratoire de biochimie de l'I.N.R.A. d'Avignon en vient à la phase d'analyse. Et là des surprises attendent les scientifiques.

Ils constatent que, contrairement à ce que l'on risquait de supposer leurs apparences, les échantillons révèlent des anomalies fonctionnelles, bien que pour les premiers (J plus 4) on ne constate rien de plus qu'un respect des lois du métabolisme de la plante, mais poussées vers ses limites extrêmes.

Les seconds prélèvements (J plus 40) vont, eux, dans la direction inverse, c'est à dire qu'ils révèlent un bouleversement par rapport à l'état physiologique habituel. Par exemple, les quantités de chlorophylle ne sont pas les mêmes pour tous les échantillons. Elles varient dans le même sens que celles des acides aminés libres (les « briques » des protéines) alors que normalement elles devraient varier en sens inverse.

Plus les débris végétaux sont pris à proximité de la trace, moins ils recèlent de chlorophylle. Les chercheurs observent également des variations de certaines propriétés physiques des enzymes et constatent par ailleurs que

normale des lois physiologiques végétales qui s'étaient avérées bafouées lors de l'étude du second prélèvement, deux ans auparavant. Et il n'y a plus cette différence entre les débris les plus éloignés et les plus proches de la trace.

En résumé, le premier prélèvement quatre jours après les faits fait apparaître une accentuation à l'extrême des lois du métabolisme des plantes. Le second, trente-six jours après, révèle une inversion spectaculaire de ces lois physiologiques, tandis que pour le troisième, deux ans plus tard, on constate un retour à des relations fonctionnelles normales.

Il s'est passé quelque chose

Michel Bounias en conclut qu'il s'est effectivement passé quelque chose à cet endroit qui a laissé des traces objectives dont l'intensité varie en fonction de l'éloignement du phénomène. Quelque chose, mais quoi ?

Il va procéder à de nombreuses recherches et formuler ensuite l'hypothèse qu'il a pu y avoir intervention d'un facteur thermique (qui n'est pas la combustion) qui, s'ajoutant à une altération du métabolisme des sucres dans les végétaux, aurait provoqué une perturbation de la réserve mobile d'énergie (que possèdent tous les êtres vivants : animaux, végétaux, microorganismes) des échantillons étudiés.

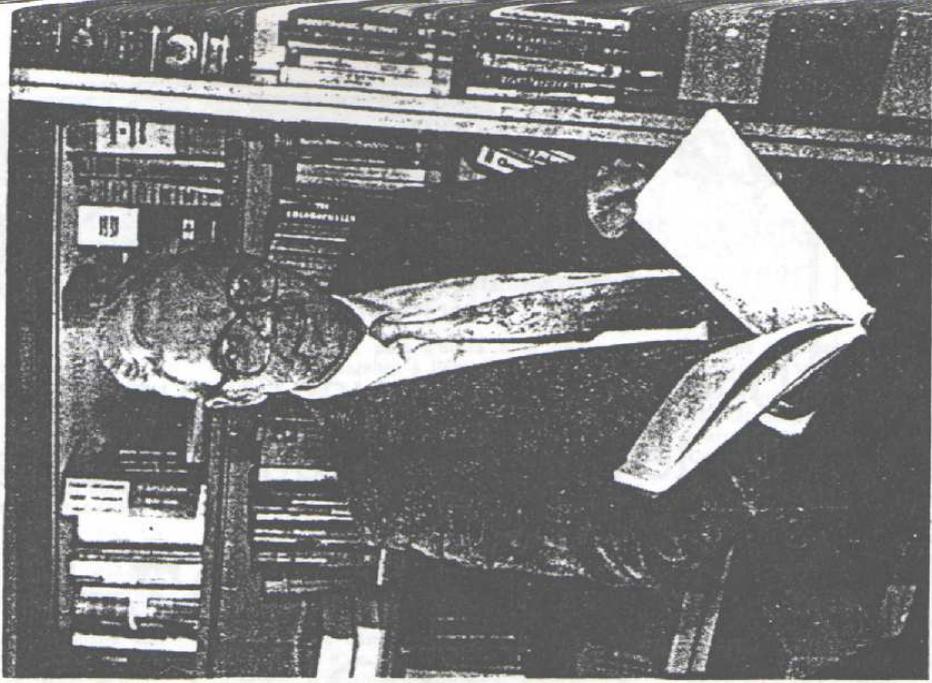
Si un tel phénomène ne peut être produit par des rayons Gamma (radiations ionisantes) car il en aurait fallu des doses extrêmement importantes, c'est en revanche tout à fait possible pour des ondes électro-magnétiques. Ces forces, qui sont à même d'effectuer des modifications importantes au niveau des cellules vivantes, se caractérisent par des périodes d'activation, puis d'inhibition, tout comme cela a été observé au cours des trois expériences.

Un carburant électro-magnétique ?

Seulement voilà, il y un problème. Car si l'engin que M. Nicolai a vu atterrir puis décoller dans son jardin n'a laissé de traces qu'électro-magnétiques, on peut en déduire que l'appareil était, au moins accessoirement, propulsé par ces forces. Or, on ne connaît pas actuellement en ce bas-monde d'engin volant utilisant des ondes électro-magnétiques comme carburant.

Quant à l'hypothèse d'un canular, elle est pratiquement insoutenable dans la mesure où personne ne pouvait savoir où le laboratoire de biochimie d'Avignon allait très précisément effectuer ses prélèvements (une douzaine d'emplacements au total).

De là à déduire que l'O.V.N.I. était un engin extra-terrestre, il n'y a qu'un pas que certains



s'empresseront de franchir avec allégresse. Nous leur en laissons la responsabilité...

Olivier BEYLON



L'O.V.N.I. de Trans-en-Provence

« Un phénomène de grande ampleur »

déclare une note du C.N.E.S.

8 JANVIER 1981, M. Renato Nicolai, 52 ans, maçon, voit arriver vers 17 h un objet au-dessus de deux sapins, derrière sa maison de Trans-en-Provence, près de Draguignan. Cette masse qu'il vient de voir, à une cinquantaine de mètres de hauteur, s'abat comme une pierre... et se pose en douceur sur le sol, tout près de sa maison ! M. Nicolai s'approche : l'objet est mat, gris, de forme circulaire, environ 2,50 m de diamètre, haut de 2 m, bombé sur le dessus. Mais M. Nicolai n'a pu faire qu'une trentaine de mètres : l'engin s'élève soudain dans un sifflement et s'envole vers l'est à très, très

grande vitesse. Il a juste le temps de voir, dessous, quatre sorte de hublots... Tout cela a duré 30 à 40 secondes.

Le soir, il en parle à son épouse, absente au moment du phénomène. Mme Nicolai se confie, le lendemain, à une amie... Peu après les gendarmes sont là. C'est le début d'une affaire sur laquelle il a été beaucoup écrit... Le seul document « sérieux » vient d'être rendu public, sous forme d'une note technique du Groupe d'étude des phénomènes aérospatiaux non identifiés (G.E.P.A.N.), du Centre national d'études spatiales (C.N.E.S.)

En fait, l'étude a été dévoilée dans les milieux scientifiques en mars 1983, mais c'est seulement ces jours derniers que le grand public a été informé.

Pas de révélation fracassante. Les scientifiques n'expliquent rien, se gardent bien d'avancer une quelconque hypothèse. Ce n'est pourtant pas faute d'en avoir envisagé plusieurs, mais le cas de Trans-en-Provence est absolument inexplicable.

C'est « un phénomène de grande ampleur », qui a eu lieu ce jour-là, dit le document. Des analyses de sol et de végétation ont été faites, sur les échantillons récoltés par les gendarmes et les enquêteurs du G.E.P.A.N., dans

des laboratoires divers de Toulouse, de Metz, d'Avignon : on n'a pu scientifiquement en déterminer l'origine exacte.

D'où vient la trace circulaire, constatée par les gendarmes et le G.E.P.A.N., à l'intérieur de laquelle le sol s'est légèrement enfoncé (un à deux centimètres) ? Elle est « peut-être due à l'action conjuguée d'une forte pression mécanique liée à un échauffement », avance un des laboratoires.

Les plans de luzerne ont été prélevés et analysés. Ils ont subi de curieuses mutations : les pigments ont été altérés, beaucoup près du site, de moins en moins en s'éloignant. Certains plans étaient desséchés, mais pas brûlés.

Devant la multiplication des articles publiés, tant dans les magazines nationaux ou régionaux que des informations radiophoniques, le C.N.E.S. rappelle mardi, dans un commentaire, que, sur la centaine de cas observés chaque année, « un certain nombre ont été élucidés ».

Ainsi, le fameux « vol de groupes des O.V.N.I. », observé dans la région de Bayeux, en 1980, qui était la manifestation de la « rentrée » dans l'atmosphère d'un satellite soviétique, et, il y a trois mois l'« O.V.N.I. » aperçu par des milliers de personnes en Bretagne et qui a contraint le ministère de la Défense à annoncer, contre toute attente, un essai du nouveau missile balistique français « M-4 », depuis le sous-marin expérimental « Gymnote ».

La 17^e et avant-dernière note technique de G.E.P.A.N., l'enquête 86-06, publiée le 21 mars dernier, porte encore sur des traces laissées, le 21 octobre 1982, sur des pieds d'amarante d'un jardin, par un phénomène inhabituel. Là encore, le G.E.P.A.N., comme il s'en est donné la règle, ne publie ni le lieu exact, ni le nom des personnes ayant fait l'observation. Celui de M. Renato Nicolai avait été publié, à l'époque, dans les journaux, après qu'il eut fait état de son observation à des amis.

Faisant référence à sa note précédente, le G.E.P.A.N. écrit, à propos de ce dernier cas, que « rien ne permet d'affirmer qu'il s'agisse de phénomènes analogues et encore moins d'un même phénomène qui se répète ».

Journal "OUEST FRANCE" ↑
du 5 janvier 1984 (Michel Figuet ©).

été

603 A

Provençal-Dimanche

L'O.V.N.I. de Trans-en-Provence :

Aucun phénomène connu ne peut expliquer les conséquences de "l'apparition"

Un nid d'aigle perché sur un piton rocheux entre les Taillades et Cheval-Blanc : c'est là que nous avons rencontré M. Michel Bounias, maître de recherches à l'Institut de recherche agronomique de Montfavet.

Pour les auditeurs de l'émission « adrénaline » sur France-Inter le mardi 3, comme pour les téléspectateurs de « Temps X » sur T.F.1 le lendemain, ce nom n'est sûrement pas inconnu.

C'est lui qui avait étudié les végétaux prélevés sur le site de Trans-en-Provence.

Souvenez vous : le 8 janvier 1981 ; un maçon avait déclaré avoir observé un objet ayant la forme d'une soucoupe. Trois ans plus tard, les conclusions de Michel Bounias à ce propos semblent indiquer qu'il ne peut s'agir d'un canular.

D'étonnantes modifications

En effet, les analyses effectuées sur les composantes biochimiques de luzernes sauvages en provenance des lieux en question ont donné des résultats pour le moins étonnants : les chloroplastes, les glucides, les acides aminés, les enzymes, les acides lipidiques : tout avait été modifié.

Et d'une façon telle que même l'hypothèse d'une pollution accidentelle ou la variation des terrains, ne sauraient l'expliquer. Quarante jours après l'observation du phénomène, les effets persistaient, et même trois ans plus tard, on ne peut pas écarter complètement la



« Je crois que parfois, il faut beaucoup d'imagination pour ouvrir la voie du progrès. » (Photo C.P.)

possibilité d'un effet rémanent !

L'URSS étudie ces phénomènes

Evidemment, lorsqu'on appartient à la science comme Michel Bounias, on ne peut pas parler de « soucoupes volantes » ou « d'extra-terrestres » comme le commun des

mortels sans risquer de s'attirer quelques sourires condescendants.

Pourtant, il sait très bien que le même phénomène oculaire a été observé un an plus tard dans le nord de la France. Et que l'hypothèse d'un champ de forces magnétiques ayant modifié les structures bio-chimiques des plantes en question donne lieu en Union Soviétique à des études suivant le même genre de conditions expérimentales.

De là à parler d'OVNI, il y a un pas que Michel Bounias ne franchit pas.

L'imagination et le progrès

Les études effectuées sur le sol montrent qu'il y a eu à Trans un effet thermique et mécanique ayant laissé des résidus de combustion. On a même relevé une mince couche de phosphates et de zinc, produits qu'on retrouve notamment dans certaines peintures.

Alors ?

Jusqu'à présent, la seule chose qu'on puisse prouver est qu'il s'est passé à Trans quelque chose d'insolite dans l'état actuel des connaissances scientifiques.

Et Michel Bounias de conclure : « ce sont parfois les idées les plus saugrenues qui ont permis des découvertes fondamentales en matière scientifique. Je crois que parfois, il faut beaucoup d'imagination pour ouvrir la voie du progrès en ce domaine ».

Et de se demander si vraiment, notre bonne vieille Terre est vraiment la seule planète dans l'Univers capable d'abriter des organismes doués de cette vertu superbe : la pensée !

Claude DANY.

Soucoupe volante ? Mieux : une des premières expériences de M.H.D. (Magnéto-hydro-dynamique) réalisée par Jean-Pierre Petit, maître de recherches au CNRS, dans un laboratoire de fortune. La M.H.D., sur laquelle Petit travaille depuis de nombreuses années, pourrait livrer la clé du mode de propulsion O.V.N.I. L'affaire de Trans, que la communauté scientifique semble prendre au sérieux, affaire ancienne à laquelle le récent rapport du GEPAN donne une nouvelle actualité, pourrait ouvrir une page nouvelle de l'histoire déjà longue de l'ufologie.

En dernière page, l'article de Robert ARNOUX

OVNI : la preuve par Trans ?

Le phénomène observé va peut-être donner un second souffle à la recherche ufologique

Renato Nicolai, un maçon de Trans-en-Provence, près de Draguignan, va peut-être entrer dans l'histoire : l'OVNI qu'il dit avoir observé le 5 janvier 1981 à 17 heures, près de sa maison, a révéillé la communauté scientifique. Et plus particulièrement le GEPAN, Groupe d'Etude des Phénomènes aérospatiaux non-identifiés, officiellement chargé depuis 1973 du dossier « soucoupes volantes ». Son directeur, M. Velaco, qui a succédé à M. Alain Esterle qu'exceptionnellement nous avons pu longuement interviewer voici deux ans, prend l'affaire au sérieux. Et il n'est pas seul. Michel Boumias, un chercheur de l'INRA (Institut national de la Recherche agronomique) qui a étudié des échantillons du sol sur lequel l'OVNI aperçu par Renato Nicolai se serait posé, a décelé plusieurs anomalies inexplicables. Comme il a constaté que les plantes poussant à proximité de « l'aire d'atterrissage » avaient, elles aussi, subi de curieuses altérations. Pour une fois, si on se laissait aller à y croire ?

GARDONS-NOUS, toutefois, de mélanger deux problèmes dont rien ne prouve, même depuis l'engouement subit dont bénéficie l'affaire

de Trans, qu'ils soient liés. On a d'une part un phénomène qui, selon le témoignage de M. Nicolai, s'apparente à une observation d'OVNI « classique » tels que le GEPAN en étudie plus de 300 par an. On a — et c'est là l'élément nouveau — la trace d'effets physiques inhabituels et en grande partie inexplicables, de l'aveu même de M. Boumias, le chercheur de l'INRA, qui sait certainement de quoi il parle. De là à parler d'extra-terrestres, il y a — sans jeu de mot — un monde : si la recherche biologique en arrive aujourd'hui à la conclusion que la « vie » constitue une étape obligée de l'organisation de la matière, personne ne peut raisonnablement penser, la « vie » existe ailleurs que sur notre planète. Personne en outre n'est capable aujourd'hui d'affirmer que des planètes existent en dehors de notre système solaire, même si les modèles mathématiques nous le laissent penser.

C'EST DIT, et sans le révéler à une quelconque hypothèse extra-terrestre, l'OVNI de Trans est intéressant. A condition peut-être, d'éviter de le baptiser « OVNI » et de s'en tenir à la prudente terminologie du GEPAN qui ne

après s'être posé, pour disparaître à grande vitesse au-dessus du bois voisin et s'éloigner, toujours aussi rapidement vers l'est. L'analyse du sol n'a pas mis en évidence la présence de composés organiques ; donc, si « objet » il y aait, il ne se déplaçait pas par la vertu d'un mode de propulsion traditionnelle nécessitant la combustion d'hydrocarbures. Ce mode de propulsion — si nous nous en tenons à l'hypothèse de Tobjet — était en outre silencieux et n'engendrait pas la moindre vibration. A quoi carburait donc la soucoupe de Trans ? C'est à un troisième « savant » qu'il nous faut maintenant faire appel, après que le GEPAN ait reconnu le phénomène de Trans comme « recevable » et que Michel Boumias, de l'INRA, en ait analysé les effets rémanents.

JEAN-PIERRE PETIT, maître de Recherches au CNRS, directeur adjoint du Centre de calcul à l'Université de Provence, diplômé de l'école supérieure d'aéronautique, bref, un savant bien sous tous rapports, se baigne depuis des années contre ce qu'il appelle le « mur du Silence » : cette méfiance pathologique des organismes scientifiques officiels, dès qu'il s'agit d'entreprendre une recherche avant pour enjeu la compréhension du phénomène OVNI. Les travaux de Jean-Pierre Petit — là aussi, « Le Méridional » les a longuement et à plusieurs reprises, présentés — lui permettent

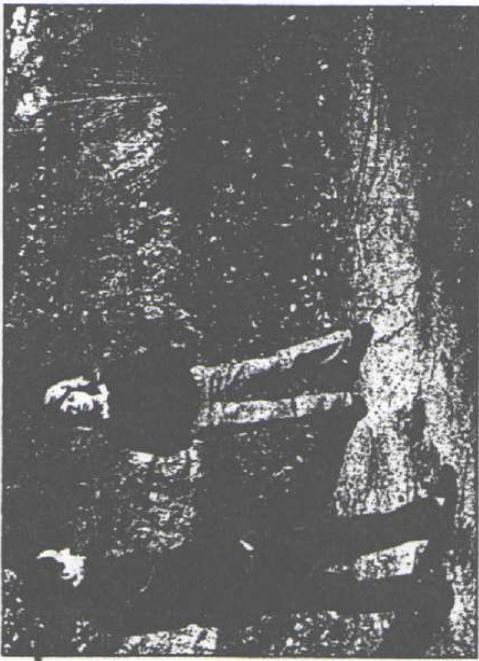
aujourd'hui de proposer une hypothèse sur le mode de propulsion de ces OVNIS qui, s'il faut en croire la chronique, fréquentent notre planète depuis la nuit des temps. Petit pense — et il a de bonnes raisons de le faire — que l'OVNI est un « aérodyné MHD » c'est-à-dire un véhicule se déplaçant dans notre atmosphère par effet magnéto-hydro-dynamique, en abrégé MHD. Expliquons le principe de la MHD serait trop complexe : disons qu'il met en jeu de formidables quantités d'énergie, qu'il a besoin, pour fonctionner, d'un puissant générateur de micro-ondes et qu'effectivement, un aérodyné MHD est capable de se déplacer à des vitesses stupéfiantes sans pour autant engendrer d'onde de choc, le fameux « bang » supersonique. « Nous sommes bien incapables », précise Petit, « de construire en vraie grandeur un aérodyné MHD capable de s'envoler car on est loin de pouvoir produire la puissance d'un kilowatt électrique par kilo de poids ». En vraie grandeur, non. Mais en modèle de laboratoire oui : Petit l'a fait, avec des moyens de fortune. Optimiste toutefois, il précise : « nous sommes en ce moment dans la situation de quelqu'un qui, observant la machine de Cugnot au 18^e siècle se demanderait si, à partir de celle-ci, on ne pourrait pas envisager un jour de construire une machine volante ».

« LA M.H.D. » reconnaît Petit, « ne constitue qu'une tentative partielle d'explication au phénomène ». Elle ne résoud pas, entre autres, les problèmes d'un hypothétique déplacement interstellaire, pour la bonne raison qu'elle ne peut fonctionner que dans un milieu gazeux, l'air sur notre bonne vieille planète. Mais revenons à Trans : le GEPAN que l'on disait moribond, et qui s'était cantonné, sous le règne d'Esterle — mais ce n'est déjà pas si mal — dans une entreprise de démolition des affaires les plus retentissantes, comme celle de Cergy-Pontoise, dont le principal protagoniste a récemment révélé la totale supercherie, le GEPAN donc, a enfin mis la main sur l'affaire avec un grand « A » qui va peut-être donner son second souffle à la recherche ufologique. L'OVNI de Trans aura au moins prouvé une chose : ce n'est qu'en utilisant les outils de recherches les plus pointus, en adoptant la plus rigoureuse des démarches scientifiques qu'on peut espérer, à terme y voir un peu plus clair dans cet irritant problème. C'est dire aussi que l'affaire de Trans semble peut-être le glas d'une certaine époque où le « soucoupisme » amateur monopolisait la scène et les médias, mélangeant allégrement hypothèses et conclusions dans le mépris le plus total de la rigueur et de l'esprit critique.

Robert ARNOUX

LE MERIDIONAL
du 09/01/1984

Les extraterrestres sont parmi nous



NOTRE REPORTER LAURE VERNON S'EST RENDUE EN COMPAGNIE DE RENATO NICOLAI A L'ENDROIT MEME OU CE DERNIER A PERÇU L'INCROYABLE ENGIN...

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

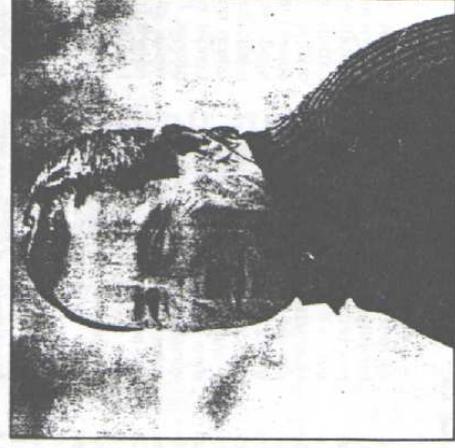
Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Remarque de Michel Figuet: "il lui arrive souvent de raconter des blagues"

ICI PARIS HEBDO (page 7) semaine du 11 au 17 janvier 1984

Les scientifiques qui y tra- sérioux pour se rendre à leur vaillent sont de vrais savants tour sur place et effectuer eux-mêmes deux prélève- prendre des vessies pour des ments sur le terrain. Les pre- lanternes et encore moins des mières conclusions de leur

Pour la première fois les savants admettent l'existence des OVNI



LES RAPPORTS SCIENTIFIQUES SONT FORMELS : RENATO NICOLAI N'A PAS MENTI. ALORS IL FAUT BIEN TROUVER UNE EXPLICATION ET PARLER DE NOUVEAU DES OVNIS.

Le témoignage de Renato Nicolai est irréfutable

ballons sonde pour des sou- d'une trace », étaient publiés coupes volantes. Dans ce cas précis, ils ont pris l'affaire suffisamment au mètres conclusions viennent

seulement d'être rendues pu- bliques. Il en ressort de toute évidence que Renato Nicolai n'a pas menti. Il s'est vraiment passé quelque chose chez lui. Les savants ont en effet conclu qu'il y avait eu une « ligne de fracture du sol » peut-être due à l'action conjuguée d'une forte pression mé- canique liée à un échauffe- ment considérable ».

Quant aux examens des végétaux prélevés, ils ont été effectués dans les laboratoires du docteur Boutias à l'I.N.R.A. d'Avignon.

« J'ai analysé des échantil- lons de luzerne, explique le scientifique, en étudiant les pigments des plantes (carotène, chlorophylle, xanthophylle). Ces pigments ont subi des altérations très importantes près du site, altérations qui s'attendent à mesure que l'on s'éloigne.

IL EST DONC CERTAIN QU'IL S'EST PASSE LA UN EVENEMENT IMPORTANT DONT LES EFFETS SUR LES MINERAUX ET LES VEGETAUX SONT AUSSI RARES QUE MYSTERIEUX »

Bien évidemment, aucun des scientifiques qui ont eu à étudier « l'affaire » n'est allé jusqu'à en conclure qu'il s'agissait d'un O.V.N.I.

Mais tous, devant les faits qu'ils ont observés admettent aujourd'hui comme irréfutable le témoignage de Renato Nicolai. On peut presque affirmer que les extra-terrestres sont parmi nous. A moins de retenir une autre hypothèse.

Jean-Pierre Petit, maître de recherches au C.N.R.S. (Centre national de recherches scientifiques) ne rejette certes pas l'éventualité d'un engin extra-terrestre, mais il a confié à Jean-Yves Cassa dans l'émission « Temps X » des frères Bogdanoff le 4 janvier dernier sur TF1, qu'une puissance étrangère pourrait avoir découvert une technique permettant à des engins de voler en faisant le vide devant eux, un peu comme une taupette avance en faisant le vide sous terre... Est-ce cela qu'a vu Renato Nicolai il y a trois ans-déjà ? Le mystère reste entier.

LAURE VERNON

ait qu'il aime bien plaisanter et qu'il lui arrive souvent de raconter des blagues. Elle ne l'a donc pas cru. Le lendemain matin, pourtant, quand il a fait « jour » et que Renato l'a emmené là où il avait vu l'objet atterrir, Jeanne a bien dû se rendre à l'évidence : il y avait là des traces, toutes fraîches dans l'herbe encore humide de rosée.

Jeanne ne pouvait garder pour elle un tel secret. Elle a été le confier à une voisine qui s'est empressée de prévenir la brigade de gendarmerie.

Scientifiques

Comme ils en ont reçu instruction depuis déjà de nombreuses années, les gendarmes se sont rendus sur place pour recueillir le témoignage de Renato, un homme connu pour sa sobriété, réputé pour avoir les pieds sur terre et qui, jamais auparavant, ne s'était intéressé à l'« ufologie », la science des O.V.N.I. Comme toujours dans de tels cas, ils ont effectué un premier prélèvement de terre sur la trace, prélèvement qui a pris le chemin de l'I.N.R.A. (Institut national de recherches agricoles).

LE RAPPORT, LUI, A SUIVI LA FILIERE CLASSIQUE POUR ABOUTIR AU G.E.P.A.N., UN ORGANISME CREE EN 1977 ET DEPENDANT DU C.N.E.S. (CENTRE NATIONAL D'ETUDES SPATIALES).

JE ME SUIS AP- P R O C H E D E L'ENGIN : C'ETAIT UN OBJET PLAT LEGEREMENT BOMBE DE FORME CYLINDRIQUE, LARGES DE DEUX METRES CINQUANTE ENVIRON ET HAUT D'UN METRE CINQUANTE.

Il était couleur métal et alors que je me trouvais à environ neuf pas de lui, il a décollé à une très grande vitesse en émettant le même sifflement qu'à l'atterrisse- ge. »

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

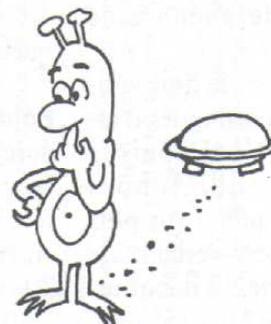
Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Trans-en-Provence, dans le Var. Un rapport officiel du très sérieux G.E.P.A.N. (Groupe-études des phénomènes aérospatiaux non identifiés) vient d'être publié et il conclut que « qu'un évènement inexplicable et de grande ampleur » s'est produit ce jour-là dans ce

Les Extraterrestres et la mémoire de l'eau par Marc Hallet.

"Un autre cas auquel Jean-Pierre Petit accorde grande confiance est celui de Trans en Provence. c'est qu'il a pour défenseur un scientifique: le professeur Bounias. Cet homme est persuadé qu'il a mis en évidence la trace matérielle d'un OVNI sous la forme d'une série de particularités affectant la végétation des lieux de l'atterrissage. Las! Cette affaire est "pourrie" depuis le premier jour. Les enquêteurs ont recueilli des dépositions contradictoires et ont parcouru le site bien longtemps avant que les premiers prélèvements du sol aient été effectués. Divers laboratoires ont procédé à des analyses. Seules celles du professeur Bounias semblent faire la part belle au mystère. Les autres mettraient plutôt en évidence des traces de substances tout ce qu'il y a de terrestre. Mais Michel Bounias croit aux OVNI et il a présenté le résultat de ses analyses en ce sens. Si on les lit sans esprit critique, on est convaincu par sa démonstration. Sinon on reste songeur... Les échantillons n'ont été prélevés que sur un seul axe partant du centre du point d'atterrissage supposé; et cet axe est celui qui évoque le plus évidemment un chemin avec toutes ses "pollutions" possibles. Quand aux particularités biochimiques des plantes dont Bounias fait grand cas elles ne varient pas en proportion constante et suivent encore moins une loi de modification en raison du carré ou du cube de la distance comme on pourrait s'y attendre s'il y avait eu influence d'un rayonnement quelconque. Or, c'est bien à un rayonnement que Michel Bounias attribue les particularités biochimiques végétales mises par lui en évidence. On reste confondu. A la fois par le protocole d'analyse (un seul axe de prélèvements) et par la présentation des résultats, nettement orientée. Il en va de la preuve de l'atterrissage de Trans en Provence comme de la preuve des miracles à Lourdes: en l'absence d'une analyse ou d'un examen complet préalable à un événement exceptionnel supposé ou prétendu, toutes les analyses ou examens postérieurs à l'événement ne peuvent que servir une thèse préconçue. Les scientifiques convertis à l'ufologie n'ont pas encore pris conscience d'une pareille évidence; et c'est fort dommage quand on constate avec quelle constance ils prétendent être les seuls capables d'étudier la question avec toute la rigueur scientifique qu'elle exige."



Devinette:

"Qu'est-ce qui peut produire un échauffement du sol inférieur à 600°C (Note Technique GEPAN n°16) et ne pas faire subir d'effet thermique aux plantes (Bounias, Ovni Présence n°31, 1984) ?

La science face à l'ovni de Trans en Provence."

La S.E.R.P.A.N.



DES TRACES ATTESTANT SON ORIGINE EXTRA-TERRESTRE! INTERVIEW DE JEAN-BAPTISTE DROUET

Notre expert: "Le vieillissement prématuré des végétaux alentour n'existe pas dans la nature."



D.R. M. J.-J. Vélasco.

ITW: Qui êtes-vous?

Jean-Jacques Vélasco: Je suis ingénieur spécialiste en optique instrumentale. Responsable du Service des expertises et des phénomènes de rentrées atmosphériques (SEPRA) qui dépend du Centre national d'études spatiales de Toulouse.

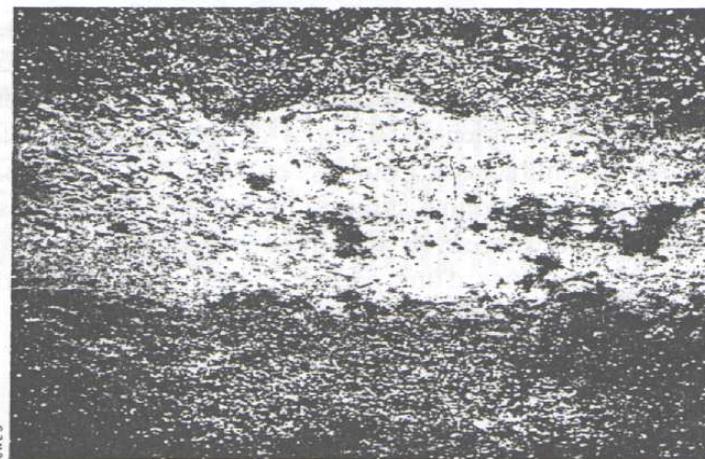
Chaque année, je dois vérifier plusieurs centaines d'affaires d'OVNI. Depuis la création du SEPRA, nous avons dû enquêter sur plus de 2500 procès-verbaux de la gendarmerie. Et il faut reconnaître que 10 à 15% des affaires restent inexplicables!

Quel type de phénomène étudiez-vous?

Le 8 janvier 1981, à 16h30 précises, Renato Nicolai a vu un objet de forme ovale, mû par un mode de propulsion inconnu et silencieux. Lors d'une manœuvre qui a duré

Comment s'est passée l'affaire de Trans-en-Provence?

40 secondes, l'objet s'est posé quelques instants sur le sol.



CNES

Les traces au sol de l'ovni de Trans-en-Provence.

Pourrait-il s'agir d'une supercherie?

Non! À cause des traces laissées sur le sol: deux cercles en forme de couronne, de 20 centimètres de large sur 2,50 m de diamètre.

Quelles sont les hypothèses scientifiques?

Il n'y en a aucune! Six laboratoires différents ont analysé, en collaboration avec les spécialistes d'Elf, les structures de la terre et les végétaux, et les ont envoyés au laboratoire d'un des meil-

leurs spécialistes du monde en biochimie. Résultats? La terre contenait du zinc, des matières carbonées et du fer oxydé. Des matériaux prouvant la présence d'un objet métallique. Côté végétation, les plantes ont subi des modifications sensibles au niveau enzymatique et photosynthétique, confirmant qu'à cet endroit les jeunes pousses ont vieilli prématurément. Or, ce vieillissement prématuré des végétaux alentour n'existe pas dans la nature! On a alors pensé à l'action d'éléments chimiques, comme l'engrais ou un désherbant. Mais le labo-

Quelle autre explication pourrait-on avancer?

Sur ce dossier, nous avons bénéficié d'une coordination parfaite: témoin crédible, gendarmerie compétente, laboratoires et même psychologues. L'affaire n'en est que plus troublante! Par nature je ne crois pas aux OVNI, mais je crois que cette fois-ci le terme d'OVNI est la dernière explication possible.

Votre intime conviction?

Maintenant, je crois en l'existence d'une civilisation plus développée que la nôtre!

VAR MATIN du 12 et du 15/10/1992

Sur TF1 à 20 h 45

« Mystères » : on reparle de l'OVNI de Trans en Provence

Lourde responsabilité pour Alexandre Baloud qui prend ce soir la relève de Patrick Sabatier, sacrifié sur l'autel de l'audimat mais dont la disgrâce, assure-t-on à TF1, est provisoire. Même si le choc a été rude, Patrick s'est montré beau joueur. Il a fait preuve d'une dignité que d'autres vedettes de la télé n'ont pas toujours manifestée lors de leur traversée du désert.

Avec « Mystères », on aborde le continent de l'étrange, de l'irrationnel, voire du surnaturel. Parmi les quatre histoires bizarres exposées dans l'émission de Philip Plaisance on retrouve une vieille connaissance : Renato Nicolai, ce conducteur de travaux de Trans en Provence (Var) qui a déjà beaucoup fait parler de lui il y a onze ans. En janvier 1981, il a vu un OVNI. Atterrir chez lui : je travaillais dans mon jardin quand j'ai

entendu un sifflement. Au dessus des pins, au bout du terrain, un engin descendait sur le sol sans tourner sur lui-même. Ni fumée ni flamme ne s'échappaient de l'objet posé sur des petits pieds. Il mesurait près de 1m80 de hauteur et 2m50 de diamètre. Au bout d'une minute l'engin a redécollé ».

Réputé sérieux, M. Nicolai ne semble pas avoir été victime d'une hallucination. Les gendarmes de Draguignan ont eux-mêmes constaté les traces brûlées sur le sol. Des scientifiques ont étudié les prélèvements de terre du jardin ainsi que des plantes qui en quelques instants ont subi une sorte de vieillissement chimique tout à fait anormal. Sur le plateau, outre M. Nicolai on entendra M. Velasco du C.N.E.S. (Centre National d'Etudes Spatiales) et le Professeur Bounias bio-mathématicien. Ils

diront leur étonnement devant ce phénomène qu'ils n'ont pu expliquer.

Trois autres mystères piquent notre curiosité. Le cas de Marthe Robin d'abord : cette fille de cultivateur née en 1902 dans la Drôme, victime d'une paralysie totale à 27 ans resta sans manger ni boire, sauf un peu d'eau, pendant quarante ans. Après avoir vu des apparitions de la Vierge elle a porté chaque vendredi les stigmates de la Passion du Christ.

Certains chrétiens la vénérent comme une sainte. Il y a encore un sujet grave avec l'histoire du couple Bianchi qui est allé aux portes de la mort et un autre beaucoup moins sévère et même franchement drôle, la chasse au trésor de Rennes-Le Château (Aude).

Nadine LEFÈVRE.

CLIC CLAC

UN OVNI DANS MON JARDIN. - Rares sont les dracénois et transais à ne pas avoir suivi l'émission "Mystères" lundi sur TF-1. En vedette Renato Nicolai, l'homme qui en 1981 a vu descendre un objet oblongue d'environ 2,50 m de diamètre dans son jardin. Une apparition mystérieuse, jamais élucidée, mais qui a passionné et passionne encore le monde scientifique. Lors de l'émission une véritable reconstitution, avec OVNI "en chair et en os", redescendant sur les traces mêmes laissées le fameux 8 janvier, permettait de mieux se rendre compte de l'aventure extraordinaire vécue ce jour-là. Son épouse, sa voisine, les gendarmes et scientifiques, chacun a apporté sa pierre à l'édifice. Il s'est bel et bien passé quelque chose d'incompréhensible... Dommage, la science n'est pas encore en mesure de l'expliquer.

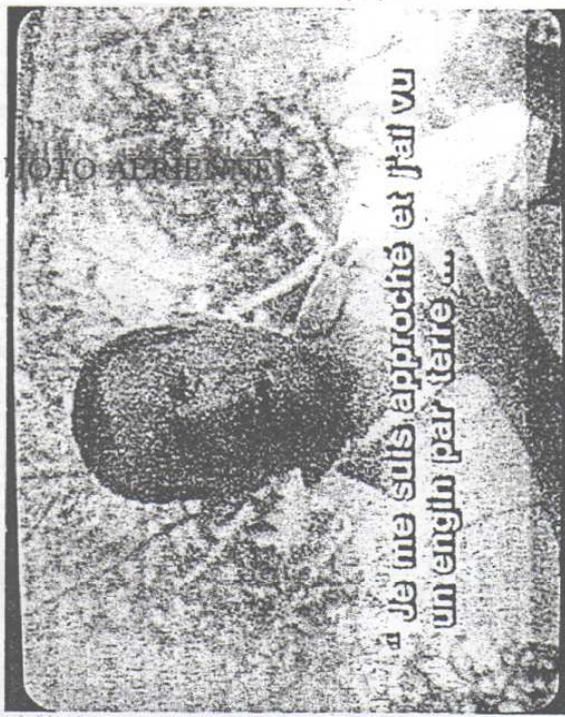


PHOTO ALBERTO

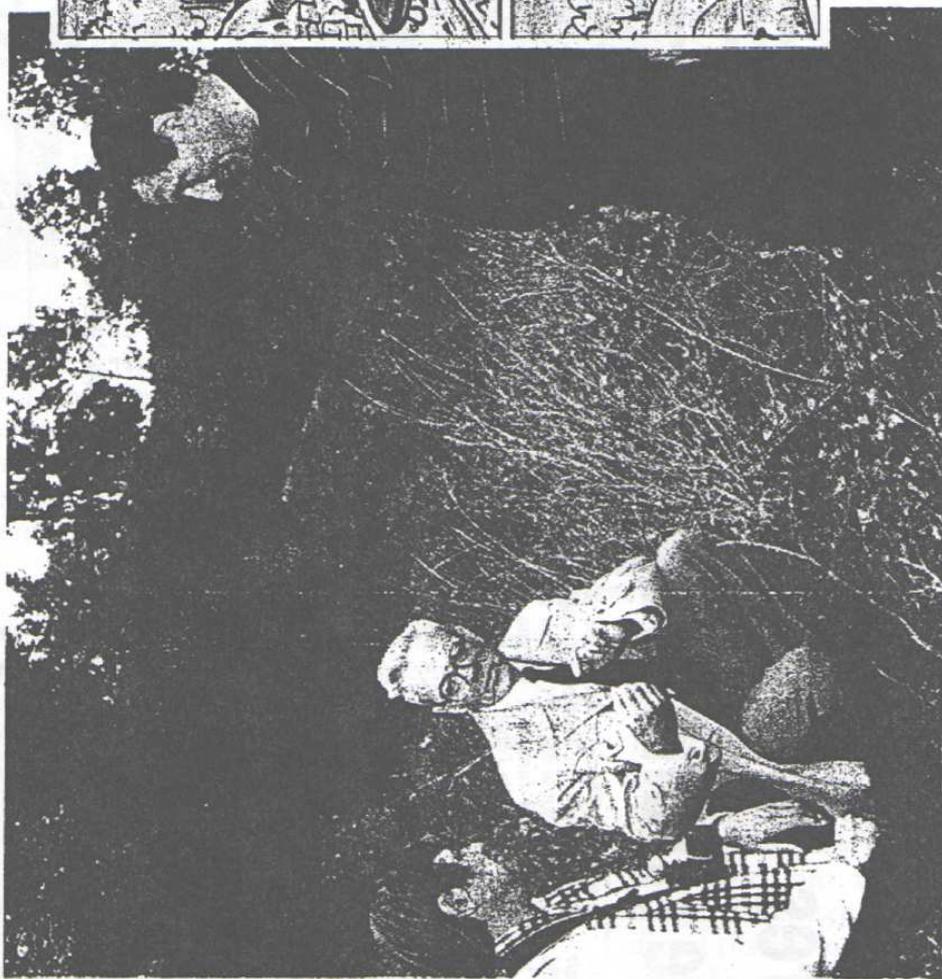
Je me suis approché et j'ai vu un engin par terre...

Renato Nicolai sur TF1, "je me suis approché et puis... bonjour l'OVNI" (photo C.C.)

NICE MATIN 1993
(2 pages)



Les deux scientifiques sur les lieux de la troublante apparition, en compagnie de Renato Nicolai (à contre à droite). En médaillon, un de leurs croquis illustrant ce qui s'est passé à Trans. (Photo Mario Botella.)



Neuf ans après
l'énigme de Trans
intéresse toujours
les scientifiques

Neuf ans après, Renato Nicolai se souvient... Le 8 janvier 1981, à Trans, un engin inconnu se posait devant lui, au pied d'une restanque, à une quarantaine de mètres de sa maison. Il était 17 heures. Pendant trente à quarante secondes, Renato Nicolai n'en croira pas ses yeux : il avait devant lui ce que l'on appelle un objet volant non identifié. L'O.V.N.I., couleur de plomb et mesurant 250 m de diamètre, devait disparaître en direction du nord-est aussi brusquement qu'il avait atterri. A une vitesse fulgurante. Seule trace de sa présence, un cercle sur le sol à l'intérieur duquel la végétation a prématurément vieilli. Cette apparition devait être d'autant plus troublante qu'elle a été avalisée par des scientifiques. Aujourd'hui, deux d'entre eux s'intéressent toujours au phénomène. C'est ainsi que Michel Bounias, directeur du laboratoire de biochimie à l'INRA, et Jean-Pierre Petit, physicien et directeur de recherche au C.N.R.S., vont publier prochainement un livre qui lui sera consacré.

▲ PAGE 3

O.V.N.I. :
la désinformation
de l'armée

Jean-Pierre Petit
(physicien) dénonce
le mur du silence
des militaires

ASTRO-PHYSICIEEN à l'observatoire de Marseille, Jean-Pierre Petit s'intéresse de près à la cosmologie.

Pour Jean-Pierre Petit, le sujet O.V.N.I. a été complètement « folklorisé ». Et il ajoute, grinçant : « On ne le retrouve plus que dans les pages magazines des journaux. Certains organes de presse tirent même : « Que sont les O.V.N.I. devenus ? » alors qu'en réalité, ils sont toujours là. »

Volontiers frondeur, Jean-Pierre Petit n'a pas peur de se faire des ennemis, car, dit-il : « En fait Bounias et moi avons une certaine éthique. Cela fait vingt-cinq ans que je fais ce métier comme un flic ou un journaliste qui mène une enquête. »

— Que pensez-vous des fonctions du G.E.P.A.N. ?

« Il a servi de trou noir pendant treize ans. On a dit aux gens, appelez-nous si vous êtes témoins d'un phénomène bizarre et ensuite taisez-vous ! Attendez le résultat des enquêtes.

Or, les résultats ne viennent jamais. Ensuite, à mon avis, il y a toujours eu un G.E.P.A.N. militaire. Autrement dit, cet organisme fantôme n'est que la superstructure d'un appareil militaire puissamment organisé. »

— Et le C.N.E.S. dans tout ça ?

« Là aussi on retrouve l'armée. C'est parti en 1976, d'un rapport de l'institut des hautes études de la Défense nationale.

Avec le C.N.E.S. on a donc créé une espèce d'officine destinée à calmer le jeu et à collecter des informations et du savoir-faire.

Pour en revenir à Trans, Bounias et moi avons eu l'impression que les enquêteurs du G.E.P.A.N. ne savaient pas que faire des traces d'atterrissage. Ils se sont proménés avec un compteur Geiger, usant de méthodes tout à fait naïves. Il a fallu attendre les conclusions sur les analyses de Bounias pour arriver à une première explication.

L'affaire de Trans a donc fait l'objet d'une publication dans la note technique n° 16 du C.N.E.S. Une bavure considérable qui s'est soldée par des limogeages dont celui du conseiller scientifique, M. Esterlé, polytechnicien. Les conclusions de Bounias étaient surprenantes et dérangeaient beaucoup. De surcroît, elles étaient l'œuvre d'un homme intègre qui n'est donc pas, par essence, contrôlable. »

Cette loi du silence doit forcément avoir une explication. Pour Jean-Pierre Petit, elle est simple.

« Vous savez fort bien que les secrets Défense sont difficiles à tenir. Il y a toujours une fuite quelque part. Aux U.S.A., par exemple, 200.000 personnes sont en mesure de parler. Alors, face à tous ces risques de divulgation, le seul médicament efficace, c'est la désinformation active. »

(Propos recueillis par C.G.)

L'ENIGME DE TRANS-EN-PROVENCE

Il y a neuf ans, à Trans-en-Provence, M. Renato Nicolai a observé pendant 30 à 40 secondes un Ovni. En 1990, deux scientifiques viennent étudier sur place l'affaire jugée troublante

Entrer en transes pour d'étranges traces à Trans-en-Provence... Sur les hauteurs de Draguignan, il y a des mots faits pour se rencontrer, pour se percuter. Le 8 janvier 1981, M. Renato Nicolai est proche d'un état d'exaltation et pourtant, il ne rêve pas. Là, devant lui, à cinquante mètres de sa maison, près de la restanque qui borde son petit abri de jardin, un engin inconnu vient de se poser délicatement.

Il est environ 17 heures et le ciel froid est dégagé. L'observation durera entre 30 et 40 secondes.

Puis, avec une force inouïe, et à une vitesse fulgurante, l'engin de 2,50 m de diamètre et haut de 1,70 m, s'élève brusquement et disparaît entre de gros pins vers le Nord-Est.

Pétrifié, M. Renato Nicolai, résident à Trans-en-Provence, s'approche du lieu d'atterrissage et remarque aussitôt la présence d'un grand cercle avec des traces de ripage.

Un peu plus tard, l'armée confirmera officiellement l'information : en aucun cas, il ne peut s'agir d'un engin militaire (ni ballon-sonde, ni hélicoptère, ni tir d'obus). La confusion est impossible.

Aucun mouvement de ce type n'a été observé dans le secteur ce jour-là.

Ce récit, le témoin l'a fait des centaines de fois. A son épouse, le soir même; aux gendarmes le lendemain; au GEPAN (1) deux jours après; à des savants, à des chercheurs, à de simples curieux, à des journalistes venus du monde entier. Neuf années se sont écoulées et le mystère de Trans demeure.

Apparition troublante. Troublante

car avalisée par la science. Et Dieu sait si les scientifiques n'ont pas pour réputation de « gober » n'importe quoi. Volontiers rationalistes et circonspects à l'infini, ils pratiquent le culte du doute. Récemment, Christophe Dechavanne, le plus impertinent des animateurs de la télévision, a consacré son « Ciel mon mardi ! » au phénomène OVNI. L'émission de TF1 a pulvérisé les records de taux d'écoute tardive.

Evidemment, Renato Nicolai faisait partie des invités avec, entre autres, Jimmy Guieu, ufologue (2); Jacques Vallée, astro-physicien; Jean-Pierre Petit, physicien et directeur de recherche au C.N.R.S., ainsi que Michel Bounias, ingénieur, directeur du laboratoire de biochimie à l'INRA de Montfavet.

Le premier vit à Pertuis; le second travaille à Avignon.

Petit et Bounias ont analysé, en profondeur, l'affaire de Trans. Depuis le début.

Ils se proposent de réunir la somme de leurs recherches minutieuses dans un livre à paraître prochainement aux éditions Albin Michel.

Claude GAUTHERIN.



Neuf ans après, à Trans-en-Provence, Renato Nicolai se souvient. Le mystérieux engin est reparti au Nord-Est, laissant derrière lui un nuage de poussière. C'était le 8 janvier 1981. (Photo Mario BOTELLA.)

C'était le 8 janvier 1981

Jeudi 8 janvier 1981, vers 17 heures, M. Renato Nicolai, demeurant route de la Motte à Trans-en-Provence, se trouvait tranquillement dans son jardin, lorsqu'il aperçut une forme ovoïde de couleur gris mat, qui planait à un mètre du sol et à environ 50 m de lui.

M. Nicolai n'a pas bougé, mais l'engin, lui, s'est soulevé verticalement, avec tout au plus un léger sifflement dans l'air. Et au bout de quelques secondes il est arrivé à une hauteur de 25 m, puis la « chose »

étrange est partie vers l'est, sans flamme, ni fumée mais en laissant un nuage de poussière.

M. Nicolai a déclaré que l'engin n'avait pas de hublot, pas d'antenne, et a priori rien n'indiquait qu'un être vivant l'habitait. Il avait à peu près trois mètres de diamètre.

Les gendarmes de Draguignan ont (à l'époque) constaté des traces comme des empreintes laissées par des pneumatiques de 90 cm de long.

Sous l'engin, les matériaux ont vieilli prématurément

FORT de vingt-cinq années d'expérience, Michel Bounias s'apprête à passer à la postérité. Sa modestie dut-elle en souffrir, il est en effet le premier à avoir mis au point le moyen de débarrasser les abeilles de leur ennemi parasite, le varoa. Son médicament-miracle, à base de sulfate de cuivre, devrait être commercialisé sous peu, à la grande satisfaction des apiculteurs qui assistaient impuissants à l'anéantissement progressif de leurs ruchers.

En 1980, alors qu'il poursuivait ses travaux de toxicologie, Michel Bounias est alerté par le CNES (3).

« Nous savons que vous êtes capable d'analyser, de façon très pointue, des échantillons de végétaux. Accepteriez-vous d'étudier sérieusement l'effet des ovnis sur les êtres vivants ? »

Curieuse prémonition. L'ingénieur-chimiste a certes entendu parler des soucoupes volantes,

mais ce n'est pas son soud. Et voilà que, contre toute attente, ses études biochimiques sur les abeilles vont trouver un prolongement ailleurs, un an après.

Lorsque l'énigme de Trans éclate au grand jour, Bounias est le premier contacté. Les gendarmes lui adressent des plants de luzerne sauvage prélevés sur les lieux de l'atterrissage. Pendant une année pleine, le chercheur va passer au peigne fin les échantillons.

UNE ENERGIE ELECTRO-MAGNETIQUE

En 1983, il se rend à Trans, où bizarrement, les marques laissées par l'engin sont encore apparentes. Bounias est de plus en plus intrigué.

Il en arrive aujourd'hui à des conclusions étonnantes :

« Nous sommes là en présence d'un phénomène d'électro-magnétique, voire gravitationnel, unique en

son genre. Une grande première. Mon ami Jacques Vallée a refait des analyses de sol en surface et en profondeur aux USA, dans des laboratoires très sophistiqués. Il est arrivé sensiblement aux mêmes résultats que les miens, à savoir que toute explication d'origine naturelle est à exclure. Une forte pression mécanique, due probablement à un choc, a été exercée sur le sol. La terre, striée et érodée, a subi un frottement et un échauffement thermique jusqu'à 600 degrés. Les traumatismes biochimiques ont été très importants. Au centre de la trace, les végétaux ont subi un fort vieillissement et une accélération du métabolisme. Les perturbations vont ensuite en diminuant.

Si j'étais un auteur de science-fiction, je dirais que sous l'engin, le temps s'est écoulé très rapidement »

UN TEMOIGNAGE TRES PRECIS...

Des ufologues ont longuement épiloué sur cette énigme, avançant des hypothèses abracadabrantes du style : « Il pourrait s'agir des empreintes d'une bétonnière. Le marteau aurait alors mis le feu pour décaper le ciment abandonné sur place ». Or, les scientifiques ont pu vérifier à plusieurs reprises que la laitance du ciment n'avait pas d'effet sur le Ph des végétaux; de plus, aucune trace d'hydrocarbure n'a été découverte sur les lieux.

Michel Bounias pousse plus loin son raisonnement.

« Le cas de Trans est unique en ce

sens que j'ai pu mettre en relation des analyses avec un témoignage très précis. C'est en effet la première fois que les deux conditions sont réunies. Or, je n'ai aucune raison de critiquer, de mettre en doute ou d'accréditer les dires du témoin. En revanche, je peux affirmer que si quelqu'un avait voulu monter l'affaire, il aurait fallu prévoir à l'avance qui allait prélever quoi et à quel endroit. Or, j'étais le seul à le savoir. Echafauder un stratagème pareil aurait pris autant de temps que de construire une soucoupe volante ».

ASSIEGE EN PERMANENCE

Comme le confirme l'enquête consignée dans la note technique numéro 16 du CNES, Renato Nicolai offre, psychologiquement, toutes les garanties. C'est un homme calme, mesuré, paisible, qui parle avec un fort accent florentin.

Jusqu'en 1981, le mot ovni n'avait pour lui aucune signification. Victime d'un accident cardiaque avant « l'apparition », il se dit à présent en bien meilleure santé. Lui qui aspirait à une existence tranquille, a dû affronter la curiosité de ses semblables.

« Avec mon épouse, nous avons reçu des centaines de visites, sans parler des interrogatoires et des intrusions dans notre vie privée. Un monsieur nous a même demandé de lui louer une pièce afin qu'il puisse se livrer à des observations ! »

Sans doute excédés par ce remue-ménage, les Nicolai envisagent de regagner leur Toscane natale, pour y couler une retraite heureuse. Enfin...

AFFAIRE SANS SUITE...

De son côté, Michel Bounias poursuit ses activités multiformes. Ce confédéré, dont les ouvrages scientifiques font autorité dans le monde entier, va se consacrer dorénavant à l'écriture. La création de la vie et les structures de l'univers font partie des thèmes de ses prochains livres. Hélas, ce n'est pas sans une certaine amertume qu'il va devoir stopper ses recherches sur l'affaire de Trans-en-Provence :

« J'aurais voulu continuer mes expériences par des simulations, mais le CNES ne m'a pas accordé de bourse de travail pour soutenir une thèse. Or, je le répète urbi et orbi, indépendamment du problème spécifique aux ovnis, l'influence de l'électro-magnétique sur le fonctionnement des êtres vivants est un sujet de tout premier ordre. Cette énergie nouvelle, que nous connaissons encore mal, conditionne peut-être une partie de notre vie future grâce à ses actions de stimulation de croissance et de résistance aux parasites. A l'étranger on se penche très sérieusement sur les applications possibles du magnétisme sur les cultures.

Car en ce domaine, comme dans tant d'autres, il n'y a pas de sujet tabou. Il peut y avoir seulement des méthodes d'approche, critiques. Une de mes préoccupations de militant de la science réside dans une revendication intellectuelle. Tout chercheur a le droit de se poser des questions. C'est sa liberté : son autonomie ».

C.G.

Les abréviations scientifiques

GEPAN (1) : Groupe d'Etudes des Phénomènes Aérospatiaux Non Identifiés.

Cet organisme officiel français a été créé en mai 1977 sous l'égide du C.N.E.S. Supervisé par un Conseil scientifique, ses sources d'informations consistent principalement en des rapports de la gendarmerie nationale.

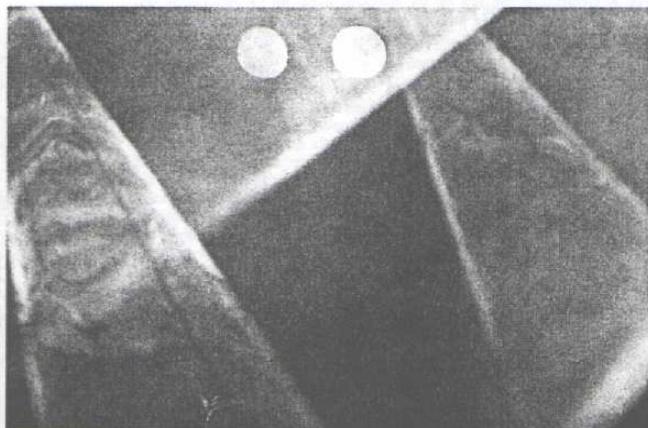
UFOLOGUE (2) : de U.F.O. Unidentified Flying Objects. Spécialiste des études d'Objets Volants Non Identifiés.

CNES (3) : Centre National d'Etudes Spatiales.

SEPR (4) : Service d'Etudes des Phénomènes Rapprochés. A remplacé récemment le GEPAN.

Au-delà des faits, des enquêtes, des rapports, les ovnis continuent à faire sourire, rêver ou fantasmer. Véritables énigmes ou phénomènes inexplicables ?

Ovni es-tu là ?



Le mystère des «objets volants non identifiés» ne date pas d'aujourd'hui. Plin l'Ancien évoquait déjà de tels phénomènes dans certains de ses écrits. Plutarque également. Au IX^e siècle, Agobard, archevêque de Lyon, relatait des incidents attribués à des «naves (navires) aériens». En 1947, Kenneth Arnold, pilote américain, «inventait» le terme de «soucoupe volante». Aux alentours des années 1980, quelques «affaires» considérées comme sérieuses au vu des traces et des vestiges

laissés au sol ont fait l'objet d'enquêtes étayées par une approche scientifique. C'est le cas notamment de celle de Trans-en-Provence.

A ce jour pourtant, aucune réponse réellement probante n'a pu être apportée à certains de ces phénomènes. Aussi, cigares, soucoupes, disques, cheveux d'ange, ballons sonde, débris de satellites artificiels, météorites, tous ces objets volants, identifiés ou non, naturels ou pas, continuent à susciter inquiétudes, rêves, interrogations ou fantasmes les plus divers.

8

JANVIER 1981. 17 heures environ. La température commence à fraîchir. Renato Nicolaï, retraité depuis peu, installé avec son épouse dans la campagne de Trans-en-Provence, charmante localité du Var, est plongé comme à l'accoutumée dans des travaux de bricolage. Il a entrepris, derrière sa maison, la construction d'un abri destiné à accueillir une pompe à eau.

Tout à coup, son attention est attirée par un léger bruit, «une sorte de petit sifflement». C'est très exactement ce



Photo Bernard Stabile

Un homme tranquille

13 ans après cet incident, relaté notamment par des publications scientifiques étrangères, Renato Nicolaï continue à vivre tranquillement sa vie. Il s'étonne encore d'avoir participé à des émissions de télévision comme «Droit de réponse» ou «Mystères». Il a vu défiler des scientifiques, des groupements privés, de simples touristes des curieux intéressés par cette affaire. Sa conclusion ne manque pas de philosophie : «Après tout, je n'ai pas vu la Vierge...» Et parfois, il lui arrive d'accueillir, sourire en coin, affable, des visiteurs venus lui demander l'autorisation de «veiller» la nuit sur son terrain, pour scruter le ciel dans l'attente d'un retour. A ceux-là, il dit alors : «Surtout ne réveillez pas... sauf si la chose revenait. Dans ce cas-là, n'hésitez pas. Venez taper à ma vitre.»

il était déjà au sol

qu'il dira aux gendarmes alertés 24 heures après son... observation et venus très rapidement enquêter sur les lieux, situés non loin du camp militaire de Jouvan. Un bruit un peu analogue à celui que l'on perçoit «en roulant en voiture avec des vitres entrouvertes...», nous confie Renato Nicolai, 13 ans après «l'événement mystérieux» qui est resté gravé dans sa mémoire.

Se retournant, il découvre alors en l'air, juste à la hauteur de deux gros pins situés en bordure de sa petite propriété, un «engin» discoïde de couleur «zinc» qui descend, sans mouvement circulaire, vers le sol. Toujours ce même «souffle léger», «pas de flammes, ni au dessous, ni autour».

Interloqué, inquiet, mais très intrigué malgré tout, il observe puis décide d'en avoir le cœur net. Il se rapproche et se dirige vers le petit cabanon construit sur une restanque qui surplombe sa maison. De là, à une distance qu'il évalue grossièrement à une trentaine de mètres, Renato Nicolai déclare avoir vu «l'engin se poser brutalement sur le sol et s'immo-

biliser un instant contre la paroi de la restanque, puis brutalement se soulever et s'éloigner, à la verticale de quelques mètres, avant de s'incliner au-dessus de la restanque en direction du sous-bois,» pour disparaître très rapidement dans l'azur vers le nord-est. Enfin, dernière précision, qui rejoint parfaitement les données recueillies tant par la gendarmerie, que 40 jours plus tard par les représentants du GEPAN (Groupement d'études des phénomènes aérospatiaux non identifiés), il se souvient avoir aperçu, «alors que l'engin se soulevait, des ouvertures de petits diamètres, sortes de pieds apparents» que cet ancien conducteur de travaux compare à des «seaux de maçon».

Trois ans d'investigations

Renato Nicolai a, par contre, davantage de mal, 13 ans après, à évaluer le temps de son observation. Peut-être «30 ou 40 secondes», estimera l'enquête du GEPAN. Soit moins d'une minute pour une affaire d'OVNI

(objet volant non identifié) qui, pour avoir laissé d'importantes traces au sol, va déclencher trois années d'investigations.

Dès le vendredi 9 janvier, les gendarmes procèdent à un examen des traces et «constatent la présence de deux cercles concentriques qui laissent apparaître une couronne présentant par endroit des stries noires analogues à des traces de ripage». 40 jours après l'observation, soit le 17 février, la trace sera encore visible. Plusieurs prélèvements sont effectués sur la zone concernée, le jour même par la gendarmerie (échantillons de terre et végétation), 15 jours plus tard, à une vingtaine de mètres du lieu, et à la mi-février à l'initiative du GEPAN.

A la demande de ce groupement, chargé très officiellement des investigations sur les phénomènes aérospatiaux non identifiés, le laboratoire de biochimie de l'Institut national de la recherche agronomique d'Avignon entreprend, sous la direction du professeur Bounias, l'examen des échantillons de feuilles et de plants recueillis. 4 autres laboratoires tra-

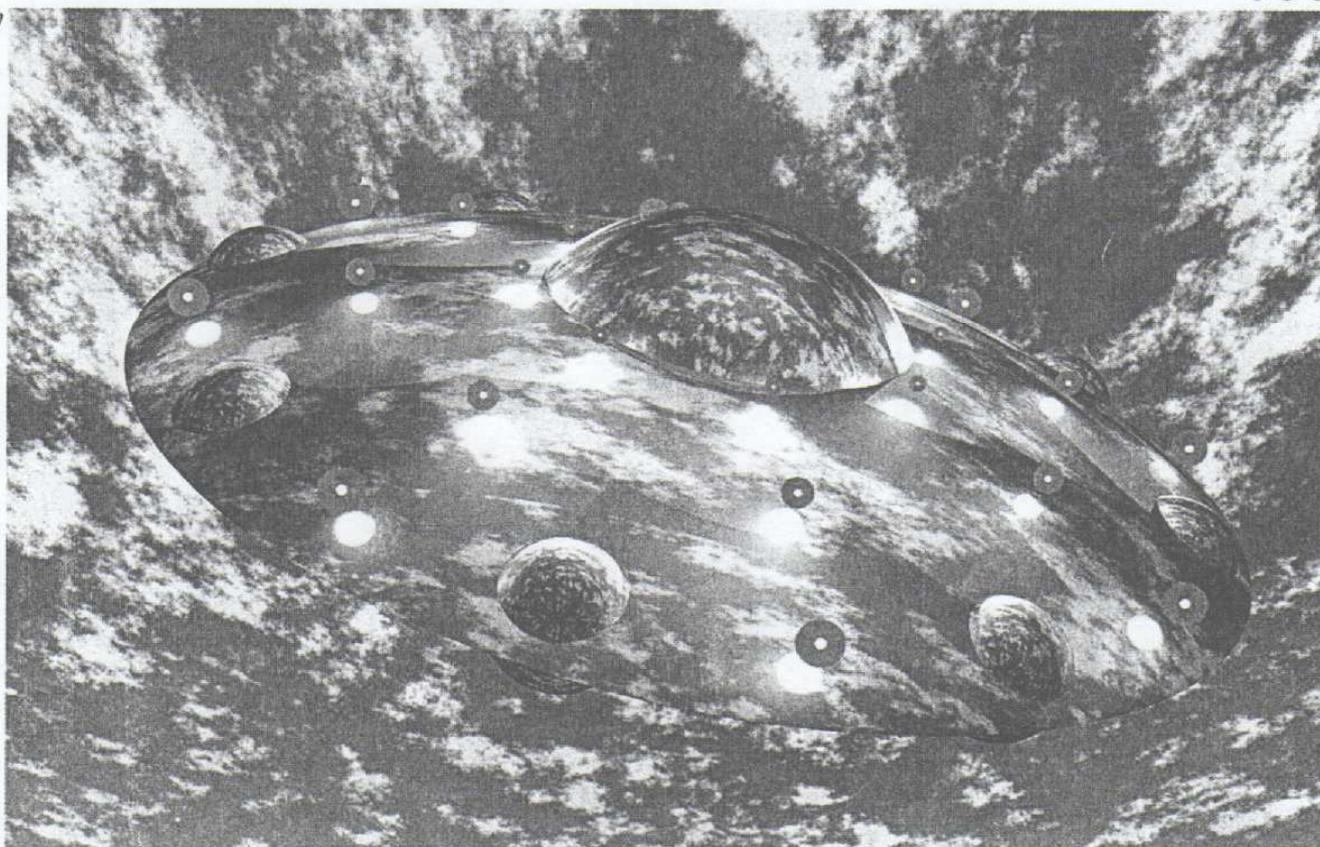


Image de synthèse Bernard Stabile

«Je vole, donc je suis...»

vailleront sur le même dossier. En vain. Des modifications seront constatées par ces laboratoires qui figurent parmi les plus pointus de l'Hexagone dans leurs disciplines respectives : effet mécanique, effet thermique et traumatismes divers subis par les végétaux.

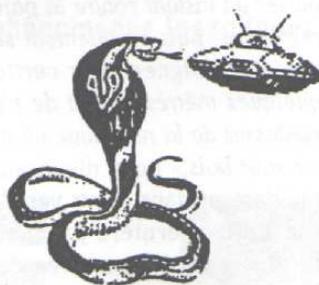
Malgré tous ces efforts et un faisceau important de résultats, le cas de Trans relève encore, à ce jour, de l'énigme. Face à l'impossibilité de quantifier de manière précise tous ces résultats, le GEPAN résumera sa position en ces termes dans une note publiée en mars 1983 : «*Les connaissances actuelles sur les traumatismes que peuvent subir les végétaux restent trop parcellaires pour que l'on puisse fournir dès à présent une interprétation précise et unique...*»

Les conclusions du SEPRA (Service d'expertise des phénomènes de rentrées atmosphériques), organisme dépendant du Centre national d'Études spatiales, qui a pris entre temps la relève du GEPAN, ne sont guère plus probantes : «*L'hypothèse d'une corrélation certaine entre le témoignage et les traces physiques est retenue mais n'est pas vérifiable à 100 %. Ce cas reste l'un des rares phénomènes inexplicables dans les annales du SEPRA*».

Jacqueline MASSOT

Pour en savoir plus

- Ovni : les vérités cachées de l'enquête officielle - Robert Roussel (Albin Michel)
- Enquête sur les ovnis - Voyage aux frontières de la science - Jean-Pierre Petit (Albin Michel)
- Et si l'homme était seul dans l'univers ? - Marceau Felden (Grasset)
- Civilisations extraterrestres - Isaac Asimov - Mondes mystérieux (Presses pocket)
- Voyage zététique au coeur de l'extraordinaire - Henri Broch - Collection l'Horizon chimérique - 7 et 8 rue Leyteire, 33000 Bordeaux
- Sciences et vie n° 921 - Juin 1994 - Germain Chambost - «De vraies soucoupes volantes»



O.V.N.I.

=

S.E.R.P.A.N.

**SOCIÉTÉ D'ENQUÊTE ET DE RECHERCHE
SUR LES
PHÉNOMÈNES AÉROSPATIAUX NON-IDENTIFIÉS**

A.S.B.L. LOI DU 1^{ER} JUILLET 1901

Président:

MICHEL FIGUET
LA ROCHE

71520 DOMPIERRE LES ORMES

Secrétaire-Général:

GILLES MUNSCH

318, TOUR DE NEUVILLERS
88200 REMIREMONT

© SERPAN 1995.



